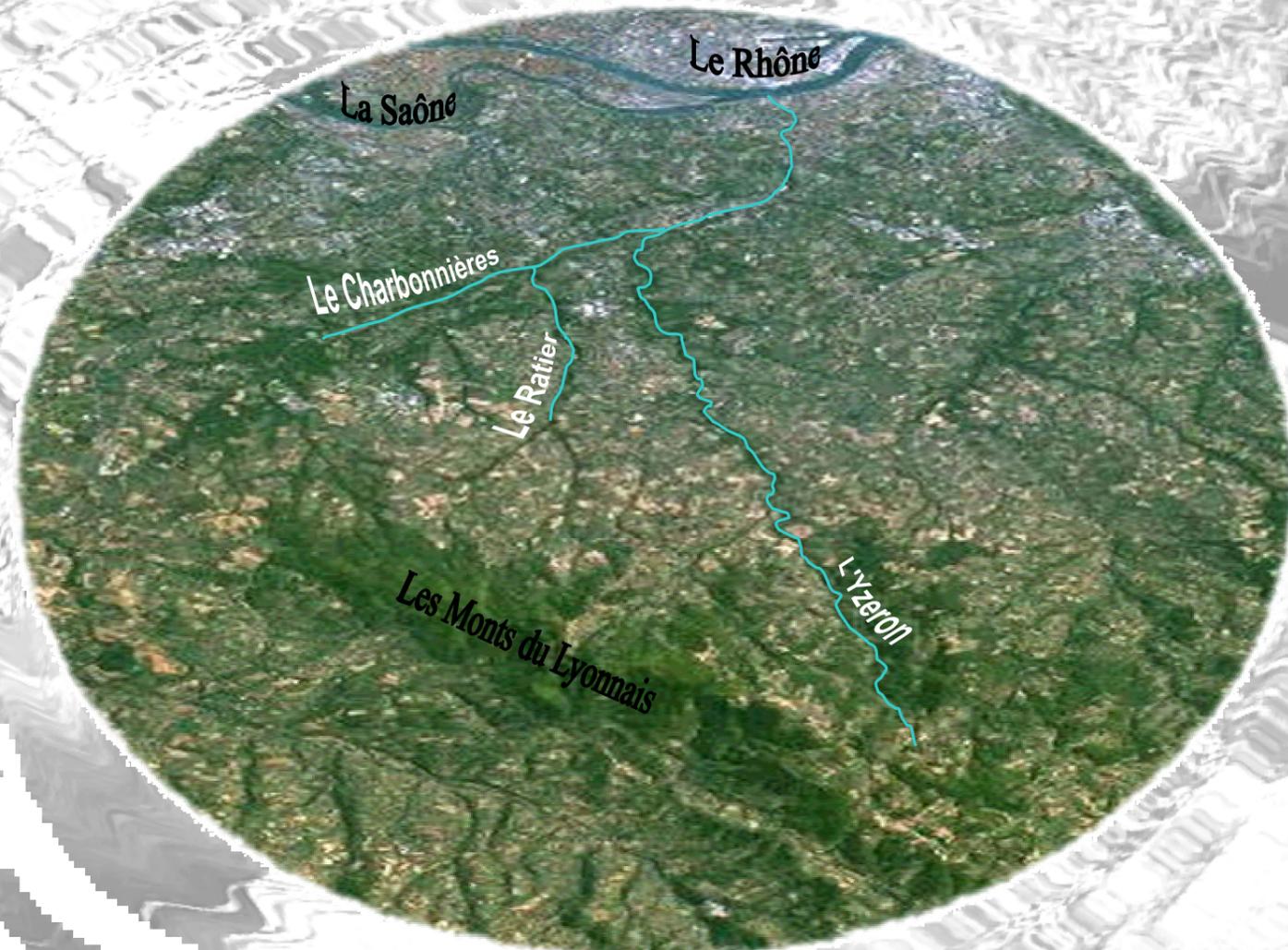


CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF



2002-2007



SOMMAIRE

➤ PREAMBULE ET CLES DE LECTURE DU DOCUMENT		Page 3
➤ DEMARCHE DU COMITE DE RIVIERE ET DU SEAGYRC	<ul style="list-style-type: none">Historique de la démarche : Les premiers pas.....Justification de la démarche : vers une procédure contrat de rivière.....	Page 4 Page 5
➤ PRESENTATION GENERALE DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON		Page 6
➤ ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON	<ul style="list-style-type: none">Un constat.....La qualité des eaux superficielles et les pollutions.....Les ressources en eau et les étiages.....Les crues et les risques liés aux inondations.....Les milieux aquatiques et les secteurs dégradés.....Le patrimoine paysager et bâti, les loisirs et les usages.....	Page 13 Page 14 Page 16 Page 18 Page 20 Page 22
➤ DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON	<ul style="list-style-type: none">La Charte de l'Yzeron et les missions du Syndicat d'Aménagement de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières.....Définition d'une stratégie et des objectifs.....Définition des sous objectifs et des actions.....	Page 24 Page 24 Page 25
➤ LES OBJECTIFS, LES SOUS OBJECTIFS ET LES ACTIONS PAR VOLET DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF	<ul style="list-style-type: none">VOLET A : Objectif A. Améliorer la qualité des eaux superficielles.....VOLET B : Objectif B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage.....Objectif C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues.....Objectif D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés.....Objectif E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation.....VOLET C : Objectif F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser.....Objectif G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant.....	Page 28 Page 30 Page 32 Page 34 Page 36 Page 40 Page 42
➤ LE CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF : ENGAGEMENT DES PARTENAIRES ET RECAPITULATIF FINANCIER	<ul style="list-style-type: none">Objet du contrat.....Engagement des maîtres d'ouvrage et des partenaires financiers.....Contrôle - révision - résiliation.....Récapitulatif financier.....Les actions à finaliser pour 2003.....Les signataires.....	Page 41 Page 42 Page 44 Page 45 Page 52 Page 53
➤ ANNEXES : LES FICHES ACTIONS	<ul style="list-style-type: none">Les fiches actions.....	Page 54

PREAMBULE ET CLES DE LECTURE DU DOCUMENT

1. PREAMBULE

Plus de 10 ans après la création du Syndicat d'Etude pour l'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières et 3 ans après la création du Comité de Rivière, le **Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) est créé le 26 décembre 2001.**

Le SAGYRC est un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique composé des 20 communes suivantes : **BRINDAS, CHAPONOST, CHARBONNIERES, CRAPONNE, DARDILLY, FRANCHEVILLE, GREZIEU LA VARENNE, LA TOUR DE SALVAGNY, LENTILLY, MARCY L'ETOILE, MONTROMANT, OULLINS, POLLIONNAY, ST GENIS LES OLLIERES, ST LAURENT DE VAUX, STE CONSORCE, STE FOY LES LYON, TASSIN LA DEMI LUNE, VAUGNERAY, YZERON.**

Le territoire d'intervention du SAGYRC correspond donc au périmètre géographique du bassin versant de l'Yzeron.

Il sera le principal porteur du contrat de rivière Yzeron Vif pour la réalisation d'actions n'entrant pas dans le champ de compétence des communes ou ayant un caractère d'intérêt général. Ainsi, les opérations spécifiques propres à une ou plusieurs communes seront réalisées par ces dernières ou dans le cadre de leurs groupements.

Le SAGYRC est donc accompagné, dans la réalisation du contrat de rivière Yzeron Vif, par les **maîtres d'ouvrage** suivants :

Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron, Pollionnay, Yzeron, Montromant, St Laurent de Vaux, Ste Consorce, Dardilly, Chaponost, Grand Lyon, Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, St Genis les Ollières, Brindas, Oullins, Ste Foy les Lyon, Charbonnières les Bains, l'Etat, le Département du Rhône, le Ministère de l'Equipement, la Région Rhône Alpes, la Compagnie Nationale du Rhône.

Par ailleurs, et dans le prolongement du rôle assuré par le Syndicat d'Etude pour l'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières, le SAGYRC assumera l'animation du **comité de rivière** qui est composé des représentants des acteurs suivants :

Conseil Régional Rhône Alpes, Conseil Général du Rhône, Communauté Urbaine de Lyon, Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu la Varenne, Lentilly, Marcy l'Etoile, Montromant, La Mulatière, Oullins, Pollionnay, St Genis Laval, St Genis les Ollières, St Laurent de Vaux, Ste Consorce, Ste Foy les Lyon, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vaugneray, Yzeron, Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône, Frapna Rhône, Cora Rhône, Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Société de Pêche de l'Yzeron et de ses affluents, Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricole, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre des Métiers du Rhône, Comité Départemental du Tourisme, Préfecture Rhône Alpes, Direction Régionale de l'Environnement Rhône Alpes, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Service Navigation Rhône Saône, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Départementale de l'Equipement, Direction de la Jeunesse et des Sports, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Compagnie Nationale du Rhône.

2. CLES DE LECTURE DU DOCUMENT

Différentes circulaires définissent le contenu et la présentation du dossier définitif des contrats de rivière. Le SAGYRC et le comité de rivière ont souhaité présenter le document dans la logique des étapes qui ont jalonné les réflexions et les décisions du comité de rivière et des maîtres d'ouvrage, à savoir :

- un premier chapitre consacré à la démarche du SAGYRC et du Comité de rivière pour la mise en œuvre d'un contrat de rivière,
- une présentation générale du bassin versant, amorcée dans le dossier de candidature,
- une synthèse thématique de l'état des lieux et diagnostic sous forme de cartes et de commentaires, compte tenu des nombreuses études réalisées depuis 10 ans et du souhait d'une présentation pédagogique pour tous les acteurs du comité de rivière,
- un chapitre concernant la définition de la stratégie et des objectifs du contrat de rivière, dans l'esprit de la charte de l'Yzeron réalisée en novembre 1990, et dans la logique de l'étude « Définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin de l'Yzeron »,
- un chapitre classique consacré aux objectifs, sous objectifs et aux actions du contrat de rivière sous forme de cartes et de tableaux,
- le contenu proprement dit du contrat de rivière avec l'engagement des partenaires financiers et des maîtres d'ouvrage, et le récapitulatif financier prévisionnel des actions,
- les fiches actions en annexe.

La correspondance entre les volets affichés dans les différentes circulaires et les objectifs du contrat de rivière Yzeron Vif est la suivante :

VOLET A : Objectif A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

VOLET B1 : Objectif B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

VOLET B2 : Objectif C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

VOLET B1 : Objectif D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

VOLET B1 : Objectif E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

VOLET C : Objectif F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

VOLET C : Objectif G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

DEMARCHE DU COMITE DE RIVIERE ET DU SAGYRC

1. HISTORIQUE DE LA DEMARCHE : LES PREMIERS PAS

L'Yzeron et ses affluents sont soumis à différents problèmes d'origine naturelle et anthropique :

- des étiages très sévères accentués par de nombreux prélèvements,
- des crues dévastatrices, principalement dans la partie aval du bassin versant, en raison d'une urbanisation très importante,
- la dégradation de la qualité des eaux due principalement à des rejets domestiques,
- la banalisation des milieux aquatiques.

Ces problèmes ont été abordés séparément à l'occasion d'approches ponctuelles et thématiques dans les années 1980. D'autre part, **les inondations des années 1983, 1989, 1990, 1993, ont alertés les riverains, les élus et les partenaires institutionnels sur la nécessité d'une approche cohérente et globale à l'échelle du bassin versant.** Cette prise de conscience d'une prise en charge publique des problèmes, s'est traduite par la **création, en 1991, du Syndicat d'Etude pour l'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SEAGYRC).** Ce dernier a réalisé, entre **1993 et 1996, l'étude d'une " définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron"** qui s'est déroulée selon trois phases :

- phase 1 : approche diagnostique permettant de décrire l'état actuel du site, son évolution passée prévisible, ses potentialités et ses dysfonctionnements,
- phase 2 : agrégation des différentes problématiques et principes de scénarios basés sur des objectifs identifiés et hiérarchisés,
- phase 3 : développement d'un ou de plusieurs scénarios "réalistes", dimensionnement et chiffrage sommaire.

Sur la base du diagnostic présenté, des objectifs réalistes, fondés à la fois sur les préoccupations locales et sur des exigences environnementales plus larges, ont été envisagés pour constituer les points forts d'une stratégie collective à adopter pour le bassin. Ces grands objectifs qui résultent des études réalisées dans le cadre de la définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron sont :

- Protection contre les crues et amélioration des étiages,
- Amélioration de la qualité des eaux,
- Amélioration des peuplements piscicoles,
- Protection et valorisation du patrimoine naturel,
- Intégration paysagère des cours d'eau,
- Entretien des cours d'eau,
- Communication, sensibilisation.

Ces différents objectifs ont été définis dans l'esprit de la **charte de l'Yzeron** établie à la création du SEAGYRC.

Le texte de cette charte est reproduit ci-contre.

CHARTRE DE L'YZERON établie en 1991

"L'Yzeron depuis sa source, parcourt des sites divers et constitue un trait d'union entre la nature et la ville.

L'Yzeron et ses affluents représentent autant de coulées vertes à proximité de l'agglomération lyonnaise.

Il est regrettable que ce bassin versant ait commencé à susciter un intérêt du fait d'inondations dont la fréquence augmente, mais il faut savoir saisir cette opportunité pour que, tout en s'assurant de la diminution de ces risques, chacune de ces rivières conserve, ou plutôt retrouve un caractère naturel.

La solidarité qui doit s'exercer vis-à-vis des populations sinistrées de manière fréquente doit nous inciter à entreprendre rapidement des études complémentaires afin de pouvoir définir des solutions d'aménagement hydrauliques. Au stade de l'étude, toutes les solutions doivent être envisagées ; on ne retiendra parmi celles-ci que celle (ou l'association de plusieurs) qui saura sauvegarder le caractère sauvage et naturel de la rivière.

Le plus rapidement possible, devront être prises des mesures à caractère conservatoire permettant d'enrayer une évolution qui pourrait devenir catastrophique : nature des sols, développement des techniques alternatives pour l'assainissement pluvial...

Protéger la rivière, c'est aussi veiller à ce que les amateurs qui la trouvent attirante, n'en soient pas les premiers perturbateurs. S'il est évident que la pratique d'engins motorisés est à prohiber, il faudra aussi veiller à maintenir des zones protégées tandis que certains sites pourront faire l'objet d'aménagements discrets au profit de ceux que l'on pourrait appeler les "gourmets de la nature".

En aucun cas, il ne faudra transformer les berges de l'Yzeron en un boulevard touristique semé d'attractions diverses, car ceci se traduirait inévitablement par un déferlement de "ramasseurs en tous genres" entraînant avec eux une désertification des lieux.

En fait, et de manière concise, on pourra considérer que le but fixé sera atteint, si, les populations étant préservées, l'Yzeron et ses affluents voient leur qualité de l'eau s'améliorer, les débits d'étiage soutenus, leurs zones naturelles adroitement protégées, quelques sentiers piétonniers discrets aménagés.

DEMARCHE DU COMITE DE RIVIERE ET DU SAGYRC

2. JUSTIFICATION DE LA DEMARCHE : VERS UNE PROCEDURE CONTRAT DE RIVIERE

Les objectifs présentés précédemment justifient l'engagement d'une procédure de Contrat de Rivière sur la base des études et des réflexions engagées jusqu'alors. Dans l'esprit de la charte de l'Yzeron et de la démarche contrat de rivière, **un comité de rivière est créé en 1998 pour assurer une représentation des acteurs publics et privés et pour amorcer la concertation et le pilotage de l'élaboration du contrat de rivière. La même année, le dossier sommaire de candidature est présentée et accepté par le Comité National d'Agrément.**

Les années 1999 et 2000, sont consacrées à la réalisation d'études spécifiques :

- étude paysagère du patrimoine naturel et bâti autour de l'eau,
- étude de la qualité des eaux et programme d'assainissement,
- étude de réhabilitation des décharges,
- étude d'aménagement et de gestion piscicole,
- étude du plan de gestion du lit, des berges et de la végétation des rives,
- étude de faisabilité de barrages écrêteurs de crues,
- étude de maîtrise des pollutions d'origine agricole,
- étude des utilisations de l'eau sur le bassin versant de l'Yzeron en période d'étiage.

Ces études ont permis de définir et d'affiner les objectifs, et les projets sur le plan technique et financier.

Fin 1999, le comité de rivière décide de la méthodologie à suivre pour l'élaboration du contrat de rivière, méthodologie qui est reprise dans ce dossier définitif :

- réaliser un état des lieux et un diagnostic par thème, synthèse de toutes les données disponibles, sous forme de cartes et de commentaires,
- réactualisation de la stratégie sur la base de la charte de l'Yzeron et redéfinition des grands objectifs,
- définition des sous objectifs territorialisés et localisation des actions,
- description des actions sous forme de fiches.

Le choix de la durée du contrat (5 ans) a été décidée sur la base d'une simulation des participations financières des communes concernées, la volonté d'étaler les dépenses, la nécessité d'assurer une cohérence dans la programmation des actions interdépendantes.

En 2001, le comité de rivière engage la rédaction du dossier définitif. A l'occasion de la diffusion des résultats de « l'étude du fonctionnement des procédures de contrat de rivière, lacs et milieu en région Rhône Alpes » (maîtrise d'ouvrage Région Rhône Alpes avec la participation du Ministère de l'Environnement, des Agences de l'Eau RMC et Loire Bretagne, des Départements de la région Rhône Alpes, de l'Union Européenne), **réalisée en 2001**, le comité de rivière et le comité de pilotage (composé du bureau du SEAGYRC, des partenaires financiers et des maîtres d'ouvrage) se sont efforcés à sélectionner les actions sur la base de plusieurs critères de décision (pertinence, cohérence, efficacité et efficience) permettant d'atteindre les objectifs fixés.

Le SAGYRC, les maîtres d'ouvrages associés, le comité de rivière, s'engagent donc dans un contrat de rivière sur 5 ans.

Par ailleurs, en réponse aux remarques faites par le Comité National d'Agrément en 1998, le comité de rivière et le SAGYRC souhaitent réaliser, une **étude d'opportunité d'élaboration d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.**

HISTORIQUE DE LA DEMARCHE CONTRAT DE RIVIERE

1980/1990

Les recherches du GRAIE (Groupe Rhône Alpes Infrastructure et Eau) mettent en évidence les effets de l'urbanisation sur le fonctionnement du bassin versant. Des études ponctuelles et thématiques sont réalisées.



1991

Une structure intercommunale est créée et implique les acteurs locaux dans la formulation des problèmes et la recherche de solutions: le SEAGYRC Syndicat d'Etude pour la Gestion et l'Aménagement de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières.



1993/1996

Des propositions d'aménagements sont étudiées dans le cadre de la définition d'une « Stratégie d'aménagement du bassin versant de l'Yzeron ».



1998

Les décisions sont collectives et concertées: création du Comité de rivière. Le SEAGYRC s'engage dans la démarche contrat de rivière: avis favorable du Ministère de l'Environnement.



1999/2000

Lancement des études spécifiques complémentaires pour élaborer le dossier du contrat de rivière.



2001-2002

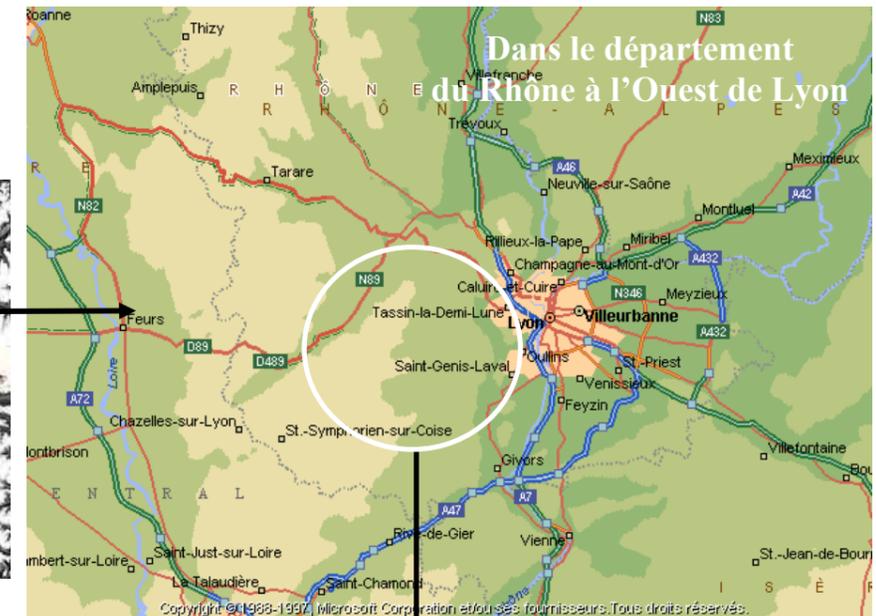
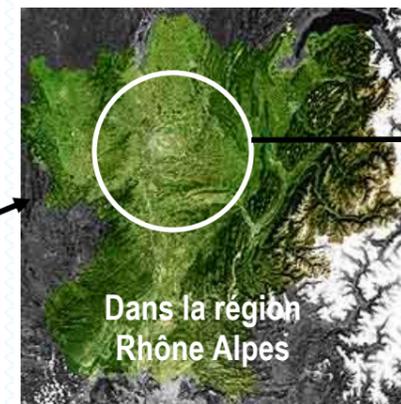
Rédaction du dossier définitif du contrat de rivière

PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

Le bassin versant est présenté de manière synthétique dans les pages qui suivent. Le chapitre UN CONSTAT : ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT, propose une présentation plus technique sous forme de cartes et de commentaires.

1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le bassin versant de l'Yzeron se situe dans le **bassin du Rhône**, dans la **région Rhône Alpes**. Il est situé intégralement dans le **département du Rhône**. L'Yzeron prend sa source aux environs de 780 m d'altitude sur la commune de Montromant, sur le versant Est des Monts du Lyonnais. L'Yzeron draine un bassin versant d'environ 144 km² avant de se jeter dans le Rhône, en rive droite, au niveau de l'agglomération Lyonnaise. Son principal affluent, le ruisseau de Charbonnières qui conflue en rive gauche, draine pour sa part un bassin versant de 67 km².

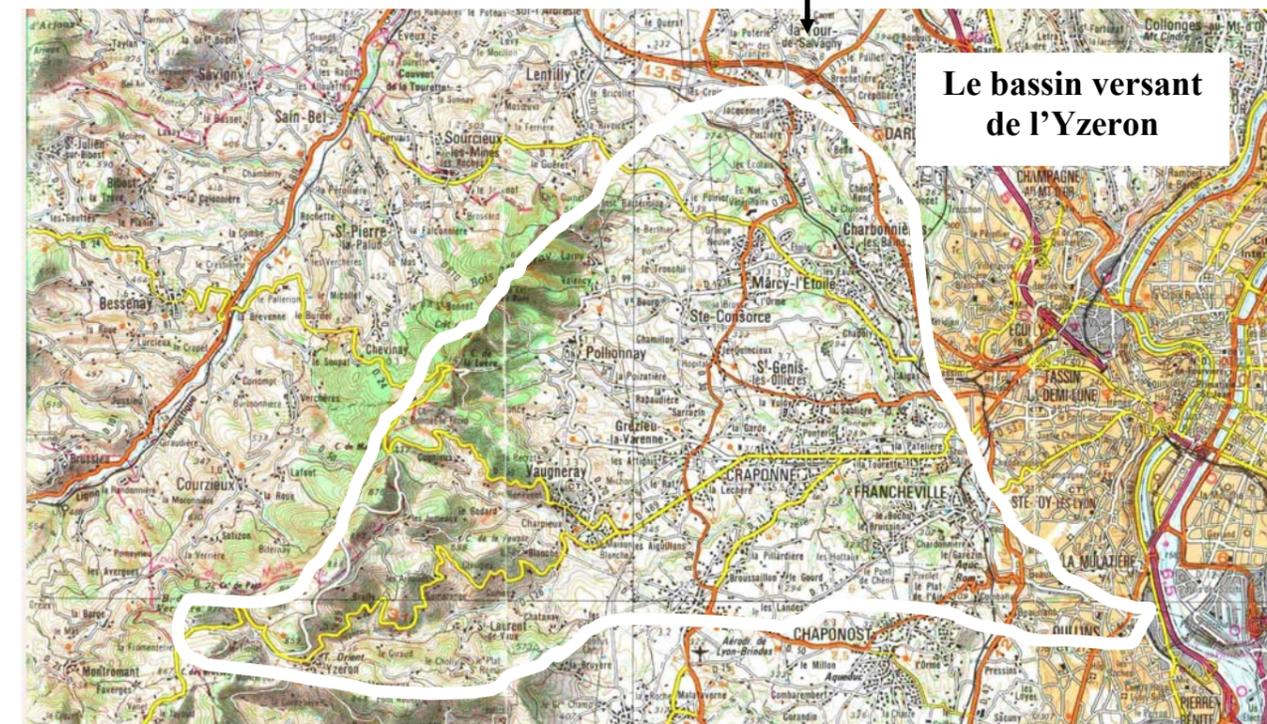


La partie amont du bassin versant en raison de l'altitude élevée, des pentes fortes est à dominante rurale. L'urbanisation se présente sous la forme de villages plus ou moins compacts entre lesquels les milieux naturels et l'agriculture se partagent l'espace.

Puis, avec l'adoucissement des formes du relief on passe assez rapidement sur la zone médiane à la banlieue résidentielle de l'Ouest lyonnais. A ce niveau, les cours d'eau ont développés des thalwegs relativement encaissés dans le relief cristallin ce qui les a soustraits, en partie, à l'urbanisation dense des plateaux. Ils représentent alors autant de coulées vertes qui s'enfoncent très largement dans le tissu urbain.

La partie aval du bassin versant jusqu'au confluent avec le Rhône se développe au sein de l'agglomération Lyonnaise. Elle est donc principalement urbaine. Les coulées vertes disparaissent progressivement ; les espaces verts font place aux surfaces imperméabilisées et sur plusieurs kilomètres, en amont de la confluence avec le fleuve, le lit de l'Yzeron est entièrement bétonné, fonds et berges.

Cette partie aval du bassin versant, englobée dans l'agglomération lyonnaise, représente environ 40 km² soit 28 % de la superficie totale du bassin.



PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

2. LES COMMUNES, CANTONS ET STRUCTURES INTERCOMMUNALES

Le bassin versant de l'Yzeron compte 26 communes réparties sur les cantons : d'Arbresle, d'Oullins, de Saint Genis-Laval, de Sainte-Foy-lès-Lyons, de Saint Laurent-de-Chamousset, de Tassin la Demi Lune et de Vaugneray.

Les différentes communes concernées pour tout ou partie de leur territoire sont : **Montromant, Yzeron, Vaugneray, Saint Laurent-de-Vaux, Brindas, Grézieu-la-Varenne, Craponne, Francheville, Sainte Foy-lès-Lyon, Oullins, La Mulatière, Chaponost, Charbonnières-les-Bains, Courzieu, Dardilly, La Tour de Salvagny, Lentilly, Lyon, Marcy l'Etoile, Messimy, Pollionnay, Saint Genis-laval, Saint Genis-les-Ollières, Sainte Concorce, Sourcieux-les-Mines, et Tassin la Demi-Lune.**

Certaines de ces communes, en terme de superficie concernée ou d'intérêt par rapport aux enjeux actuels du bassin versant, sont très marginales sur le bassin versant, il s'agit de : Courzieu, Messimy, Sourcieux-les-Mines, La Mulatière, Lyon, St Genis Laval.

Sur le bassin versant existent plusieurs structures inter-communales. Les principales sont :

- de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais (Brindas, Grézieu-la-Varenne, Messimy, Pollionnay, Sainte Concorce, Saint Laurent-de-Vaux, Vaugneray et Yzeron pour le bassin versant),
- de la Communauté Urbaine de Lyon (Charbonnières-les-Bains, Craponne, Francheville, Lyon, Marcy-l'Etoile, La Mulatière, Oullins, Saint Genis-les-Ollières, Sainte Foy-lès-Lyon, Tassin-la-Demi Lune, La Tour de Salvagny, Dardilly, St Genis Laval),
- du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Vallée de l'Yzeron (Brindas, Grézieu-la-Varenne et Vaugneray),
- de la Communauté de Rurale des Coteaux du Lyonnais (sur le bassin versant Yzeron, Vaugneray, Courzieu, Saint Laurent-de-Vaux, Brindas, Pollionnay, Sainte Concorce et Grézieu-la-Varenne),
- Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Buvet (sur le bassin versant Lentilly).
- Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique pour la Réalisation et l'Entretien d'Espaces Naturels (La Tour de Salvagny, Lentilly, Pollionnay, Ste Concorce, Marcy L'Etoile),
- La Communauté de Communes de la Vallée du Garon (sur le bassin versant Chaponost),
- La Communauté de Communes du Canton de St Laurent de Chamoussset (sur le bassin versant Montromant).

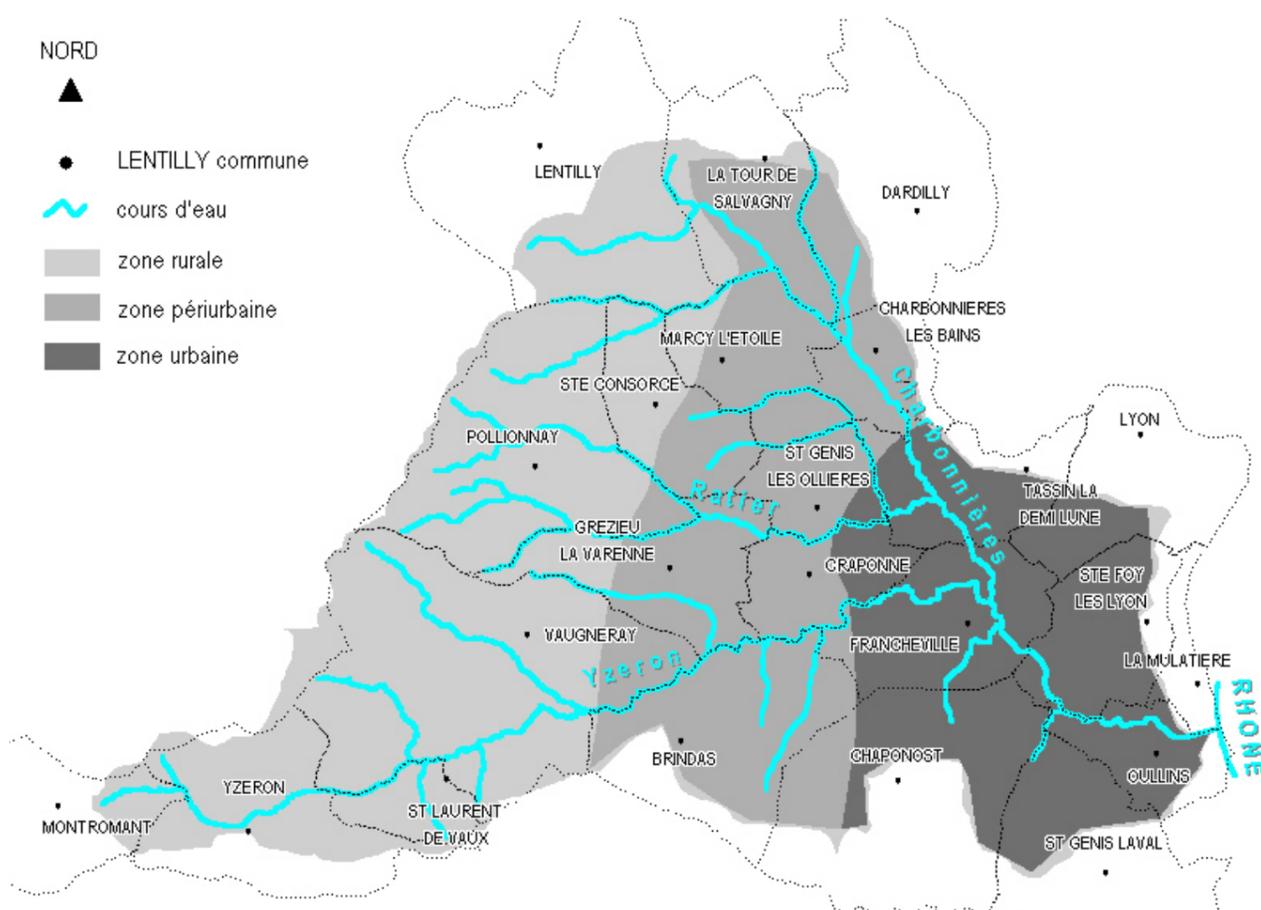
A cela s'ajoute le **Syndicat d'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)** qui regroupe les 20 communes principales du bassin versant. Ce syndicat a été mis en place, le 26 décembre 2001, pour être **porteur de la cohérence des projets à l'échelle du bassin versant, d'assurer la coordination des différents maîtres d'ouvrage ou d'être lui-même maître d'ouvrage dans le cas de compétences non attribuées.** Il remplace le SEAGYRC, qui avait pour but d'engager des études et des réflexions afin de trouver des solutions aux problèmes de la gestion de l'eau et des milieux dans le cadre de la définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron.

3. LA DEMOGRAPHIE

D'après le Recensement Général de la Population de 1999 (INSEE) la population totale des communes représentées sur le bassin versant est d'environ 572 000 habitants alors que la population propre au bassin versant de l'Yzeron est de l'ordre de 140 000 habitants.

Parmi les communes concernées du bassin versant, cinq ont une population dépassant les 10 000 habitants ; ce sont : Francheville, Lyon, Oullins, Sainte Foy-lès-Lyon et Tassin La Demi Lune. C'est ainsi que sur la partie aval du bassin versant on obtient des densités de population très élevées comprises entre 2 000 et 8 000 habitants par km² de bassin versant. Plus de 80 % de la population du bassin versant est en zone urbaine.

Plus l'on se déplace vers les Monts du Lyonnais et plus cette densité diminue pour aboutir sur l'amont du bassin versant à des niveaux caractéristiques de populations rurales ($d < 100 \text{ hab/km}^2$), cela sur une distance Est-Ouest inférieure à 25 km (longueur de l'Yzeron : 23,9 km).



PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

4. L'OCCUPATION DES SOLS ET LES ACTIVITES HUMAINES

Globalement, l'occupation du sol sur le bassin versant de l'Yzeron est relativement bien structurée entre :

- les **contreforts des Monts du Lyonnais** où dominent les **grands espaces naturels** et en particulier la forêt ; l'**agriculture** est présente, principalement par l'élevage, mais vient en seconde place après la **forêt**,
- une **zone médiane** où les activités agricoles dominent sauf au niveau des thalwegs des ruisseaux. L'**élevage** est présent mais se sont surtout le **maraîchage, les vergers et les céréales** qui sont développés en raison de la proximité de l'agglomération lyonnaise mais aussi grâce à l'irrigation à partir de retenues collinaires,
- une **zone inférieure** très étendue puisqu'elle représente environ le tiers de la superficie du bassin versant où domine l'**urbanisation**. Le lit de la rivière est corcé par une occupation des sols très contraignante en terme d'espace. Malgré cela, les espaces naturels sont présents sous la forme, entre autre, des **coulées vertes** associées soit à l'Yzeron, soit au Charbonnières pour les plus importantes.

4.1 L'agriculture et la forêt

La forêt est une composante importante de l'occupation des sols du bassin versant malgré la proximité de l'agglomération lyonnaise puisqu'elle représente près de 20 % de la superficie concernée.

Les communes de l'amont du bassin versant : Yzeron, Vaugneray, Pollionnay disposent d'un taux d'occupation des sols par la forêt supérieur à 35 %. Mais dès que l'on se rapproche du Grand Lyon ce dernier chute très vite au profit d'abord de l'agriculture, puis de l'urbanisation.

Néanmoins, par l'intermédiaire des coulées vertes, cette formation végétale d'un grand intérêt, tant au niveau biologique que paysager, pénètre profondément dans le tissu urbain.

L'agriculture sur le bassin versant se répartie grossièrement selon trois grandes zones :

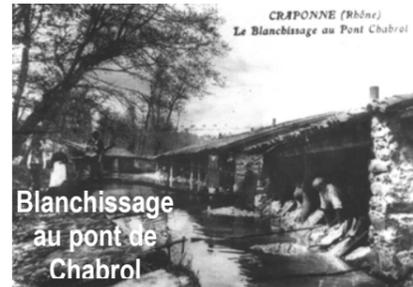
- la zone amont du bassin versant principalement représentée par les communes de Montromant, Yzeron, Vaugneray et Pollionnay où l'agriculture est principalement représentée par l'élevage laitier. A ce niveau, on se trouve en zone de montagne ce qui élimine pratiquement tout autre type d'utilisation agricole,
- la zone intermédiaire du bassin versant où le relief adouci permet le développement d'une agriculture plus intensive basée sur la céréaliculture et notamment le maïs, les vergers, le maraîchage. Le corollaire de ce type d'exploitation du sol est la nécessité de disposer d'une irrigation,
- la zone aval du bassin versant, incluant la zone urbaine et péri-urbaine, où l'agriculture est le plus souvent relictuelle.



PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

4.2 Les activités industrielles

Historiquement, l'activité industrielle caractéristique du bassin versant était la **blanchisserie**. Elle a représenté la force économique majeure de la moyenne vallée de l'Yzeron jusqu'au début du siècle.

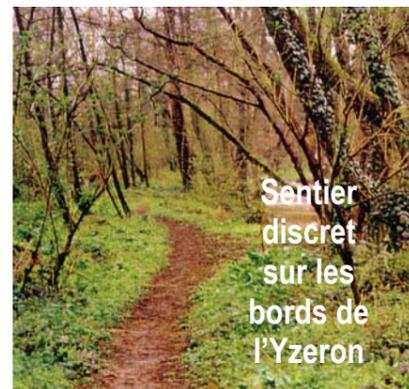


Aujourd'hui, cette activité disparue est remplacée par une **industrie moderne** à l'origine d'importants flux de pollution (Industrie **pharmaceutique** principalement). Sur le bassin versant de l'Yzeron le tissu industriel se développe essentiellement dans et à la périphérie de l'agglomération lyonnaise. De ce fait, les industriels qui émettent des eaux de process, traitées ou non, sont raccordés sur le réseau de la Communauté Urbaine de Lyon. Les raccordements font l'objet d'une convention de rejet entre l'industriel, le gestionnaire du réseau d'assainissement et la collectivité locale.

4.3 Les loisirs, le tourisme et le patrimoine

Compte-tenu des caractéristiques du réseau hydrographique du bassin versant ce dernier se prête mal aux activités de loisirs et au tourisme. Cependant, la proximité de l'agglomération lyonnaise et le besoin d'évasion, même temporaire, de cet espace urbain confère au bassin versant de l'Yzeron un intérêt tout particulier.

La présence d'espaces naturels sensibles relativement préservés aux portes de Lyon leur confère un attrait très important mais difficilement conciliable avec leur sensibilité écologique. Afin de se rendre compte de ce phénomène il suffit de considérer le cas des parcs de Lacroix-Laval (100 ha) ou de celui du Casino de la Tour de Salvagny qui englobent des tronçons de cours d'eau et qui sont l'objet d'une très forte fréquentation au point qu'ils arrivent à saturation. La population citadine qui fréquente ces parcs est à la recherche d'espaces verts aménagés où la nature est en quelque sorte "apprivoisée".



Ce besoin d'espaces naturels fait subir à ces derniers une pression d'usage qu'ils sont incapables de supporter en l'état. Cela se traduit par une dégradation généralisée des milieux se développant dans les vallons (coulées vertes) ou sur les Monts du Lyonnais (piétinement, dégradation de la couverture végétale, multiplication des axes de pénétration et des dépôts de toute nature, utilisation abusive du 4 x 4,...).

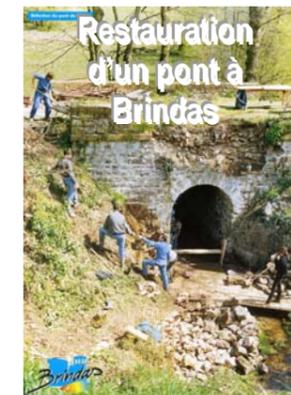
Les loisirs liés à l'eau sont uniquement représentés par l'**halieutisme**, il n'existe pas sur le bassin versant de secteur permettant de pratiquer les sports d'eaux vives tel que le canoë-kayak.

L'intérêt de trouver aux portes de Lyon des cours d'eau naturels à truite est évident. La plus grande partie du réseau hydrographique, classée en première catégorie piscicole, permet la pratique de cette activité. Elle est soutenue à la fois par des alevinages et des déversement de surdensitaires. Selon les années entre 300 et 400 pratiquants adhèrent à la société de pêche. Par ailleurs, cette dernière a mis en place sur l'Yzeron, à hauteur de Craponne, une école de pêche pour les jeunes dont elle assure l'animation.

On note la présence de deux plans d'eau, gérés en deuxième catégorie piscicole : **le plan d'eau du Ronzey** sur la commune d'Yzeron et le plan d'eau de la Beffe sur la commune de La Tour de Salvagny. Le premier est géré par la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais et représente un attrait touristique certain pour le haut bassin versant.



Le patrimoine lié à l'eau est faiblement mise en valeur sur le bassin, on peut néanmoins citer le cours de l'Yzeron qui est un site classé.



Il faut également citer sur le plan touristique l'importance pour le bassin versant de l'important réseau de chemins de randonnées. Ils sont inscrits au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées** (PDIPR), établi en 1992 et en cours de révision, et de nombreux sentiers recoupent les cours d'eau.

PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

4.4 L'aménagement du territoire : urbanisme et infrastructures de transport

Les principales communes du bassin versant disposent toutes d'un Plan d'Occupation des Sols (POS).
En dehors des zones d'activités et de la zone urbaine de l'agglomération lyonnaise, le lit majeur des cours d'eau du bassin versant correspond essentiellement à des zones NC et ND. Sur les parties aval et intermédiaires du bassin versant, la pression urbaine est importante.

En ce qui concerne les infrastructures de transport il faut citer principalement la RN 7 dont une partie de l'assainissement est ramené sur le ruisseau de Charbonnières ainsi que les projets du Tronçon Ouest Périphérique de l'agglomération lyonnaise et du Contournement Ouest Lyonnais.

5. CARACTERISTIQUES ENVIRONNEMENTALES DU BASSIN VERSANT

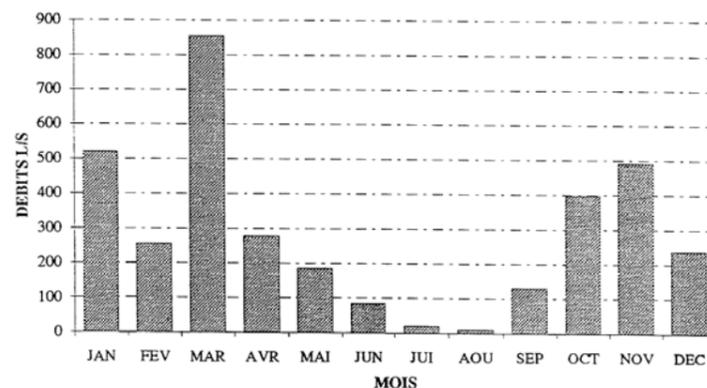
5.1 Hydrologie : les étiages

L'hydrologie des cours d'eau du bassin versant est marquée par des étiages très sévères. Les étiages très forts ont une origine naturelle liée à la pluviométrie mais surtout à la nature géologique des terrains. Cette dernière ne permet pas la constitution de réserves.

L'hydrologie des cours d'eau du bassin versant peut être appréhendée à partir des données issues des deux stations limnigraphiques existantes gérées par la DIREN Rhône-Alpes. Le module du cours d'eau est de 290 l/s à Craponne (sur la période 1970/1991 soit un débit spécifique de 6 l/s/km²), et de 730 l/s à Taffignon (pour la période 1988/1991, soit un débit spécifique de 5,7 l/s/km²).

Les débits minimum observés sur la période 1970/1990 confirment ce témoignage avec 1 l/s à Craponne, et 0 l/s à Taffignon. Les valeurs des débits quinquennal d'étiage (QMNA₅) pour une période de référence de 24 ans (source : DIREN Rhône-Alpes) sont de 14 l/s à Craponne, et de 11 l/s à Taffignon.

DEBITS MOYENS MENSUELS A CRAPONNE SUR LA PERIODE 1970/1991



Cette situation naturelle est aggravée par des prélèvements directs et indirects avec :

- des **pompages directs** en rivière pour irrigation de la part des agriculteurs mais aussi de particuliers. Ces prélèvements ne sont souvent l'objet d'aucune déclaration réglementaire et sont très difficilement quantifiables,
- des **captages pour l'alimentation en eau potable** notamment pour des sources sur Yzeron et Vaugneray,
- l'interception d'écoulements pérennes par des **retenues collinaires**.

5.2 Hydrologie les crues

Le bassin versant de l'Yzeron dispose d'une triste réputation consécutive aux inondations répétées de la dernière décennie (26 avril 1983, 26 avril 1989, 25 novembre 1990, 12 juin 1992, 5-6 octobre 1993).

L'ampleur des dégâts matériels est importante : **submersion de chaussée (risque d'entraînement de véhicules), submersion de zones d'habitation par des hauteurs d'eau de l'ordre du mètre ou plus associées à des vitesses mettant en cause la sécurité des personnes**. Ils sont situés en aval de la confluence avec le ruisseau de Charbonnières : Charbonnières-les-Bains (12 maisons), Francheville (28 maisons), Sainte Foy-les-Lyon (44 maisons), Oullins (190 maisons), Tassin la Demi-Lune (28 maisons).

D'autres dommages sont néanmoins enregistrés sur d'autres secteurs du cours de l'Yzeron et de ses affluents (Craponne, Saint Genis-Laval, Saint Genis-les-Ollières, Grézieu-la-Varenne, Brindas).



PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

L'origine de ces crues est liée à certaines caractéristiques du bassin versant :

- les terrains d'origine granitique sont rapidement saturés. Les tissus urbains et péri-urbains ont ainsi un comportement assez voisin de celui des terrains naturels,
- les temps de réponse des bassins versants non urbanisés sont proches de ceux des zones urbaines ce qui permet dans certaines conditions défavorables de précipitation la superposition des ondes de crues.
- les importantes surfaces imperméabilisées sur la partie aval du bassin versant.



5.3 La qualité de l'eau

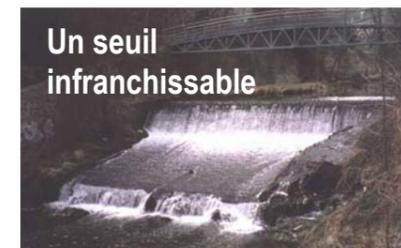
La **mauvaise qualité des eaux** (classe 2 et 3) est imputable à la conjonction de deux facteurs principaux : les faibles capacités de dilution des milieux, les **rejets domestiques** liés aux stations d'épuration (Yzeron et Pollionnay) ainsi qu'aux très **nombreux déversoirs d'orage**. Les cours d'eau présentent également des signes d'eutrophisation manifestes en raison de teneurs en azote et phosphore anormales.



La qualité des milieux aquatiques s'en ressent fortement notamment pour ce qui a trait à la faune piscicole.

5.4 L'état des cours d'eau

Les importantes surfaces imperméabilisées sur la partie aval du bassin versant. Les cours d'eau du bassin versant se caractérisent par : une absence d'entretien généralisée, la présence d'aménagements hydrauliques "durs" stérilisant le cours d'eau ainsi que d'une dégradation des espaces associés, notamment en zone urbaine. On assiste donc au développement de friches, à l'envahissement des berges par la Renouée du Japon, à la multiplication des décharges. La faune piscicole est affectée par la compartimentation de l'habitat consécutive aux nombreux ouvrages hydrauliques infranchissables qui affectent ces cours d'eau de première catégorie.



5.5 Les sensibilités écologiques

Malgré la proximité de l'agglomération lyonnaise le bassin versant de l'Yzeron dispose de nombreuses sensibilités écologiques répertoriées soit au titre de Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), soit au titre des Espaces Naturels Sensibles du Rhône (ENS). Ces différents types de sensibilités écologiques affectent des milieux naturels qui peuvent se développer très profondément dans le tissu urbain (coulées vertes, parc,...). La pression d'usage qu'ils supportent porte alors préjudice à la qualité ainsi qu'à la pérennité de ces milieux.



PRESENTATION DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON ET DE SES AFFLUENTS

Les usages de l'eau sur le bassin versant sont peu développés, mais en raison d'une ressource limitée et fragilisée, ils sont à l'origine de conflits. Les usages à caractère ludique sont essentiellement représentés par l'halieutisme que se soit en cours d'eau ou en plan d'eau. Sur un de ces derniers, le plan d'eau du Ronzey, un usage baignade s'est développé récemment. Néanmoins, les caractéristiques physiques du plan d'eau ne sont pas propices à cet usage ; depuis 1995 la baignade y est interdite.

Le bassin versant de l'Yzeron se caractérise également par l'implantation de nombreuses retenues collinaires. Certaines de celles-ci sont en dérivation de cours d'eau et participent à l'accentuation des étiages. Il en est de même des prélèvements agricoles directs et des prélèvements pour l'alimentation en eau potable. Ces différents types de prélèvements réduisent la disponibilité de la ressource en étiage ce qui limite encore les capacités des milieux aquatiques à supporter les rejets d'eaux usées, traitées ou non.



UN CONSTAT: ETAT DES LIEUX ET DIAGNOSTIC DU BASSIN VERSANT DE L'YZERON

Le bassin versant de l'Yzeron se développe à l'Ouest de Lyon et intègre à la fois une partie de l'agglomération lyonnaise et une partie des Monts du Lyonnais. Ce contraste est à l'origine d'une pression démographique et urbaine qui est en grande partie responsable :

- des étiages très sévères d'origine naturelle, accentués par de nombreux prélèvements;
- des crues dévastatrices résultantes de la conjonction d'une situation naturelle (sols très rapidement saturés en eau) et d'une urbanisation importante et croissante;
- de la dégradation de la qualité des eaux due aux rejets domestiques et d'eaux pluviales véhiculées dans les réseaux;
- de la banalisation et l'artificialisation des milieux aquatiques.

Afin d'établir l'état des lieux global du bassin versant, des études spécifiques sont réalisées de 1993 à 1996 sur des solutions d'aménagements pour la protection des habitations contre les crues, ainsi qu'une étude globale de "Définition d'une stratégie d'aménagement sur le bassin versant de l'Yzeron". En 1998, le comité de rivière et le SEAGYRC réalisent le dossier sommaire de candidature pour s'engager dans une démarche de contrat de rivière. En 1999 et 2000, des études complémentaires sont réalisées sur les sujets suivants:

- "Bilan et définition des objectifs de qualité des eaux du bassin versant de l'Yzeron et programme d'assainissement";
- "Utilisations de l'eau sur le bassin versant de l'Yzeron en période d'étiage";
- "Elaboration d'un plan de gestion du lit, des berges et des boisements";
- "Diagnostic piscicole et propositions d'aménagement et de gestion";
- "Etude Paysagère du patrimoine naturel et bâti lié à l'eau";
- "Réhabilitation des décharges du bassin versant de l'Yzeron".

En parallèle, aux études réalisées sous maîtrise d'ouvrage SEAGYRC, des études spécifiques sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale. Parmi celles ci:

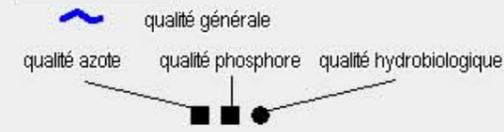
- "Schémas Directeurs d'Assainissement";
- "Dossier de révision de POS";
- "Dossier Schéma Directeur d'Urbanisme";
- "Plan de Prévention des Risques d'Inondations de l'Yzeron";
- "Etude de deux barrages écrêteurs de crue sur l'Yzeron";
- "Zonage pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement".

Les cartes qui suivent et les commentaires correspondants présentent d'une manière synthétique toutes les informations issues de ces études. Ces informations ont été complétées par les observations de terrains et les discussions avec les membres du comité de rivière et avec les acteurs de terrains. Les thèmes abordés pour cet état des lieux sont:

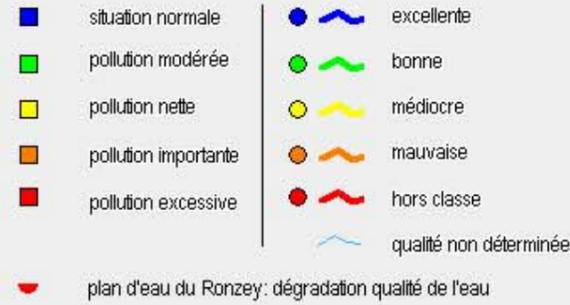
- La qualité des eaux superficielles et les pollutions;
- Les ressources en eau et les étiages;
- Les crues et les risques liés aux inondations;
- Les milieux aquatiques et les secteurs dégradés;
- Le patrimoine paysager et bâti, les loisirs et les usages.

LEGENDE DE LA CARTE

TYPE DE QUALITE



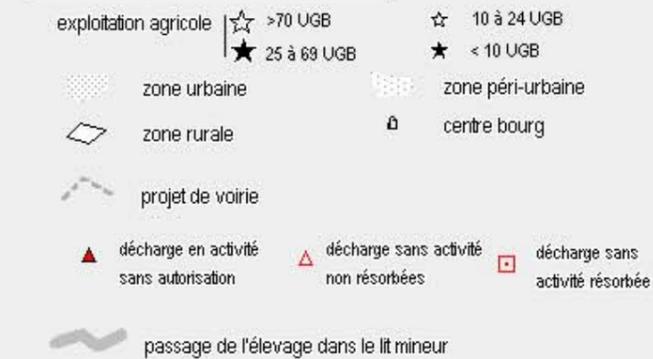
CLASSE DE QUALITE DES COURS D'EAU



REJETS



SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION



Dans les zones rurales et péri-urbaines, pratiques agricoles inadaptées (mise en culture trop près des cours d'eau, passage de l'élevage dans le lit mineur, disparition des haies et fossés)



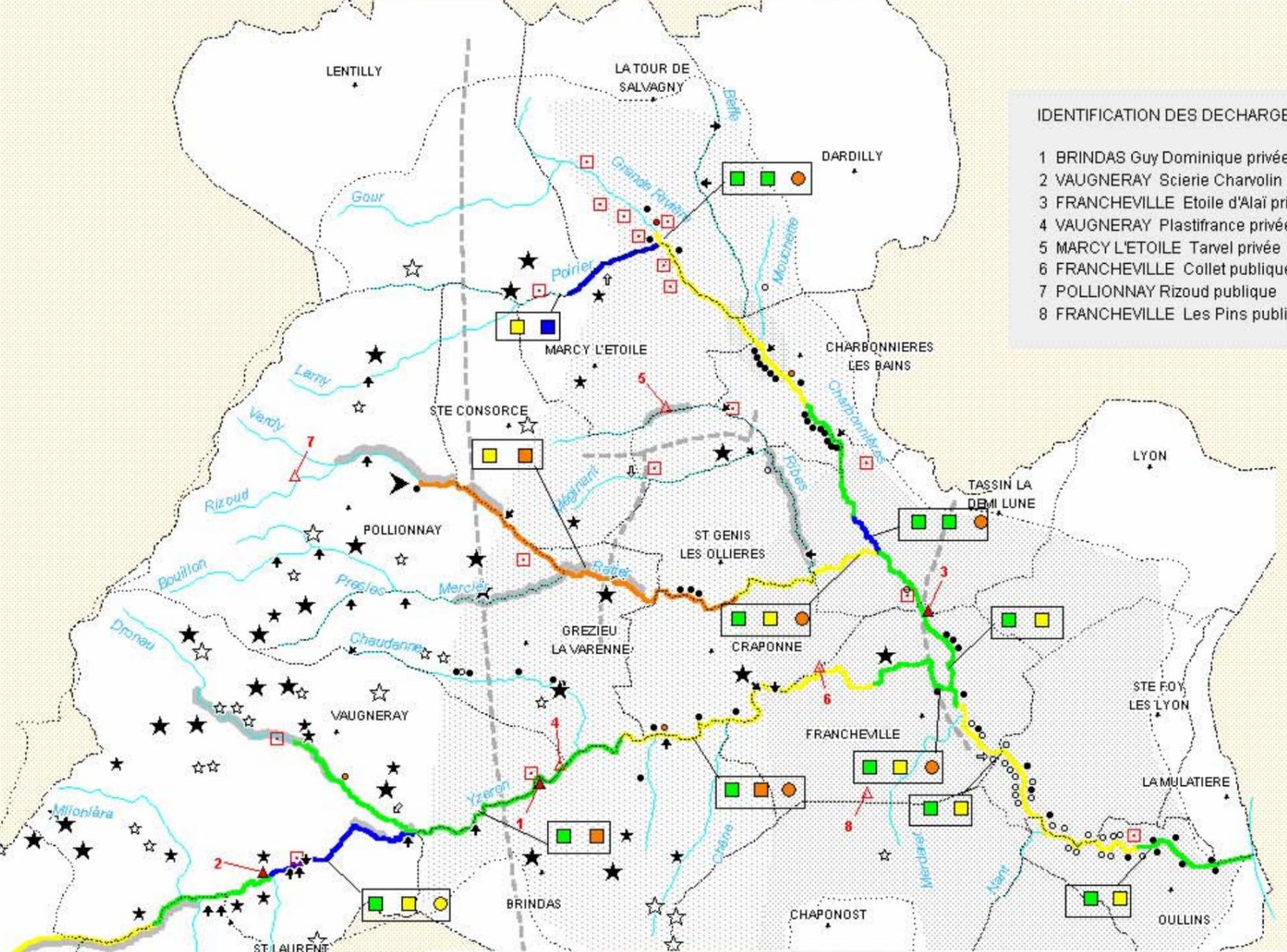
LEGENDE DU FOND DE CARTE



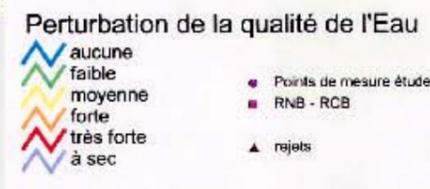
1. Etat des lieux Diagnostic A. La qualité des eaux et les pollutions

Carte 1A

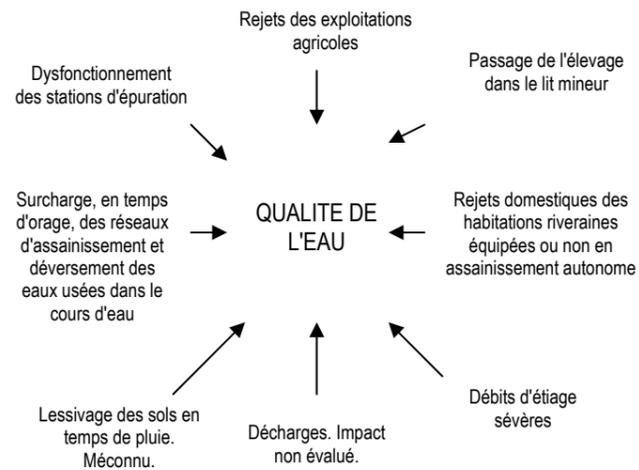
- ### IDENTIFICATION DES DECHARGES
- BRINDAS Guy Dominique privée
 - VAUGNERAY Scierie Charvolin privée
 - FRANCHEVILLE Etoile d'Alai privée
 - VAUGNERAY Plastifrance privée
 - MARCY L'ETOILE Tarvel privée
 - FRANCHEVILLE Collet publique
 - POLLIONNAY Rizoud publique
 - FRANCHEVILLE Les Pins publique



Département du Rhone
Identification des perturbations de la qualité des cours d'eau
(Altération SEQ Eau : MOOX, MA, NO3, MP)
Synthèse des données 1994 / 1999



SOURCES DE DEGRADATION DE LA QUALITE DES EAUX



BILAN ACTUEL DE LA QUALITE DES EAUX

- **La qualité générale de l'eau** a été établie à partir de deux campagnes de mesures effectuées en juillet et septembre 1999. La carte ci-contre met en évidence :
 - une dégradation importante du Ratier et de l'Yzeron amont par les rejets domestiques des stations d'épuration de Pollionnay et d'Yzeron, qui entraînent une mauvaise qualité des cours d'eau (pollution organique, azotée, phosphorée). Ce niveau de qualité ne s'améliore que très progressivement sur le Ratier en raison de sa très faible capacité de dilution et d'auto-épuration. La qualité du Ratier influence défavorablement le Charbonnières après sa confluence. La qualité de l'Yzeron s'améliore relativement rapidement, pour retrouver un niveau de qualité bonne à excellente à St Laurent de Vaux;
 - une qualité médiocre du ruisseau Charbonnières en tête de bassin, en raison d'un assainissement insuffisant (pollution organique). L'amélioration progressive est contrecarrée par les apports du Ratier qui entraîne une qualité bonne avec une dégradation au niveau du phosphore;
 - une dégradation de l'Yzeron dans son cours moyen avec un retour à une qualité médiocre, en raison des apports domestiques de différents hameaux dont l'assainissement n'est pas satisfaisant. Ce niveau de qualité est globalement conservé jusqu'à sa confluence avec le Rhône;
 - une pollution systématique par les composés azotés en général avec quelques déclassements sévères par l'azote organique sur les têtes de bassin versant, dégradations que l'on peut attribuer en partie aux activités agricoles;
 - une dégradation générale et critique par les composés phosphorés et la présence de "points noirs" matérialisés à l'aval de rejets domestiques ou en milieu urbain.
- **La qualité biologique** est inférieure à la qualité donnée par les mesures physico-chimiques. Si les pollutions accidentelles ou les rejets ponctuels sont responsables de mortalités piscicoles ou de dégradations localisées de la qualité biologique, les pollutions chroniques (phosphore, matières oxydables) sont les premières raisons qui limitent les potentialités écologiques à l'échelle du bassin versant. La bonne stabilité physique du milieu est contrecarrée par le régime hydrologique de ces cours d'eau particulièrement défavorisés par des étiages drastiques (nombreux assèchs même à l'aval). Les déversoirs d'orage et pluviaux limitent également la capacité d'accueil du milieu par leur effets de chasse et leur mauvaise qualité. Enfin, la dominance des sables dans le lit de ces cours d'eau limite la qualité des habitats potentiels, de même que le colmatage des substrats dans certains secteurs.
- **Le plan d'eau du Ronzey** (3ha; 70000 m³) a été aménagé en 1981/1982 dans un but touristique. Les campagnes d'analyses (bactériologie, physico-chimie, phytoplancton) ont permis de constater une qualité bactériologique conforme aux normes de baignade et une faible transparence ayant comme conséquence directe l'interdiction de la baignade depuis 1985. Cette faible transparence s'explique par une eutrophisation favorisée par l'apport amont de nutriments d'origine agricole et par le temps de renouvellement trop important (100 jours dû au trop grand volume du plan d'eau et à une alimentation en eau très faible aggravée par les prélèvements amont).
- **L'incidence des déversoirs d'orage** des réseaux unitaires et pluviaux en temps de pluie a été abordée sur un échantillon de 4 DO et montrent un impact assez net : effet de chasse lié à des débits de surverse important, apport en charges polluantes important. La qualité globale du milieu, à l'aval de ces DO, se situe entre la classe mauvaise à hors classe.
- **L'eutrophisation**, malgré des concentrations en phosphore suffisants, ne se déclenche sur les linéaires de cours d'eau en grande partie ombragés.
- **La pollution agricole** a été étudiée dans le cadre d'une étude de maîtrise des pollutions d'origine agricole en 1999. 93 exploitations d'élevage ont été recensées dont 15 de plus de 70 UGB et 29 de 25 à 69 UGB. La qualité des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron présente une altération certaine, très probablement due aux pollutions d'origine agricole et en particulier aux effluents d'élevage. L'influence de ces derniers s'accroît particulièrement en fin de période hivernale (stockage de fumiers et lisiers très importants, début de épandages). En effet, la qualité générale (azote, phosphore, bactériologie) se dégrade fortement au niveau de l'Yzeron amont et du ruisseau de St Laurent de Vaux. Les sous bassins du Dronau, du Mercier et du Poirier ont une qualité générale excellente avec cependant une pollution azotée organique importante, de même que la contamination bactériologique (sauf sur le Poirier).
- **La pollution liée aux lessivage des sols** imperméabilisés est méconnue. L'étude de la pollution issue de la RN7 met en évidence une pollution certaine.
- **Les décharges.** Inventoriées en 1993 et 1999, les décharges ne posent pas de problèmes majeurs. En effet, depuis 1993, plusieurs sites ont été résorbés, d'autres sont pris en charge actuellement par les collectivités et les sites privés ont généralement évolués vers une fermeture. Sur 25 sites inventoriés, on compte 3 décharges en activité sans autorisation et 5 décharges sans activité non résorbées. Sur la base des recommandations du comité de rivière, des analyses pour apprécier l'impact des décharges sur les cours d'eau sont proposées.
- **L'application du nouveau Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau** (voir encart sur la carte ci-contre), indique des perturbations de la qualité moyenne à très forte. Cet état confirme l'influence des rejets des stations d'épuration des communes d'Yzeron et Pollionnay sur les têtes de bassin versant, l'impact des systèmes d'assainissement autonome dans la zone périurbaine du bassin versant, l'incidence des déversoirs d'orage dans la partie urbaine du bassin versant à l'aval.

LA REGLEMENTATION ET LES PRECONISATIONS DU SDAGE

- D'après la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, les communes ou leurs groupements délimitent :
 - les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées
 - les zones d'assainissement non collectif où elles sont tenues, afin de protéger la salubrité publique, d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien ;
 - les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;
 - les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel, et en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement, lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse apporte les préconisations suivantes:
 - détermination de nouveaux objectifs de qualité sur la base de paramètres de pollution, de paramètres physiques et de paramètres biologiques;
 - augmenter dans chaque département de 20% du linéaire de rivières de bonne ou très bonne qualité;
 - réaliser des études pour apprécier la pollution engendrée par les décharges d'ordures ménagères.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Etude "Définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron" - SEAGYRC - 1993
- Etude "Bilan et définition des objectifs de qualité des eaux du bassin versant de l'Yzeron et programme d'assainissement" - SEAGYRC - 2000
- Schéma Directeur d'Assainissement. Réalisés: Brindas, St Genis Laval, Oullins, La Mulatière, Ste Foy les Lyon, Tassin la Demi Lune, Charbonnières les Bains, Dardilly, La Tour de Salvagny, Lentilly, Marcy l'Etoile, St Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Grézieu la Varenne. En cours: Yzeron, St Laurent de Vaux.
- Zonage d'assainissement en cours: Yzeron, Vaugneray, St Laurent de Vaux, Ste Consorce
- Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole: 2 projets réalisés, 4 en cours, 9 à réaliser

LEGENDE DE LA CARTE

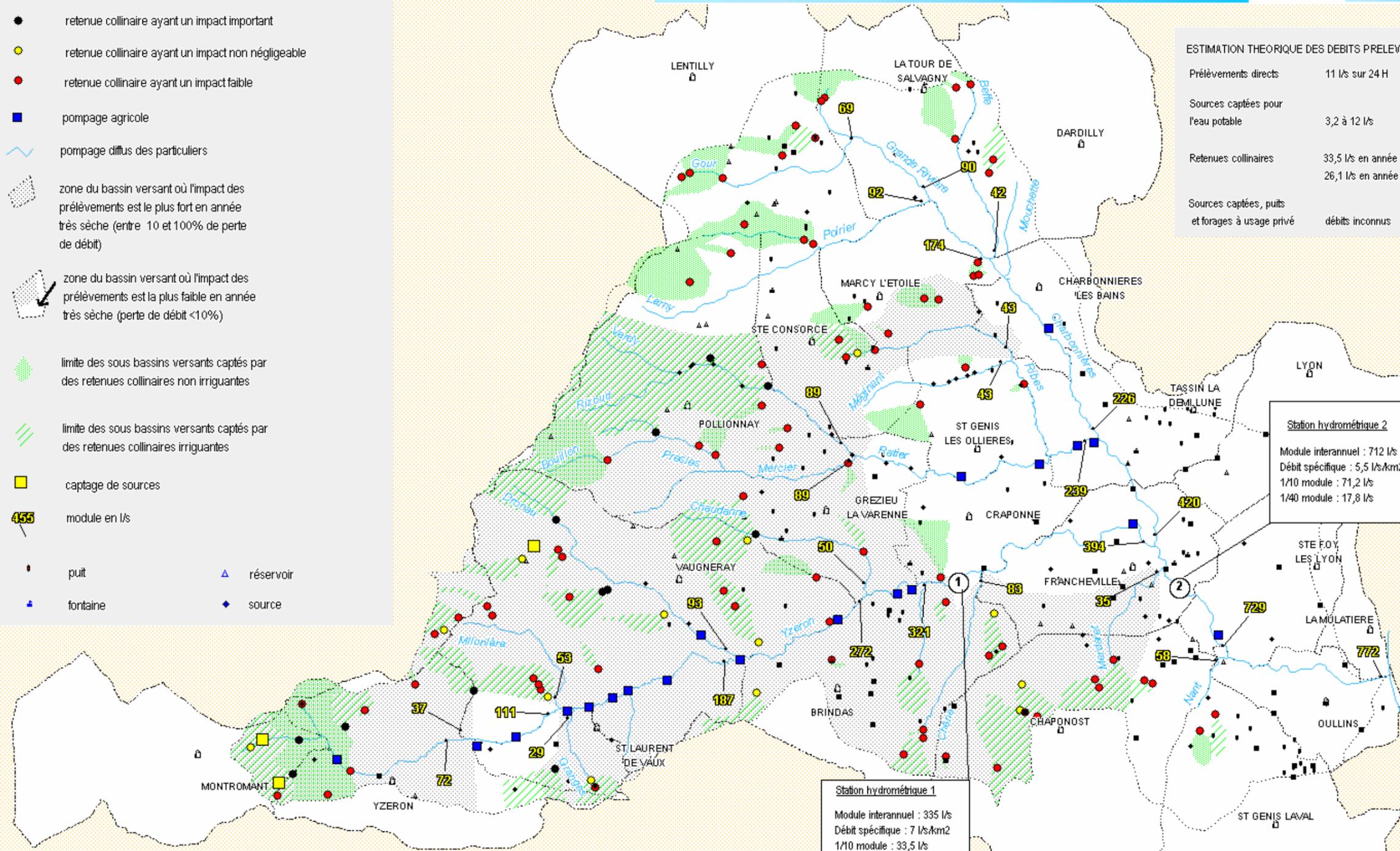
- station hydrométrique
- retenue collinaire ayant un impact important
- retenue collinaire ayant un impact non négligeable
- retenue collinaire ayant un impact faible
- pompage agricole
- pompage diffus des particuliers
- zone du bassin versant où l'impact des prélèvements est le plus fort en année très sèche (entre 10 et 100% de perte de débit)
- zone du bassin versant où l'impact des prélèvements est la plus faible en année très sèche (perte de débit <10%)
- limite des sous bassins versants captés par des retenues collinaires non irriguantes
- limite des sous bassins versants captés par des retenues collinaires irriguantes
- captage de sources
- module en l/s
- puits
- fontaine
- réservoir
- source

1. Etat des lieux Diagnostic

B. Les ressources en eau et les étiages

Carte 1B

ESTIMATION THEORIQUE DES DEBITS PRELEVES	
Prélèvements directs	11 l/s sur 24 H
Sources captées pour l'eau potable	3,2 à 12 l/s
Retenues collinaires	33,5 l/s en année normale 26,1 l/s en année très sèche
Sources captées, puits et forages à usage privé	débits inconnus



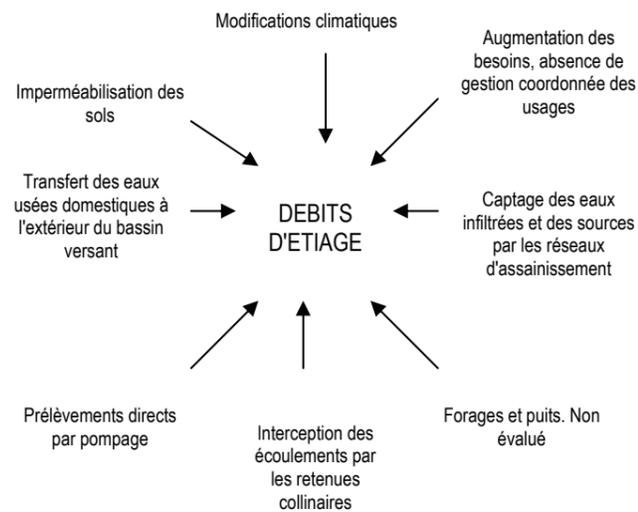
Station hydrométrique 2
 Module interannuel : 712 l/s
 Débit spécifique : 5,5 l/s/km²
 1/10 module : 71,2 l/s
 1/40 module : 17,8 l/s

Station hydrométrique 1
 Module interannuel : 335 l/s
 Débit spécifique : 7 l/s/km²
 1/10 module : 33,5 l/s
 1/40 module : 8,4 l/s
 VCN 30 année normale : 19 l/s
 VCN 30 année très sèche : 7 l/s

LEGENDE DU FOND DE CARTE

- Echelle 1cm = 900 m
- cours d'eau
- nom cours d'eau
- limites communales
- nom commune
- bassin versant

SOURCES D'AGGRAVATION DES ETIAGES



BILAN ACTUEL DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES ETIAGES

- **L'hydrologie** des cours d'eau est bien connue: les relevés des deux stations hydrométriques de Craponne et de Taffignon montre un régime de type pluvial très contrasté en raison de périodes d'étiage très marquées (saison d'été) et de crues dévastatrices (saison printemps et automne). Le débit moyen mensuel le plus faible de fréquence quinquennal est de 11 l/s à la station de Craponne. Le débit moyen minimal sur 30 jours consécutifs varie entre 7 et 19 l/s selon que l'on se trouve en année très sèche ou en année normale. Les débits d'étiage précédents sont donc systématiquement en dessous du 1/10^e du module (33,5 l/s), seuil en dessous duquel aucun prélèvement direct n'est autorisé.
- **Le contexte géologique et climatique** explique le fait que les ressources en eau soient limitées. En effet, l'ouest du bassin versant est situé sur des terrains cristallins et métamorphisés présentant peu de réserve d'eau car la plus grande partie des pluies ruisselle. Cependant, on constate l'existence de sources sans réserve aux débits peu élevés dépendant de la pluviométrie dans les terrains aréniques et colluvionnaires de surface, l'existence de sources pérennes aux débits peu élevés circulant dans les fissures des sols cristallins rocheux. A l'Est du bassin versant, la présence de couvertures d'alluvions glacières ou fluvio-lacustres détermine l'existence de nappes de faibles capacités sur le ruisseau de Charbonnières et le secteur d'Oullins. Ces ressources souterraines ou superficielles peuvent expliquer la présence de nombreuses petites zones humides et de nappes d'accompagnement en bord de cours d'eau. Enfin, les étiages sévères s'expliquent aussi par une précipitation annuelle moyenne de l'ordre de 800 mm (inférieure à la moyenne nationale) très variable d'une année sur l'autre.
- **Les utilisations de l'eau sont les suivantes:**
 - les retenues collinaires: sur 107 retenues inventoriées, 50% sont destinées à l'irrigation, 19% sont destinées à la pêche à l'élevage aux bassins de pluie et à l'agrément, 31% sont non utilisées. Sur un volume total stocké de 430000m³, 55% sont destinés à l'irrigation, 32% sont destinés à la pêche à l'élevage aux bassins de pluies et à l'agrément, 13% sont non utilisés. Sur 107 retenues, 65 sont situées hors réseau hydrographique ou sur un talweg, 35 sur un réseau discontinu, 7 sur une source ou un réseau continu. Les retenues interceptent 20% du bassin versant de l'Yzeron soit 28,3 km² principalement sur l'ouest du bassin versant.
 - les prélèvements directs par pompage: les 32 pompes mis en évidence représentent un débit de 975 m³/j soit un débit moyen de 11 l/s sur une journée ou un débit de pointe de 80 l/s sur 3 heures. Leurs effets étant directs et immédiats, les pompes peuvent être responsables de l'assèchement partiel ou total des cours d'eau un inventaire réglementaire (identification des utilisateurs et du matériel) serait souhaitable.
 - les sources captées: 13 sources sont captées pour l'eau potable sur les communes d'Yzeron, Montromant et Vaugneray et fournissent un débit total entre 3,2 l/s et 12 l/s selon les saisons. Le captage de ces sources pour l'AEP n'est pas responsable du déficit hydrique en été mais il ne favorise pas le soutien d'étiage en été. Enfin, il existe de nombreuses sources privées dont un inventaire réglementaire (identification des utilisateurs et du matériel) serait souhaitable.
 - les puits: utilisés pour la blanchisserie au XIX^e siècle, exploités aujourd'hui pour l'irrigation des jardins et des espaces verts publics, on en dénombre une forte densité sur l'est du bassin versant. Même si leur impact est faible, un inventaire réglementaire (identification des utilisateurs et du matériel) serait souhaitable.
 - les utilisations extérieures au bassin versant: l'irrigation, par l'intermédiaire du réseau de l'ASA Messimy Soucieux et Chaponost Brindas, dispose de deux bornes d'irrigation sur Vaugneray et Brindas; l'eau potable en provenance de la nappe alluviale du Rhône ou du Garon.
 - les activités traditionnelles (blanchissage, moulinage) ont disparues. Elles apportaient probablement une régulation et un stockage de l'eau par la mise en place de levées, biefs et plates, mais leurs impacts n'ont pas été étudiés jusqu'à présent.
- **Les impacts** produits par les différentes utilisations de l'eau induisent une aggravation des débits d'étiage naturels. Le sud-ouest du bassin versant de l'Yzeron présentent le plus de perte de débit à cause des prélèvements et des retenues collinaires et du fait d'une ressource naturelle faible. Ainsi, sur ce secteur à hauteur de la station de Craponne, la ressource résiduelle après déduction des prélèvements est environ 2 fois moins importante que la ressource naturelle théoriquement disponible. Le bilan quantitatif fait apparaître une ressource en eau théoriquement disponible correspondant au 1/10^e du module sauf en année très sèche ou ce serait 7,8% du module.

LA REGLEMENTATION ET LES PRECONISATIONS DU SDAGE

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 précise le régime d'autorisation ou de déclaration des usages de l'eau et les pouvoirs du préfet:
 - prélèvements d'eau dans un cours d'eau ou sa nappe d'accompagnement: autorisation si le débit prélevé est $\geq 5\%$ du QMNA5; déclaration si le débit prélevé est $< 5\%$ et $\geq 2\%$
 - prélèvements en nappe souterraine: autorisation si le débit est ≥ 80 m³/h; déclaration si le débit est < 80 m³/h et ≥ 8 m³/h
 - retenue collinaire créée sur un cours d'eau permanent: autorisation
 - retenue collinaire créée en dérivation d'un cours d'eau permanent: règle identique aux prélèvements
 - retenue collinaire créée hors d'un cours d'eau sans dérivation dans un bassin versant d'un cours d'eau de 1^{ère} catégorie: autorisation si surface ≥ 1 ha; déclaration si surface < 1 ha et > 1000 m²
 - les prélèvements domestique sont exclus du régime d'autorisation et de déclaration
 - le préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace de sécheresse ou de pénurie
 - afin d'assurer la maîtrise des prélèvements dans les cours d'eau dont le débit en période d'étiage est constitué pour plus de la moitié par une réalimentation artificielle, tout prélèvement et tout ouvrage ou installation permettant un prélèvement est soumis à autorisation.
- Réglementation de la loi pêche du 29 juin 1984:
 - tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs maintenant un débit minimal qui ne doit pas être $<$ au 1/10^e du module du cours d'eau ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage si celui-ci est inférieur
 - pour les ouvrages construits avant le 30 juin 1984, ce débit minimal ne doit pas être $<$ au 1/40^e du module du cours d'eau ou au débit à l'amont immédiat de l'ouvrage si celui-ci est inférieur
 - les pompes directs dans les rivières sont interdits si le débit est inférieur au 1/10^e du module afin de limiter les assèchements même partiels
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse apporte les préconisations suivantes:
 - importance du respect du débit réservé tels que définis réglementairement
 - intérêts de développer des notions d'objectifs de quantité à fixer à l'aval d'ouvrages modifiant le régime des eaux, objectifs prenant en compte la préservation du fonctionnement du milieu physique, de la capacité auto-épuration et de la satisfaction des usages à l'aval
 - suggestion d'une modification réglementaire pour soumettre les prélèvements domestiques à des règles d'usages
 - en cas de cumul de prélèvements sur une même nappe, le préfet veille à prendre en compte l'impact global des prélèvements
 - systématiser l'inventaire et l'étude des impacts d'un projet de pompage en nappe
 - il est recommandé que les forages artésiens abandonnés en état d'écoulement soient bouchés ou fermés

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Dossier sommaire de candidature-Contrat de rivière Yzeron- SEAGYRC-1998
- Etude "Définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron" - SEAGYRC - 1993
- Etude "Utilisations de l'eau sur le bassin versant de l'Yzeron en période d'étiage" - SEAGYRC- 1999:

1. Etat des lieux Diagnostic

C. Les crues et les risques d'inondations

Carte 1C

LEGENDE DE LA CARTE

ETAT DES OUVRAGES

- pont gabarit insuffisant
- pont à risque d'obstruction par des embâcles

ZONES BATIES VULNERABLES AUX CRUES POUVANT ETRE PROTEGEES PAR DES AMENAGEMENTS LOCALISES

- 1 secteur Ruelle Mulet Francheville
- 2 secteur Pont de Cuzien au Pont de Limburg Ste Foy les Lyon
- 3 secteur Pont de Limburg au Pont Rouge Ste Foy les Lyon
- 4 secteur pont Blanc au parc de Chabrières Oullins
- 5 secteur lotissement du Grand Pré Tassin la Demi Lune
- 6 secteur avenue Lamartine Charbonnières les Bains
- 7 secteur parking du Casino Charbonnières les Bains

ZONES BATIES VULNERABLES AUX CRUES NE POUVANT ETRE PROTEGEES PAR DES AMENAGEMENTS LOCALISES

- 1 rive gauche amont pont de Chabrol Craponne
- 2 chemin de Chalon Francheville
- 3 impasse des petits Brotteaux Francheville
- 4 rive gauche amont et aval gué Ruelle Mulet Francheville
- 5 rive gauche face stade du Merlot Ste Foy les Lyon
- 6 rive droite amont du pont Blanc Oullins
- 7 rue de la cascade St Genis les Ollières

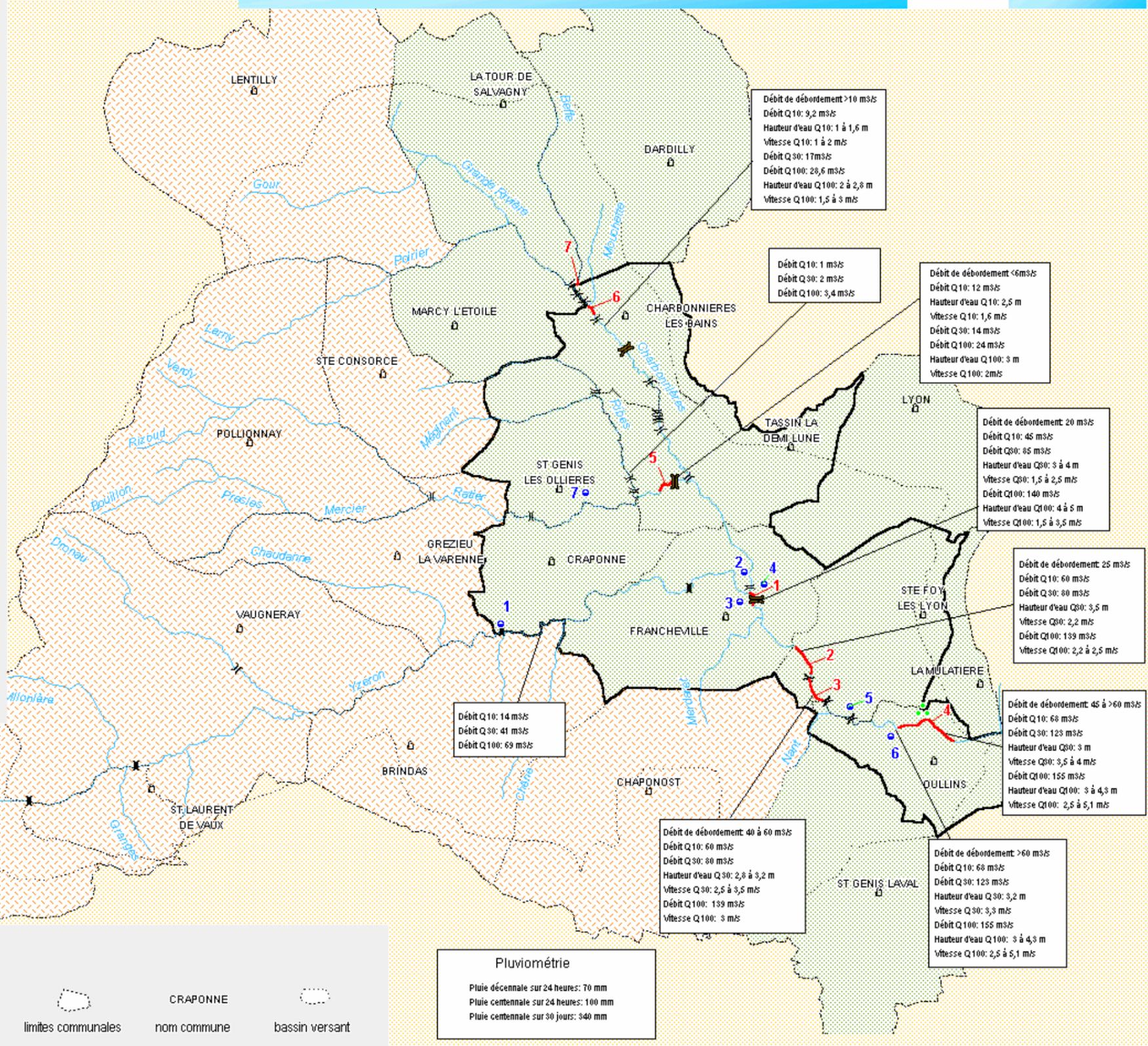
zone à risque d'éboulement et glissement de terrain (palme de la Cadière Oullins)

REGLEMENTATION

- Communes couvertes par un Plan de Prévention des Risques
- Plan de Ruissellement (mesures où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement)
- absence de Plan de Ruissellement

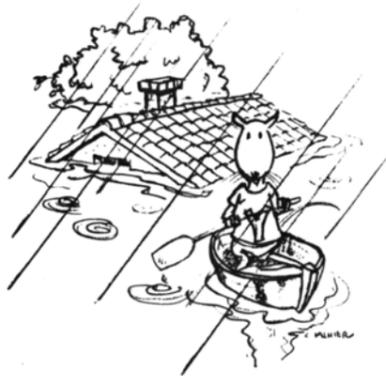
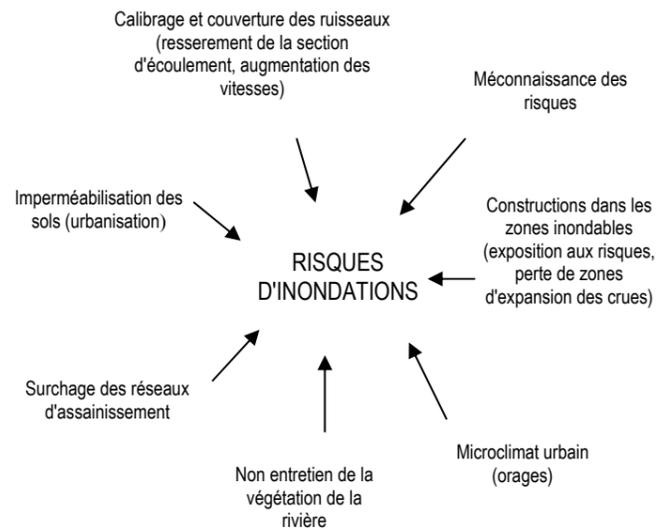
LEGENDE DU FOND DE CARTE

- Echelle 1cm = 900 m
- cours d'eau
- nom cours d'eau
- limites communales
- nom commune
- bassin versant



Pluviométrie
 Pluie décennale sur 24 heures: 70 mm
 Pluie centennale sur 24 heures: 100 mm
 Pluie centennale sur 30 jours: 340 mm

SOURCES D'AGGRAVATION DES RISQUES D'INONDATIONS



BILAN ACTUEL DES CRUES ET DES RISQUES LIES AUX INONDATIONS

- **Le contexte géologique, topographique et climatique** (pentes importantes jusqu'à 30 % à l'amont, sols très peu perméables jusqu'à 0,35 de coefficient de ruissellement en secteur urbain) expliquent que les crues se manifestent violemment depuis fort longtemps: les premiers rapports indiquent une crue de l'Yzeron en 1891 qui déborde au delà de ses berges. L'ingénieur des Ponts et Chaussées note d'ailleurs que le débordement s'est fait aux endroits « où il n'y a pas encore d'habitations » ! Ces crues, qui nécessitent une saturation des terrains par des pluies longues et des épisodes pluvieux intenses et brefs, ont lieu au printemps (avril surtout) ou à l'automne (octobre novembre). La pluie centennale du 22/09/93 a donné lieu à une petite crue (période de retour de 2 ans) car les terrains ont pu absorber suffisamment d'eau et limiter le ruissellement. La pluie décennale du 5/10/93 a donné lieu, sur des sols saturés, à une crue de période de retour de 30 ans.
- **Les crues des deux dernières décennies** (1982, 1983, 1986, 1988, 1989, 1993) montre une augmentation de la fréquence et de la gravité des crues. La crue d'octobre 1993 a eu une période de retour d'environ 30 ans pour un débit à Taffignon de 85 m³/s. Ces crues ont entraîné des dommages à des habitations et édifices riverains (submersion de chaussée et de zones d'habitations) dans les secteurs suivants:
 - cours d'eau Yzeron: commune de Francheville (20 maisons), commune de Ste Foy les Lyon (14 maisons, bâtiments commerciaux), commune d'Oullins (25 maisons), commune de Craponne (1 maison)
 - cours d'eau le Nant: commune St Genis Laval (1 maison)
 - cours d'eau le Ratier, Le Ponterle: commune de St Genis les Ollières (1 maison), commune de Tassin la Demi Lune (10 maisons)
 - cours d'eau la Chaudanne: commune de Grézieu la Varenne (3 maisons)
 - cours d'eau le Charbonnière: commune de Charbonnières les Bains (4 maisons)
- **Les risques humains sont importants:** les hauteurs d'eaux (> 1 m) et les vitesses (1 à 4 m/s) mises en jeu sont de nature à menacer des vies humaines et des biens matériels privés ou publics.
- **L'analyse du fonctionnement des crues** indique que le temps de montée d'une crue est très court (entre 2 heures et 4 heures) et que les volumes ruisselés du bassin rural (à l'amont de Craponne) sont nettement supérieur aux volumes générés par les surfaces urbanisées
- **Les crues du Rhône** peuvent culminer en concomitance avec les crues de l'Yzeron (situation du 7/10/93 ressentie sur l'Yzeron jusqu'à la cité Yzeronne à Oullins) et induire un ralentissement des écoulements et une augmentation des hauteurs d'eau sur la partie la plus aval de l'Yzeron (Oullins).
- **Les causes** sont multiples et complexes et liées à l'urbanisation du bassin versant:
 - les dommages découlent d'une position défavorable des habitations: dans la zone de débordement à proximité immédiat du lit mineur,
 - les capacités de transit des débits sont limitées à certains endroits: empiètement sur le lit mineur au droit des constructions, disparition de zones d'expansion de crues à l'amont,
 - le ruissellement a été aggravé: pas de maîtrise dans les zones de production, imperméabilisation des sols, insuffisance des réseaux unitaires d'assainissement.
- **Les scénarios d'évolution des risques d'inondations** mettent en avant (selon une hypothèse d'urbanisation dense telle que les POS le prévoient en 1993) une augmentation des débits de crue (de l'ordre de 0 à 50% à Craponne et 0 à 100% à Taffignon) et dans les zones les plus sensibles, une diminution de moitié des périodes de retour des débordements. Une augmentation de l'urbanisation sur le bassin versant rural sans maîtrise des ruissellements pourrait induire:
 - une superposition des débits du sous bassin rural et des débits du sous bassin urbain,
 - une augmentation des fréquences de débordements dans les zones sensibles (transfert des ruissellements plus importants et des eaux pluviales de réseaux plus directs),
 - des problèmes d'inondations non induites par des débordements dans les secteurs de fond de vallée (par accumulation des volumes ruisselés, par refoulement des réseaux unitaires surchargés).
- **Les solutions:** si la protection contre les crues d'un niveau centennal nécessite l'implantation de barrages écrêteurs de crue et à des travaux de recalibrage (délais de mise en place d'un dispositif d'annonce de crue trop court, impact traumatisant d'un recalibrage centennal sur l'aval, inefficacité et impacts de petites retenues nombreuses, coût trop important d'une galerie de dérivation des crues vers la Saône), elle ne sera efficace que si elle s'accompagne dès à présent d'une maîtrise des ruissellements et d'une politique de maîtrise de l'urbanisation plus ambitieuse.

LA REGLEMENTATION ET LES PRECONISATIONS DU SDAGE

- Le Plan de Prévention des Risques d'inondations de l'Yzeron délimite des zones rouges (zones inondées vierges et zones d'aléa fort ou très fort vierges ou bâties), des zones bleues (zones urbanisées soumises à un aléa faible), des zones blanches hors des limites atteintes par une crue de référence centennale qui ne fait pas l'objet de prescriptions. Il prévoit des prescriptions d'autorisation et d'interdiction pour des constructions et aménagements divers futurs, et des obligations pour les constructions existantes. Il recommande de prévoir des mesures compensatoires à l'augmentation du ruissellement due à l'imperméabilisation, et des mesures de protection collectives des zones sensibles;
- La loi no 92-3 du 3 janvier 1992 permet à l'autorité administrative de prendre des mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau, pour faire face à une menace ou aux conséquences d'accidents, de sécheresses, d'inondations ou à un risque de pénurie;
- Aux termes de l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme, la délimitation des zones d'un POS « prend en considération (...) l'existence de risques naturels prévisibles ». Le fait que la partie considérée d'une commune n'ait pas été classée comme zone à risques par le préfet, au titre de l'article R 111-2 du Code de l'urbanisme, n'exclut pas que l'autorité de police (Etat ou maire) puisse refuser une autorisation d'urbanisme dès lors que la parcelle d'implantation de la construction se situe dans le lit majeur d'une rivière et est ainsi soumise à un fort risque d'inondation de nature à porter atteinte à la sécurité publique;
- Le vendeur d'un immeuble qui dissimule à l'acquéreur un risque d'inondation fait preuve de mauvaise foi;
- La responsabilité de la collectivité publique peut être engagée du fait du déversement dans un cours d'eau des égouts communaux si cet apport d'eaux usées a eu pour conséquence la destruction du poisson, l'inondation des riverains victimes du débordement des égouts insuffisamment dimensionnés;
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse incite à la préservation des champs d'inondations des cours d'eau situés à l'amont des zones sensibles aux inondations, et à l'évaluation et la compensation des effets des aménagements de bassin versant autorisés, au titre de la police de l'eau, sur les vitesses de ruissellement et les volumes transférés.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Dossier sommaire de candidature-Contrat de rivière Yzeron- SEAGYRC-1998
- Etude "Définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron" - SEAGYRC - 1993
- Etude "Définition des travaux à réaliser suite aux crues d'octobre 1993 de l'Yzeron" - SEAGYRC - 1994
- "Plan de Prévention des Risques d'Inondations du bassin versant de l'Yzeron" - Préfecture du Rhône - 1998
- "Zonage loi sur l'Eau - Délimitation des zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement" - Grand Lyon - 1999
- Travaux ruisseaux des Razes

LEGENDE DE LA CARTE

ETAT DE LA RIPISYLVE

- secteurs envahis par la renouée du japon
- absence de ripisylve
- bon état de la ripisylve (boisement sain)
- état moyen de la ripisylve (10 à 30% d'arbres dégradés)
- état médiocre de la ripisylve (plus de 30% d'arbres dégradés)
- linéaire de cours d'eau restant à étudier et à surveiller pour des interventions ponctuelles
- secteurs envahis par la Renouée du Japon

ETAT DES BERGES

- berge érodée sans enjeux ou nécessitant une simple revégétalisation. Incision du lit par endroit
- berge érodée avec enjeux

ETAT DU LIT

- secteur recalibré et bétonné
- secteur ensablé
- secteur busé et recouvert
- forte segmentation

ETAT PEUPEMENT PISCICOLE

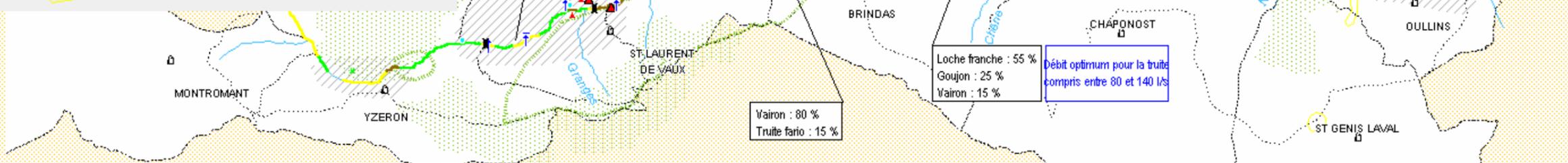
- zone favorable de frai pour la truite fario
- Truite : 90 % résultats de l'inventaire du peuplement piscicole (espèces principales)

FONCTIONNEMENT DES OUVRAGES

- pont avec risque d'obstruction par des troncs d'arbres
- pont gabarit insuffisant
- seuil difficilement franchissable
- seuil infranchissable

ESPACES NATURELS REMARQUABLES

- espaces naturels sensibles
- ZNIEFF
- site naturel inaltérable (Schéma Directeur Agglomération Lyonnaise)



1. Etat des lieux Diagnostic

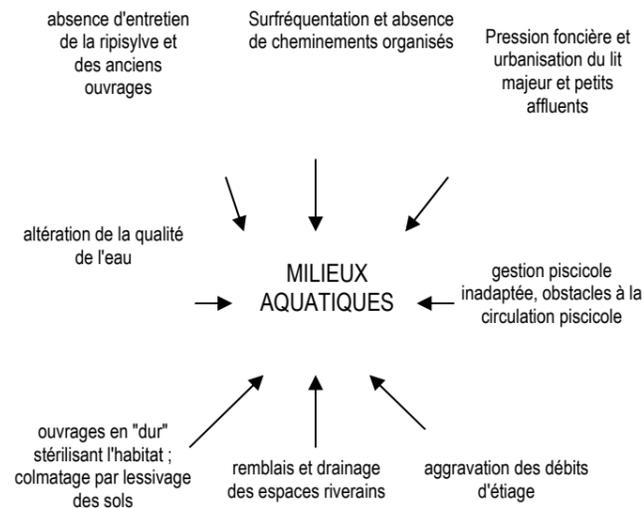
D. Les milieux aquatiques et les secteurs dégradés

Carte 1D

LEGENDE DU FOND DE CARTE

- Echelle 1cm = 900 m
- cours d'eau
- nom cours d'eau
- limites communales
- CRAPONNE
- nom commune
- bassin versant

SOURCES DE DEGRADATION DES MILIEUX AQUATIQUES



BILAN ACTUEL DU FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES

- **La géologie** du bassin versant de l'Yzeron se compose de deux grandes unités dont la principale est dominée par des roches cristallines et métamorphiques. Cette unité correspond au Plateau Lyonnais ainsi qu'aux Monts du Lyonnais. La seconde unité est constituée par des alluvions quaternaires reposant sur un socle cristallin et métamorphique. Son extension sur le bassin est limitée et se cantonne au secteur Nord-Est.
- **Les sensibilités écologiques** se caractérisent par la présence de nombreuses zones présentant des potentialités écologiques reconnues par trois types de classement:
 - les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type 1 et 2 (ZNIEFF): 2 ZNIEFF de type 2 (Forêts et vallons de La Tour-de-Salvagny et de Marcy-l'Etoile (n° 6903, 540 ha), Chaîne de l'Yzeron-Vaugneray (n° 6911, 2611 ha)); ces dernières englobent 5 ZNIEFF de type 1 (n° 69112202, 69112201, 69112203, 69032201, 69023202) auxquelles s'ajoutent cinq autres unités situées sur les Monts du Lyonnais (n° 69112205, 69112207, 69112208, 69112209, 69112210);
 - les Espaces Naturels Sensibles (Conseil Général du Rhône) : le bois de Larineuse, les vallons boisés de la Beffe, le domaine de Lacroix-Laval, les vallées ou portions de vallées de l'Yzeron, du Charbonnières, du Ratier, du Ribes et du Méginant, le bois du Châtelard, la ceinture verte de Sainte Foy-les-Lyon, les crêtes entre Messimy et Saint Laurent-de-Vaux, les Monts du Lyonnais entre les cols de la Croix et de Malaval;
 - les sites de l'Inventaire du Patrimoine Ecologique réalisé par la FRAPNA pour le compte de la Communauté Urbaine de Lyon. Ainsi, 10 secteurs sont reconnus dans l'Inventaire du Patrimoine Ecologique du Grand Lyon pour leur richesse faunistique et floristique : bois du Châtelard, bois du Marais-vallon des Sources, bois Seigneur-bois de Chassy-bois de Larineuse, landes de Sordérates, moyenne vallée de l'Yzeron, merlus rive droite de l'Yzeron, parc de Lacroix-Laval et ruisseau de la Grande Rivière, Taffignon, Vallon du Chêne et fort de Bruissin, vallon de Serres.
- **Les projets nature.** On constate ainsi que les sensibilités écologiques répertoriées sur le bassin versant englobent de grandes portions de vallées et de vallons et se développent très profondément dans le tissu urbain. Il en découle une pression d'usage particulièrement forte qui porte préjudice à la qualité et à la pérennité des milieux naturels. Pour concilier fréquentation humaine, loisirs et protection des milieux naturels des "Projets Nature" sont mis en place: projet nature du Grand Moulin sur l'Yzeron à Craponne et Francheville, projet nature du vallon du Ribes et de ses affluents sur St Genis les Ollières.
- **L'état du lit, des berges et des boisements de cours d'eau** met en évidence une absence d'entretien régulier notamment dans les zones sensibles aux crues à l'aval de la confluence de l'Yzeron et du Charbonnières, et localement à proximité de petits hameaux. On constate que:
 - plus du 1/3 des boisements de berge sont dans un état moyen ou médiocre;
 - les cours d'eau principaux présentent une bonne stabilité géomorphologique. Néanmoins, on constate fréquemment des incisions sur les sous affluents dûe à des rejets d'eaux pluviales. Les berges érodées lors de la crue de 1993 ont été consolidées. Mais il reste cependant quelques secteurs ponctuels où l'érosion n'a pas été traitée et deviendra à terme dommageable compte tenu des enjeux. Par ailleurs, certains secteurs ont été dégradés par des remblais de toute nature ou par des aménagements des berges inadaptés;
 - de nombreuses petites décharges anciennes ou actuelles alimentent en effet régulièrement les cours d'eau notamment sur le Charbonnières et l'Yzeron aval;
 - l'ensablement constaté provient d'une production de sable lié à la nature géologique des terrains mais plusieurs facteurs humains sont responsables d'une forte aggravation de cet ensablement: anciens seuils à l'abandon, imperméabilisation des sols et augmentation des débits de crue sur certains affluents, drainage de zones de terrassement, busages de talwegs;
 - les cours d'eau principaux (Yzeron, Charbonnières, Ratier aval) se prêtent particulièrement bien à des valorisations ludiques de type promenade ou pêche du fait de leur situation dans des vallons boisés, peu urbanisés et à proximité des grandes agglomérations. Ailleurs, les ruisseaux présentent un caractère beaucoup plus intime et sensible limitant les possibilités de fréquentation.
- **La vie piscicole.** Les cours d'eau présentent des potentialités piscicoles moyennes, mais leurs caractéristiques physiques (pente, température de l'eau, diversité des écoulements) et environnementales sont favorables à un peuplement de type salmonicole. Une population de truites peut donc se développer et présenter un intérêt tant écologique qu'halieutique. On constate une altération progressive de l'Yzeron à partir du secteur de Brindas. Les peuplements du ruisseau de Charbonnières et du Ratier soulignent une dégradation plus importante. Le vairon peut être également une espèce témoin d'une amélioration de la qualité de l'eau pour le cours intermédiaire de l'Yzeron et pour le Charbonnières. La gamme de débit 60-140 l/s contient probablement les débits minimum biologiques correspondant à la station du pont de Chabrol sur l'Yzeron et à la station du Méridien sur le Charbonnières. Les principaux facteurs limitants identifiés sont:
 - d'ordre naturel: potentialités de reproduction limitées vis à vis de la truite fario, sévérité des étiages, importance du sable,
 - liés aux activités humaines: altération de la qualité de l'eau, déversoirs d'orage, rejets de stations d'épuration, ouvrages limitant la circulation piscicole, retenues collinaires et prélèvements, aménagements artificiels durs réduisant l'habitat, mise à nu de terrains riverains...). Enfin, les cours d'eau présentent une perturbation dans la composition du peuplement piscicole qui dénote une influence des plans d'eau ou l'introduction d'espèces exotiques.

LA REGLEMENTATION ET LES PRECONISATIONS DU SDAGE

- La loi du 3 janvier 1992 sur l'eau étend l'utilisation du produit de la taxe départementale des espaces naturels sensibles à l'acquisition par voie amiable ou par exercice du droit de préemption, à l'aménagement et à la gestion des chemins le long des cours d'eau non domaniaux.
- Le code rural indique que c'est au propriétaire d'entretenir les cours d'eau. L'article 31 de la loi no 92-3 du 3 janvier 1992, habilite les collectivités territoriales ou leurs groupements à entreprendre l'étude et l'exécution des travaux d'entretien et d'aménagement des cours d'eau non domaniaux en utilisant les procédures prévues aux articles L 151-36 et L 151-37 du Code rural qui conduisent à faire déclarer d'intérêt général ou d'urgence les travaux du point de vue de l'aménagement des eaux.
- D'après l'article 119 du Code rural, pendant la durée des travaux de curage et d'entretien entrepris en application des articles 114 et 120 du Code rural, les propriétaires riverains sont tenus de laisser passer sur leurs terres les fonctionnaires et agents chargés de la surveillance des travaux ainsi que les entrepreneurs et ouvriers. Une servitude de libre passage est obligatoire (sauf pour les terrains actuellement bâtis ou clos de murs ainsi que les cours et les jardins attenants aux habitations), pour les engins mécaniques strictement nécessaires à la réalisation des travaux, qui doit s'exercer « autant que possible en suivant la rive du cours d'eau et en respectant les arbres et les plantations existants »
- Les principales infractions en matière de police de la pêche sont les suivantes : défaut d'autorisation pour l'installation ou l'aménagement d'ouvrages ou pour l'exécution de travaux dans le lit d'un cours d'eau (C. rur., art. L 232-3), construction dans le lit d'un cours d'eau d'un ouvrage ne comportant pas de dispositifs maintenant dans ce lit le débit minimal réglementaire, vidange de plans d'eau sans autorisation, y compris les piscicultures et plans d'eau existant au 30 juin 1984, introduction dans les eaux de poissons appartenant à des espèces susceptibles de provoquer des déséquilibres biologiques ou de poissons qui n'y sont pas représentés.
- Zonage et réglementation des Plans d'Occupation des Sols et des Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme
- La loi du 10 juillet 1976 et les articles L.200-1 et suivants indiquent que la protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales sont d'intérêt général.
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse invite à une conservation et à un inventaire systématique des milieux aquatiques et des zones humides dans toutes les actions de gestion et d'aménagement. Il préconise que les loisirs doivent se pratiquer en fonction de la fragilité du milieu.

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Dossier sommaire de candidature-Contrat de rivière Yzeron- SEAGYRC-1998
- Etude "Définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron" - SEAGYRC - 1993
- Petits travaux d'entretien réguliers par la société de pêche de l'Yzeron. Travaux ponctuels de nettoyage par le milieu associatifs
- Etude "Elaboration d'un plan de gestion du lit, des berges et des boisements " SEAGYRC-2000
- Etude "Diagnostic piscicole et propositions d'aménagement et de gestion" - SEAGYRC- 2000
- Espaces Naturels Sensibles du Département du Rhône
- Projets Nature du Grand Lyon

1. Etat des lieux Diagnostic

E. Le patrimoine, les loisirs et les usages

Carte 1E

LEGENDE DE LA CARTE

SECTEURS PAYSAGERS

zones où la visibilité du bassin versant à partir des voies de communication est moyenne

unités d'ambiance paysagères

- | | |
|---|---|
| 1 secteur de montagne boisé | 7 secteur de plateau mixte agricole et urbanisé |
| 2 secteur de montagne agricole et forestier | 8 secteur de vallon |
| 3 secteur de collines mixtes | 9 secteur de vallon |
| 4 secteur de collines à dominante agricole | 10 secteur de plateau mixte |
| 5 secteur de plateau | 11 secteur de vallon |
| 6 secteur de vallon | 12 secteur urbanisé |

SITES DE LOISIRS ET PROMENADE

sentiers de randonnée (réseau non disponible)

★ sites de loisirs publics liés à l'eau

POINTS NOIRS PAYSAGERS

cours d'eau dégradés localement par des dépôts de déchets, des rejets ou des aménagements artificiels

▲ ▲ décharges non résorbées

ELEMENTS REMARQUABLES

espaces paysagers remarquables

● éléments remarquables : site naturel attractif, ponts, biefs, vue sur le cours d'eau

tracé (approximatif) des aqueducs traversant le bassin versant

⊕ moulins sur l'Yzeron (localisation et nombre approximatif)

LEGENDE DU FOND DE CARTE



Echelle 1cm = 900 m



cours d'eau

Yzeron

nom cours d'eau



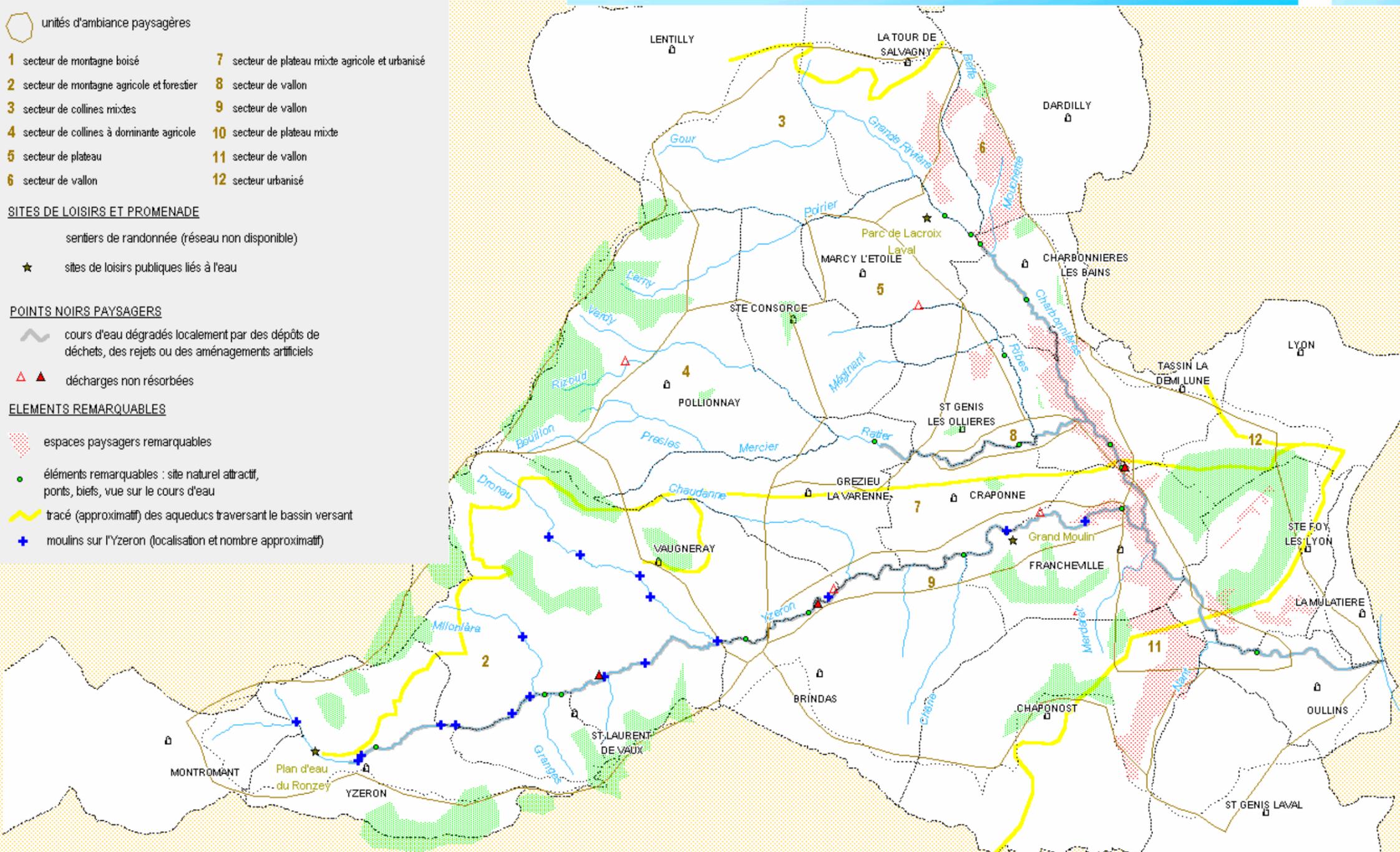
limites communales

CRAPONNE

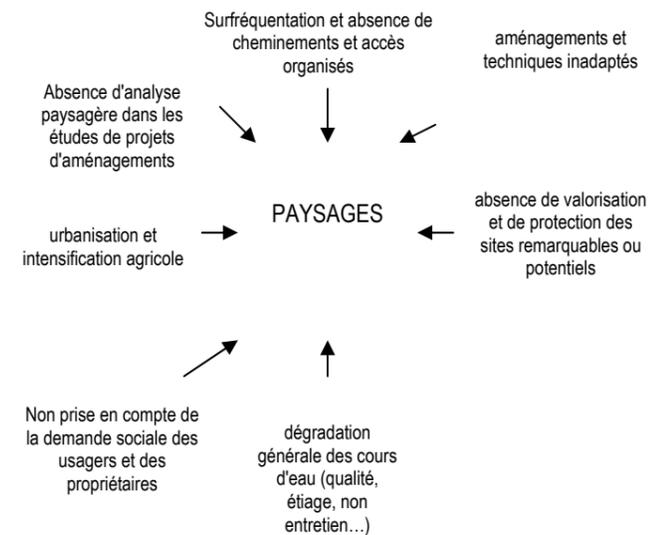
nom commune



bassin versant



SOURCES DE DEGRADATION DES PAYSAGES



BILAN ACTUEL DU PATRIMOINE PAYSAGER ET BATI, ET DES LOISIRS

- **Les grands ensembles paysagers.** Le bassin versant de l'Yzeron se caractérise par des paysages très variés où alternent vallons et plateaux jusque dans l'agglomération lyonnaise. Cette structure ainsi que le fort développement périurbain, explique la dichotomie entre les plateaux densément urbanisés et les vallons naturels relativement préservés. On distingue ainsi :
 - l'espace montagnard, à l'ouest du bassin, marqué par un relief de montagnes et de collines, et caractérisé par des milieux agricoles et forestiers et un bâti groupé
 - l'espace rural, au nord ouest du bassin, marqué par des paysages de collines où domine l'activité agricole, le bâti restant assez groupé
 - l'espace périurbain, du nord au sud du bassin, marqué par un mitage des espaces naturels et agricoles dû à l'urbanisation des plateaux
 - l'espace urbain, à l'est du bassin, marqué par un relief de collines, de vallons et de piémont où l'urbanisation est dense
- **La place des cours d'eau dans les paysages.** Les voies de communication laissent entrevoir les cours d'eau sous forme de coulées vertes ou des corridors boisés à l'exception de la partie urbanisée à l'aval. Encaissés ou masqués par des éléments naturels ou bâtis, les cours d'eau sont donc faiblement visibles mis à part lors de leur franchissement où l'on distingue, si on y prête attention, la végétation rivulaire. Cette perception visuelle confirme l'isolement et l'ambiance paisible que l'on ressent lorsque l'on chemine en fond de vallée.
- **Evolution des paysages et activités liées à l'eau.**
 - L'époque romaine, lors de la période des travaux d'alimentation en eau de Lugdunum, nous lègue les vestiges de 3 aqueducs : l'aqueduc de l'Yzeron construit en 20 ou 10 avant J.C (longueur 40 km, départ sources de l'Yzeron, débit 13000 m3/jour), l'aqueduc de la Brévenne construit au début du 1^{er} siècle (longueur 70 km, départ sources de l'Oriolle, débit 10000 m3/jour), l'aqueduc du Gier construit en 120 après J.C (longueur 85 km, départ sources du Gier, débit 25000 m3/jour),
 - Au Moyen Age du XIIe au XVe siècle, le territoire de l'Yzeron, rural et agricole, pauvre et rude, est marqué par des activités d'élevages et de cultures (vignes, vergers). L'eau des cours d'eau est utilisée pour l'irrigation et pour sa force motrice. Au milieu du XIXe siècle, le paysage est densément balisé d'ouvrages tels que les levées (39), les béals (30), les bassins réservoirs et les moulins (11) Ils sont indispensables pour transformer le grain en farine, maintenir l'artisanat (traitement de la laine du chanvre, fabrication de draps, huiles..) et irriguer les parcelles (95 ha). Le fonctionnement de ces moulins et de l'irrigation est incertain en période d'étiage (environ 2 mois de chômage par an),
 - A partir de la révolution industrielle du 19^e siècle, les activités industrielles se développent et les activités agricoles régressent au profit de la blanchisserie qui s'est installée dès le XVIIIe siècle. Au début du XXe siècle, tout le bassin versant est encore rural et le bâti regroupé en village et en gros bourgs sauf sur Ste Foy les Lyon, La Mulatière, Oullins, où l'urbanisation est plus dense,
 - Le XXe siècle est marqué par le développement important de l'urbanisation répondant à la croissance de la population. Aujourd'hui, une dizaine de blanchisserie subsistent sur le plateau lyonnais. L'irrigation gravitaire a disparue au profit d'une irrigation des cultures, des jardins et des pelouses. L'activité de pêche, qui se pratiquait dans les béals, reste importante. La pratique de la chasse, se maintient dans les zones rurales, les zones périurbaines étant le siège d'activités de loisirs en cours de développement. A l'aval de sa confluence avec le Charbonnières, l'Yzeron est devenu un exutoire d'eaux pluviales urbaines.
- **Les points noirs.** Les décharges sauvages, les déchets éparses dans le lit des cours d'eau, les rejets, les odeurs, les dépôts de matériaux, les aménagements artificiels et le bruit sont les différents types de points identifiés depuis les voies de communication et les cheminements le long des cours d'eau.
- **Les éléments remarquables.** Ils correspondent à des éléments naturels (cascades, fond de vallons forestiers, prairies naturelles et zones humides...), à des éléments bâtis quasiment inexistant aujourd'hui (levées, béals, moulins, pont), et à des éléments agrémentant la perception sensorielle des paysages (lacs, petits ruisseaux, cascades, ambiance de sous bois...)
- **La demande sociale et la perception des cours d'eau.**
 - les usagers identifiés sont les suivants : les pêcheurs, les chasseurs, les promeneurs (à pied, à vélo, à cheval), les utilisateurs de véhicules tout terrain,
 - suite à une enquête menée fin 1999 auprès des usagers, il apparaît que les cours d'eau sont perçus d'abord comme un milieu naturel, ensuite un lieu de détente et de sports, enfin un espace mal entretenu et inaccessible.. Naturel, sauvage, reposant, attractif, capricieux, dangereux, sale, pollué sont les qualificatifs utilisés pour décrire les cours d'eau. Les problèmes et la demande d'amélioration des cours d'eau portent sur les inondations, la qualité de l'eau, l'entretien de la végétation et des berges, les étiages, et la valorisation (promenade, patrimoine bâti). Ce résultat d'enquête confirme l'enjeu paysager et naturel des cours d'eau.
 - le secteur rural et forestier du bassin versant et les coulées vertes pénétrant dans le tissu urbain à proximité de l'agglomération lyonnaise, représentent un intérêt naturel et ludique. Ils sont donc l'objet de contraintes et de conflits : d'une part entre les usagers, et d'autre part entre la nécessité de préservation de ces espaces et la pression de la croissance urbaine. Depuis, une politique de valorisation des vallons et d'organisation de la fréquentation est mise en place : les espaces naturels sensibles du Département du Rhône, les projets nature du Grand Lyon, les projets communaux.

LA REGLEMENTATION ET LES PRECONISATIONS DU SDAGE

- La loi sur l'eau du 3 janvier 1992 introduit la notion de patrimoine paysager de l'eau
- Loi du 10 juillet 1976 sur les études d'impacts de projets d'aménagement avec l'obligation de prise en compte des aspects paysagers
- Loi du 2 mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites à caractère artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques (sites inscrits et classés)
- POS et SDAU, PLU et SCOT
- Loi paysage du 8 janvier 1993 : zones de protection du patrimoine architectural et urbain
- Les maires ou les préfets ont les moyens de réglementer la circulation sur les voies et les chemins pour protéger certains espaces naturels remarquables : d'après L 2213-4 du Code général des collectivités territoriales), le maire peut par arrêté motivé, interdire l'accès de certaines voies ou de certains secteurs de la commune aux véhicules dont la circulation sur ces voies ou dans ces secteurs est de nature à compromettre soit la tranquillité publique, soit la protection des espèces animales ou végétales, soit la protection des espaces naturels des paysages ou des sites ou leur mise en valeur à des fins esthétiques, écologiques, agricoles, forestières ou touristiques
- Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse apporte les préconisations suivantes : conservation des valeurs patrimoniale et fonctionnelle des milieux aquatiques

LES ACTIONS EN COURS OU REALISEES

- Dossier sommaire de candidature-Contrat de rivière Yzeron- SEAGYRC-1998
- Etude "Définition d'une stratégie d'aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron" - SEAGYRC - 1993
- Etude "Paysagère du patrimoine naturel et bâti lié à l'eau" - SEAGYRC - 2000
- La politique des espaces naturels sensibles du Département ainsi que la révision du PDIPR
- Les projets nature du Grand Lyon (Grand Moulin sur l'Yzeron, le Ribes et le Méginant)

DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT

1. LA CHARTE DE L'YZERON ET LES MISSIONS DU SAGYRC

La stratégie d'aménagement et de gestion du bassin versant, et les objectifs du contrat de rivière Yzeron Vif, sont définis dans l'esprit de la charte de l'Yzeron établie à la création du SEAGYRC en novembre 1990.

Les collectivités territoriales présentes sur le bassin versant n'apportent pas pour l'instant, par leurs compétences et leurs territoires d'intervention, la cohérence géographique à l'échelle du bassin versant et la capacité de coordination et de concertation exigées par le portage du contrat de rivière Yzeron Vif. C'est ainsi, après expertise juridique, qu'un Syndicat à Vocation Unique à été créé : le **Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC)**.

Extrait des statuts du SAGYRC

Article 2: objet du SAGYRC

Sur le bassin versant de l'Yzeron:

- **Améliorer la qualité des eaux superficielles:** réalisation d'études d'état des lieux et de diagnostic; réalisation d'études de définition, de faisabilité.
- **Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage:** réalisation d'études d'état des lieux et de diagnostic; réalisation d'études de définition, de faisabilité.
- **Maîtriser les risques liés aux inondations et protection contre les crues:** réalisation d'études d'état des lieux et de diagnostic; réalisation d'études de définition, de faisabilité.
- **Favoriser le fonctionnement des milieux naturels et restaurer les secteurs dégradés:** réalisation d'études d'état des lieux et de diagnostic; réalisation d'études de définition, de faisabilité, d'avant projet, de projet; réalisation de travaux d'aménagement des cours d'eau et des espaces connexes, et des ouvrages placés sous son patrimoine.
- **Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation:** réalisation d'études d'état des lieux et de diagnostic; réalisation d'études de définition, de faisabilité.
- **Encourager la concertation, coordonner, animer, informer, et sensibiliser les acteurs publics et privés:** définition et réalisation de toutes les opérations permettant d'atteindre cet objectif.
- **Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau:** définition et réalisation de toutes les opérations permettant d'atteindre cet objectif; définition, et ou mise en œuvre de dispositifs réglementaires, techniques ou financiers; acquisitions, conventions avec des opérateurs et propriétaires privés ou publics.
- **Dans le cadre des objectifs définis ci dessus:** possibilité de réalisation, dans le cadre de la loi sur la maîtrise d'ouvrage publique et par convention de mandat, d'études d'avant projet et de projet et de travaux; possibilité de réalisation d'études d'avant projet et de projet et de travaux pour les opérations n'entrant pas dans le champ de compétence de maîtres d'ouvrage existants.

2. DEFINITION D'UNE STRATEGIE ET DES OBJECTIFS

Sur la base de l'état des lieux, du diagnostic et de la stratégie affichés dans l'étude "Définition d'une Stratégie d'Aménagement sur le périmètre du bassin versant de l'Yzeron" (1993-1997), dans le dossier sommaire de candidature au contrat de rivière (1998), et dans les études complémentaires réalisées en 1999, les grands objectifs du contrat de rivière Yzeron Vif doivent satisfaire les orientations suivantes:

- répondre aux attentes initiales des acteurs locaux depuis le début des années 1990, et engager la mise en œuvre des solutions concrètes aux problèmes prioritaires de protection des habitations contre les crues;
- concrétiser et poursuivre la vision globale de l'aménagement du bassin versant de l'Yzeron, enclenchée depuis l'engagement, en 1998, du comité de rivière et du SEAGYRC dans une démarche de contrat de rivière. Donc, afficher dans le contrat de rivière Yzeron Vif, un équilibre entre les objectifs et les actions portant sur les thèmes de la qualité de l'eau, des étiages, du fonctionnement des milieux aquatiques, du patrimoine et des loisirs;
- réserver à la concertation des acteurs, une place particulière se traduisant par un objectif à part entière sur la concertation, l'animation, l'information et la sensibilisation;
- aborder, dans une vision à moyen terme et d'après contrat de rivière, la mise en place de la gestion du bassin versant et de la ressource en eau, notamment par la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Les objectifs du contrat de rivière sont donc par volet:

- **VOLET A :** Objectif A. Améliorer la qualité des eaux superficielles
- **VOLET B :** Objectif B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage
Objectif C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues
Objectif D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés
Objectif E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation
- **VOLET C :** Objectif F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser
Objectif G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

Le bassin versant de l'Yzeron est l'objet de conflits potentiels d'usages ou d'acteurs. Sur un espace restreint et du fait de la proximité de l'agglomération lyonnaise, les conflits concernent essentiellement:

- la multiplicité des acteurs, de leurs structures et de leurs compétences,
- la compatibilité entre la nécessité de restauration et de préservation du patrimoine aquatique et paysager, et les souhaits de valorisation ludique, et de développement du territoire.

Pour rendre possible et cohérente la cohabitation des différents objectifs (donc des usages et des acteurs), il a semblé nécessaire, dans ce contrat de rivière, d'apporter un premier zonage cartographique des objectifs en précisant les sous objectifs par sous bassin versants. Ainsi, dans l'attente d'un éventuel Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, il ressort que la concertation, amorcée au sein du comité de rivière, passe aussi par la reconnaissance mutuelle des objectifs et des intérêts propres à chacun des acteurs.

DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT

3. DEFINITION DES SOUS OBJECTIFS ET DES ACTIONS

La stratégie présentée précédemment, liste les 7 objectifs du contrat de rivière Yzeron Vif. Elle met en évidence, afin de tendre vers une reconnaissance mutuelle des différents intérêts localisés des acteurs, la nécessité fondamentale de définir des sous objectifs pour formuler ces différents intérêts et d'effectuer un zonage des sous objectifs pour déterminer les zones potentielles de conflits. Les tableaux ci-dessous et page suivante, présentent et permettent de comprendre la logique et la justification des sous objectifs et des actions.

OBJECTIF	ETAT DES LIEUX	SOUS OBJECTIFS	NATURE DE L'ACTION
A. Améliorer la qualité des eaux superficielles	<ul style="list-style-type: none"> qualité générale bonne à médiocre selon l'ancienne grille de la qualité des eaux perturbations de la qualité moyenne à très forte selon le nouveau Système d'Evaluation de la Qualité des Eaux 	<ul style="list-style-type: none"> obtenir une qualité générale excellente à bonne <ul style="list-style-type: none"> - en fonction des débits d'étiage possibles : obtenir une qualité générale excellente à bonne peut s'envisager en augmentant le débit de référence d'un facteur de 1,5 à 1,7. Ce facteur de dilution est cependant insuffisant vis à vis de la pollution azotée et phosphorée, ce qui justifie le traitement des sources de perturbation et de dégradation de la qualité de l'eau. - en fonction des potentialités biologiques : <ul style="list-style-type: none"> > Ruisseau Yzeron. Obtenir une qualité 1B en aval du rejet de la STEP d'Yzeron (permettant d'obtenir 1A de St Laurent de Vaux au confluent de la Chaudanne) justifié par le potentiel hydrobiologique et piscicole à l'aval. L'augmentation des débits de référence d'étiage à l'amont de la STEP sera insuffisant vis à vis de l'azote, du phosphore, de la DCO et de la DBO > Ruisseau Yzeron. Obtenir une qualité 1B à l'aval de la Chaudanne, à l'aval du ruisseau de Chêne, puis 1A jusqu'au Charbonnières. Cet objectif est justifié par les très bonnes potentialités de la rivière et que les sources de perturbations sont bien identifiées. > Ruisseau Charbonnières. Obtenir une qualité 1B sur la partie amont jusqu'à l'entrée dans Charbonnières les Bains, puis 1A jusqu'au confluent du Ratier. Justifié par un potentiel piscicole très intéressant (frayères à truite) et une situation en tête de bassin versant. > Ruisseau Ratier. Obtenir une qualité 1B sur tout le Ratier. Justifié pour garantir à l'aval une qualité 1A/1B sur le Charbonnières à l'aval du Ratier et sur l'Yzeron à l'aval. > Ruisseaux Charbonnières en aval du Ratier et Yzeron jusqu'à la confluence avec le Rhône. Maintenir une qualité 1A/1B. 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation des actions concernant l'amélioration des débits d'étiage Le schéma directeur d'assainissement engagé par la commune d'Yzeron, devra déboucher sur des solutions de remplacement de la STEP avec traitement complémentaires ou de connexion des eaux usées sur le réseau du SIAHVV à l'aval. Réalisation des schémas directeur d'assainissement sur St Laurent de Vaux et Montromant, et dans le cadre de ceux ci diagnostic de l'assainissement autonome individuel pour les habitations le long de l'Yzeron. Reprise de tous les rejets domestiques directs (hameau du Chazottier), restructuration de certains tronçons de réseaux et déversoirs d'orage. En tête de bassin versant, diagnostic des assainissements autonome. Dans le centre de Charbonnières les Bains et à l'aval, aménagements et ou restructuration des déversoirs d'orage et des réseaux. Absence total de rejet en situation d'étiage qui peut s'envisager par un raccordement des eaux usées de Polionnay sur le réseau du Grand Lyon. Raccordement des assainissements autonome. Restructuration des réseaux et déversoirs d'orage.
	<ul style="list-style-type: none"> absence de stratégie d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> mettre en place une stratégie en matière d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> réalisation de schémas directeurs d'assainissement zonage et diagnostic de l'assainissement autonome diagnostic des réseaux d'assainissement
	<ul style="list-style-type: none"> dysfonctionnement des stations d'épuration en tête de bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> améliorer la qualité sur les têtes de bassin versant et les sous affluents 	<ul style="list-style-type: none"> traitement des eaux usées collecte et raccordement des eaux usées domestiques diagnostic de l'assainissement autonome individuel diagnostic de l'assainissement autonome individuel collecte et raccordement des eaux usées domestiques ou mise aux normes
	<ul style="list-style-type: none"> rejets domestiques des habitations riveraines équipées ou non en assainissement autonome sur l'ensemble du bassin versant 	<ul style="list-style-type: none"> empêcher tout rejet direct non traité en temps sec 	<ul style="list-style-type: none"> diagnostic de l'assainissement autonome individuel collecte et raccordement des eaux usées domestiques ou mise aux normes
	<ul style="list-style-type: none"> surcharge, en temps d'orage, des réseaux unitaires d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> gérer les eaux pluviales, limiter l'incidence des déversoirs d'orage en temps de pluie 	<ul style="list-style-type: none"> diagnostic des réseaux d'assainissement réhabilitation et restructuration des réseaux d'assainissement création de bassin de rétention des eaux pluviales avec traitement complémentaire
	<ul style="list-style-type: none"> rejets des exploitations agricoles 	<ul style="list-style-type: none"> diminuer les sources de pollution agricole 	<ul style="list-style-type: none"> mise aux normes des exploitations agricoles dans le cadre du PMPOA et des opérations coordonnées
	<ul style="list-style-type: none"> retenues à vocation loisirs eutrophisées 	<ul style="list-style-type: none"> restaurer le plan d'eau du Ronzey 	<ul style="list-style-type: none"> étude et travaux de restauration du plan d'eau du Ronzey
	<ul style="list-style-type: none"> décharges non résorbées: impacts sur la qualité de l'eau inconnus 	<ul style="list-style-type: none"> résorber les décharges et évaluer leur impact sur la qualité de l'eau 	<ul style="list-style-type: none"> réhabilitation des décharges et réalisation d'une étude d'impact sur la qualité
	<ul style="list-style-type: none"> passage de l'élevage dans le lit mineur 	<ul style="list-style-type: none"> adapter les pratiques d'utilisation des espaces riverains 	<ul style="list-style-type: none"> voir objectif G
	<ul style="list-style-type: none"> lessivage des sols en temps de pluie: impacts inconnus 	<ul style="list-style-type: none"> connaître l'impact des pollutions accidentelles dues au lessivage des surfaces imperméabilisées 	<ul style="list-style-type: none"> voir objectif G mise en place d'un observatoire du bassin versant

DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT

OBJECTIF	ETAT DES LIEUX	SOUS OBJECTIFS	NATURE DE L'ACTION
B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage	<ul style="list-style-type: none"> augmentation des besoins, absence de gestion coordonnée des usages captages de sources, forages et puits, impacts méconnus interception des écoulements par les retenues collinaires prélèvements directs par pompage 	<ul style="list-style-type: none"> diminuer l'impact des prélèvements au niveau des retenues collinaires, des prélèvements directs, des forages, des sources 	<ul style="list-style-type: none"> étude et travaux de mise en place de débit réservés au niveau des retenues collinaires inventaire complet et impacts hydrologiques des prélèvements, forages et captages mise en place du dispositif de gestion des prélèvements en cas de soutien d'étiage étude de mise en place d'un débit réservé au niveau du plan d'eau du Ronzey
	<ul style="list-style-type: none"> ressource naturelle faible 	<ul style="list-style-type: none"> réalimenter les cours d'eau en période d'étiage 	<ul style="list-style-type: none"> étude de définition et de mise en place d'un soutien d'étiage par les réseaux d'irrigation dépenses de consommation d'eau des réseaux d'irrigation pour le soutien d'étiage étude de faisabilité de partage des sources captées pour l'eau potable à des fins de soutien d'étiage étude de faisabilité d'une réalimentation à l'aide de retenues collinaires existantes non irrigantes
C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues	<ul style="list-style-type: none"> imperméabilisation des sols, urbanisation intensive élaboration d'un PPR sur le secteur Est du bassin versant en 1998 	<ul style="list-style-type: none"> limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales de ruissellement 	<ul style="list-style-type: none"> élaboration d'un plan de ruissellement et d'un PPR sur le secteur Ouest du bassin versant
	<ul style="list-style-type: none"> constructions dans les zones inondables calibrage et couverture des ruisseaux 	<ul style="list-style-type: none"> assurer une protection contre les crues de niveau centennale dans les zones à risques soustraire ponctuellement les zones bâties aux risques de crue 	<ul style="list-style-type: none"> travaux de réalisation de barrages écrêteurs de crue travaux de recalibrage pour retrouver une capacité d'écoulement en crue acquisitions foncières
	<ul style="list-style-type: none"> pont à gabarit insuffisants surcharge des réseaux unitaires d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> vérifier et augmenter la capacité d'écoulement au niveau des ponts éviter les surcharges des réseaux d'assainissement 	<ul style="list-style-type: none"> travaux de réaménagement de ponts diagnostic des réseaux d'assainissement réhabilitation et restructuration des réseaux d'assainissement création de bassin de rétention des eaux pluviales
	<ul style="list-style-type: none"> non entretien de la végétation de la rivière zones à risque d'éboulement 	<ul style="list-style-type: none"> limiter les formations d'embâcles à l'amont des zones à risques traiter les zones à risque d'éboulement 	<ul style="list-style-type: none"> travaux de restauration de la végétation rivulaire travaux de purge de zones à risque d'éboulement
D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés	<ul style="list-style-type: none"> élaboration d'un plan de gestion sur les cours d'eau principaux en 1999 absence d'entretien de la ripisylve 	<ul style="list-style-type: none"> étudier et surveiller l'état des cours d'eau des affluents non compris dans le plan de gestion et intervenir ponctuellement restaurer la végétation rivulaire réaménager et protéger les berges dégradées 	<ul style="list-style-type: none"> état des lieux des affluents et sous affluents travaux de restauration de la végétation des cours d'eau travaux de renaturation et de reconstitution de berges travaux d'aménagement et de suppression des seuils infranchissables
	<ul style="list-style-type: none"> gestion piscicole inadaptée, obstacles à la circulation piscicole 	<ul style="list-style-type: none"> faciliter la circulation des espèces migratrices 	<ul style="list-style-type: none"> travaux d'aménagement et de suppression des seuils infranchissables
	<ul style="list-style-type: none"> ouvrages en "dur" stérilisant l'habitat, aménagements inadaptés 	<ul style="list-style-type: none"> renaturer le lit mineur sur les secteurs artificialisés 	<ul style="list-style-type: none"> travaux de renaturation du lit mineur
	<ul style="list-style-type: none"> pression foncière et urbanisation du lit majeur et petits affluents 	<ul style="list-style-type: none"> accompagner et développer les "projets nature" sur le bassin versant accompagner la politique des espaces naturels sensibles 	<ul style="list-style-type: none"> accompagner et conforter les projets de révision des documents d'urbanisme, les projets nature de valorisation du milieu, la politique des espaces sensibles

DEFINITION D'UNE STRATEGIE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU BASSIN VERSANT

OBJECTIF	ETAT DES LIEUX	SOUS OBJECTIFS	NATURE DE L'ACTION
E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation	• valorisation des sites remarquables ou potentiels en projet	➢ accompagner et développer les "projets nature" sur le bassin versant ➢ accompagner la politique des espaces naturels sensibles	➢ Travaux d'aménagement de sentiers de randonnée et de promenade ➢ Travaux de création de passerelles ➢ Travaux d'aménagement paysagers de sites ponctuels ➢ Travaux de création d'un parc de découverte ➢ Etude et travaux de création d'une maison de la rivière
	• surfréquentation et absence de cheminements et accès organisés	➢ organiser et suivre la fréquentation le long des cours d'eau	
	• aménagements inadaptés	➢ requalifier les secteurs d'intérêt paysagers par des aménagements plus adaptés	
	• urbanisation et intensification agricole, application récentes de recommandations paysagères	➢ requalifier, maintenir et conforter les zones d'intérêt naturel, paysager et agricole	
F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser	• création d'un comité de rivière en 1998. Organisation actuelle sans commissions et groupes de travail • acteurs locaux non représentés au sein du comité (riverains, associations locales)	➢ renforcer la concertation au sein du comité de rivière et veiller à la participation des acteurs locaux non représentés	➢ réorganisation du comité de rivière, animation des réunions du comité de rivière et des réunions avec les acteurs locaux non représentés
	• absence de plan de communication • absence d'outil pour diffuser régulièrement l'actualité des activités du comité de rivière et du SEAGYRC • diffusion annuelle d'une lettre d'information aux habitants • absence de supports pédagogiques spécifiques sur le bassin versant • actions éducatives limitées au secteur Est du bassin versant • présence à proximité de Lyon de compétences variées et de personnes ressources	➢ suivre les réalisations du contrat de rivière et informer régulièrement le comité de rivière de son avancement ➢ sensibiliser les habitants, les riverains, les usagers et les scolaires ➢ soutenir les projets et les initiatives locales d'animation et de découverte des cours d'eau	
	• difficulté de recherche et d'interprétation des informations techniques et réglementaires • nombreuses procédures d'aménagement du territoire en cours • nombreux intervenants publics et privés sur le bassin versant • forte attente des acteurs sur les enjeux liés aux inondations	➢ informer les décideurs, les instructeurs de projets d'aménagement et les intervenants opérationnels ➢ se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de développement du territoire et s'informer des interventions et projets sur le bassin versant hors contrat de rivière	➢ rédaction de notes techniques d'aide à la décision ➢ participation aux projets d'aménagements du territoire ➢ participation à des journées d'échanges
	• moyens humains actuels: 1 chargé de mission, 1 secrétaire	➢ se donner des moyens humains de mise en œuvre du contrat de rivière et de gestion du bassin versant	➢ maintien du poste de chargé de mission, embauche d'un technicien de rivière
G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau	• sur le bassin versant: nombreux intervenants, données éparses • absence d'outil cartographique et de suivi du bassin versant • gestion foncière complexe et multiple	➢ améliorer et réactualiser la connaissance du fonctionnement global du bassin versant	➢ mise en place d'un observatoire du fonctionnement du bassin versant ➢ définir le mode de gestion des espaces riverains (acquisition, conventionnement, gestion par les propriétaires)
	• existence de schémas de gestion de l'occupation du sol, peu de thèmes environnementaux • non utilisation des autres outils de gestion du bassin versant	➢ utiliser les autres outils et procédures de gestion du bassin versant	

Les pages qui suivent présentent :

- sous forme de cartes : les sous objectifs territorialisés et la localisation des actions,
- sous forme de tableaux : le code de l'action que l'on retrouvera dans les fiches actions en annexe, la nature de l'opération, la localisation,
- sous forme de fenêtre : les sous objectifs et actions phares indispensables pour atteindre les objectifs définis.

2. Sous objectifs et actions

Objectif A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

LEGENDE DE LA CARTE

SOUS OBJECTIFS DU CONTRAT DE RIVIERE

- excellente
- bonne
- intermédiaire entre excellente et bonne
- Améliorer la qualité sur les têtes de bassin versant et les sous affluents
- Empêcher tout rejet direct non traité en temps sec sur l'ensemble du linéaire
- Maîtriser les pollutions accidentelles due au lessivage des surfaces imperméabilisées
- Limiter l'incidence des déversoirs d'orage en temps de pluie
- Restaurer le plan d'eau du Ronzey
- Diminuer les sources de pollution agricole
- Résorber les décharges et évaluer leur impact sur la qualité de l'eau

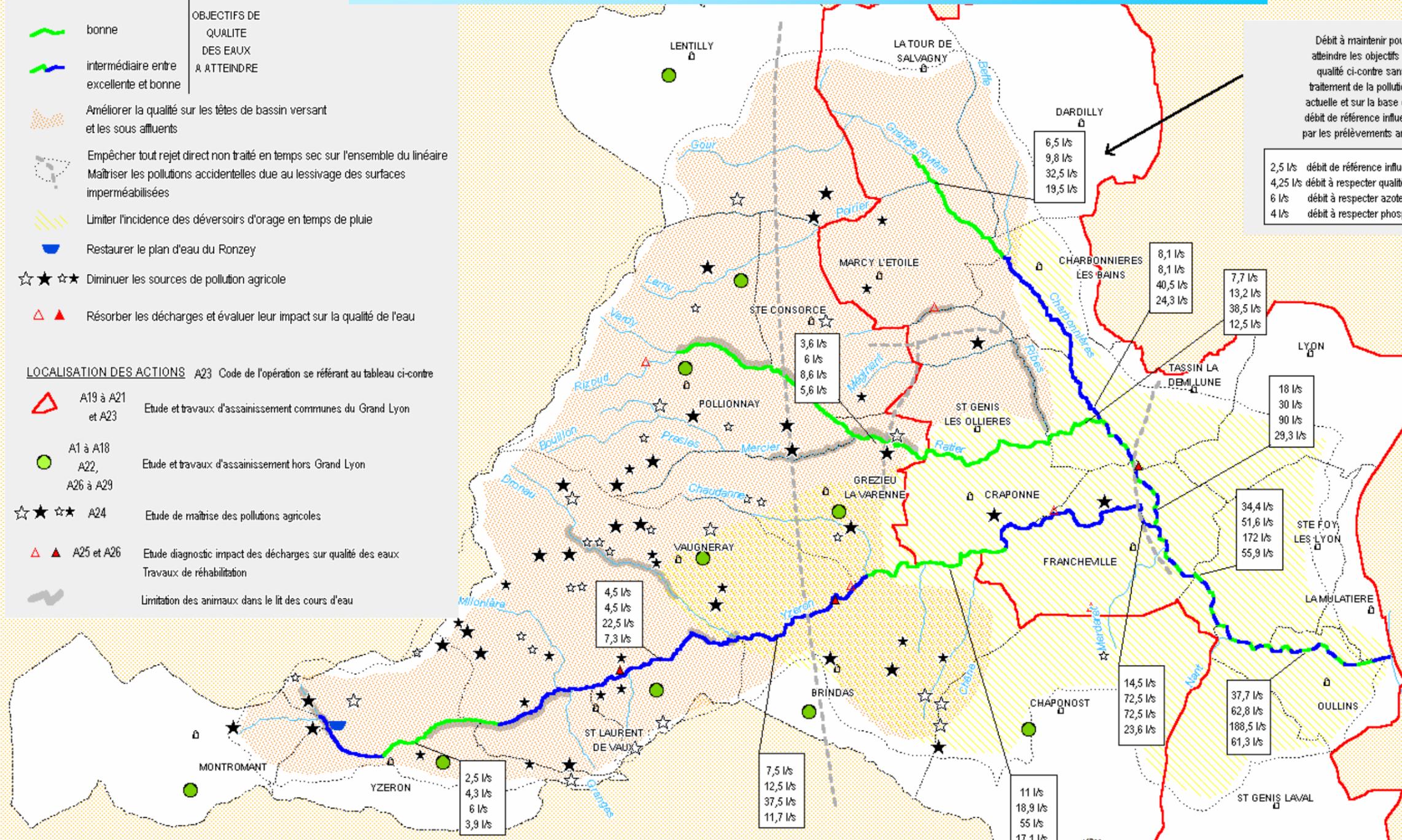
OBJECTIFS DE QUALITE DES EAUX A ATTEINDRE

LOCALISATION DES ACTIONS A23 Code de l'opération se référant au tableau ci-contre

- A19 à A21 et A23 Etude et travaux d'assainissement communes du Grand Lyon
- A1 à A18, A22, A26 à A29 Etude et travaux d'assainissement hors Grand Lyon
- A24 Etude de maîtrise des pollutions agricoles
- A25 et A26 Etude diagnostic impact des décharges sur qualité des eaux Travaux de réhabilitation
- Limitation des animaux dans le lit des cours d'eau

Débit à maintenir pour atteindre les objectifs de qualité ci-contre sans traitement de la pollution actuelle et sur la base d'un débit de référence influencé par les prélèvements amont

2,5 l/s débit de référence influencé
 4,25 l/s débit à respecter qualité générale
 6 l/s débit à respecter azote
 4 l/s débit à respecter phosphore



LEGENDE DU FOND DE CARTE

- Echelle 1cm = 900 m
- cours d'eau
- nom cours d'eau
- limites communales
- nom commune
- bassin versant

Objectif A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les opérations proposées visent à obtenir une qualité excellente à bonne sur les cours d'eau du bassin versant. Le volet A s'articule autour des sous objectifs que l'on retrouve dans la carte 2A :

- mettre en place une stratégie en matière d'assainissement, en particulier pour les communes de St Laurent de Vaux, Montromant, Ste Consorce, Yzeron,
- améliorer la qualité sur les têtes de bassin versant et les sous affluents, et notamment sur les communes de Pollionnay et Yzeron, sur des secteurs de cours d'eau à potentiel salmonicole,
- empêcher tout rejet direct non traité en temps sec, et ce, compte tenu des débits d'étiages estivaux sévères, sur l'ensemble du bassin versant,
- limiter l'incidence des déversoirs d'orage en temps de pluie sur le secteur périurbain et urbain du bassin versant, grâce, en partie, par la maîtrise du ruissellement et la restructuration des réseaux unitaires,
- restaurer le plan d'eau du Ronzey en requalifiant la vocation du plan d'eau vers une vocation naturelle, piscicole, et de loisirs sans activité baignade,
- résorber les décharges et évaluer leurs impacts sur la qualité de l'eau,
- diminuer les sources de pollutions agricoles sur les sous bassins versant identifiés sensibles.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- le traitement des eaux usées des communes de Pollionnay et d'Yzeron, communes situées en tête de bassin versant (actions A 11, A 12, A 27, A 28, A 29)
- la restructuration du réseau unitaire du Grand Lyon sur le secteur aval (action A 20),
- les solutions à apporter au traitement des rejets dus aux systèmes d'assainissement autonome (action A 10).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE
A 1	Travaux de collecte des eaux usées	Brindas hameau le Caillou	SIAHVY
A 2	Travaux de transport des eaux usées, création d'un bassin de rétention	Brindas hameau les Broussatières	SIAHVY
A 3	Travaux de mise en séparatif des eaux usées	Brindas hameau le Chazottier	SIAHVY
A 4	Travaux de mise en séparatif des eaux usées et pluviales, création de bassins de rétention	Grézieu la Varenne quartier les Attignies Les Cornures	SIAHVY
A 5	Travaux de mise en séparatif des eaux usées	Grézieu la Varenne secteur RD 489, les Mouilles, la Léchère, Pirot	SIAHVY
A 6	Travaux de collecte des eaux usées	Grézieu la Varenne hameau le Bois Brouillat, rue de l'Artisanat	SIAHVY
A 7	Travaux de création d'un bassin de rétention et restructuration du réseau unitaire	Vaugneray Le Crozier	SIAHVY
A 8	Travaux de collecte des eaux usées	Vaugneray Maison Blanche et Crozier	SIAHVY
A 9	Informatisation du service assainissement	SIAHVY	SIAHVY
A 10	Contôle et suivi des systèmes d'assainissement autonome	bassin versant	Communes
A 11	Travaux de transport des eaux usées	Pollionnay	Pollionnay
A 12	Travaux de mise en séparatif des eaux usées	Pollionnay Centre Bourg	Pollionnay
A 13	Travaux de collecte des eaux usées	Yzeron Le Planil	Yzeron
A 14	Schéma directeur d'assainissement	Montromant	Montromant
A 15	Schéma directeur d'assainissement	St Laurent de Vaux	St Laurent de Vaux
A 16	Schéma directeur d'assainissement	Ste Consorce	Ste Consorce
A 17	Travaux d'assainissement du centre de loisirs de La Beffe	Dardilly La Beffe	Dardilly
A 18	Travaux de réalisation d'un bassin d'orage et de collecte des eaux pluviales	Chaponost Le caillou	Chaponost
A 19	Eude diagnostic de réseau et modélisation	communes du Grand Lyon	Grand lyon
A 20	Travaux de restructuration du collecteur principal	secteur aval confluence Yzeron/Charbonnières	Grand lyon
A 21	Travaux de collecte et de raccordement	communes du Grand Lyon	Grand lyon
A 22	Travaux de collecte des eaux usées	Chaponost Chemin du Château	Chaponost
A 23	Travaux de restructuration du réseau d'eaux pluviales, réhabilitation de l'assainissement autonome, traitement des eaux usées résiduelles et des eaux pluviales	Dardilly (secteur Beffe/Montcourant)	Grand lyon
A 24	Etude préalable à la mise en place d'une opération de mise aux normes des exploitations agricoles	bassin versant	SAGYRC
A 25	Etude d'impact des décharges sur la qualité de l'eau	bassin versant	SAGYRC
A 26	Travaux de réhabilitation de décharges publiques	bassin versant	communes
A 27	Travaux de traitement des eaux usées	Yzeron Le Bourg	Yzeron
A 28	Travaux de collecte des eaux usées	Yzeron hameau Chateauvieux	Yzeron
A 29	Travaux de transport et de traitement des eaux usées	Yzeron hameau Chateauvieux	Yzeron

☐ Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

■ Action spécifique à une ou plusieurs communes

2. Sous objectifs et actions

Objectif B. Assurer une meilleure gestion des débits d'été

LEGENDE DE LA CARTE

SOUS OBJECTIFS Sur l'ensemble du bassin versant:

- diminuer l'impact des prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, sources)
- réalimenter les cours d'eau en période d'étiage (réseau d'irrigation, retenues non irrigantes existantes)

LOCALISATION DES ACTIONS B 1 Code de l'opération se référant au tableau ci-contre

B 1 Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif de gestion des prélèvements

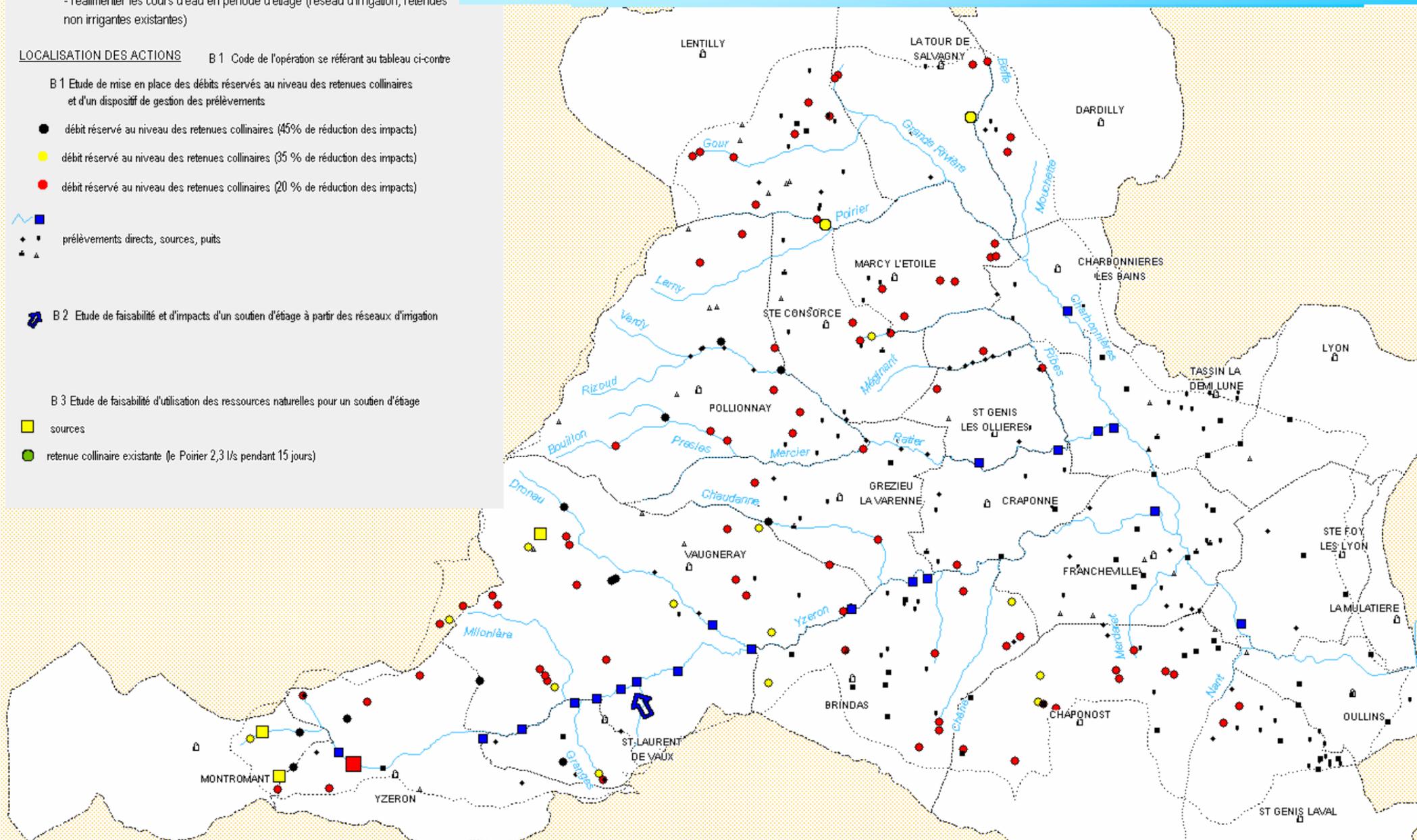
- débit réservé au niveau des retenues collinaires (45% de réduction des impacts)
- débit réservé au niveau des retenues collinaires (35 % de réduction des impacts)
- débit réservé au niveau des retenues collinaires (20 % de réduction des impacts)

- ■ ■ prélèvements directs, sources, puits

B 2 Etude de faisabilité et d'impacts d'un soutien d'étiage à partir des réseaux d'irrigation

B 3 Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage

- sources
- retenue collinaire existante (le Poirier 2,3 l/s pendant 15 jours)



LEGENDE DU FOND DE CARTE

- Compass rose and scale: Echelle 1cm = 900 m
- Blue line: cours d'eau
- Blue text: nom cours d'eau
- Dashed line: limites communales
- Black text: nom commune
- Dotted line: bassin versant

Objectif B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les opérations proposées visent, compte tenu d'une ressource naturelle faible et de l'aggravation des prélèvements effectués en période d'étiage, à intervenir sur la gestion des usages et sur la ressource en eau. Le volet B1 s'articule autour des sous objectifs que l'on retrouve dans la carte 2B :

- diminuer l'impact des prélèvements au niveau des retenues collinaires, des prélèvements directs, des forages, des sources,
- étudier la faisabilité d'un soutien d'étiage des cours d'eau en période d'étiage.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- mise en place de mesures de gestion permettant de limiter l'aggravation des débits d'étiage (actions B 1, B 2, B3),
- définition d'un programme d'aménagement et de travaux (actions B 1, B 2, B 3).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE
B 1	Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif des gestion des prélèvements	bassin versant	SAGYRC
B 2	Etude de faisabilité et d'impacts d'un soutien d'étiage à partir des réseaux d'irrigation	bassin versant	SAGYRC
B 3	Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage	bassin versant	SAGYRC

 Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

 Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

2. Sous objectifs et actions Objectif C. Maîtriser les risques d'inondations et se protéger contre les crues

LEGENDE DE LA CARTE

SOUS OBJECTIFS

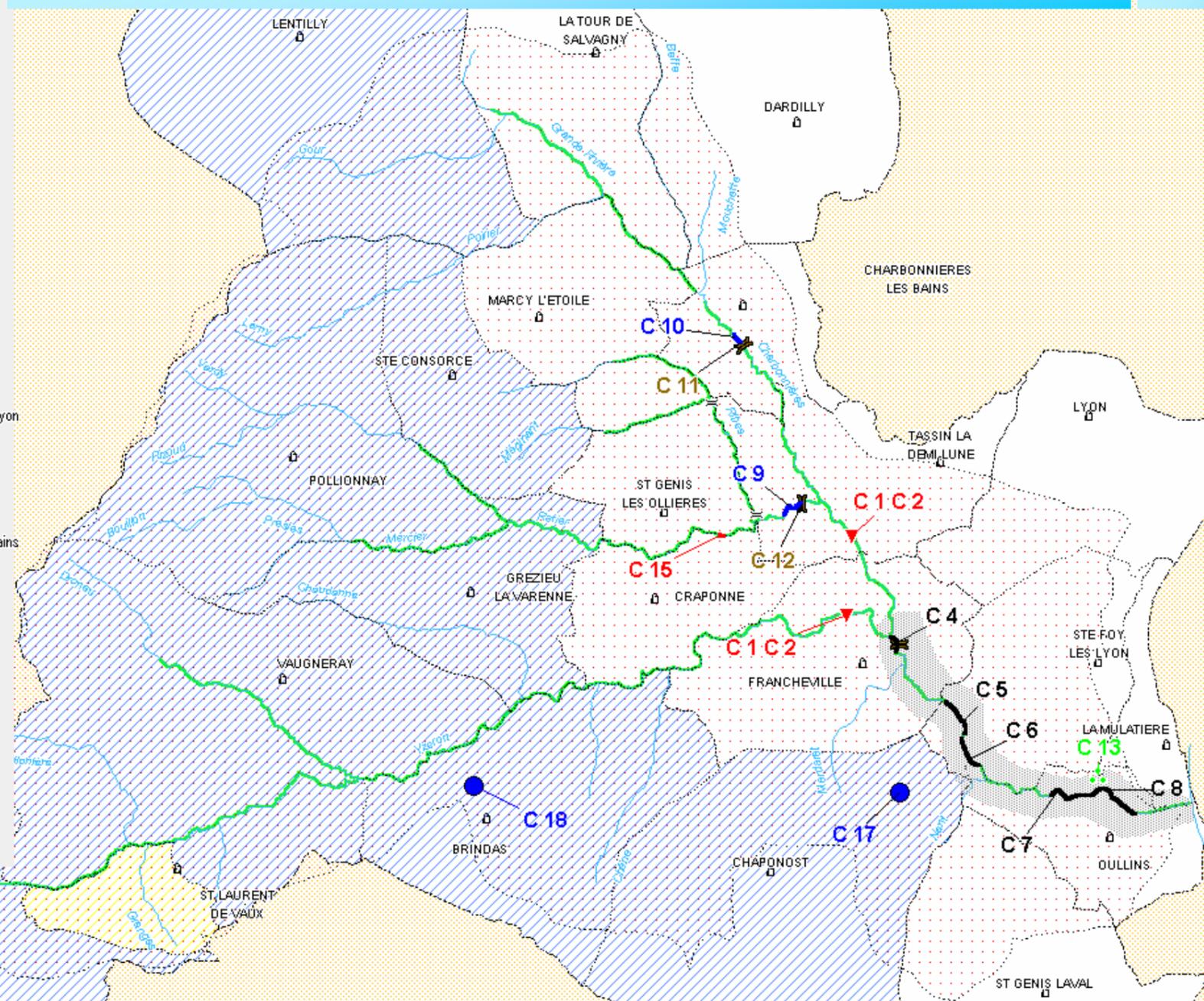
-  limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement
-  limiter les formations d'embâcles à l'amont des zones à risques
-  rétablir la capacité d'écoulement des cours d'eau et assurer localement une protection contre les crues de niveau trentennal
-  rétablir la capacité d'écoulement des cours d'eau et assurer localement une protection contre les crues de niveau centennal
-  assurer une protection contre les crues de niveau centennal à l'aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron
-  soustraire des zones bâties aux risques de crue et restaurer des zones d'expansion des crues par une politique d'acquisition foncière
-  sensibiliser les habitants aux risques de crue
-  augmenter la capacité d'écoulement au niveau des ponts
-  éviter les surcharges des réseaux unitaires d'assainissement

LOCALISATION DES ACTIONS C 1 Code de l'opération se référant au tableau ci-contre

-  C 1 Dossier loi sur l'eau des barrages écrêteurs de crue étude d'impact et étude de danger
-  C 2 Travaux de réalisation de barrages écrêteur de crue sur le Charbonnières et l'Yzeron
-  C 3 Dossier loi sur l'eau des travaux de recalibrage
-  C 4 Travaux de recalibrage sur le secteur Ruelle Mulet à Francheville
-  C 5 Travaux de recalibrage sur le secteur Pont de Cuzien au Pont de Limburg à Ste Foy les Lyon
-  C 6 Etude d'une solution alternative au recalibrage de l'Yzeron sur la CD42 à Ste Foy les Lyon
-  C 7 Travaux de recalibrage sur le secteur Impasse des Célestins au pont Blanc à Oullins
-  C 8 Travaux de recalibrage sur le secteur pont Blanc au parc de Chabrières à Oullins
-  C 9 Travaux de recalibrage sur le secteur lotissement du Grand Pré à Tassin la Demi Lune
-  C 10 Etude de conformité des travaux sur le secteur avenue Lamartine à Charbonnières les Bains
-  C 11 Travaux de dévoiement des réseaux du pont Bressonnaire à Charbonnières les Bains
-  C 12 Travaux de réaménagement du pont chemin Antoine Pardon à Tassin la Demi Lune
-  vérification de la capacité d'écoulement des ponts
-  C 13 Travaux de purge et de confortement des balms de la Cadière
-  C 14 Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement
-  C 16 Etude d'élaboration d'un Plan de Prévention des Risques
-  C 15 Acquisition foncière sur St Genis les Ollières (2 habitations)
-  C 17 Travaux de réalisation d'un bassin de rétention d'eaux pluviales sur Chaponost
-  C 18 Travaux de réalisation d'un bassin d'orage d'eaux pluviales sur Brindas

LEGENDE DU FOND DE CARTE

-  Echelle 1cm = 900 m
-  cours d'eau
-  nom cours d'eau
-  limites communales
-  nom commune
-  bassin versant



Objectif C. Maîtriser les risques d'inondations et se protéger contre les crues

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Sur le bassin versant de l'Yzeron se produisent des crues violentes et rapides pouvant mettre en jeu des vies humaines et des biens matériels. Le volet B2 s'articule autour des sous objectifs que l'on retrouve dans la carte 2C :

- limiter l'imperméabilisation des sols et assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales de ruissellement,
- assurer une protection contre les crues de niveau centennal dans les zones à risques,
- soustraire ponctuellement les zones bâties aux risques de crue,
- vérifier et augmenter la capacité d'écoulement au niveau des ponts,
- éviter les surcharges des réseaux d'assainissement,
- limiter les formations d'embâcles à l'amont des zones à risques,
- traiter les zones à risque d'éboulement.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- le réaménagement et la renaturation du secteur aval pour laisser passer une crue de niveau trentennal, en somme reconquérir les espaces inondables (actions C 3 à C 10),
- la mise en place de barrages écrêteurs de crue pour assurer à l'aval une protection de niveau centennal, barrages avec pertuis pour laisser les crues trentennales et ne pas aggraver le fonctionnement des cours d'eau (actions C 1 à C 2),
- la mise en œuvre de mesures réglementaires et de gestion de lutte contre les inondations et de maîtrise des eaux de ruissellement (actions C 14 et C 16).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE
C 1	Dossier d'autorisation loi sur l'eau, étude d'impact, étude de danger des barrages écrêteurs de crue pour une protection centennale	Tassin la Demi Lune Francheville	SAGYRC
C 2	Etude de projet et travaux barrages sur le Charbonnières et l'Yzeron	Tassin la Demi Lune Francheville	SAGYRC
C 3	Dossier d'autorisation loi sur l'eau, étude d'impact des travaux de recalibrage pour une protection trentennale	voir C4 à C9	SAGYRC
C 4	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Francheville gué ruelle Mulet	SAGYRC
C 5	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Ste Foy les Lyon Quartier des Platanes	SAGYRC
C 6	Etude d'une solution alternative au recalibrage de l'Yzeron le long du CD42	Ste Foy les Lyon RD 42	SAGYRC
C 7	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Oullins secteur des Célestins amont pont Blanc	SAGYRC
C 8	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Oullins cité Yzeronne	SAGYRC
C 9	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue centennale	Tassin la Demi Lune	SAGYRC
C 10	Etude d'expertise de la conformité des travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue centennale	Charbonnières les Bains	SAGYRC
C 11	Travaux de dévoiement des réseaux du pont de la Bressonnière	Charbonnières les Bains	Grand Lyon
C 12	Travaux réaménagement pont Antoine Pardon	Tassin la Demi Lune	Grand Lyon
C 13	Travaux de purge et confortement des balmes de la Cadière	Oullins	Oullins
C 14	Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement	Lentilly, Ste Consorce, Pollionnay, Grézieu la Varenne, Chaponost, Brindas, Vaugneray, St Laurent de Vaux, Yzeron, Montromant	SAGYRC
C 15	Acquisition foncière de 2 habitations	St Genis les Ollières	St Genis les Ollières
C 16	Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques	bassin versant	Etat
C 17	Travaux de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales avec traitement roselière	Chaponost secteur Combalat	Chaponost
C 18	Travaux de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales avec traitement roselière	Brindas secteur le Pontay	Brindas

Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

2. Sous objectifs et actions

Objectif D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

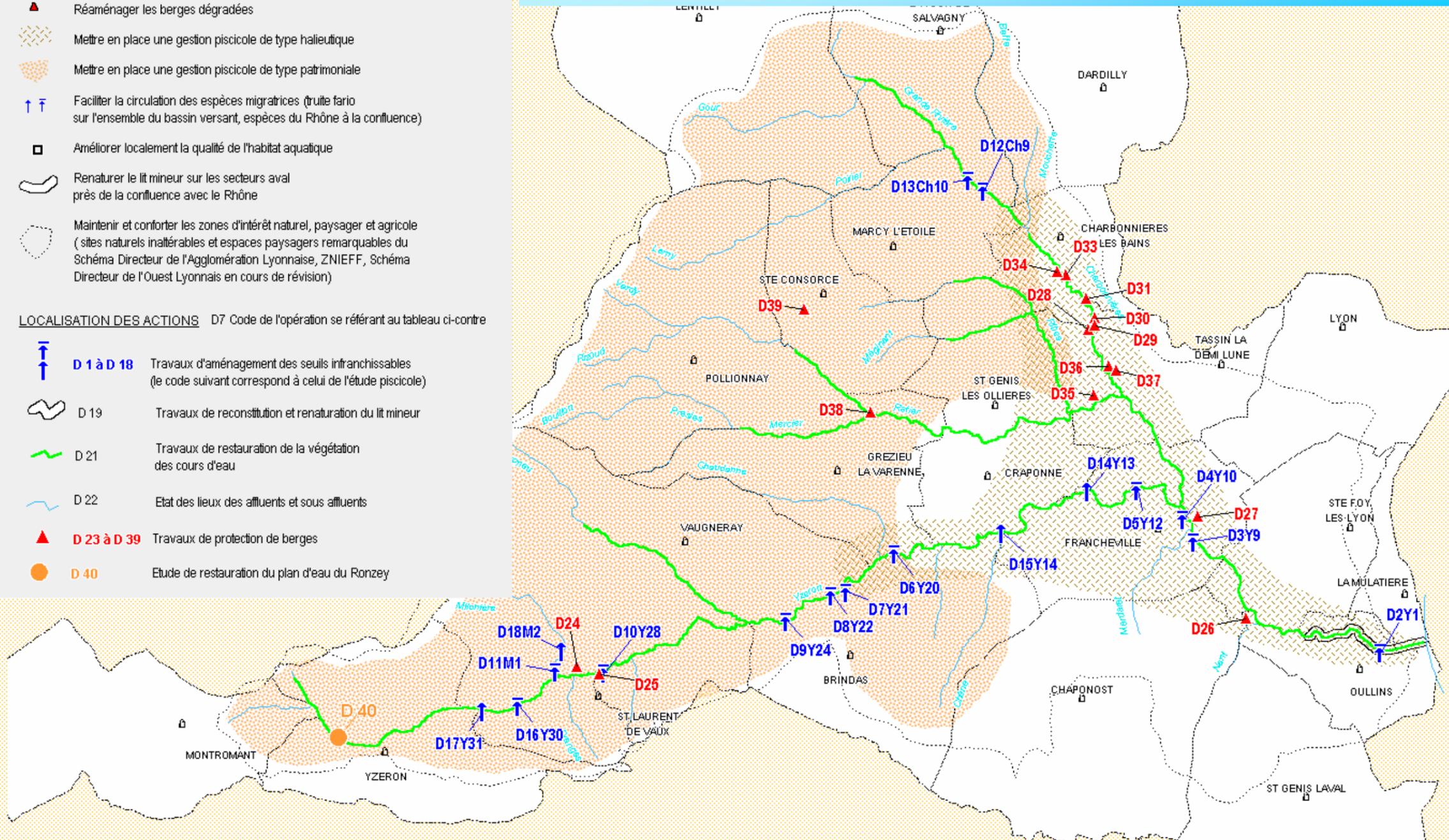
LEGENDE DE LA CARTE

SOUS OBJECTIFS

-  Mettre en place un plan de gestion du lit, des berges et de la végétation des cours d'eau
-  Etudier et surveiller l'état du lit, des berges et de la végétation des cours d'eau pour des interventions éventuelles
-  Réaménager les berges dégradées
-  Mettre en place une gestion piscicole de type halieutique
-  Mettre en place une gestion piscicole de type patrimoniale
-  Faciliter la circulation des espèces migratrices (truite fario sur l'ensemble du bassin versant, espèces du Rhône à la confluence)
-  Améliorer localement la qualité de l'habitat aquatique
-  Renaturer le lit mineur sur les secteurs aval près de la confluence avec le Rhône
-  Maintenir et conforter les zones d'intérêt naturel, paysager et agricole (sites naturels inaltérables et espaces paysagers remarquables du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise, ZNIEFF, Schéma Directeur de l'Ouest Lyonnais en cours de révision)

LOCALISATION DES ACTIONS D7 Code de l'opération se référant au tableau ci-contre

-  D 1 à D 18 Travaux d'aménagement des seuils infranchissables (le code suivant correspond à celui de l'étude piscicole)
-  D 19 Travaux de reconstitution et renaturation du lit mineur
-  D 21 Travaux de restauration de la végétation des cours d'eau
-  D 22 Etat des lieux des affluents et sous affluents
-  D 23 à D 39 Travaux de protection de berges
-  D 40 Etude de restauration du plan d'eau du Ronzey



LEGENDE DU FOND DE CARTE

-  Echelle 1cm = 900 m
-  cours d'eau
-  nom cours d'eau
-  limites communales
-  nom commune
-  bassin versant

Objectif D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les opérations proposées, compte tenu d'une absence généralisée de l'entretien de la végétation rivulaire, de la présence d'obstacles à la circulation du poisson et d'aménagements artificiels stérilisant le milieu, visent à retrouver un fonctionnement naturels et à restaurer les secteurs dégradés. Le volet B1 s'articule autour des sous objectifs que l'on retrouve dans la carte 2D :

- restaurer la végétation rivulaire des cours d'eau principaux,
- étudier et surveiller l'état des cours d'eau des affluents non compris dans le plan de gestion et intervenir ponctuellement,
- renaturer et reconstituer les berges dégradées,
- faciliter la circulation des espèces migratrices,
- renaturer le lit mineur sur les secteurs artificialisés,
- accompagner les "projets nature" sur le bassin versant et la politique des espaces naturels sensibles.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- mise en place d'un plan de gestion et travaux de restauration de la végétation des cours d'eau (action D 21),
- travaux d'aménagement et de suppression de seuils infranchissables pour la truite (action actions D 2 à D 18),
- travaux de renaturation du lit mineur artificialisé à l'aval (action D 19),
- étude et travaux de renaturation du plan d'eau du Ronzey (action D40).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE
D 1	Etude de projet, d'impact et dossier d'autorisation loi sur l'eau pour les aménagements de seuils	bassin versant	SAGYRC
D 2 à D 18	Travaux de suppression du radier et mise en place d'une succession de seuils franchissables	Bassin versant	SAGYRC
D19	Travaux de reconstitution et renaturation du lit mineur	Yzeron amont Pont Blanc jusqu'au pont d'Oullins	SAGYRC
D 20	Constitution du dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour l'action D21	bassin versant	SAGYRC
D 21	Travaux de restauration de la végétation des cours d'eau	bassin versant	SAGYRC
D 22	Etat des lieux des affluents et sous affluents non compris dans le plan d'entretien	bassin versant	SAGYRC
D 23	Etude de projet de restauration de berges et constitution du dossier de Déclaration d'Intérêt Général	bassin versant	SAGYRC
D 24 à D 39	Travaux de renaturation et de reconstitution de berges	Yzeron rive gauche Planche Billet Vaugneray	SAGYRC
D40	Etude de restauration du plan d'eau du Ronzey	Yzeron	CCVL

 Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

 Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

2. Sous objectifs et actions

E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

LEGENDE DE LA CARTE

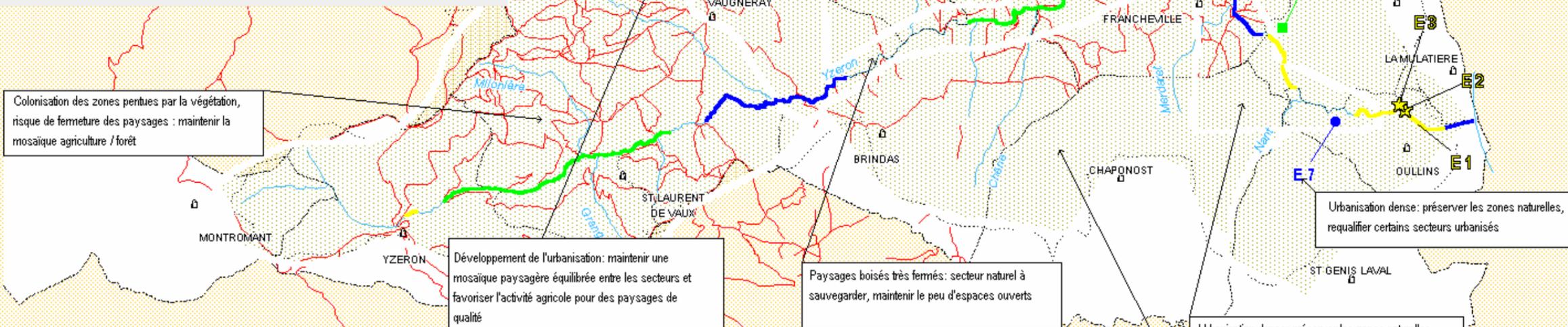
SOUS OBJECTIFS

-  secteur à préserver : protéger les sites naturels et paysagers de qualité
-  secteur à valoriser : mise en valeur par des actions légères (entretien de la végétation, amélioration de la perception visuelle)
-  secteur à aménager: changer la vocation d'un secteur par des interventions plus lourdes et ponctuelles
-  secteur à maintenir en l'état
-  Faciliter et organiser la fréquentation le long des cours d'eau
-  Recommandations de gestion paysagère

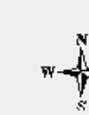
LOCALISATION DES ACTIONS

E1 Code de l'opération se référant au tableau ci-contre

-  E1 Travaux d'aménagement d'une piste de promenade
-  E2 Travaux de création d'une passerelle piétonne
-  E3 Travaux de remplacement d'une passerelle piétonne
-  E4, E5, E11 Etude et travaux de création d'une maison de la rivière (Grand Moulin)
-  E6 Réseau existant des sentiers du PDIPR en cours de révision
-  E7 Travaux de création d'un parc de découverte de la rivière et d'une pépinière d'arbres et arbustes pour la protection des berges
-  E8 Travaux d'aménagement du vallon des sources et de restauration des boisements des balmes de Ste Foy
-  E9 Réalisation d'un sentier nature sur Charbonnières les Bains
-  E10 Pose d'une signalétique indiquant le nom des ruisseaux



LEGENDE DU FOND DE CARTE

-  Echelle 1cm = 900m
-  cours d'eau
-  nom cours d'eau
-  limites communales
-  nom commune
-  bassin versant

E. Valoriser et préserver le patrimoine, structurer la fréquentation

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Le patrimoine naturel, bâti et paysager lié à l'eau, présente un intérêt à proximité de Lyon. Le volet B1 s'articule autour des sous objectifs que l'on retrouve dans la carte 2E :

- accompagner et développer les "projets nature" sur le bassin versant,
- accompagner la politique des espaces naturels sensibles,
- suivre la fréquentation le long des cours d'eau,
- requalifier les secteurs d'intérêt paysagers par des aménagements plus adaptés.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- travaux d'aménagements de sentiers de promenade (action E 6),
- travaux de création d'un parc de découverte de la rivière en milieu urbain (action E 7),
- travaux de création d'une maison de la rivière (actions E 4, E 5, E 12).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE
E 1	Travaux d'aménagement d'une piste de promenade	Yzeron entre le Pont Blanc et le pont d'Oullins commune Oullins	SAGYRC
E 2	Travaux de création d'une passerelle piétonne	Yzeron sécurité sociale commune Oullins	Oullins
E 3	Travaux de création d'une passerelle piétonne	Yzeron Lionel Terray commune Oullins	Oullins
E 4	Redéfinition de la vocation et de la gestion du Grand Moulin pour la création d'une maison de la rivière	Ruisseau Yzeron commune Francheville Grand Moulin	SAGYRC/Grand Lyon/Département
E 5	Travaux d'aménagement du Grand Moulin et de création d'une maison de la rivière	Ruisseau Yzeron commune Francheville Grand Moulin	Grand Lyon
E 6	Travaux de création de sentiers de randonnée	bassin versant	communes
E 7	Travaux de création d'un parc de découverte de la rivière en milieu urbain	Ruisseau Yzeron 153 Bd E.Zola commune Oullins	Oullins
E 8	Travaux d'aménagement du vallon des sources et de restauration des boisements des balmes de Ste Foy	Vallon des sources Balmes de Ste Foy les Lyon	Ste Foy les Lyon
E 9	Réalisation d'un sentier nature	Ruisseau Charbonnières	Charbonnières les Bains
E 10	Travaux de pose d'une signalétique indiquant le nom des ruisseaux	Bassin versant	SAGYRC
E 11	Travaux d'équipement de la maison de la rivière	Bassin versant	SAGYRC

 Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

 Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

2. Les acteurs

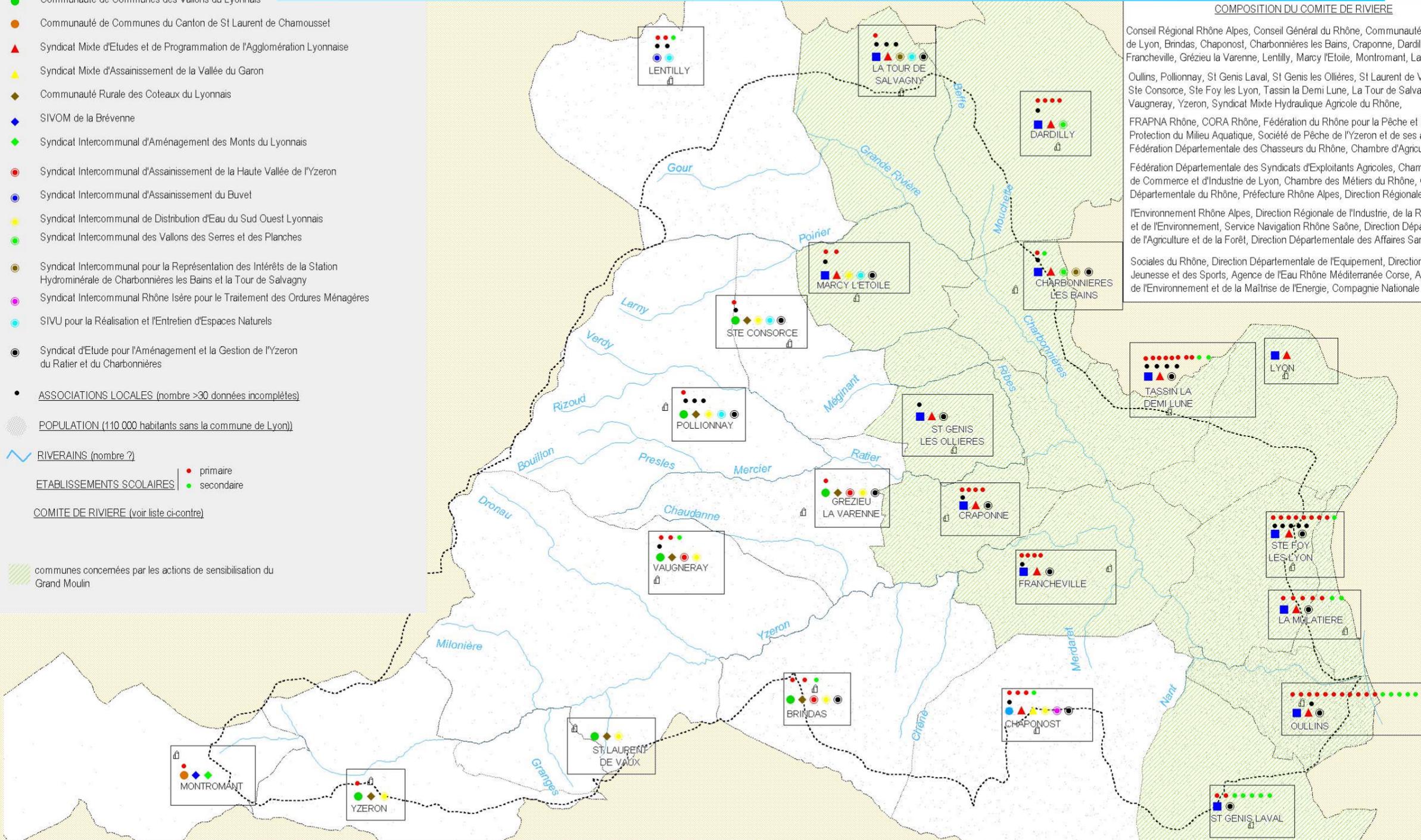
Objectif F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

LEGENDE DE LA CARTE

- COLLECTIVITES ET GROUPEMENTS
- Grand Lyon (Communauté Urbaine)
 - Communauté de Communes de la Vallée du Garon
 - Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais
 - Communauté de Communes du Canton de St Laurent de Chamousset
 - ▲ Syndicat Mixte d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise
 - ▲ Syndicat Mixte d'Assainissement de la Vallée du Garon
 - ◆ Communauté Rurale des Coteaux du Lyonnais
 - ◆ SIVOM de la Brévenne
 - ◆ Syndicat Intercommunal d'Aménagement des Monts du Lyonnais
 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron
 - Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Buvel
 - Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Sud Ouest Lyonnais
 - Syndicat Intercommunal des Vallons des Serres et des Planches
 - Syndicat Intercommunal pour la Représentation des Intérêts de la Station Hydrominérale de Charbonnières les Bains et la Tour de Salvagny
 - Syndicat Intercommunal Rhône Isère pour le Traitement des Ordures Ménagères
 - SIVU pour la Réalisation et l'Entretien d'Espaces Naturels
 - Syndicat d'Etude pour l'Aménagement et la Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières
 - ASSOCIATIONS LOCALES (nombre >30 données incomplètes)
 - POPULATION (110 000 habitants sans la commune de Lyon)
 - ~ RIVERAINS (nombre ?)
- ETABLISSEMENTS SCOLAIRES
- primaire
 - secondaire
- COMITE DE RIVIERE (voir liste ci-contre)
- communes concernées par les actions de sensibilisation du Grand Moulin

COMPOSITION DU COMITE DE RIVIERE

Conseil Régional Rhône Alpes, Conseil Général du Rhône, Communauté Urbaine de Lyon, Brindas, Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu la Varenne, Lentilly, Marcy l'Etoile, Montromant, La Mulatière, Oullins, Pollionnay, St Genis Laval, St Genis les Ollières, St Laurent de Vaux, Ste Consoce, Ste Foy les Lyon, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vaugneray, Yzeron, Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône, FRAPNA Rhône, CORA Rhône, Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Société de Pêche de l'Yzeron et de ses affluents, Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre des Métiers du Rhône, Comité Départementale du Rhône, Préfecture Rhône Alpes, Direction Régionale de l'Environnement Rhône Alpes, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement, Service Navigation Rhône Saône, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales du Rhône, Direction Départementale de l'Equipement, Direction de la Jeunesse et des Sports, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Compagnie Nationale du Rhône.



LEGENDE DU FOND DE CARTE

- W N E S
- Echelle 1cm = 900 m
- ~ cours d'eau
- Yzeron nom cours d'eau
- limites communales
- CRAPONNE nom commune
- bassin versant

Objectif F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Les actions de communication présentées dans le contrat de rivière, seront complétées par le plan de communication à réaliser en 2002. En effet, il a été jugé plus pertinent d'élaborer ce plan de communication autour du projet de création d'une maison de la rivière. Néanmoins, des sous objectifs ont été définis :

- renforcer la concertation au sein du comité de rivière et veiller à la participation des acteurs locaux,
- suivre les réalisations du contrat de rivière et informer régulièrement le comité de rivière,
- sensibiliser les habitants, les riverains, les usagers et les scolaires,
- soutenir les projets et les initiatives locales d'animation et de découverte des cours d'eau,
- informer les décideurs, les instructeurs de projets d'aménagement et les intervenants opérationnels,
- se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de développement du territoire et s'informer des interventions et projets sur le bassin versant.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- élaboration d'un schéma d'organisation et de pilotage du contrat de rivière (action F 2),
- réalisation d'un plan de communication (action F 1).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE
F1	Elaboration d'un plan de communication	SAGYRC
F2	Réorganiser le comité de rivière	SAGYRC
F3	Diffusion d'un bulletin de liaison, du rapport annuel d'activité et de la lettre d'information du comité de rivière	SAGYRC
F4	Réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement	SAGYRC
F5	Soutien financier à la réalisation, la promotion de projets locaux d'animation sous forme de concours d'idée	SAGYRC
F6	Achat et mise à disposition de matériel pédagogique	SAGYRC
F7	Diffusion de notes de vulgarisation et d'interprétation de textes techniques et réglementaires	SAGYRC
F8	Réalisation d'une exposition itinérante sur le contrat de rivière et le bassin versant	SAGYRC
F9	Réalisation d'un film sur le contrat de rivière et le bassin versant	SAGYRC
F10	Développement d'un site internet et généralisation de l'utilisation du courrier électronique	SAGYRC

Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

Objectif G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant

LES SOUS OBJECTIFS A ATTEINDRE

Le comité de rivière et les maîtres d'ouvrage souhaitent s'engager dans une perspective d'après contrat de rivière. Par ailleurs, les possibilités offertes par le projet de la nouvelle loi sur l'eau, les exigences liées à l'information du public et des citoyens, la mise à disposition de données actualisées pour l'évaluation des actions entreprises et les prises de décisions, conduisent le SAGYRC et le comité de rivière à proposer la mise en place d'un observatoire du bassin versant. Enfin, en conformité aux commentaires apportés par le **Comité National d'Agrément** lors de la candidature en 1998, l'opportunité de la mise en place d'un **SAGE** sera étudiée. L'objectif G s'articule ainsi autour des sous objectifs suivants :

- se donner des moyens humains pour l'animation et la mise en œuvre du contrat de rivière et la gestion du bassin versant,
- améliorer et réactualiser la connaissance du fonctionnement global du bassin versant,
- utiliser les autres outils et procédures de gestion du bassin versant.

LES ACTIONS PHARES

Les opérations phares permettant d'atteindre les sous objectifs ci-contre sont les suivants:

- définition et mise en place d'une politique de gestion foncière des espaces riverains (action G 6),
- mise en place d'un observatoire du bassin versant (action G 5),
- étude de l'opportunité d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (action G 4).

CODE	NATURE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE
G1	Embauche d'un chargé de mission pour l'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi du contrat de rivière et du bassin versant	SAGYRC
G2	Embauche d'un technicien de rivière pour la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre des actions des objectifs D et F	SAGYRC
G3	Définition des indicateurs de suivi du contrat de rivière	SAGYRC
G4	Bilan et audit du contrat à mi parcours, et étude d'opportunité de mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Bilan et audit de fin de contrat de rivière	SAGYRC
G5	Définition et mise en place d'un observatoire du fonctionnement du bassin versant	SAGYRC
G6	Définir le mode et la responsabilité de gestion future des espaces riverains, évaluer l'opportunité de mise en place d'une politique: d'acquisition foncière, de gestion par convention, de gestion des espaces (CTE)	SAGYRC

Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF LE 7 DECEMBRE 2002

1. OBJET DU CONTRAT

1.1 PERIMETRE GEOGRAPHIQUE

Le présent contrat concerne un périmètre géographique correspondant aux limites territoriales du SAGYRC. Il concerne les communes indiquées sur la carte ci-contre.

1.2 DUREE DU CONTRAT DE RIVIERE

La mise en œuvre du contrat de rivière s'échelonne sur une durée de 5 ans, à partir de la date de la signature du contrat. Pendant cette période, l'ensemble des actions devront être engagées.

1.3 OBJET DU CONTRAT DE RIVIERE

Le contrat est mis en œuvre pour :

- la réalisation d'actions d'aménagement et de restauration des cours du bassin versant de l'Yzeron,
- la réflexion et la mise en place d'une gestion équilibrée et durable des milieux naturels et des usages,
- renforcer la concertation et la co-décision entre les acteurs publics et privés,
- s'engager progressivement vers la mise en place d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- veiller à la mise en cohérence des outils de gestion de la ressource en eau et des procédures d'aménagement du territoire.

1.4 LES VOLETS , LES OBJECTIFS, LES SOUS OBJECTIFS ET LES ACTIONS DU CONTRAT DE RIVIERE

Le présent contrat comprend 3 volets :

VOLET A : Objectif A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

VOLET B 1 : Objectif B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

VOLET B 2 : Objectif C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

VOLET B 1 : Objectif D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

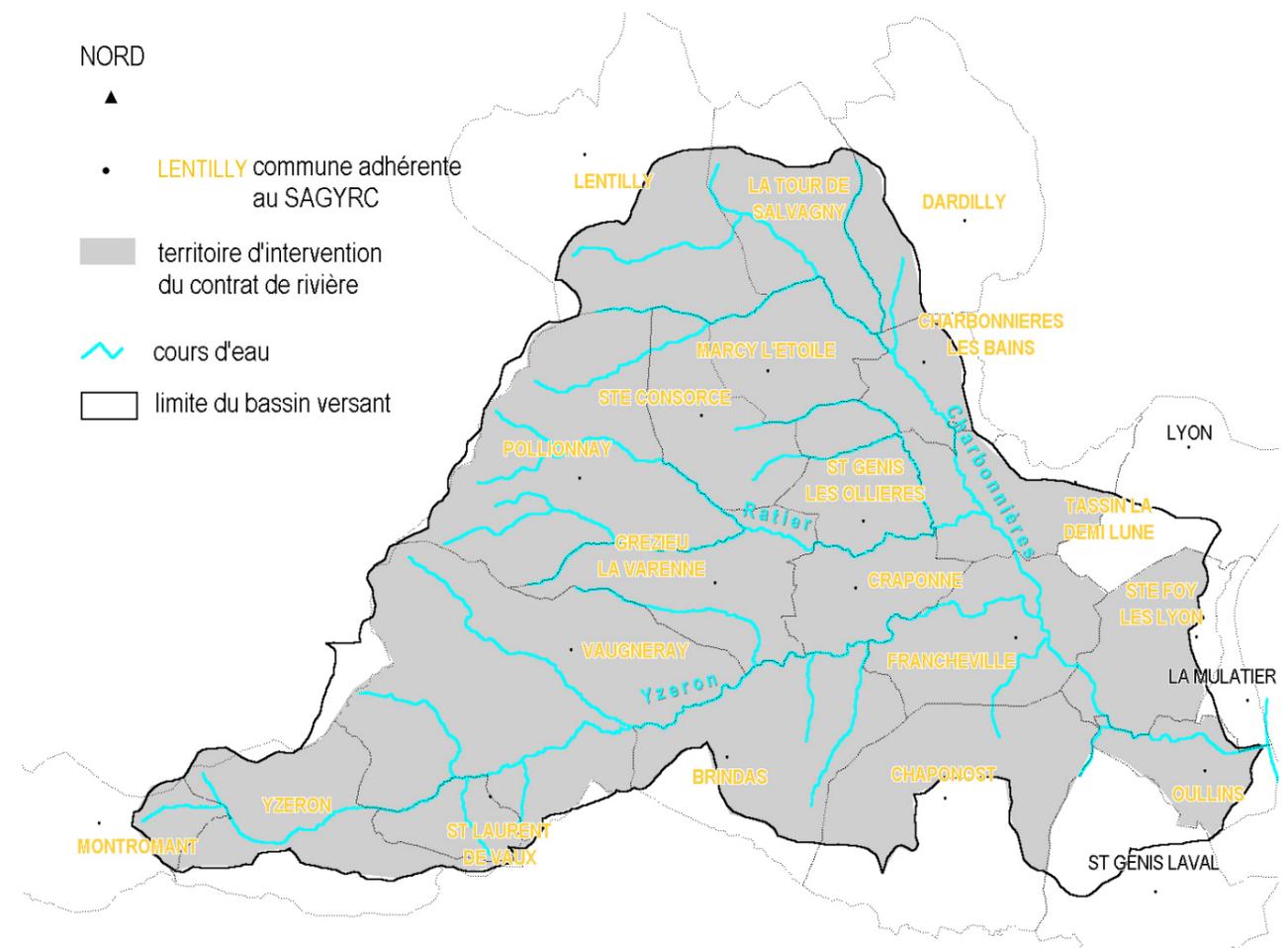
VOLET B 1 : Objectif E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

VOLET C : Objectif F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

Objectif G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

Les sous objectifs et les actions ont été développés dans les pages précédentes.

PERIMETRE GEOGRAPHIQUE DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF



SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF LE 7 DECEMBRE 2002

2. ENGAGEMENT DES PARTENAIRES

2.1 Engagement du Ministère de l'Environnement

L'Etat (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement) au titre des contrats de rivière, conformément à la circulaire du 24 octobre 1994, accordera les subventions pour les opérations du volet B 1 : restauration et d'entretien du lit, de renaturation des berges, de mise en valeur des milieux aquatiques et du paysage, et du volet C : mise en place d'une structure de gestion et d'entretien et sur les actions d'information et de sensibilisation des riverains, des scolaires et des usagers ; qui devront faire l'objet d'une présentation technique dans les conditions prévues à l'article suivi et contrôle.

Cette participation prévisionnelle s'élèvera à 1 277 873 euros (8 382 464 francs) sur le 67.20.20 (volet B2) , et 407 282 euros (2 673 616 francs) sur le 07.10 (volets A, B1, C). Les actions financées sont détaillées dans les tableaux annexés dans les paragraphes récapitulatif financier 4.1 à 4.7 pages 45 à 51 .

Les participations aux actions restant à finaliser avant la fin de l'année 2003 (tableau 4.8 page 52) seront déterminées en fonction de leur intérêt pour la réalisation des objectifs du contrat de rivière et selon les critères d'intervention en vigueur, après présentation des études correspondantes et examen des fiches actions par l'autorité compétente.

Le financement des opérations inscrites au volet B 2 (objectif C du contrat de rivière), travaux de protection localisée des lieux habités contre les crues, répondant aux critères d'éligibilité définis par le plan décennal de restauration de restauration et d'entretien des rivières, sera examiné complémentaiement au contrat.

Dans le cadre de ce plan, le MATE peut intervenir financièrement pour des travaux de protection des lieux habités contre les crues (programme pluriannuel de prévention des risques naturels arrêté par le Gouvernement le 24 janvier 1994). Des demandes pourront être présentées chaque année. A titre indicatif, la participation prévisionnelle de l'Etat, sous réserve d'éligibilité des opérations concernées, est indiquée dans les tableaux annexés.

Les engagements pris par l'Etat dans le présent contrat restent subordonnés à l'ouverture des crédits suffisants, par les lois de finances. Dans le cadre des dotations votées, ils bénéficient de l'affectation prioritaire des crédits par l'Etat. Les participations de l'Etat affichées sont prévisionnelles et pourront faire l'objet de modifications générales en cas de réforme de la politique de l'Etat dans le domaine de l'Eau, ou particulières en cas de modifications des opérations non conformes aux objectifs du présent contrat. Toutes les demandes de subventions doivent être adressées à la DDAF du Rhône, dans les conditions prévues à l'article 2.10. Sous l'autorité du Préfet du Département, la DDAF s'assurera de la conformité des opérations aux objectifs du contrat et aux critères d'intervention de l'Etat.

2.2 Engagement du Département du Rhône

Préambule : les taux d'aide du Département figurant dans les fiches d'actions sont à confirmer au vu des dossiers et des participations réelles des autres partenaires financiers du contrat.

VOLET A : Le Département s'engage à accorder son aide aux opérations prévues au contrat dans les conditions habituelles de son intervention en faveur des travaux d'assainissement. Le Département du Rhône s'engage à inscrire en priorité les opérations prévues au contrat sur les programmes pluriannuels (contrats pluriannuels départementaux des communes ou des syndicats) dans la limite des crédits qui figurent à ces dits programmes.

VOLETS B et C : Le Département s'engage à accorder son aide aux opérations prévues au contrat dans les conditions habituelles de son intervention en faveur des travaux d'aménagement de rivières. Le Département du Rhône s'engage à inscrire en priorité les opérations prévues au contrat sur les programmes pluriannuels dans la limite des crédits qui figurent à ces dits programmes. Le Département s'engage à mettre à disposition du SAGYRC, les moyens nécessaires pour effectuer les opérations d'entretien de la ripisylve des cours d'eau du bassin de l'Yzeron par le biais du dispositif « brigades rivières ».

2.3 Engagement de l'Agence Rhône Méditerranée Corse

L'Agence de l'Eau RMC s'engage à participer au financement des opérations inscrites au contrat de rivière selon les modalités de son programme d'intervention en vigueur à la date de chaque décision d'aide.

Les taux et les montants de la participation prévisionnelle de l'Agence inscrits sur les fiches d'opération du contrat figurent à titre indicatif et ont été calculés sur la base des modalités actuelles de son 7ème programme d'intervention, en vigueur au 1^{er} juillet 2002.

Par ailleurs, compte tenu de l'impact de certaines opérations sur l'Yzeron, l'Agence s'engage à appliquer le meilleur taux d'aide (7^{ème} programme en vigueur au 1^{er} juillet 2002 ou programme transitoire s'il est plus favorable) aux opérations identifiées ci-après qui seront passées en Commission des Aides et engagées par ordre de service, avant fin 2004 :

Opérations	Coût Prévisionnel € HT
Raccordement de Pollionnay sur le réseau de la COURLY	640 300
Création d'un bassin de stockage et de prétraitement et restructuration du réseau unitaire de Vaugneray	651 000
Reconstitution et renaturation du lit mineur à Oullins	320 150

2.4 Engagement de la Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Rhône

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Rhône s'engage à apporter son aide technique nécessaire au bon déroulement des opérations. Elle établira par ailleurs un dossier de demande d'aide au Conseil Supérieur de la Pêche pour les travaux du contrat de rivière Yzeron Vif dont l'objectif est le maintien et le développement des peuplements piscicoles. Elle participera éventuellement aux dépenses du poste de technicien de rivière au vu d'un dossier établi chaque année, et selon le travail et les missions effectués par le technicien de rivière.

SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF LE 7 DECEMBRE 2002

2.5 Engagement du Grand Lyon

Depuis plusieurs années, Le Grand Lyon a accompagné la démarche de contrat de rivière portée par le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières. Dans l'esprit du Plan de mandat 2001-2007, le projet de Contrat de Rivière répond pleinement aux objectifs de réduction des risques naturels (en particulier les inondations), de réduction des pollutions des ruisseaux, de valorisation de notre environnement et de préservation des qualités de vie.

L'engagement du Grand Lyon portera d'une part, dans le cadre des compétences qui sont les siennes, à mettre en oeuvre les moyens techniques et financiers rendus nécessaires pour répondre aux objectifs du contrat dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de la voirie et de l'écologie urbaine.

D'autre part, Le Grand Lyon tient à réaffirmer l'engagement de participer avec les partenaires à la lutte contre les inondations de la rivière, sur la base des projets qui seront présentés par le syndicat.

Une délibération rappelant ces principes a été présentée au vote de l'exécutif communautaire le 26 avril 2002.

2.6 Engagement de la Région Rhône Alpes

Dans le cadre de sa politique de restauration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, et conformément à ses critères d'intervention adoptés le 21 octobre 1994 et révisés le 20 novembre 2001, la Région s'engage à apporter son concours technique et financier au contrat de rivière Yzeron pour les opérations retenues par le comité de rivière, et ceci sous réserve de l'inscription des crédits correspondants au budget de chacun des exercices concernés. Conformément aux dispositions introduites par les nouveaux critères adoptés en novembre dernier, les anciens critères de 1994 s'appliquent au contrat de rivière Yzeron.

Ces actions devront permettre d'atteindre les objectifs fixés par le contrat de rivière, en particulier un retour à une qualité la plus naturelle possible du milieu aquatique.

Le montant global de la subvention régionale, conformément aux critères définis par la politique régionale, sera au maximum de 2 475 000 € au titre de la politique de l'Eau. Il sera réparti sur les 5 années et les trois volets principaux du contrat de rivière (A, B et C) selon les modalités précisées ci-après :

- 1 905 000 € maximum au titre des actions du volet A,
- 570 000 € maximum au titre des volets B et C,
- une attention particulière sera apportée au respect des priorités d'action (actions phares) identifiées dans les différents volets du contrat,
- ce financement concerne exclusivement les opérations identifiées à la date de signature du contrat,
- les opérations à déterminer inscrites au tableau 4.8 page 52 devront obligatoirement être précisées en conformité avec les objectifs du contrat avant la fin de l'année 2003,
- les opérations feront l'objet d'une programmation annuelle présentée à la Région au plus tard le 15 septembre de l'année précédente.

2.7 Engagement du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières :

Le SAGYRC représente l'ensemble des communes adhérentes et porte pour leur compte le contrat de rivière et en est le signataire.

Il s'engage à assurer :

- La réalisation des travaux prévus dans le contrat de rivière dans les délais fixés,
- Le suivi et le pilotage du contrat de rivière et la coordination avec les différents partenaires,
- La mise en place d'un politique d'entretien et de gestion du bassin versant,
- L'information régulière des partenaires associés sur l'état d'avancement du contrat de rivière,
- Le secrétariat et l'animation du comité de rivière qui se réunira au moins une fois par an,
- La finalisation des actions du tableau page 52 chapitre 4.8, et ce avant fin 2003.

2.8 Engagement des maîtres d'ouvrage

Les autres maîtres d'ouvrage, pour les actions relevant directement de leurs compétences, délibèrent sur les termes du contrat de rivière et s'engagent :

- à réaliser les actions prévues dans le contrat, pendant la durée de celui-ci, en respectant le calendrier prévisionnel,
- à informer le SAGYRC des opérations pouvant avoir un impact sur la gestion de l'eau dans le bassin versant,
- à transcrire dans les PLU les prescriptions des PPR,
- à informer le SAGYRC de l'avancement des opérations du contrat de rivière,
- la finalisation des actions du tableau page 53 chapitre 4.9, et ce avant fin 2003.

Ces maîtres d'ouvrage sont les suivants :

Le Ministère de l'Équipement, Le Grand Lyon, Département du Rhône, le Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières, la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron, Brindas, Chaponost, Charbonnières les Bains, Dardilly, Montromant, Oullins, Pollionnay, St Genis les Ollières, St Laurent de Vaux, Ste Consorce, Ste Foy les Lyon, Yzeron, la Compagnie Nationale du Rhône, la Région Rhône Alpes.

SIGNATURE DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF LE 7 DECEMBRE 2002

2.9 Engagement des membres du Comité de Rivière

Les membres du Comité de Rivière sont :

Conseil Régional Rhône Alpes, Conseil Général du Rhône, Communauté Urbaine de Lyon, Chaponost, Charbonnières les Bains, Craponne, Dardilly, Francheville, Grézieu la Varenne, Lentilly, Marcy l'Etoile, Montromant, La Mulatière, Oullins, Pollionnay, St Genis Laval, St Genis les Ollières, St Laurent de Vaux, Ste Consorce, Ste Foy les Lyon, Tassin la Demi Lune, La Tour de Salvagny, Vaugneray, Yzeron, Syndicat Mixte Hydraulique Agricole du Rhône, Frapna Rhône, Cora Rhône, Fédération du Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, Société de Pêche de l'Yzeron et de ses affluents, Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, Chambre d'Agriculture, Fédération Départementale des Syndicats Exploitants Agricole, Chambre de Commerce et d'Industrie de Lyon, Chambre des Métiers du Rhône, Comité Départemental du Tourisme, Préfecture Rhône Alpes, Direction Régionale de l'Environnement Rhône Alpes, Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement, Service Navigation Rhône Saône, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt, Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, Direction Départementale de l'Equipement, Direction de la Jeunesse et des Sports, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, Compagnie Nationale du Rhône.

Les membres du Comité de Rivière s'engagent à participer aux différentes réunions du comité et des commissions qui seront mises en place pour la mise en œuvre du contrat de rivière. Le comité de rivière sera réorganisé de manière à permettre la mise en œuvre du contrat de rivière. Les discussions se feront dans un esprit de reconnaissance mutuelle des intérêts propres à chacun des acteurs publics et privés.

Les membres du comité de rivière se concerteront pour :

- valider le programme annuel des opérations du contrat de rivière,
- assurer la cohérence des aménagements et des mesures de gestion intervenant sur le bassin versant de l'Yzeron,
- veiller à la représentation démocratique des acteurs et l'expression de leurs intérêts,
- mettre en place une ou plusieurs commissions pour informer les membres de l'avancement des opérations du contrat de rivière,
- organiser la médiation et la négociation concernant les blocages, les conflits, les discordances ou dysfonctionnements entre les acteurs et leurs projets,
- promouvoir et valoriser les opérations du contrat de rivière,
- veiller au respect des engagements financiers des partenaires et des maîtres d'ouvrage, et du calendrier prévisionnel de réalisation des actions,
- s'inscrire dans une perspective d'après contrat de rivière, de démarche qualité, de pérennisation et de développement durable des actions entreprises,
- se coordonner avec les autres procédures d'aménagement et de gestion du territoire hors contrat de rivière,
- l'engagement progressif dans la mise en œuvre d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

2.10 Phasage prévisionnel

Le phasage prévisionnel des actions du contrat de rivière indiqué dans les tableaux du paragraphe RECAPITULATIF FINANCIER. La réalisation des opérations se fera par la présentation et la validation d'une programmation annuelle des opérations.

3. CONTROLE, ACTUALISATION, REVISION, RESILIATION

3.1 Suivi et contrôle

Le comité de rivière s'appuiera sur une organisation qu'il aura définie. Il validera le programme annuel des actions et en assurera le suivi général.

3.2 Actualisation

A partir du tableau page 52, chapitre 4.8, le comité de rivière et les maîtres d'ouvrage devront établir, avant la fin de l'année 2003, la liste définitive des opérations à finaliser. Ne seront retenues, en priorité, que les actions permettant d'atteindre efficacement les objectifs définis dans le contrat de rivière.

3.3 Révision

La révision se fera sous forme d'avenant pour permettre notamment une modification du programme d'actions et de la répartition des financements initialement arrêtés.

3.4 Modalités de résiliation

La résiliation du présent contrat peut intervenir par faute d'accord entre les parties. Dans ce cas la demande de résiliation sera accompagnée d'un exposé des motifs et fera l'objet d'une saisine des assemblées délibérantes des différents partenaires. La décision de résiliation qui aura la forme d'un avenant précisera le cas échéant les conditions d'achèvement des opérations ou des tranches d'opérations ayant connu un commencement d'exécution.

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.1 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET A OBJECTIF A. AMELIORER LA QUALITE DES EAUX SUPERFICIELLES

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
					Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
A1	Travaux de collecte des eaux usées (Chemin du Caillou à Brindas)	Brindas hameau le Caillou	SIAHVY	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
A2	Travaux de transport des eaux usées, création d'un bassin de rétention eaux pluviales (Les broussatières à Brindas)	Brindas hameau les Broussatières	SIAHVY	472 591 €	0%	0 €	AD	AD	3%	15 000 €	22%	105 190 €	75%	352 401 €	2002 à 2005
A3	Travaux de mise en séparatif des eaux usées (Le Chazottier à Brindas)	Brindas hameau le Chazottier	SIAHVY	320 142 €	0%	0 €	AD	AD	15%	48 021 €	30%	97 567 €	55%	174 554 €	2003 à 2004
A4	Travaux de mise en séparatif des eaux usées, restructuration du réseau unitaire, création de bassin de rétention (Quartier les Attignies à Grézieu la Varenne)	Grézieu la Varenne quartier les Attignies	SIAHVY	582 355 €	0%	0 €	15%	85 200 €	8%	46 588 €	29%	168 913 €	48%	281 654 €	2002 à 2004
A5	Travaux de mise en séparatif des eaux usées (travaux suite bassin+ secteurs de Prébendes et Pirot)	Grézieu la Varenne secteur RD 489	SIAHVY	557 658 €	0%	0 €	AD	AD	15%	83 649 €	11%	60 370 €	74%	413 639 €	2002 à 2005
A6	Travaux de collecte des eaux usées (Le Bois Brouillat et rue de l'Artisanat à Grézieu la Varenne)	Grézieu la Varenne hameau le Bois Brouillat, rue de l'Artisanat	SIAHVY	89 945 €	0%	0 €	0%	0 €	15%	13 492 €	18%	16 464 €	67%	59 989 €	2002
A7	Travaux de restructuration du réseau unitaire et création d'un bassin de rétention (Bassin de Vaugneray)	Vaugneray Le Crozier	SIAHVY	650 957 €	0%	0 €	AD	AD	0%	0 €	18%	115 252 €	82%	535 705 €	2002 à 2004
A8	Travaux de collecte des eaux usées (collecte des eaux usées Maison Blanche et Crozier à Vaugneray)	Vaugneray Maison Blanche et Crozier	SIAHVY	206 500 €	0%	0 €	0%	0 €	15%	30 975 €	23%	47 564 €	62%	127 961 €	2002 à 2003
A9	Informatisation du service assainissement (Informatisation service)	SIAHVY	SIAHVY	30 490 €	0%	0 €	60%	18 294 €	5%	1 525 €	15%	4 573 €	20%	6 099 €	2002 à 2003
A10	Contôle et suivi des systèmes d'assainissement autonome	bassin versant	Communes	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2002
A11	Travaux de transport des eaux usées (Renouvellement STEP)	Pollionnay	Pollionnay	640 273 €	0%	0 €	13%	81 420 €	15%	96 041 €	30%	192 082 €	42%	270 730 €	2003 à 2004
A12	Travaux de mise en séparatif des eaux usées (Réseaux assainissement)	Pollionnay Centre Bourg	Pollionnay	365 870 €	0%	0 €	AD	AD	15%	54 881 €	40%	146 348 €	45%	164 642 €	2002 à 2003
A13	Travaux de collecte des eaux usées	Yzeron Le Planil	Yzeron	79 572 €	0%	0 €	0%	0 €	15%	11 936 €	33%	26 221 €	52%	41 415 €	2002
A14	Schéma directeur d'assainissement	Montromant	Montromant	22 867 €	0%	0 €	54%	12 348 €	10%	2 287 €	16%	3 659 €	20%	4 573 €	2004
A15	Schéma directeur d'assainissement	St Laurent de Vaux	St Laurent de Vaux	30 000 €	0%	0 €	54%	16 200 €	10%	3 000 €	16%	4 800 €	20%	6 000 €	2002
A16	Schéma directeur d'assainissement	Ste Consorze	Ste Consorze	38 100 €	0%	0 €	54%	20 574 €	10%	3 810 €	16%	6 096 €	20%	7 620 €	2002
A17	Travaux d'assainissement du centre de loisirs de La Beffe	Dardilly La Beffe	Dardilly	106 105 €	0%	0 €	0%	0 €	18%	18 700 €	43%	45 734 €	39%	41 671 €	2002
A18	Travaux de réalisation d'un bassin de rétention et de collecte des eaux pluviales	Chaponost Le caillou	Chaponost	182 939 €	0%	0 €	AD	AD	15%	27 441 €	CD	CD	85%	155 498 €	2004
A19	Eude diagnostic de réseau et modélisation	communes du Grand Lyon	Grand Lyon	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2002
A20	Travaux de restructuration du collecteur principal	secteur aval confluence Yzeron/Charbonnières	Grand Lyon	18 293 882 €	0%	0 €	14%	2 469 674 €	0%	0 €	0%	0 €	86%	15 824 208 €	2004 à 2005
A21	Travaux de collecte et de raccordement	communes du Grand Lyon	Grand Lyon	1 524 490 €	0%	0 €	AD	AD	10%	152 449 €	0%	0 €	90%	1 372 041 €	2002 à 2005
A22	Travaux de collecte des eaux usées	Chaponost Chemin du Château	Chaponost	82 000 €	0%	0 €	0%	0 €	15%	12 300 €	0%	0 €	85%	69 700 €	2002
A23	Travaux de restructuration du réseau d'eaux pluviales, réhabilitation de l'assainissement autonome, traitement des eaux usées résiduelles et des eaux pluviales	Dardilly (secteur Beffe/Montcourant)	Grand Lyon	625 041 €	0%	0 €	AD	AD	15%	93 756 €	0%	0 €	85%	531 285 €	2002 à 2003
A24 *	Etude préalable à la mise en place d'une opération de mise aux normes des exploitations agricoles	bassin versant	SAGYRC	27 400 €	20%	5 480 €	AD	AD	15%	4 110 €	20%	5 480 €	45%	12 330 €	2002 à 2003
A25 *	Etude d'impact des décharges sur la qualité de l'eau	bassin versant	SAGYRC	10 300 €	15%	1 545 €	AD	AD	15%	1 545 €	20%	2 060 €	50%	5 150 €	2003
A 26	Travaux de réhabilitation de décharges publiques	bassin versant	communes	PM	PM	PM	PM	PM	PM	CD	CD	PM	PM	2004	
A 27	Travaux de traitement des eaux usées	Yzeron Le Bourg	Yzeron	2 000 000 €	0%	0 €	11%	216 800 €	15%	300 000 €	CD	CD	74%	1 483 200 €	2005
A 28	Travaux de collecte des eaux usées	Yzeron hameau Chateauvieux	Yzeron	183 000 €	0%	0 €	0%	0 €	15%	27 450 €	40%	73 175 €	45%	82 375 €	2004
A 29	Travaux de transport et de traitement des eaux usées	Yzeron hameau Chateauvieux	Yzeron	228 700 €	0%	0 €	17%	38 300 €	15%	34 305 €	40%	91 480 €	28%	64 615 €	2004
TOTAL				27 351 177 €	0,03%	7 025 €	10,82%	2 958 810 €	3,96%	1 083 260 €	4,44%	1 213 028 €	80,76%	22 089 055 €	

le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

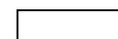
PM Pour Mémoire

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

CD Contrat Départemental, opérations financées éventuellement dans le cadre des contrats départementaux futurs

() intitulé de l'opération pour le département du Rhône

Pour les actions A11 et A 20, l'aide de l'Agence peut comprendre une avance de 20 % du montant éligible. Cette avance est remboursable sur 15 ans (0,5% de frais de gestion annuelle), différé de 2 ans.



Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC



Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.2 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET B 1 OBJECTIF B. ASSURER UNE MEILLEURE GESTION DES DEBITS D'ETIAGE

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
					Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
B 1*	Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif des gestion des prélèvements	bassin versant	SAGYRC	18 233 €	0%	0 €	45%	8 205 €	15%	2 735 €	20%	3 647 €	20%	3 647 €	2003
B2	Etude de faisabilité et d'impacts d'un soutien d'étiage à partir des réseaux d'irrigation	bassin versant	SAGYRC	7 622 €	20%	1 524 €	AD	AD	20%	1 524 €	20%	1 524 €	40%	3 049 €	2002
B3	Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage	bassin versant	SAGYRC	25 916 €	0%	0 €	45%	11 662 €	15%	3 887 €	20%	5 183 €	20%	5 183 €	2002 à 2003
TOTAL				51 771 €	2,94%	1 524 €	38,37%	19 867 €	15,74%	8 147 €	20,00%	10 354 €	22,94%	11 879 €	

le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.3 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET B 2 OBJECTIF C. MAITRISER LES RISQUES LIES AUX INONDATIONS ET SE PROTEGER CONTRE LES CRUES

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
					Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
C 1	Dossier d'autorisation loi sur l'eau, étude d'impact, étude de danger des barrages écrêteurs de crue pour une protection centennale	Tassin la Demi Lune Francheville	SAGYRC	60 980 €	15%	9 147 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	12 196 €	45%	27 441 €	20%	12 196 €	2002
C 2	Etude de projet et travaux barrages sur le Charbonnières et l'Yzeron	Tassin la Demi Lune Francheville	SAGYRC	5 366 000 €	15%	804 900 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	1 073 200 €	45%	2 414 700 €	20%	1 073 200 €	2004 à 2006
C 3	Dossier d'autorisation loi sur l'eau, étude d'impact des travaux de recalibrage pour une protection trentennale	voir C5 à C10	SAGYRC	61 000 €	15%	9 150 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	12 200 €	45%	27 450 €	20%	12 200 €	2002 à 2003
C 4	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Francheville gué ruelle Mulet	SAGYRC	100 616 €	15%	15 092 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	20 123 €	45%	45 277 €	20%	20 123 €	2005 à 2006
C 5	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Ste Foy les Lyon Quartier des Platanes	SAGYRC	411 612 €	15%	61 742 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	82 322 €	45%	185 225 €	20%	82 322 €	2005 à 2006
C 6	Etude d'une solution alternative au recalibrage de l'Yzeron le long du CD42	Ste Foy les Lyon RD 42	SAGYRC	30 490 €	15%	4 574 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	6 098 €	45%	13 721 €	20%	6 098 €	2003
C 7	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Oullins secteur des Célestins amont pont Blanc	SAGYRC	45 000 €	15%	6 750 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	9 000 €	45%	20 250 €	20%	9 000 €	2004
C 8	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale	Oullins cité Yzeronne	SAGYRC	823 225 €	15%	123 484 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	164 645 €	45%	370 451 €	20%	164 645 €	2004 à 2005
C 9	Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue centennale	Tassin la Demi Lune	SAGYRC	274 408 €	15%	41 161 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	54 882 €	45%	123 484 €	20%	54 882 €	2004 à 2005
C 10	Etude d'expertise de la conformité des travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue centennale	Charbonnières les Bains	SAGYRC	7 622 €	15%	1 143 €	0%	0 €	20%	1 524 €	0%	0 €	0%	0 €	65%	4 954 €	2003
C 11	Travaux de dévoiement des réseaux du pont de la Bressonnière	Charbonnières les Bains	Grand Lyon	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2003
C 12	Travaux réaménagement pont Antoine Pardon	Tassin la Demi Lune	Grand Lyon	1 300 000 €	15%	195 000 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	PM	PM	85%	1 105 000 €	2004 à 2005
C 13	Travaux de purge et confortement des balms de la Cadière	Oullins	Oullins	434 480 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	86 896 €	0%	0 €	25%	108 620 €	55%	238 964 €	2004 à 2005
C 14	Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement	Lentilly, Ste Consorce, Pollionnay, Grézieu la Varenne, Chaponost, Brindas, Vaugneray, St Laurent de Vaux, Yzeron, Montromant	SAGYRC	38 200 €	15%	5 730 €	AD	AD	20%	7 640 €	20%	7 640 €	0%	0 €	45%	17 190 €	2002-2003
C 15	Acquisition foncière de 2 habitations	St Genis les Ollières	St Genis les Ollières	182 939 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	CD	CD	25%	45 735 €	75%	137 204 €	2004
C 16	Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques	bassin versant	Etat	PM	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	100%	PM	2002
C 17	Bassin de retenue des eaux pluviales avec traitement roselière	Chaponost secteur Combalat	Chaponost	347 577 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	69 515 €	CD	CD	0%	0 €	80%	278 062 €	2004
C 18	Bassin de retenue des eaux pluviales avec traitement roselière	Brindas secteur le Pontay	Brindas	670 763 €	0%	0 €	AD	AD	20%	134 153 €	CD	CD	0%	0 €	80%	536 610 €	2002
TOTAL				10 154 912 €	12,58%	1 277 873 €	0,00%	0 €	2,95%	299 728 €	14,20%	1 442 306 €	33,31%	3 382 354 €	36,95%	3 752 651 €	

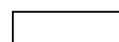
le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

PM Pour Mémoire

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

CD Contrat Départemental, opérations financées éventuellement dans le cadre des contrats départementaux futurs

^{45%}les taux et les montants seront répartis entre les opérations dans le cadre d'une aide globale de 3 382 354 euros



Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC



Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.4 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET B 1 OBJECTIF D. FAVORISER LE FONCTIONNEMENT NATUREL DES MILIEUX AQUATIQUES ET RESTAURER LES SECTEURS DEGRADEES

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
					Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
D 1	Etude de projet, d'impact et dossier d'autorisation loi sur l'eau pour les aménagements de seuils	bassin versant	SAGYRC	45 800 €	9%	4 122 €	31%	14 198 €	20%	9 160 €	20%	9 160 €	20%	9 160 €	2002 à 2003
D 2	Travaux de suppression du radier et mise en place d'une succession de seuils franchissables	Yzeron pont d'Oullins	CNR	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2004
D 3 à D 18	Travaux de suppression et d'aménagement de seuils infranchissables	Bassin versant	SAGYRC	354 778 €	9%	31 930 €	31%	109 981 €	20%	70 956 €	20%	70 956 €	20%	70 956 €	2003 à 2005
D 12	Travaux de suppression du seuil	Charbonnières parc Croix Laval	Département	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2003
D 13	Travaux de suppression du seuil	Charbonnières parc Croix Laval	Département	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2003
D 16	Travaux de suppression du seuil	Yzeron pont la Détorbe	SAGYRC	30 490 €	20%	6 098 €	0%	0 €	20%	6 098 €	20%	6 098 €	40%	12 196 €	2003
D19	Travaux de reconstitution et renaturation du lit mineur	Yzeron amont Pont Blanc jusqu'au pont d'Oullins	SAGYRC	320 143 €	9%	28 813 €	31%	99 244 €	20%	64 029 €	20%	64 029 €	20%	64 029 €	2004
D 20	Constitution du dossier de Déclaration d'Intérêt Général pour l'action D21	bassin versant	SAGYRC	7 622 €	29%	2 210 €	40%	3 049 €	0%	0 €	20%	1 524 €	11%	838 €	2002
D 21	Travaux de renaturation de la végétation des cours d'eau	bassin versant	SAGYRC	210 000 €	29%	60 900 €	31%	65 100 €	20%	42 000 €	0%	0 €	20%	42 000 €	2002 à 2007
D 22	Etat des lieux des affluents et sous affluents non compris dans le plan d'entretien	bassin versant	SAGYRC	60 000 €	20%	12 000 €	AD	AD	20%	12 000 €	20%	12 000 €	40%	24 000 €	2002 à 2003
D 23	Etude de projet de renaturation de berges et constitution du dossier de Déclaration d'Intérêt Général	bassin versant	SAGYRC	22 867 €	20%	4 573 €	AD	AD	20%	4 573 €	20%	4 573 €	40%	9 147 €	2002
D 24 à D 38	Travaux de renaturation de berge	Bassin versant	SAGYRC	93 756 €	33%	30 939 €	AD	AD	20%	18 751 €	20%	18 751 €	27%	25 314 €	2003 à 2004
D 33	Travaux de renaturation de berge	Charbonnières rive gauche le Ravet	SAGYRC	6 098 €	20%	1 220 €	0%	0 €	20%	1 220 €	20%	1 220 €	40%	2 439 €	2003
D 39	Travaux de renaturation de berge	affluent du ratier	SAGYRC	12 196 €	20%	2 439 €	0%	0 €	20%	2 439 €	20%	2 439 €	40%	4 878 €	2003
D 40	Etude de renaturation et de valorisation du plan d'eau du Ronzey (travaux au plan d'eau du Ronzey à Yzeron)	Yzeron	CCVL	50 000 €	15%	7 500 €	AD	AD	20%	10 000 €	35%	17 500 €	30%	15 000 €	2003
TOTAL				1 213 750 €	15,88%	192 745 €	24,02%	291 572 €	19,87%	241 226 €	17,16%	208 250 €	23,07%	279 957 €	

le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

PM Pour Mémoire

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

CD Contrat Départemental, opérations financées éventuellement dans le cadre des contrats départementaux futurs

 Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

 Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.5 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET B 1 OBJECTIF E. VALORISER ET PRESERVER LE PATRIMOINE LIE A L'EAU, STRUCTURER LA FREQUENTATION

CODE	NATURE DE L'OPERATION	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
					Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
E 1	Travaux d'aménagement d'une piste de promenade	Yzeron entre le Pont Blanc et le pont d'Oullins commune Oullins	SAGYRC	PM	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	PM	PM	2004
E 2	Travaux de création d'une passerelle piétonne	Yzeron sécurité sociale commune Oullins	Oullins	53 357 €	10%	5 336 €	0%	0 €	20%	10 671 €	CD	CD	70%	37 350 €	2004
E 3	Travaux de création d'une passerelle piétonne	Yzeron Lionel Terray commune Oullins	Oullins	45 735 €	10%	4 574 €	0%	0 €	20%	9 147 €	CD	CD	70%	32 015 €	2004
E 4	Redéfinition de la vocation et de la gestion du Grand Moulin pour la création d'une maison de la rivière	Ruisseau Yzeron commune Francheville Grand Moulin	SAGYRC/Grand Lyon/Département	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2002
E 5	Travaux d'aménagement du Grand Moulin et de création d'une maison de la rivière	Ruisseau Yzeron commune Francheville Grand Moulin	Grand Lyon	1 140 000 €	10%	114 000 €	0%	0 €	20%	228 000 €	AD	AD	70%	798 000 €	2003
E 6	Travaux de création de sentiers de randonnée	bassin versant	communes	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	2002 à 2007
E 7	Travaux de création d'un parc de découverte de la rivière en milieu urbain	Ruisseau Yzeron 153 Bd E.Zola commune Oullins	Oullins	80 798 €	15%	12 120 €	0%	0 €	20%	16 160 €	CD	CD	65%	52 519 €	2003 à 2004
E 8	Travaux d'aménagement du vallon des sources et de restauration des boisements des balmes de Ste Foy	Vallon des sources Balmes de Ste Foy les Lyon	Ste Foy les Lyon	22 867 €	20%	4 573 €	AD	AD	20%	4 573 €	CD	CD	60%	13 720 €	2004
E 9	Réalisation d'un sentier nature	Ruisseau Charbonnières	Charbonnières les Bains	61 000 €	15%	9 150 €	0%	0 €	20%	12 200 €	CD	CD	65%	39 650 €	2002-2003
E 10	Travaux de pose d'une signalétique indiquant le nom des ruisseaux des cours d'eau	Bassin versant	SAGYRC	23 000 €	10%	2 300 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	4 600 €	70%	16 100 €	2005
E 11	Travux d'équipement du Grand Moulin	bassin versant	SAGYRC	30 000 €	10%	3 000 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	6 000 €	70%	21 000 €	2004
TOTAL				1 456 757 €	10,64%	155 052 €	0,00%	0 €	19,27%	280 751 €	0,73%	10 600 €	69,36%	1 010 353 €	

le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

PM Pour Mémoire

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

CD Contrat Départemental, opérations financées éventuellement dans le cadre des contrats départementaux futurs



Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC



Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.6 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET C OBJECTIF F. ENCOURAGER LA CONCERTATION, ANIMER, INFORMER ET SENSIBILISER

CODE	NATURE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
F1 *	Elaboration d'un plan de communication	SAGYRC	18 233 €	15%	2 735 €	AD	AD	20%	3 647 €	20%	3 647 €	45%	8 205 €	2002-2003
F2 *	Réorganiser le comité de rivière	SAGYRC	PM	PM	0 €	PM	0 €	PM	0 €	PM	0 €	PM	0 €	2002
F3 *	Diffusion d'un bulletin de liaison, du rapport annuel d'activité et de la lettre d'information du comité de rivière	SAGYRC	44 000 €	15%	6 600 €	38%	16 700 €	7%	3 080 €	20%	8 800 €	20%	8 820 €	2002 à 2007
F4 *	Réaliser des actions de sensibilisation à l'environnement	SAGYRC	44 000 €	15%	6 600 €	AD	AD	20%	8 800 €	20%	8 800 €	45%	19 800 €	2002 à 2007
F5 *	Soutien financier à la réalisation, la promotion de projets locaux d'animation sous forme de concours d'idée	SAGYRC	PM	PM	0 €	PM	0 €	PM	0 €	PM	0 €	PM	0 €	2003 à 2007
F6	Achat et mise à disposition de matériel pédagogique	SAGYRC	5 000 €	15%	750 €	0%	0 €	0%	0 €	20%	1 000 €	65%	3 250 €	2002-2003
F7 *	Diffusion de notes de vulgarisation et d'interprétation de textes techniques et réglementaires	SAGYRC	16 384 €	15%	2 458 €	0%	0 €	20%	3 277 €	20%	3 277 €	45%	7 373 €	2002 à 2007
F8	Réalisation d'une exposition itinérante sur le contrat de rivière et le bassin versant	SAGYRC	23 000 €	10%	2 300 €	35%	8 050 €	15%	3 450 €	20%	4 600 €	20%	4 600 €	2003
F9	Réalisation d'un film sur le contrat de rivière et le bassin versant	SAGYRC	18 230 €	10%	1 823 €	35%	6 381 €	15%	2 735 €	20%	3 646 €	20%	3 646 €	2003
F10	Développement d'un site internet et généralisation de l'utilisation du courrier électronique	SAGYRC	PM	0%	PM	0%	PM	0%	PM	0%	PM	PM	PM	2002 à 2007
TOTAL			168 847 €	13,78%	23 266 €	18,44%	31 131 €	14,80%	24 988 €	20,00%	33 769 €	32,98%	55 694 €	

le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

PM Pour Mémoire

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.7 RECAPITULATIF FINANCIER PREVISIONNEL DU VOLET C OBJECTIF G. PERENNISER LA RESTAURATION, SUIVRE ET METTRE EN PLACE LA GESTION DU BASSIN VERSANT ET DE LA RESSOURCE EN EAU

CODE	NATURE DE L'OPERATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT en euros HT ou *TTC (voir colonne CODE)	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		ANNEE DE REALISATION
				Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
G1*	Embauche d'un chargé de mission pour l'animation, la coordination, la mise en œuvre et le suivi du contrat de rivière et du bassin versant	SAGYRC	274 410 €	0%	0 €	34%	92 750 €	PM	PM	0%	0 €	66%	181 660 €	2002 à 2007
G2*	Embauche d'un technicien de rivière pour la conduite d'opération et la maîtrise d'œuvre du contrat de rivière	SAGYRC	216 480 €	0%	0 €	31%	67 109 €	PM	PM	0%	0 €	69%	149 371 €	2002 à 2007
G3*	Définition des indicateurs de suivi du contrat de rivière	SAGYRC	PM	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	0 €	2002
G4*	Bilan et audit du contrat à mi parcours étude d'opportunité d'un SAGE Bilan et audit de fin de contrat de rivière	SAGYRC	70 000 €	15%	10 500 €	35%	24 300 €	10%	7 000 €	20%	14 000 €	20%	14 200 €	2004 et 2007
G5	Définition et mise en place d'un observatoire du fonctionnement du bassin versant	SAGYRC	80 000 €	15%	12 000 €	AD	AD	20%	16 000 €	20%	16 000 €	45%	36 000 €	2003 à 2007
G6*	Définir le mode et la responsabilité de gestion future des espaces riverains, évaluer l'opportunité de mise en place d'une politique: d'acquisition foncière, de gestion par convention, de gestion de s espaces (CTE)	SAGYRC	36 466 €	15%	5 470 €	AD	AD	20%	7 293 €	20%	7 293 €	45%	16 410 €	2002-2003
TOTAL			677 356 €	4,13%	27 970 €	27,19%	184 159 €	4,47%	30 293 €	5,51%	37 293 €	58,70%	397 641 €	

le taux de subvention du Département du Rhône pour le SAGYRC sera calculé dans le cadre d'un contrat départemental. Le taux de 20 % est prévisionnel

PM Pour Mémoire

AD A Déterminer, financement éventuel au vu du dossier d'avant projet

Action d'intérêt général propre aux 20 communes du SAGYRC

Action spécifique propre à une ou plusieurs communes

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

4.8 LISTE DETAILLEE DES OPERATIONS DONT LE CONTENU DOIT ETRE FINALISE AVANT LA FIN DE L'ANNEE 2003

Ces opérations sont à déterminer avant la fin de l'année 2003 (actions dont l'intérêt doit être confirmé, actions nécessitant un débat à poursuivre, actions à définir plus précisément).

VOLET	OBJECTIF	NATURE DE L'OPERATION	DESCRIPTION DE L'OPERATION	COMMENTAIRES	LOCALISATION	MAITRE D'OUVRAGE	COUT PREVISIONNEL EN EUROS HT	PROGRAMMATION PREVISIONNELLE
A	A	Schéma Directeur Intercommunal		Réactualisation des schémas directeurs d'assainissement communaux réalisés à la fin des années 1990	Brindas, Vaugneray, Grézieu la Varenne	SIAHVY	A déterminer	2006-2007
A	A	Travaux de collecte des eaux usées	Collecte eaux usées	Opérations à confirmer en fonction du schéma directeur d'assainissement intercommunal à réaliser	Brindas hameaux Vieure, Rullay, Fort Ste Irénée	SIAHVY	A déterminer	2007
A	A	Travaux de collecte des eaux usées	Collecte eaux usées	Opérations à confirmer en fonction du schéma directeur d'assainissement intercommunal à réaliser	Grézieu la Varenne chemin de la garde et du pirot	SIAHVY	A déterminer	2007
A	A	Travaux de collecte des eaux usées	Collecte des eaux usées	Opérations à confirmer en fonction du schéma directeur d'assainissement intercommunal à réaliser	Vaugneray le Michon et rue du stade	SIAHVY	A déterminer	2007
A	A	Travaux de collecte des eaux usées et, traitement de proximité ou refoulement sur le réseau du Bourg ou réhabilitation des systèmes d'assainissement autonome	152 habitations	A déterminer	Polionnay Hameaux Larny Mercruy Valency	Polionnay	A déterminer	2004 à 2007
A	A	Travaux d'élimination des eaux parasites temporaires	Déconnexion des chenaux et des grilles pluviales branchés sur le réseau eaux usées	A programmer	Polionnay	Polionnay	A déterminer	2004 à 2007
A	A	Travaux de réhabilitation de l'assainissement autonome	9 habitations	A confirmer en fonction des résultats du Schéma Directeur d'Assainissement en cours (action A14)	Montromant Bassin versant de l'Yzeron	Montromant	A déterminer	2004 à 2007
A	A	Travaux de réhabilitation de l'assainissement autonome ou travaux de collecte du centre bourg et de transport des eaux usées et raccordement vers le projet éventuel de collecteur le long de l'Yzeron	A déterminer	A confirmer en fonction des résultats du Schéma Directeur d'Assainissement en cours (action A15)	St Laurent de Vaux	St Laurent de Vaux	A déterminer	2004 à 2007
A	A	Travaux de collecte et de transport et raccordement sur le collecteur venant de Polionnay ou travaux de réhabilitation de l'assainissement autonome	60 habitations	A confirmer en fonction des résultats du Schéma Directeur d'Assainissement en cours (action A 16)	Ste Consorce quartier du vieux Bourg et du Charmillon	Ste Consorce	A déterminer	2004 à 2007
A	A	Travaux de réhabilitation de l'assainissement autonome ou travaux de collecte et de transport et raccordement sur le réseau Grand Lyon via Marcy l'Etoile	167 habitations	A déterminer	Lentilly bassin versant du Gour et de la Grande Rivière	Lentilly	A déterminer	2007
A	A	Travaux de restructuration du réseau unitaire	Réajustement des déversoirs d'orage, restructuration et ou redimensionnement du réseau	A déterminer au vu des résultats de l'action A 19	Communes du Grand Lyon, ruisseau du Charbonnières, du Ratier aval, de l'Yzeron moyen	Grand Lyon	A déterminer	2004 à 2007
A	A	Mise en place de travaux de mise aux normes ou de pratiques agricoles adaptées	A déterminer	A déterminer au vu des résultats de l'action A 24	Bassin versant	Exploitants	A déterminer	A déterminer
A	A	Mise en place d'un service de suivi et de contrôle de l'assainissement autonome	A déterminer	Des projets d'embauche pour la mise en place de ce service ont été proposés. Une réflexion est à mener sur la mise en commun des moyens humains à mettre en place entre les différentes collectivités compétentes	Communes hors Grand Lyon : Yzeron, St Laurent de Vaux, Montromant, Brindas, Chaponost, Grézieu la Varenne, Vaugneray, Polionnay, Ste Consorce, Lentilly	Communale ou Intercommunale	A déterminer	A partir de 2004
A	A	Travaux d'un bassin de rétention et de traitement des eaux de ruissellement RN	A déterminer		La Tour de Salvagny	Etat	A déterminer	A déterminer
B1	B	Travaux de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires	A déterminer	A déterminer au vu des résultats de l'action B 1	Bassin versant	Propriétaires	A déterminer	A partir de 2004
B1	B	Soutien d'étiage à partir des réseaux d'irrigation	Equipement (pose d'une sortie spécifique ou branchement sur la canalisation d'un irrigant) et dépenses de consommation d'eau	A décider au vu de l'action B2 (impacts, débit à lâcher, période...)	Ruisseau Yzeron amont	SAGYRC	A déterminer	A partir de 2004
B1	B	Travaux de restitution des eaux captées pour l'eau potable et extension du réseau collectif d'eau potable	A déterminer	A déterminer au vu de l'action B3	Bassin versant	SAGYRC SIDESOL	A déterminer	2004-2007
B2	C	Travaux de d'amélioration des écoulements de crue trentennale	A déterminer	A déterminer au vu de l'action C 6	Ste Foy les Lyon CD42 quartier de Beaunant	A déterminer	A déterminer	2004 à 2007
B2	C	Travaux de régulation des eaux de ruissellement	A déterminer	A déterminer au vu de l'action C 14	Lentilly, Ste Consorce, Polionnay, Grézieu la Varenne, Chaponost, Brindas, Vaugneray, St Laurent de Vaux, Yzeron, Montromant	A déterminer	A déterminer	A partir de 2004
B2	C	Travaux de réalisation de bassins de rétention des eaux pluviales de ruissellement en technique alternative	A déterminer	A déterminer	Goutte de la Combe	Charbonnières les Bains, Grand Lyon, Région Rhône Alpes	A déterminer	2002-2003
B1	D	Travaux du plan d'eau du Ronzey	Création d'un zone humide, mise en place d'équipement de loisirs	En fonction des résultats de l'action D40		A déterminer	A déterminer	2005 à 2007
B1	D	Travaux de restauration des affluents et sous affluents	Etat physique, géomorphologique et de la végétation rivulaire. Diagnostic et évaluation des enjeux. Propositions de restauration.	A déterminer au vu de l'action D 22. Un premier constat a été fait sur ces affluents et sous affluents qui présentent de fortes incisions de leur lit et sont obstrués par de nombreux obstacles hydrauliques. Une grande part de cet état est probablement due à l'absence de maîtrise des eaux pluviales de réseau ou de ruissellement (absence de rétention des eaux produites par les surfaces imperméabilisées, transfert d'eaux pluviales de réseau d'un bassin versant à un autre...)	Bassin versant	A déterminer	A déterminer	2004-2007
B1	D	Travaux de renaturation du Nant et de gestion des écoulements par des techniques alternatives	A déterminer	La commune de St Genis Laval et de Chaponost, le Département et le Grand Lyon, sont sensibilisés à la maîtrise des eaux pluviales de ruissellement se rejetant sur le ruisseau Le Nant. En effet, celui ci se situe à l'amont des zones à risques d'inondations sur l'Yzeron aval et du réseau unitaire en surcharge du Grand Lyon. Par ailleurs cette zone, en partie concernée par un projet nature du Grand Lyon, est fortement urbanisée et l'on constate de nombreux remblaiement du lit mineur.	St Genis Laval, Chaponost, ruisseau Le Nant	A déterminer	Travaux de réalisation d'un bassin de rétention	A déterminer
B1	E	Etude de valorisation des vallons dans les espaces naturels sensibles	A déterminer	Une étude de mise en place de projets nature a été réalisée sur le territoire du Grand Lyon	Communes hors Grand Lyon	A déterminer	A déterminer	A déterminer
C	G	Réalisation d'acquisitions foncière	A déterminer	A déterminer au vu de l'action G 6 sur les zones où une maîtrise foncière publique est souhaitable compte tenu des enjeux écologiques ou liés aux inondations, des enjeux liés à l'entretien d'ouvrages publics liés à la gestion de l'eau, des enjeux liés à une insuffisance d'une gestion privée des espaces riverains.	Bassin versant	A déterminer	A déterminer	2004 à 2007

CONTENU DU CONTRAT DE RIVIERE YZERON VIF

5. LES SIGNATAIRES



Monsieur le Préfet de Région



Madame la Présidente de la Région Rhône Alpes



Monsieur le Président du Département du Rhône



Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse



Monsieur le Président du Grand Lyon



Monsieur le Président du SAGYRC

PIECES ANNEXES

FICHE ACTION N °A1

Travaux de collecte des eaux usées

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Brindas Chemin du Caillou et du Vivier

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Brindas (4555 habitants) possède un réseau unitaire et séparatif raccordé au réseau du Grand Lyon (débit entrant maximum autorisé 110 l/s), au niveau du pont de Chabrol. 90 % de la population est raccordé sur ce réseau en assainissement collectif. Le schéma général d'assainissement (1999) et le diagnostic des réseaux (1991), font état:

- de la présence de trois déversoirs d'orage qui se rejettent dans l'Yzeron en amont du pont de Chabrol,
- d'un volume d'eaux parasites de 41 m³/h pour un débit théorique diurne de temps sec de 60 m³/h
- de rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées (4 lotissements),
- de rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales (2 lotissements),
- d'une insuffisance de certains tronçons de réseau avec des déversements trop fréquents (infra mensuels) en temps de pluie
- de la présence de sites présentant des risques d'inondations par les eaux pluviales (ZAC des Andrés, Quinsonnière/Brochaillon, La Pillardière, Varenne/Madone).

L'Yzeron reçoit les rejets de Brindas et présente une qualité bonne à l'amont et médiocre à l'aval. L'objectif de qualité à atteindre est la qualité excellente à l'amont et bonne à l'aval.

Les habitations du chemin du Cailloux et du Vivier, situées en zone d'assainissement collectif, ne sont pas raccordées au réseau. La perméabilité est faible (2,39 mm/h) et nécessiterait une filière adaptée en assainissement autonome trop coûteuse pour traiter les effluents domestiques non collectés.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Supprimer l'impact des eaux usées domestiques des habitations du chemin du Caillou et du Vivier sur le ruisseau Yzeron

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de collecte des eaux usées domestiques: pose d'une canalisation diamètre 200 sur 600 ml et raccordement sur l'antenne Est, à hauteur du pont de Chabrol, au collecteur de transport du réseau Grand Lyon. Raccordement pour 15 équivalent-habitant.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVY

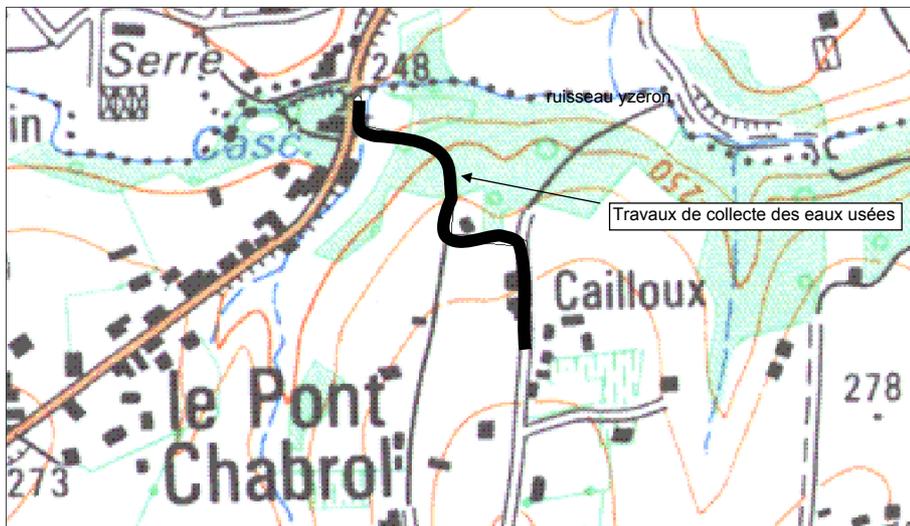
F. COUT ESTIMATIF

PM

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
			PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
Réalisation des travaux	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL												

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A2
Travaux de transport des eaux usées
Travaux de création d'un bassin de rétention

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Brindas Quartier les Broussatières

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Brindas (4555 habitants) possède un réseau unitaire et séparatif raccordé au réseau du Grand Lyon (débit entrant maximum autorisé 110 l/s), au niveau du pont de Chabrol. 90 % de la population est raccordé sur ce réseau en assainissement collectif. Le schéma général d'assainissement (1999) et le diagnostic des réseaux (1991), font état:

- de la présence de trois déversoirs d'orage qui se rejettent dans l'Yzeron en amont du pont de Chabrol,
- d'un volume d'eaux parasites de 41 m³/h pour un débit théorique diurne de temps sec de 60 m³/h
- de rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées (4 lotissements),
- de rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales (2 lotissements),
- d'une insuffisance de certains tronçons de réseau avec des déversements trop fréquents (infra mensuels) en temps de pluie
- de la présence de sites présentant des risques d'inondations par les eaux pluviales (ZAC des Andrés, Quinsonnière/Brochailon, La Pillardière, Varenne/Madone).

L'Yzeron reçoit les rejets de Brindas et présente une qualité bonne à l'amont et médiocre à l'aval. L'objectif de qualité à atteindre est la qualité excellente à l'amont et bonne à l'aval.

Le Quartier des Broussatières est en assainissement collectif et, compte tenu de sa proximité avec le ruisseau Yzeron, nécessite un transport des eaux usées sur le réseau du Grand Lyon. D'autre part, l'urbanisation de ce secteur entraîne des inondations sur la RD11.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

- Supprimer l'impact des eaux usées du Quartier les Broussatières sur l'Yzeron
- Limiter les inondations sur la RD11 et le déversement des déversoirs d'orage en temps de pluie avec un débit de fuite fixé à 100 l/s

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Travaux de collecte des eaux usées du Quartier La Broussatière (lotissement et maisons en contrebas) et raccordement au réseau Grand Lyon au niveau du pont de Chabrol. Raccordement pour 15 équivalent-habitant.
- 2) Travaux de collecte des eaux pluviales et création d'un bassin de rétention de 2000 m³, contrôlant une surface active de 10,38 ha. L'ensemble du bassin est recouvert de terre végétale et sera enherbé. Les arrivées et le cheminement des eaux dans le bassin se feront à l'aide de canaux pour assurer une bonne décantation des MES. L'ouvrage de sortie est constitué d'un orifice limitant le débit à 100 l/s, d'une cloison siphonoïde et d'un dégrilleur pour retenir les éventuels corps flottants. Les valeurs d'abattement attendues de la pollution sont: MES 25 à 50%, hydrocarbures 25 à 35%, DBO5 25 à 50%, DCO, 25 à 50%.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVY

F. COUT ESTIMATIF

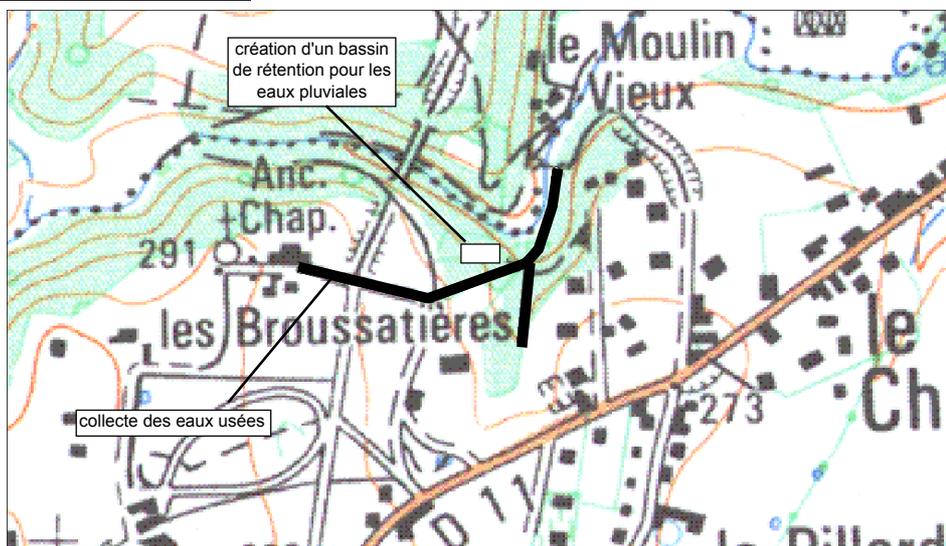
Total 472 591 euros HT

1) Collecteur EU diamètre 200 (500ml)	89133 euros
Raccordement au réseau Grand Lyon	10976 euros
2) Collecte EP diamètre 600 et 1000 (500 ml)	114337 euros
Bassin de rétention	159359 euros
Maîtrise d'œuvre	73175 euros
Achat de terrain	25611 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Réalisation des travaux	2002	203368	0		AD	AD	3%	6455	30%	60980	0,0	67%	135933
Réalisation des travaux	2003	147267	0		AD	AD	3%	4675	30%	44210	0,0	67%	98382
Réalisation des travaux	2004	60978	0		AD	AD	3%	1935		0	0,0	97%	59043
Réalisation des travaux	2005	60978	0		AD	AD	3%	1935		0	0,0	97%	59043
TOTAL		472591	0%	0	AD	AD	3%	15000	22%	105190	0%	75%	352401

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N ° B1

Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif de gestion des prélèvements

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Les solutions avancées pour atteindre ces objectifs passe par la mise en place de débits réservés au niveau de retenues collinaires. L'étude de faisabilité réalisée pour définir les différentes stratégies à l'amélioration des débits d'étiage préconise une étude de définition des solutions techniques de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires. Une centaine de retenues collinaires sont concernées dont cinquante à vocation agricole.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réduire les impacts de retenues collinaires sur les débits d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) Réalisation d'une étude visant à déterminer le choix du niveau de priorité et d'efficacité de réduction des impacts des retenues collinaires et définir le dispositif de mise en place de débits réservés:

- identification des propriétaires des retenues collinaires et localisation cadastrale,
- observation des débits entrants et sortants,
- situation réglementaire,
- choix du niveau de priorité et d'efficacité de réduction des impacts des retenues collinaires
- définition des travaux de mise en place d'un débit réservé et plus particulièrement : du dimensionnement du seuil de contrôle amont pour assurer un débit minimal à l'aval, de la technique et du dimensionnement de la dérivation (fossé à surface libre ou conduite enterrée)

2) Réalisation des travaux de mise en place des débits réservés:

- travaux de réalisation d'un dispositif de dérivation assurant la restitution d'un débit minimal à l'aval de la retenue collinaire.
- technique préconisée: mise en place d'un seuil déversant fixe (dimensionné pour la valeur du débit réservé) à l'amont de la retenue collinaire, et mise en place d'une dérivation vers l'aval de la retenue collinaire: fossé à surface libre ou conduite enterrée

E. MAITRISE D'OUVRAGE

pour l'étude SAGYRC (travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée)

F. COUT ESTIMATIF

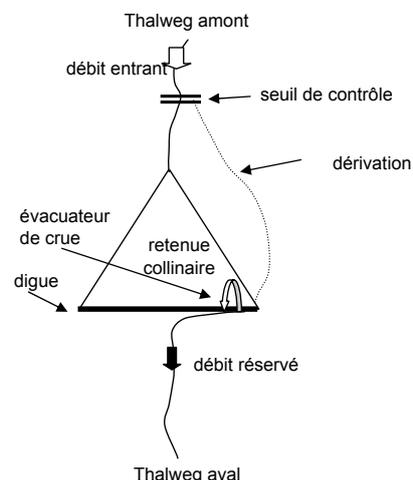
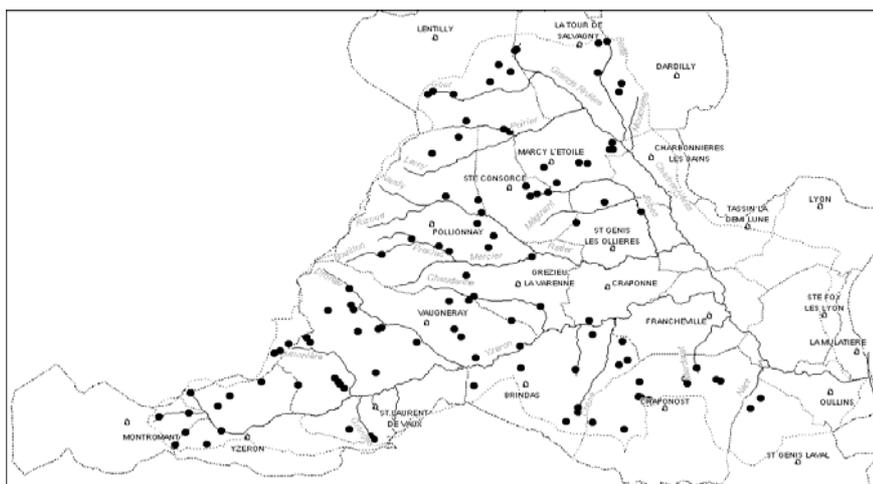
Total 9116 euros TTC

- 1) 9116 euros
- 2) pour mémoire: 3050 euros HT par retenue collinaire, variable d'une retenue à l'autre en fonction de l'accessibilité, de la nature du sol, de la taille de la retenue,...

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude mise en place du dispositif des débits réservés	2003	9116	0%	0	45%	4102	15%	1367	20%	1823		0	20%	1823
TOTAL		9116	0%	0	45%	4102	15%	1367	20%	1823	0%	0	20%	1823

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °B1 suite

Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif de gestion des prélèvements

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

L'étude des utilisations de l'eau réalisée en 2000 a permis de recenser 107 retenues collinaires, 32 pompages directs, 3 sources captées pour l'eau potable et un nombre important de puits et sources privées. Les pompages directs à usage domestique, les sources privées ainsi que les puits et forages privés ont été recensés incomplètement à partir des cartes IGN et des observations de terrain. De plus, leur situation réglementaire et leurs impacts sur le bilan hydrologique et le fonctionnement des cours d'eau en période d'étiage est inconnue. Les prélèvements directs agricoles sont dans une situation réglementaire périmée et les caractéristiques des pompes et leur utilisation est inconnue.

Lors d'étiage sévères, les pompages peuvent être responsables de l'assèchement partiel ou total du cours d'eau, car leurs effets sont directs et immédiats. Les débits pompés, sur la base d'un inventaire incomplet de 32 prélèvements, ont été estimés à 975 m³/jour soit un débit moyen de 11 l/s sur 24 H. Les débits d'étiage sévères sont systématiquement en dessous du 1/10e du module (33,5 l/s), seuil en dessous duquel aucun prélèvement direct n'est autorisé. En cas de pénurie, le préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace de sécheresse. De plus afin d'assurer la maîtrise des prélèvements dans les cours d'eau dont le débit en période d'étiage est constitué pour plus de la moitié par une réalimentation artificielle, tout prélèvement et tout ouvrage ou installation permettant un prélèvement est soumis à autorisation.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- 1) Réaliser un inventaire complet des utilisations de l'eau et plus particulièrement en ce qui concerne les prélèvements directs, les puits, les forages et les sources.
- 2) En parallèle à la définition d'objectifs de débits minimum à respecter, évaluer les besoins d'eau des différents usages pour appliquer une gestion partagée de la ressource. Définir et mettre en place des dispositifs de gestion des prélèvements directs en période de tarissement puis d'étiage sévères: sous forme d'une règle du jeu à respecter, sous forme d'un règlement d'eau ou sous forme de mesures réglementaires d'urgences restrictives ou d'interdiction.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Inventaire complet permettant de recueillir les données suivantes: commune, ruisseau, lieu dit et référence cadastrale, usage, caractéristique technique du prélèvement et débit prélevé, situation réglementaire. Réactualisation de l'impact des utilisations de l'eau sur le bilan et le fonctionnement hydrologique
- 2) Elaboration concertée d'une règle du jeu entre les usagers pour le maintien de ces objectifs de débits minimum en partie ou entièrement soutenus par des ressources artificielles et naturelles. Application progressive en fonction des objectifs de débits à respecter et la situation constatée des différents dispositifs réglementaires de gestion des usages. des actions de communications seront à définir dans le cadre du plan de communication (fiche F1).

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 9117 euros TTC

1) 9117 euros

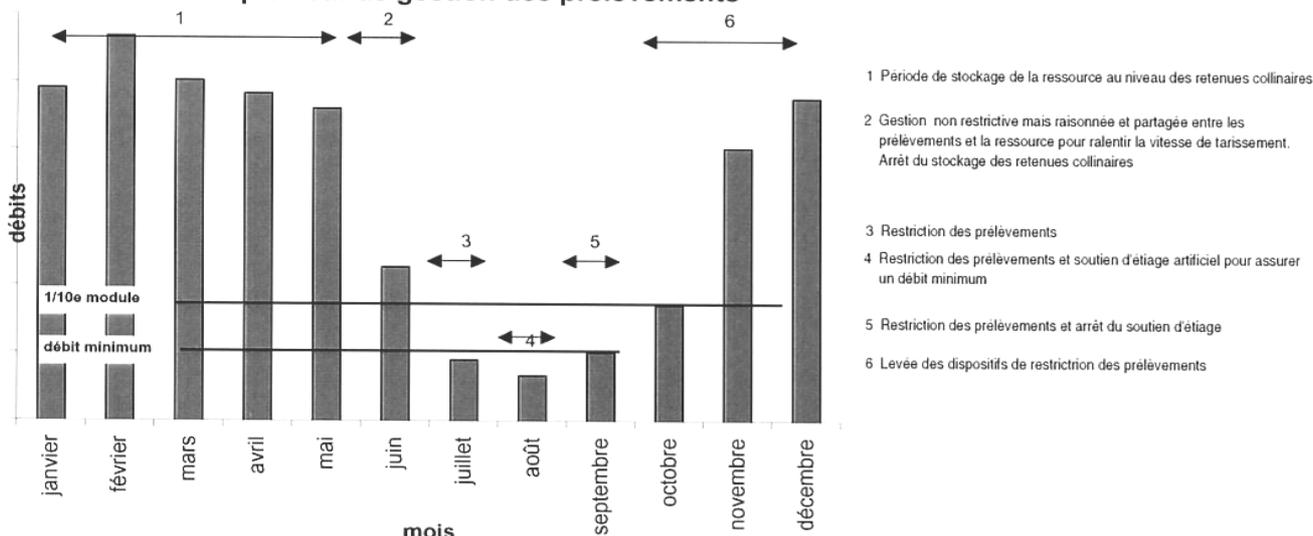
2) pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Inventaire et impacts hydrologiques des prélèvements	2003	9117		0	45%	4103	15%	1368	20%	1823		0	20%	1823
Mise en place du dispositif de gestion des prélèvements	2004	PM												
TOTAL		9117	0%	0	45%	4103	15%	1368	20%	1823	0%	0	20%	1823

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

Exemple fictif de gestion des prélèvements



FICHE ACTION N °B2

Etude de faisabilité et d'impacts d'un soutien d'étiage à partir des réseaux d'irrigation OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Le soutien d'étiage à partir du réseau d'irrigation de différentes Associations Syndicales Autorisées des plateaux de Millery Mornant a été proposé. La période d'utilisation du réseau (pendant la période d'étiage), les débits possibles de réalimentation (entre 10 et 30 l/s) et le coût approximatif de consommation (entre 20 et 60 KFHT par mois) ont été donnés à titre indicatif.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- Définir des seuils d'objectifs de débits minimaux à fixer en différents points nodaux du bassin versant, objectifs prenant en compte la préservation du fonctionnement du milieu physique et biologique, de la capacité auto-épuratoire et de la satisfaction des usages à l'aval
- Analyser les impacts d'un soutien d'étiage sur la qualité de l'eau
- Définir les projets d'équipements complémentaires au réseau pour assurer le soutien d'étiage par le biais des affluents de l'Yzeron
- Elaborer un plan de gestion de l'eau d'irrigation à utiliser en fonction de différents scénarios d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Définition des seuils d'objectifs
- Mesures de la qualité de l'eau du réseau d'irrigation et simulation de la qualité de l'eau à l'aval
- Réalisation d'un projet d'équipement pour assurer le soutien d'étiage
- élaboration d'un plan de gestion

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

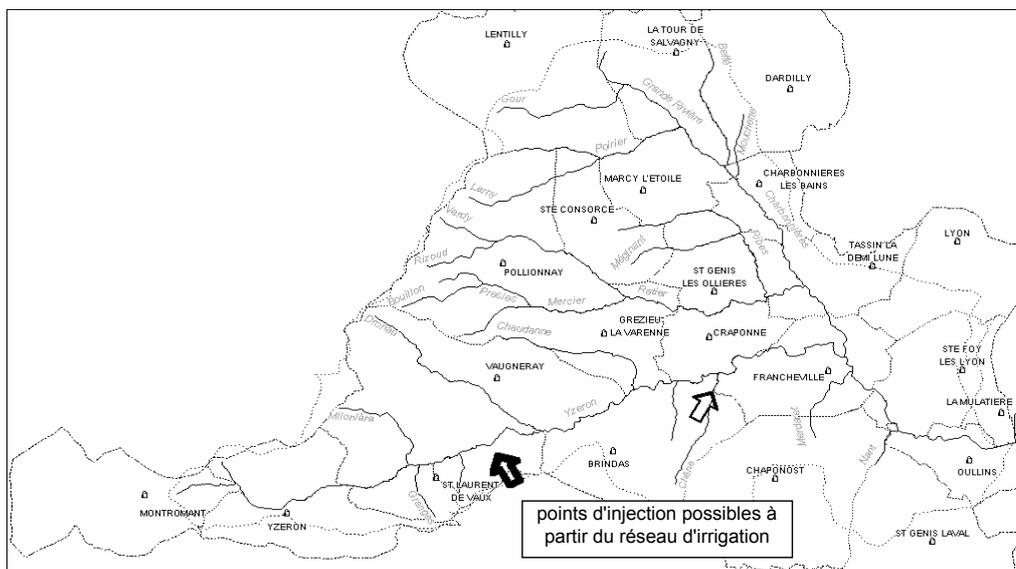
Total 7622 euros HT

Dépenses de consommation d'eau du réseau d'irrigation pour un soutien d'étiage: pour mémoire dans l'attente des résultats de l'étude

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation de l'étude	2002	7622	20%	1524	AD	AD	20%	1524	20%	1524	0%	0	40%	3049
TOTAL		7622	20%	1524	0%	0,0	20%	1524	20%	1524	0%	0	40%	3049

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °B3

Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Trois sites de captage de sources pour l'eau potable ont été localisés: sources du Tiollet (commune Yzeron), sources basses et hautes de l'Yzeron (commune de Montromant), sources du Vernay (commune Vaugneray). Ces trois sites fournissent un débit de 3,2l/s à 12l/s selon la saison. Leur débit étant très variable dans le temps, un complément d'eau peut être apporté de la nappe du Rhône, à partir du méandre de Chasse. L'utilisation des sources pour l'alimentation en eau potable n'est pas responsable du déficit hydrique mais les débits exploités ne favorise pas le soutien d'étiage naturel des cours d'eau à l'aval d'autant plus que ces sources sont situés à l'amont du bassin versant où la ressource en eau est faible.

Par ailleurs, de nombreuses sources privées ou publiques ne sont plus exploitées. Enfin, à l'Est du bassin versant, la présence de couvertures d'alluvions glacières et fluvio-lacustres détermine l'existence de nappes de faibles capacités sur le ruisseau de Charbonnières et le secteur aval de l'Yzeron.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Etudier la possibilité de stockage ou de restitution des eaux de sources en période favorable à des fins de soutien d'étiage.

Rechercher les ressources naturelles présentes sur l'est du bassin versant et étudier la possibilité de leur exploitation à des fins de soutien d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Estimation des volumes à stocker pendant la période favorable pour maintenir un débit minimum en période d'étiage
- Inventaire des sources captées publiques et privées
- Définition des aménagements ou équipements pour le stockage et le soutien d'étiage
- Recherche des ressources naturelles et étude de leur exploitation

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

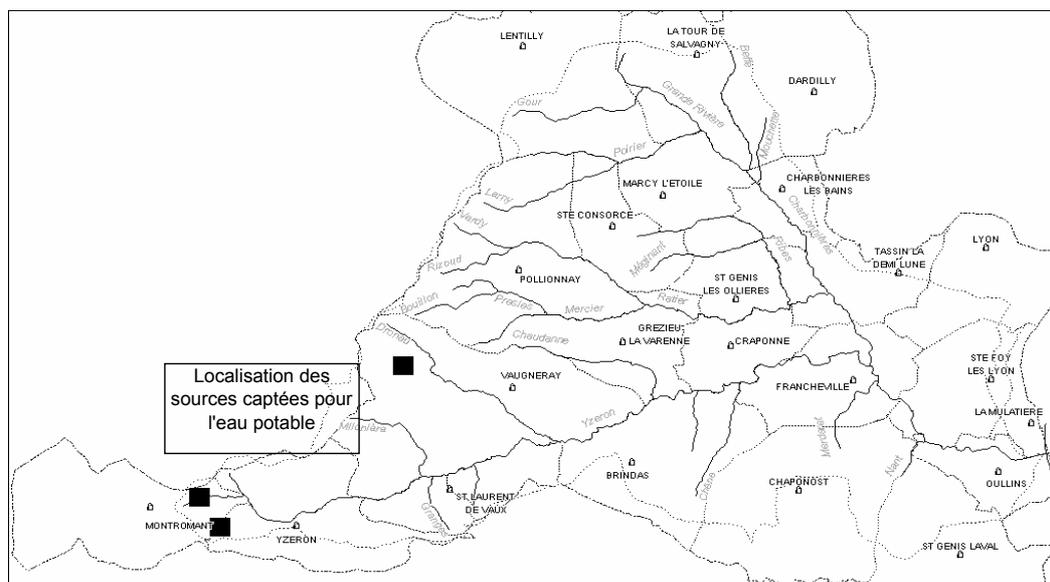
F. COUT ESTIMATIF

Total 10000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2002	10000	0	0	45%	4500	15%	1500	20%	2000	0	0	20%	2000
TOTAL		10000	0%	0	45%	4500	15%	1500	20%	2000	0%	0	20%	2000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °B3 suite

Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Le projet de création de retenues collinaires pour le soutien d'étiage, compte tenu des impacts sur la qualité de l'eau à l'aval et de la gestion des retenues, a été rejeté. Deux retenues (le Poirier, le lac) suffisamment importantes en volume et non irrigantes permettraient, pendant une phase critique d'étiage et en minimisant l'impact sur les loisirs associés, de délivrer un débit de 7,1 l/s pendant 15 jours. L'impact de ce projet reste à déterminer.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Déterminer la faisabilité technique du projet et évaluer les impacts sur le milieu récepteur aval et sur l'usage et la vocation des lacs

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Mesures de la qualité de l'eau des lacs et simulation de la qualité de l'eau à l'aval
- détermination du débit mobilisable sans compromettre la vocation des lacs
- Définition des équipements et aménagements nécessaires pour un soutien d'étiage
- Elaboration d'un plan de gestion de mise en oeuvre du dispositif

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

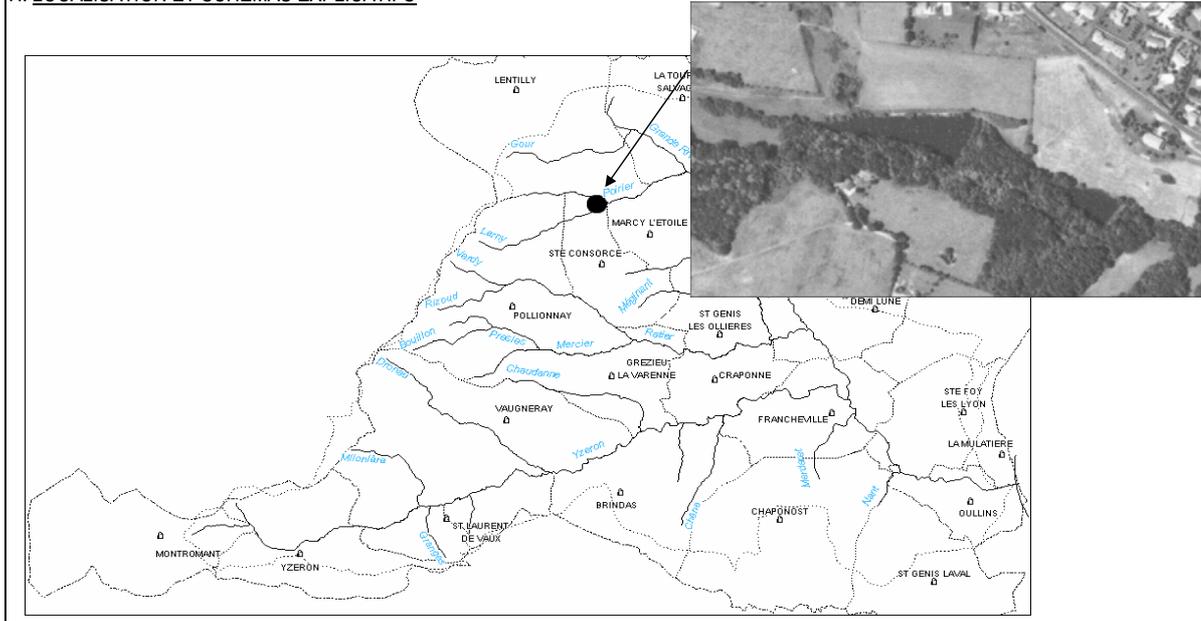
F. COUT ESTIMATIF

15916 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2003	15916	0	0	45%	7162	15%	2387	20%	3183		0	20%	3183
TOTAL		15916	0%	0	45%	7162	15%	2387	20%	3183	0%	0	20%	3183

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A3

Travaux de mise en séparatif des eaux usées

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Brindas Quartier Le Chazottier

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Brindas (4555 habitants) possède un réseau unitaire et séparatif raccordé au réseau du Grand Lyon (débit entrant maximum autorisé 110 l/s), au niveau du pont de Chabrol. 90 % de la population est raccordée sur ce réseau en assainissement collectif. Le schéma général d'assainissement (1999) et le diagnostic des réseaux (1991), font état:

- de la présence de trois déversoirs d'orage qui se rejettent dans l'Yzeron en amont du pont de Chabrol,
 - d'un volume d'eaux parasites de 41 m³/h pour un débit théorique diurne de temps sec de 60 m³/h
 - de rejets d'eaux pluviales dans le réseau d'eaux usées (4 lotissements),
 - de rejets d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales (2 lotissements),
 - d'une insuffisance de certains tronçons de réseau avec des déversements trop fréquents (infra mensuels) en temps de pluie
 - de la présence de sites présentant des risques d'inondations par les eaux pluviales (ZAC des Andrés, Quinsonnière/Brochaillon, La Pillardière, Varenne/Madone).
- L'Yzeron reçoit les rejets de Brindas et présente une qualité bonne à l'amont et médiocre à l'aval. L'objectif de qualité à atteindre est la qualité excellente à l'amont et bonne à l'aval.

En zone d'assainissement collectif, le quartier du Chazottier possède une canalisation en attente dans le chemin pour le raccordement des eaux usées d'habitations en assainissement autonome présentant des dysfonctionnements. Cependant des grilles de collecte d'eaux pluviales ont été branchées sur cette canalisation en attente.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Mise en séparatif des eaux usées et suppression de l'impact des rejets d'assainissement autonome sur l'Yzeron.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de pose d'un collecteur d'eaux usées en parallèle au collecteur existant qui sera affecté aux eaux pluviales. Raccordement de 30 équivalent-habitant. Les eaux pluviales seront rejetées dans l'Yzeron.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVV

F. COUT ESTIMATIF

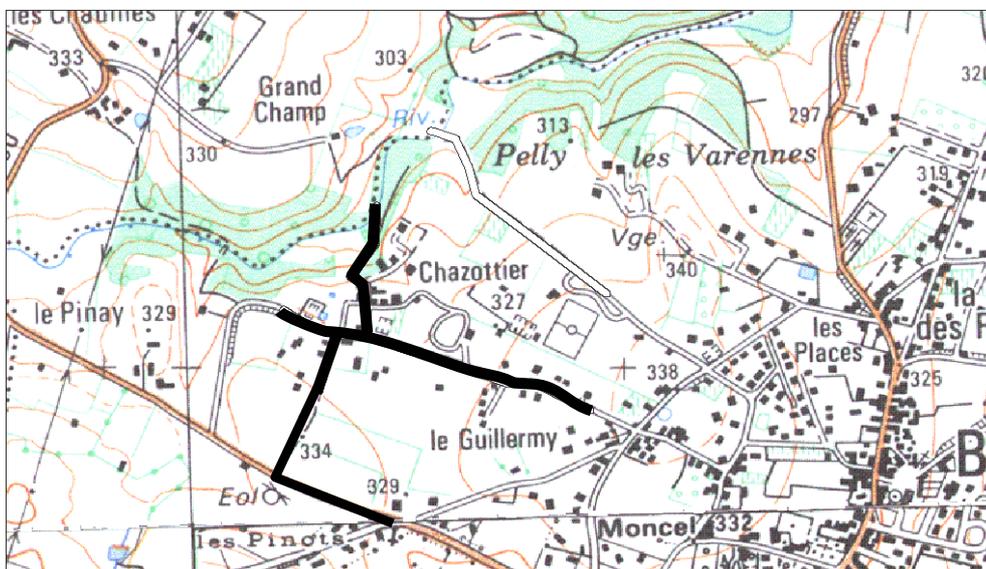
Total 320142 euros HT

Collecteur EU diamètre 200 (1000 ml)	233366 euros
Branchements	23803 euros
Raccordement réseau Grand Lyon	10061 euros
Maîtrise d'œuvre	52912 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2003	243918			AD	AD	15%	36588		0	40%	97567	45%	109763
Réalisation des travaux	2004	76224			AD	AD	15%	11434		0		0	85%	64790
TOTAL		320142	0%		AD	AD	15%	48021	0%	0	30%	97567	55%	174554

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A4
Travaux de mise en séparatif des eaux usées
Création de bassins de rétention
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Grézieu la Varenne Quartier des Attignies

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Grézieu la Varenne (4133 habitants) possède un réseau majoritairement unitaire raccordé au réseau du Grand Lyon (débit entrant maximum autorisé 90 l/s), au niveau du pont de Chabrol. 87 % de la population est raccordé sur ce réseau en assainissement collectif. L'étude du zonage d'assainissement (1999) et le diagnostic des réseaux (1997), font état:

- de la présence de cinq déversoirs d'orage qui se rejettent dans la Chaudanne et la Goutte de Chambarny, et de trois exutoires d'eaux pluviales qui se rejettent dans la Chaudanne, la Goutte de Chambarny et le Mercier,
- d'un volume d'eaux parasites de 38 m3/h pour un débit diurne de temps sec de 50 m3/h,
- existence de branchements de réseaux d'eaux pluviales sur le réseau unitaire
- d'une insuffisance de certains tronçons de réseau avec des déversements trop fréquents (infra mensuels) en temps de pluie
- la présence de points noirs liés à l'aval de la zone d'activité des Ferrières (hydrocarbures, huiles)

L'Yzeron reçoit les rejets de Grézieu la Varenne et présente une qualité bonne à l'amont et médiocre à l'aval. Les objectifs de qualité sont excellente à l'amont et bonne à l'aval.

Le quartier des Attignies est concerné par des problèmes d'entrées d'eaux parasites et pluviales dans le réseau unitaire, générant des déversements infra mensuels trop fréquents dans le ruisseau de la Chaudanne. D'autre part, le respect du débit entrant de 90 l/s dans le réseau du Grand Lyon contraint les déversoirs d'orage à déverser trop fréquemment dans le ruisseau de l'Yzeron. Il est préconisé la mise en séparatif du secteur des Attignies, le raccordement des eaux usées au réseau existant et la création d'un bassin de rétention des eaux pluviales pour protéger le milieu naturel.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

- Limiter l'impact des déversoirs d'orage sur l'Yzeron
- Limiter l'impact des eaux usées du quartier sur le ruisseau Chaudanne

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Pose d'un collecteur d'eau pluvial diamètre 500 et 600 et rejet dans la Chaudanne après stockage dans un bassin d'orage
- 2) Mise en séparatif et pose d'un collecteur diamètre 200 pour les eaux usées du quartier des Attignies (96 équivalent habitants)
- 3) Création de trois bassins: un bassin de traitement de 125 m3 avec filtre à sable planté de roseaux, deux bassin de rétention de 780 m3
- 4) Réhabilitation du réseau d'assainissement des Cornures

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVV

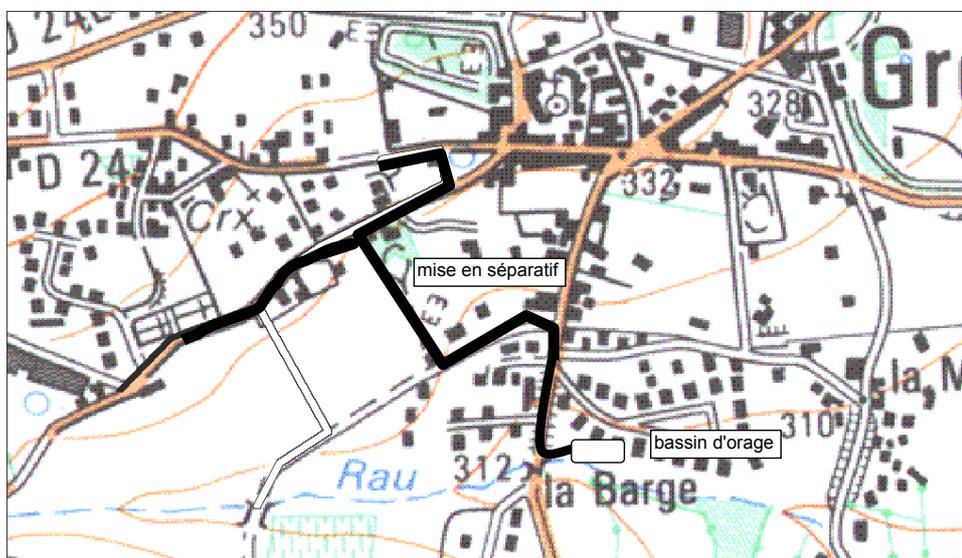
F. COUT ESTIMATIF

Total 582355 euros HT	1 et 2)	312827 euros
	3)	127447 euros
	4)	61741 euros
	5) maîtrise d'œuvre et divers	80340 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2002	385188	0	0	22%	85200	8%	30815	30%	115556	0,0	0,0	40%	153617
Réalisation des travaux	2003	177857	0	0	0%	0	8%	14229	30%	53357	0,0	0,0	62%	110271
Réalisation des travaux	2004	19310	0	0	0%	0	8%	1545	0%	0	0,0	0,0	92%	17765
TOTAL		582355	0%	0	15%	85200	8%	46588	29%	168913	0%	0,0	48%	281654

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A5

Travaux de mise en séparatif des eaux usées

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Grézieu la Varenne secteurs RD 489, Les Mouilles, la Léchère, Pirot/ Prébende

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Grézieu la Varenne (4133 habitants) possède un réseau majoritairement unitaire raccordé au réseau du Grand Lyon (débit entrant maximum autorisé 100 l/s), au niveau du pont de Chabrol. 87 % de la population est raccordée sur ce réseau en assainissement collectif. L'étude de zonage d'assainissement (1999) et le diagnostic des réseaux (1997), font état:

- de la présence de cinq déversoirs d'orage qui se rejettent dans la Chaudanne et la Goutte de Chambarny, et de trois exutoires d'eaux pluviales qui se rejettent dans la Chaudanne, la Goutte de Chambarny et le Mercier,
 - d'un volume d'eaux parasites de 38 m³/h pour un débit diurne de temps sec de 50 m³/h,
 - existence de branchements de réseaux d'eaux pluviales sur le réseau unitaire
 - d'une insuffisance de certains tronçons de réseau avec des déversements trop fréquents (infra mensuels) en temps de pluie
 - la présence de points noirs liés à l'aval de la zone d'activité des Ferrières (hydrocarbures, huiles)
- L'Yzeron reçoit les rejets de Grézieu la Varenne et présente une qualité bonne à l'amont et médiocre à l'aval. L'objectif de qualité à atteindre est la qualité excellente à l'amont et bonne à l'aval.

L'étude du fonctionnement par temps de pluie du réseau de la commune met en évidence, sur ce secteur:

- des entrées d'eaux parasites chroniques et d'eaux pluviales dans le réseau en quantités importantes générant des insuffisances annuelles et infra annuelles du réseau unitaire et des déversements trop fréquents (infra mensuels) au ruisseau de la Chaudanne,
- le nécessité de créer un bassin d'orage (1100m³) qui a été réalisé en 2001 dans le secteur du Vieux Moulin avant raccordement sur le collecteur du Grand Lyon pour respecter le débit autorisé entrant(60 l/s) et limiter les déversements à l'Yzeron.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- 1) Sur le secteur RD 489, améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage situé à l'aval du réseau unitaire et supprimer les impacts des eaux usées domestiques sur la Chaudanne
- 2) Sur le secteur des Mouilles, améliorer le fonctionnement du déversoir d'orage aval, mise en séparatif des eaux usées et pluviales
- 3) Sur le secteur de Léchère, supprimer les impacts d'un déversoir d'orage et des rejets d'eaux usées domestiques
- 4) Sur le secteur de Pirot Prébende, supprimer l'impact des eaux usées et des eaux pluviales sur la Chaudanne

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Sur le secteur RD 489: mise en séparatif des eaux usées et pluviales (pose d'une canalisation EU DN200 sur 1290 m, affectation des EP au collecteur existant), reprise des branchements, pose d'un déversoir cyclonique de 125 m³ sur le réseau pluvial
- 2) Sur le secteur des Mouilles, mise en séparatif des eaux usées (pose d'une canalisation DN 300 sur et restructuration du réseau unitaire affecté aux eaux pluviales (doublement par une canalisation DN 600)
- 3) Sur le secteur de Léchère: reprise des branchements d'eaux usées domestiques pour les connecter au réseau EU existant, suppression d'un DO
- 4) Sur le secteur Pirot Prébende: mise en séparatif des eaux usées et pluviales (pose d'une canalisation EU DN200 sur 400 m, affectation des EP au collecteur existant), reprise des branchements pour 45 équivalent-habitants, pose d'un déversoir cyclonique de 125 m³ sur le réseau pluvial

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIHVY

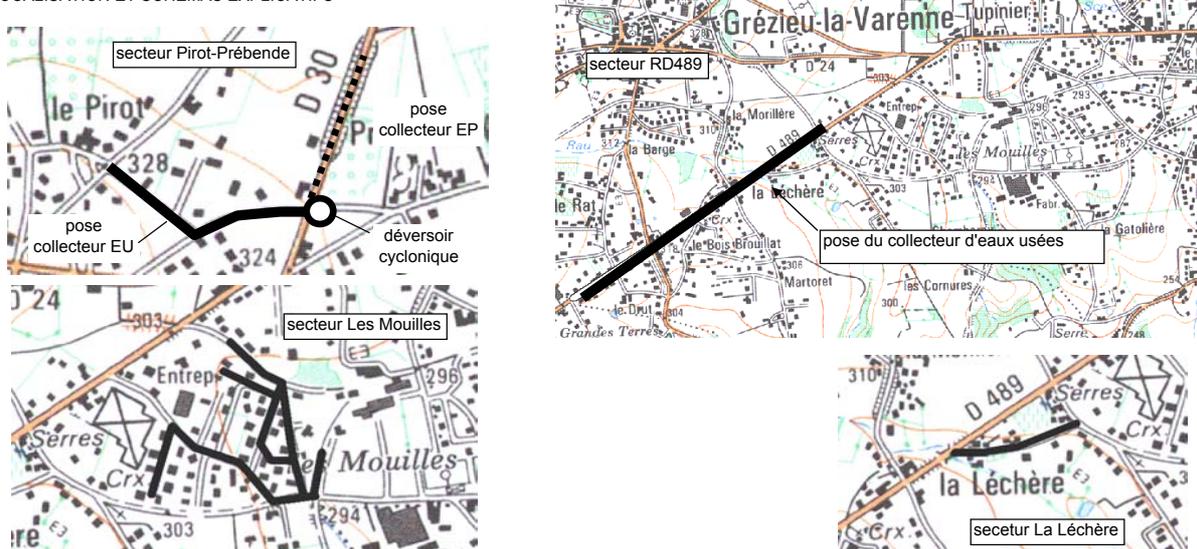
F. COUT ESTIMATIF

Total 557 658 euros HT	1)	268005 euros
	2)	91469 euros
	3)	10671 euros
	4)	126533 euros
	Maîtrise d'œuvre 60980 euros	

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2002	24392	0	0	AD	AD	15%	3659	40%	9757	0	0	45%	10976
Réalisation des travaux	2003	168710	0	0	AD	AD	15%	25307	30%	50613	0	0	55%	92791
Réalisation des travaux	2004	182278	0	0	AD	AD	15%	27342	0	0	0	0	85%	154936
Réalisation des travaux	2005	182278	0	0	AD	AD	15%	27342	0	0	0	0	85%	154936
TOTAL		557658	0%	0	AD	AD	15%	83649	11%	60370	0%	0	74%	413640

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A6

Travaux de collecte des eaux usées

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Grézieu la Varenne Secteur Le Bois Brouillat et rue de l'Artisanat

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Grézieu la Varenne (4133 habitants) possède un réseau majoritairement unitaire raccordé au réseau du Grand Lyon (débit entrant maximum autorisé 100 l/s), au niveau du pont de Chabrol. 87 % de la population est raccordée sur ce réseau en assainissement collectif. L'étude du zonage d'assainissement (1999) et le diagnostic des réseaux (1997), font état:

- de la présence de cinq déversoirs d'orage qui se rejettent dans la Chaudanne et la Goutte de Chambarny, et de trois exutoires d'eaux pluviales qui se rejettent dans la Chaudanne, la Goutte de Chambarny et le Mercier,
- d'un volume d'eaux parasites de 38 m³/h pour un débit diurne de temps sec de 50 m³/h,
- existence de branchements de réseaux d'eaux pluviales sur le réseau unitaire
- d'une insuffisance de certains tronçons de réseau avec des déversements trop fréquents (infra mensuels) en temps de pluie
- la présence de points noirs liés à l'aval de la zone d'activité des Ferrières (hydrocarbures, huiles)

L'Yzeron reçoit les rejets de Grézieu la Varenne et présente une qualité bonne à l'amont et médiocre à l'aval. L'objectif de qualité à atteindre est la qualité excellente à l'amont et bonne à l'aval.

Le quartier du Bois Brouillat, en zone d'assainissement collectif, comprend un poste de relevage en dysfonctionnement refulant les eaux usées vers la route de Bordeaux. Le quartier rue de l'Artisanat a fait l'objet de travaux de collecte et nécessite une dernière tranche de travaux pour que le quartier soit en assainissement collectif.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

- 1) Supprimer le poste de relevage sur Bois Brouillat et se raccorder en gravitaire sur le collecteur de l'Yzeron
- 2) extension de la collecte rue de l'Artisanat

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Bois Brouillat: Suppression du poste de relevage, pose d'une canalisation diamètre 200 (150 mètres) et raccordement des eaux usées pour un immeuble de 27 habitants-équivalents.
- 2) Rue de l'Artisanat: pose d'une canalisation diamètre 200 (75mètres) et raccordement sur le réseau pour 3 équivalent-habitants.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVY

F. COÛT ESTIMATIF

Total 89945 euros HT

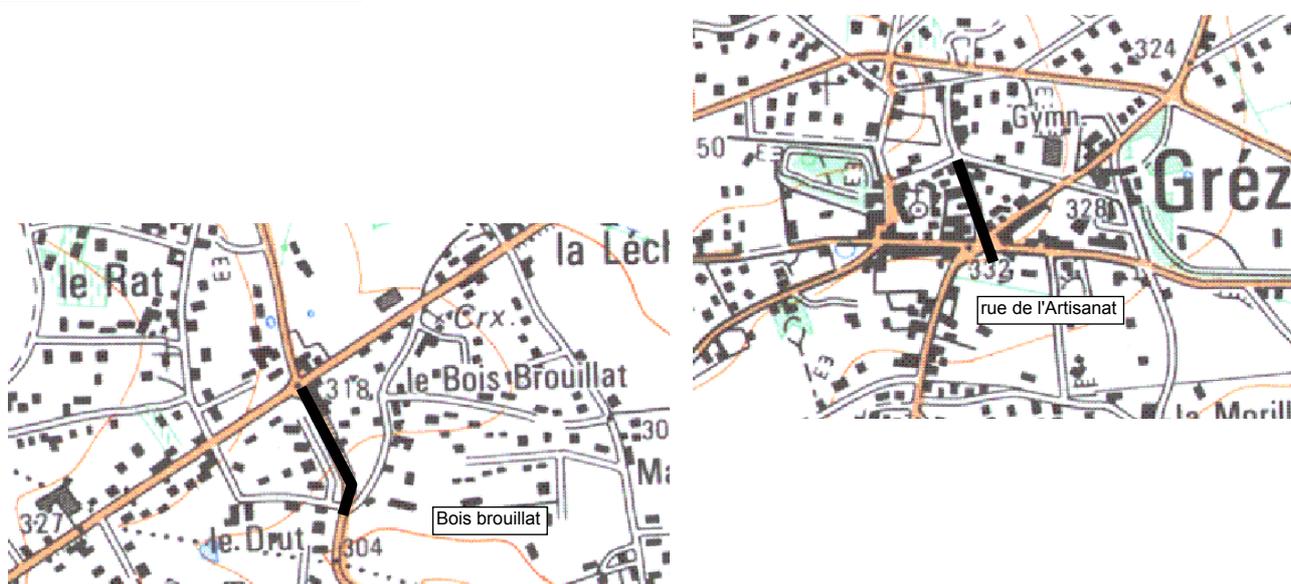
1) Secteur Bois Brouillat 60979 euros

2) Secteur de l'Artisanat 28966 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COÛT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2002	89945	0	0	0	0	15%	13492	18%	16464	0	0	67%	59989
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100%	0
			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100%	0
TOTAL		89945	0%	0	0%	0	15%	13492	18%	16464	0%	0	67%	59989

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A7

Travaux de création d'un bassin de rétention et de restructuration du réseau unitaire OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Vaugneray Le Crozier

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Vaugneray (4175 habitants) possède un réseau unitaire et séparatif. Le réseau collectif principal dessert le bourg et sa périphérie (La Maletière, Charpière, Perrachon, La Croix Blanche) et se raccorde sur le réseau Grand Lyon. Le réseau situé sur la partie Est de la commune (Maison Blanche, Grandes Terres, les Cajettes) est desservi par deux antennes raccordées au réseau de Grézieu la Varenne par l'intermédiaire du poste de relevage. La zone d'activité du Pré de La Cure possède des installations propres avec rejet dans l'Yzeron. Des travaux de restructuration du réseau unitaire (création d'un bassin d'orage, suppression et reprise des déversoirs d'orage par un nouveau réseau de collecte) sont nécessaires pour respecter le débit maximum autorisé par le Grand Lyon et limiter l'impact du fonctionnement des déversoirs d'orages sur le Dronau.

Sur ce secteur, la collecte des effluents se fait par un ancien réseau unitaire équipé de 3 déversoirs d'orage qui se rejettent dans le Dronau. Les aménagements projetés concernent la modification de ces réseaux sous la RD 489, la rue du Dronau, la rue du Babilon ainsi que la dépose et le remplacement de la station d'épuration par un bassin d'orage se connectant en sortie sur le collecteur intercommunal en rive gauche du Dronau.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Respecter le débit entrant dans le réseau Grand Lyon soit 90 l/s
Limiter l'impact des déversoirs d'orage sur le Dronau

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Création d'un bassin d'orage rectangulaire à réservoir de chasse de 1000 m³, avec pré-traitement par décantation, pour un débit de fuite régulé à 90 l/s, et connexion au réseau du Grand Lyon. Suppression des déversoirs existants à l'amont du bassin le long du Dronau. Pose d'un nouveau réseau unitaire.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVV

F. COUT ESTIMATIF

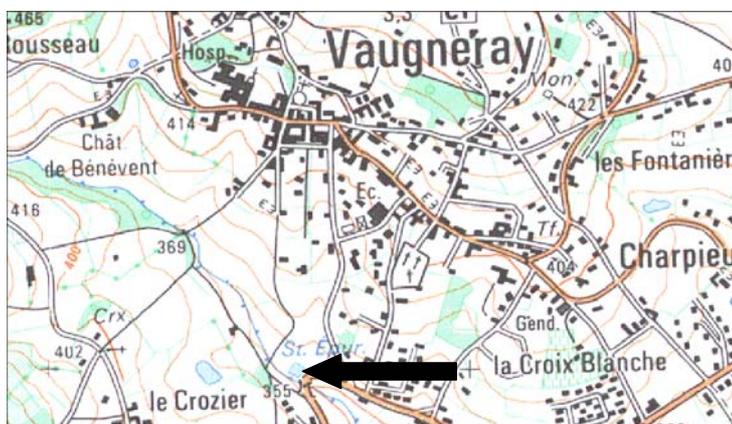
Total 650957 euros

Démolition de la STEP	41384 euros
Construction du bassin de rétention	384675 euros
Pose du nouveau collecteur	140100 euros
Maîtrise d'œuvre	84798 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Construction du bassin d'orage	2002	192087	0	0	AD	AD	0	0	30%	57626	0	0	70%	134461
Construction du bassin d'orage	2003	192087	0	0	AD	AD	0	0	30%	57626	0	0	70%	134461
Construction du bassin d'orage	2004	266783	0	0	AD	AD	0	0	0	0	0	0	100%	266783
TOTAL		650957	0%	0	AD	AD	0%	0	18%	115252	0%	0	82%	535705

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A8
Travaux de collecte des eaux usées
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Vaugneray, Maison Blanche et Crozier

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Vaugneray (4175 habitants) possède un réseau unitaire et séparatif. Le réseau collectif principal dessert le bourg et sa périphérie (La Maletière, Charpière, Perrachon, La Croix Blanche) et se raccorde sur le réseau Grand Lyon. Le réseau situé sur la partie Est de la commune (Maison Blanche, Grandes Terres, les Cajettes) est desservi par deux antennes raccordées au réseau de Grézieu la Varenne par l'intermédiaire du poste de relevage. La zone d'activité du Pré de La Cure possède des installations propres avec rejet dans l'Yzeron. Des travaux de restructuration du réseau unitaire (création d'un bassin d'orage, suppression et reprise des déversoirs d'orage par un nouveau réseau de collecte) sont nécessaires pour respecter le débit maximum autorisé par le Grand Lyon et limiter l'impact du fonctionnement des déversoirs d'orage.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Augmentation du taux de collecte des eaux usées

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Sur le secteur Maison Blanche, pose d'une canalisation 200 pour raccorder 15 équivalents-habitants, mise en place d'un poste de relevage et raccordement au réseau existant par une canalisation diamètre 50 sous pression
- 2) Sur le secteur de Crozier, pose d'une canalisation diamètre 200 sur 500 m et raccordement de 45 équivalents-habitants.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVV

F. COUT ESTIMATIF

Total 206500 euros HT

- 1 et 2) 175218 euros
- 3) maîtrise d'œuvre 31282 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2002	118910	0	0	0	0	15%	17837	40%	47564	0	0	45%	53510
Réalisation des travaux	2003	87590	0	0	0	0	15%	13139	0	0	0	0	85%	74452
TOTAL		206500	0%	0	0%	0	15%	30975	23%	47564	0%	0	62%	127961

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A9
Informatisation du service assainissement
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Vaugneray

B. SITUATION ACTUELLE

Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée de l'Yzeron ne possède pas gestion informatique du réseau d'assainissement. Regroupant les communes de Vaugneray, Brindas et Grézieu la Varenne, communes qui ont achevé la réalisation de leur schéma directeur d'assainissement (en cours sur Vaugneray), le SIAHVY souhaite mettre en place une gestion informatique de son réseau. Une convention avec la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais pour la mise à disposition du cadastre est en cours.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Informatisation du service et du réseau d'assainissement

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Poste informatique
 Logiciels SIG et table tracante
 Achat des plans cadastraux et digitalisation des plans du réseau d'assainissement

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SIAHVY

F. COUT ESTIMATIF

Total 30490 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Informatisation	2002	30490		0	60%	18294	5%	1525	15%	4573		0	20%	6099
TOTAL		30490	0%	0	60%	18294	5%	1525	15%	4573	0%	0	20%	6099

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

FICHE ACTION N °A10
Contrôle et suivi des systèmes d'assainissement autonome
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

La police de l'assainissement non collectif est désormais une compétence de la commune (cf. Loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau).

Au terme de cette loi, les communes délimitent obligatoirement des zones d'assainissement collectif et non collectif (cf. Articles L.2224-6 à L.2224-22 du Code général des collectivités territoriales) et prennent obligatoirement en charge les dépenses de contrôle de tous les systèmes d'assainissement non collectif (cf. Articles L.2224-6 à L.2224-22 du Code général des collectivités territoriales.).

Ce service d'assainissement non collectif communal doit prendre effet au plus tard le 31/12/2005 (cf. Articles L.2224-6 à L.2224-22 du Code général des collectivités territoriales.).

Dans le cadre réglementaire de l'obligation de mettre en place un suivi et un contrôle de l'assainissement autonome, les communes du bassin versant s'engagent progressivement dans la mise en place de ce contrôle.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Mettre en place le contrôle et le suivi de l'assainissement autonome:

· assurer le contrôle des installations d'assainissement non collectif pour les installations nouvelles et anciennes ou réhabilitées (cf. Arrêté interministériel du 6 mai 1996 sur les modalités du contrôle et Arrêté interministériel du 6 mai 1996 sur les prescriptions techniques et Arrêté interministériel du 6 mai 1996 sur les modalités du contrôle).

· vérifier périodiquement le bon fonctionnement des ouvrages et des vidanges si la commune n'a pas pris en charge l'entretien (remise des bons de vidange en mairie tous les 4 ans), (cf. Arrêté interministériel du 6 mai 1996 sur les modalités du contrôle), par l'intermédiaire du contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Sur le territoire du Grand Lyon, le contrôle s'effectue au sein des subdivisions assainissement (ETOS et ETON)

- Sur le territoire des communes de Brindas, Grézieu la Varenne, Vaugneray, une embauche a été réalisée pour mettre en place cette mission

- Sur le territoire du syndicat du Buvet (Lentilly), une embauche est en cours

- Sur les communes Yzeron, St Laurent de Vaux, Pollionnay, Ste Consorce, des schémas directeur d'assainissement sont en cours

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Collectivités concernées

F. COUT ESTIMATIF

Pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Contrôle et suivi AA	2002	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL														

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

FICHE ACTION N °A11

Travaux de transport des eaux usées

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Pollionnay

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Pollionnay (1580 habitants) possède un réseau, gravitaire, principalement unitaire et séparatif (8km en séparatif et 4 km en unitaire). La collecte est assurée par un réseau unitaire acheminant les eaux usées du Bourg à une station d'épuration (rejet dans le Mercier), et par un réseau séparatif acheminant les eaux usées des hameaux du Sud de la commune sur le réseau Grand Lyon. Deux déversoirs d'orage sont dénombrés (un sur le réseau et un en entrée de station). 39% de la population est ainsi en assainissement collectif. Le schéma directeur d'assainissement (2001) fait état:

- d'une station d'épuration en surcharge du point de vue des débits et des charges de pollution en temps sec et en temps de pluie,
- des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement autonomes inadaptés ou non entretenus,
- un débit de temps sec de 5 m3/h dont 2,6 m3/h d'eaux parasites à la station d'épuration,

Le Ratier est fortement dégradé par les rejets de la station d'épuration avec une qualité mauvaise. L'objectif est d'atteindre une qualité bonne.

Sur ces conclusions, la commune projette de réaliser:

- la réduction des apports d'eaux parasites et d'eaux pluviales dans les réseaux par des travaux de mise en séparatif au niveau du centre bourg
- la suppression de la STEP existante et le raccordement gravitaire du réseau du Bourg au réseau du Grand Lyon

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Supprimer les impacts des eaux usées sur le Ratier et atteindre un qualité bonne

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Pose d'une canalisation de DN200 sur 2900 ml pour transporter les eaux usées vers le réseau Grand Lyon. Le volume journalier des eaux usées transportées sera de 58 m3/jour après élimination des eaux parasites par une mise en séparatif du centre bourg (voir action suivante). La charge de pollution sera de 28 kg/j de DBO5 soit 460 équivalent-habitants pour un ratio de 60 g/j/hab.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Pollionnay

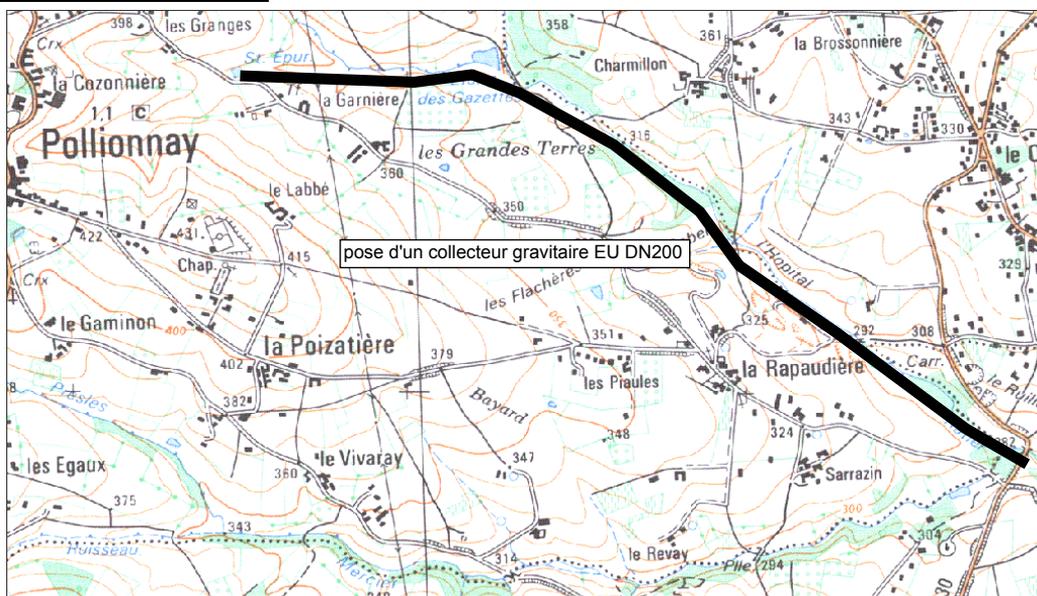
F. COUT ESTIMATIF

Total 640273 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Travaux	2003	320136,5	0	0	13%	40710	15%	48020	30%	96041	0	0	42%	135365
Travaux	2004	320136,5	0	0	13%	40710	15%	48020	30%	96041	0	0	42%	135365
TOTAL		640273	0%	0	13%	81420	15%	96041	30%	192082	0%	0	42%	270730

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A12

Travaux de collecte et de mise en séparatif des eaux usées

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Pollionnay

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Pollionnay (1580 habitants) possède un réseau, gravitaire, principalement unitaire et séparatif (8km en séparatif et 4 km en unitaire). La collecte est assurée par un réseau unitaire acheminant les eaux usées du Bourg à une station d'épuration (rejet dans le Mercier), et par un réseau séparatif acheminant les eaux usées des hameaux du Sud de la commune sur le réseau Grand Lyon. Deux déversoirs d'orage sont dénombrés (un sur le réseau et un en entrée de station). 39% de la population est ainsi en assainissement collectif. Le schéma directeur d'assainissement (2001) fait état:

- d'une station d'épuration en surcharge du point de vue des débits et des charges de pollution en temps sec et en temps de pluie,
- des dysfonctionnements des systèmes d'assainissement autonome inadaptés ou non entretenus,
- un débit de temps sec de 5 m3/h dont 2,6 m3/h d'eaux parasites à la station d'épuration,

Le Ratier est fortement dégradé par les rejets de la station d'épuration avec une qualité mauvaise. L'objectif est d'atteindre une qualité bonne.

Sur ces conclusions, la commune projette de réaliser:

- la réduction des apports d'eaux parasites et d'eaux pluviales dans les réseaux par des travaux de mise en séparatif
- la suppression de la STEP existante et le raccordement gravitaire du réseau du Bourg au réseau du Grand Lyon

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réduction du volume d'eaux parasites de 48 m3/j soit 78 % du total des apports d'eaux claires à la station actuelle. Réduction des apports pluviaux dans le réseau d'eaux usées par réduction de la surface active estimée à 3,3 ha sur un total de 6,2 ha. En final, supprimer le rejet de la station d'épuration et l'impact sur le Ratier.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de pose d'un collecteur des eaux usées et réhabilitation du réseau unitaire qui sera destiné aux eaux pluviales:

- 1) Route de la Croix du Ban: réhabilitations pour suppression des eaux claires parasites
- 2) Les Martines: réhabilitations pour suppression des eaux claires parasites
- 3) Chemin des Mandrières: réhabilitations pour suppression des eaux claires parasites
- 4) Rue Dumortier: pose d'un collecteur d'eaux usées sur 130 ml et reprise des branchements
- 5) Route Croix du Ban et Montée des Roches: pose d'un collecteur d'eaux usées sur 270 ml, reprise des branchements, déversoir d'orage
- 6) Avenue Guerpillon: pose d'un collecteur d'eaux usées sur 250 ml et d'un collecteur pluvial sur 120 ml, reprise des branchements
- 7) Rue des écoles: mise en séparatif, pose d'un collecteur d'eaux usées sur 160 ml, d'un collecteur d'eaux pluviales sur 140 ml, reprise des branchements

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Pollionnay

F. COUT ESTIMATIF

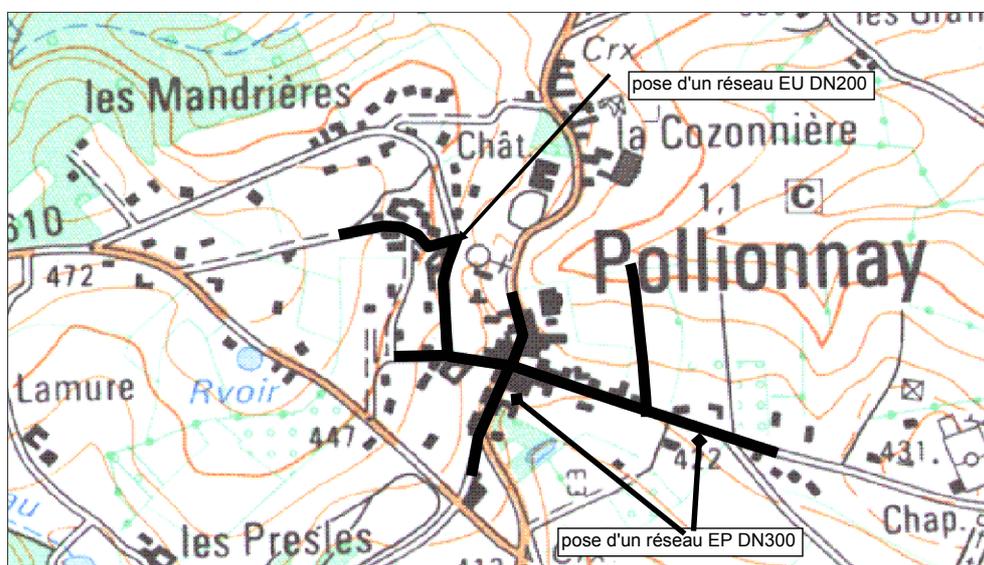
Total 365870 euros HT

- | | |
|----------------|---|
| 1) 1921 euros | 6) 84592 euros |
| 2) 3841 euros | 7) 78829 euros |
| 3) 7683 euros | 8) maîtrise d'œuvre et divers 73946 euros |
| 4) 64424 euros | |
| 5) 50634 euros | |

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2002	182935	0	0	AD	AD	15%	27440	40%	73174	0	0	45%	82321
Travaux	2003	182935	0	0	AD	AD	15%	27440	40%	73174	0	0	45%	82321
TOTAL		365870	0%	0	AD	AD	15%	54881	40%	146348	0%	0	45%	164642

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A13
Travaux de collecte des eaux usées
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Yzeron Le Planil

B. SITUATION ACTUELLE

Ce quartier situé en centre bourg comporte 5 habitations avec un assainissement autonome dont le fonctionnement est défectueux. De plus 10 habitations supplémentaires sont en construction dans ce quartier. Après collecte, les eaux usées seront transportées vers la station d'épuration existante.

La commune a engagé un schéma directeur en cours et devrait à court terme apporter des solutions pour répondre à l'insuffisance de la station d'épuration actuelle et à l'assainissement du quartier de Chateavieux situé en amont du village de St Laurent de Vaux. Ces solutions viseront:

- à réhabiliter la station d'épuration et à réaliser un système d'assainissement collectif pour le quartier de Chateavieux (A28 et A 29)
- à transporter les eaux usées du bourg d'Yzeron vers une nouvelle station d'épuration

Le schéma directeur d'Yzeron sera à coordonner avec le schéma directeur de St Laurent de Vaux.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Augmenter le taux de collecte

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de pose d'une canalisation diamètre 200 sur 240 ml pour raccorder 45 équivalent-habitants.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Yzeron

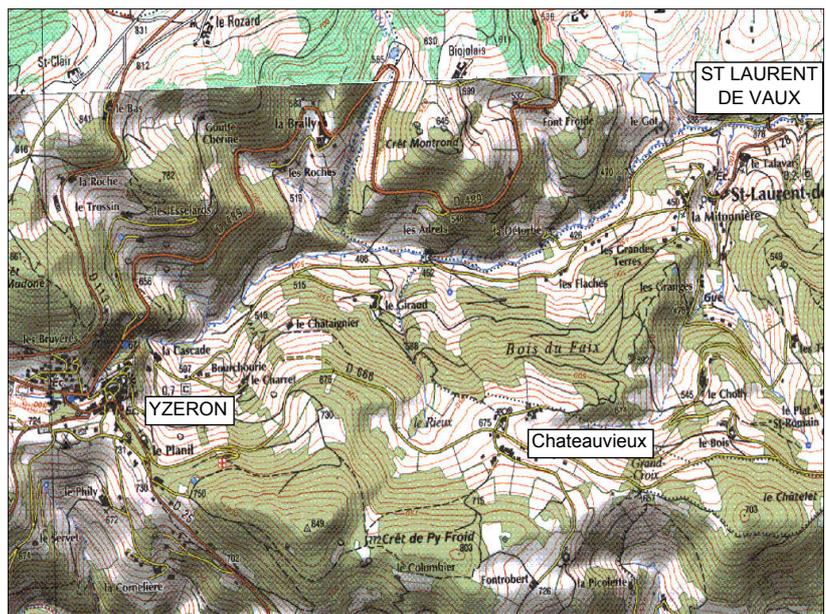
F. COUT ESTIMATIF

Total 79572 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2002	79572		0		0	15%	11936	33%	26221		0	52%	41415
				0		0		0		0		0	100%	0
TOTAL		79572	0%	0	0%	0	15%	11936	33%	26221	0%	0	52%	41415

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A14
Etude Shéma Directeur d'Assainissement
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Montromant

B. SITUATION ACTUELLE

La commune comprend 27 habitants situées sur le bassin versant de l'Yzeron. Les habitations sont toutes en assainissement autonome. Il est proposé de réaliser un schéma directeur sur l'ensemble de la commune.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Elaborer une stratégie sur l'assainissement de la commune (carte d'adptitude, zonage, diagnostic réseau, scénarii et propositions assainissement)

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation du schéma directeur

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Montromant

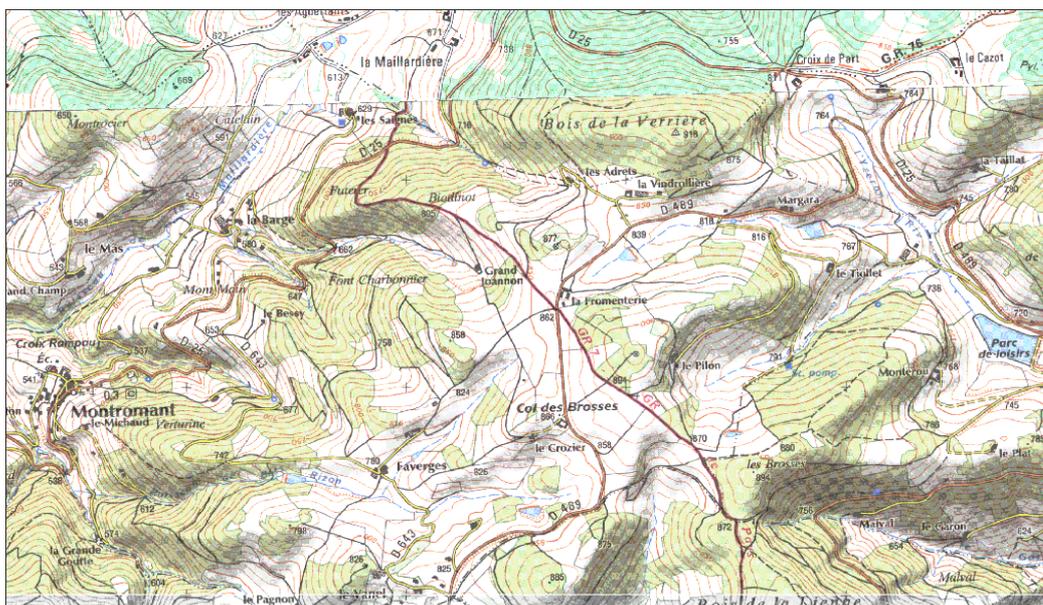
F. COUT ESTIMATIF

Total 22867 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation de l'étude	2004	22867	0,0	0,0	54%	12348	10%	2287	16%	3659	0	20%	4573	
TOTAL		22867	0%	0,0	54%	12348	10%	2287	16%	3659	0%	0	20%	4573

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A15
Etude Schéma Directeur d'Assainissement
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de St Laurent de Vaux

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de St Laurent de Vaux comprend 200 habitants sur le bassin versant de l'Yzeron, tous en assainissement autonome.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Elaborer une stratégie en matière d'assainissement

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement en parallèle au schéma de la commune d'Yzeron et étudier la possibilité de solutions communes en assainissement collectif (carte d'aptitude, zonage, diagnostic réseau, scénarii et propositions assainissement)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

St Laurent de Vaux

F. COUT ESTIMATIF

Total 30000 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation de l'étude	2002	30000		0	54%	16200	10%	3000	16%	4800		0	20%	6000
TOTAL		30000	0%	0	54%	16200	10%	3000	16%	4800	0%	0	20%	6000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A16
Etude Schéma Directeur Assainissement
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Ste Consorce

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Ste Consorce comprend 1608 habitants dont 70 % sont en assainissement collectif (le Bourg, le Quincieux, zone artisanale) et sont raccordés au réseau du Grand Lyon (une branche vers Marcy l'Etoile et une autre vers St Genis les Ollières). Le système collectif est en pseudo-séparatif sur le Bourg (avec des problèmes localisés de ruissellement et d'érosion) et séparatif sur la zone artisanale (rejet des eaux pluviales dans le Méginant). L'assainissement autonome concerne le vieux bourg et le Charmillon (bassin du Ratier) pour les lotissements les plus importants (30 habitations), et 10 habitations dispersées au nord de la commune (Poirier). Au cours de l'année 2000, la commune a démarré la révision partielle du POS et souhaite mener en parallèle un schéma directeur d'assainissement.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Définir une stratégie en matière d'assainissement

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- zonage et diagnostic assainissement autonome
- diagnostic de réseau
- définition d'un programme d'assainissement

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Ste Consorce

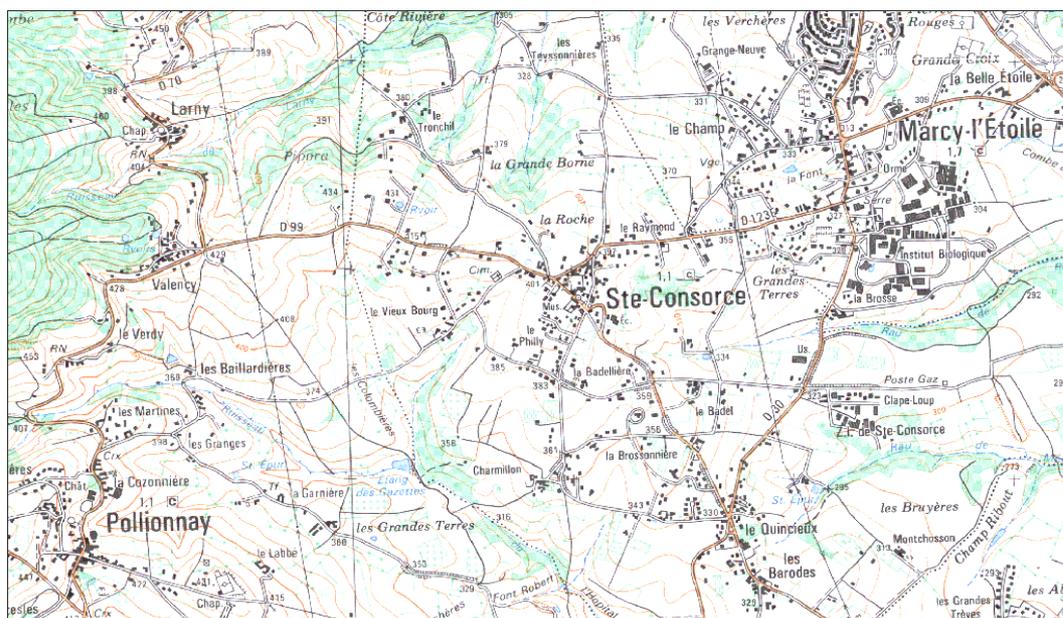
F. COUT ESTIMATIF

Total 38100 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
réalisation de l'étude	2002	38100		0	54%	20574	10%	3810	16%	6096		0	20%	7620
TOTAL		38100	0%	0	54%	20574	10%	3810	16%	6096	0%	0	20%	7620

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A17
Travaux d'assainissement du centre de loisir de La Beffe
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Dardilly

B. SITUATION ACTUELLE

Il est prévu de construire sur le site un nouveau bâtiment qui permettra d'accueillir 225 personnes soit 113 équivalent habitants. La commune de Dardilly a réalisé une étude hydrogéologique de faisabilité et de dimensionnement de l'assainissement non collectif en juillet 1999. Le nouveau centre de loisirs sera un équipement saisonnier avec la volonté de la commune de l'utiliser toute l'année. Le site est dans une zone d'assainissement autonome avec une impossibilité d'infiltration dans les sols superficiels. A l'aval du site on note la présence d'une zone humide à préserver, ainsi que l'existence du ruisseau de La Beffe dont l'objectif de qualité à respecter est de niveau 1A. Il convient donc de mettre en place un système d'assainissement autonome performant et fiable du type filtre à sable vertical drainé.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Respecter le niveau de qualité 1A sur La Beffe, réutiliser les eaux pluviales de toitures pour le fonctionnement des sanitaires

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Réalisation d'un système d'assainissement autonome pour les eaux usées: démolition de la fosse existante et mise en place d'un pré-traitement assuré par une fosse toutes-eaux (35m³) et un pré-filtre à pouzzolane de 2000 litres, épuration par un filtre à sable vertical drainé (340m²), évacuation par l'intermédiaire d'une conduite PVC diamètre 100 vers le milieu naturel (exutoire du rejet dans le ruisseau de La Beffe avec un aménagement approprié)
- 2) Réalisation du stockage et du recyclage des eaux pluviales de toitures: récupération des eaux de toitures dans une cuve polyéthylène (10 000 l) avec un lit anti-bactérien en sortie, et mise en place d'une pompe de puits immergée pour alimenter en eau des chasses sanitaires

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Dardilly

F. COUT ESTIMATIF

Total 106105 euros HT

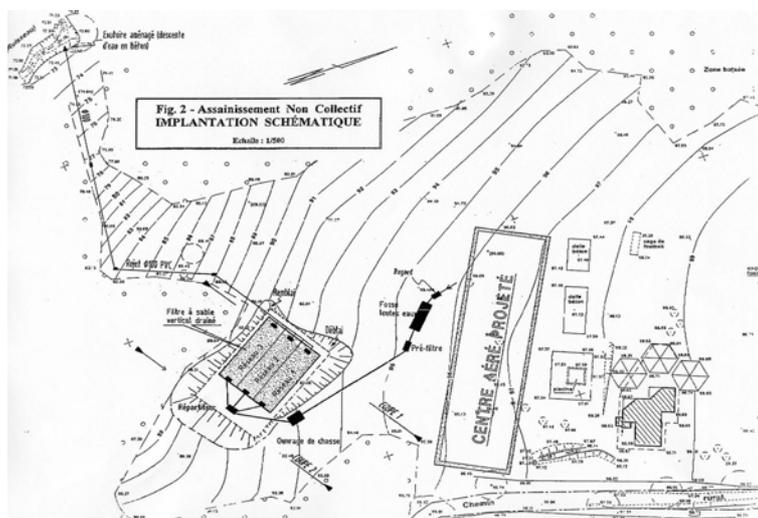
1) assainissement non collectif 87656 euros

2)stockage et recyclage eaux pluviales 18446 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Travaux	2002	106105	0	0	0	0	18%	18700	43%	45734	0	0	39%	41671
TOTAL		106105	0%	0	0%	0	18%	18700	43%	45734	0%	0	39%	41671

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A18

Travaux de création d'un bassin de rétention et de traitement des eaux pluviales

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Chaponost secteur le Caillou

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant du Nant représente une superficie de 570 ha. L'occupation du sol, de type urbain, conduit, dans le fond de vallée occupé par le CD 42 et le tissu industriel de St Genis Laval et Chaponost, à générer par forte pluie des débits de ruissellement élevés en très peu de temps. Le réseau actuel d'assainissement reprend les eaux usées des 2 communes et une fraction des eaux de pluie dans la mesure où les collecteurs d'eaux pluviales le permettent, puis se raccorde au collecteur unitaire diamètre 1000 du Grand Lyon vers la station de Pierre Bénite. Le réseau d'eau pluvial est largement sous dimensionné et inexistant par endroits. La quasi totalité des eaux de pluie qui ruissellent aboutit dans les fossés existants le long du CD42. Ces ruissellements non maîtrisés génèrent des débordements et des inondations de la chaussée, et participe aux inondations du quartier de Beaunant vers la confluence Nant / Yzeron. L'étude du schéma d'assainissement pluvial sur le bassin versant du Nant, réalisée en 1998, préconise la création d'un bassin de stockage et le redimensionnement du réseau d'assainissement existant, ainsi qu'une mise en séparatif du réseau pour soulager le collecteur aval du Grand Lyon et diminuer la fréquence des rejets des déversoirs d'orage sur le Nant et sur l'Yzeron.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- Lutter contre les inondations de la CD 42 et des habitations du quartier de Beaunant
- Eviter une surcharge du collecteur de la Grand Lyon par élimination des eaux pluviales de ruissellement et par rétention et par rétention à l'amont

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) création d'un bassin de stockage de 4000 m3 en amont du chemin du Caillou
- 2) mise en séparatif des eaux usées par la mise en place d'un collecteur d'eau pluvial en amont du bassin de stockage (collecteur diamètre 700), restauration des fossés existants en aval du bassin, doublement du collecteur diamètre 800 vers l'aval

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Chaponost

F. COUT ESTIMATIF

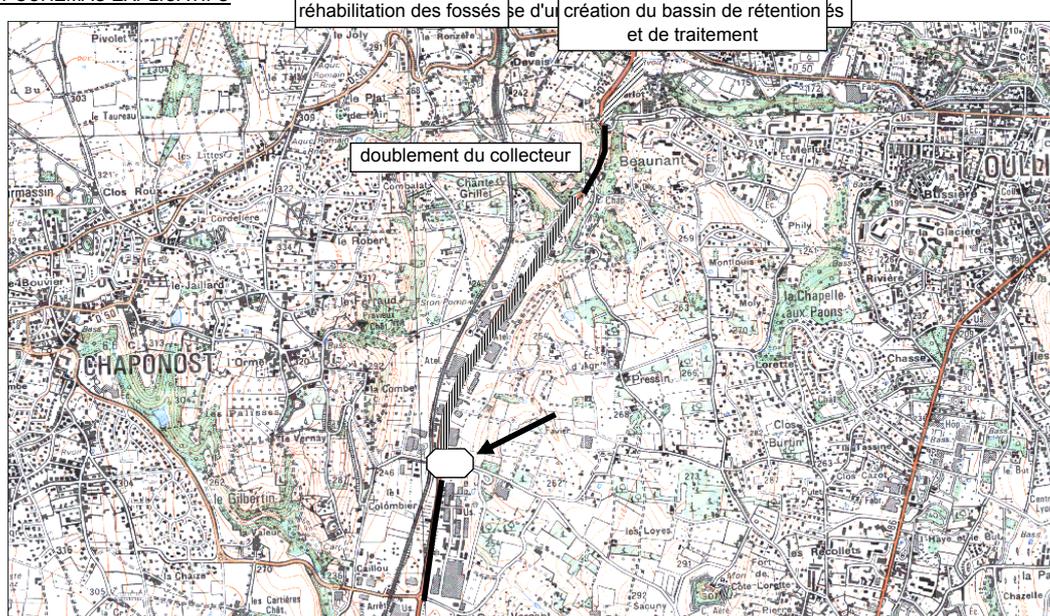
Total 182939 euros HT

- 1) 91469 euros
 - 2) 68602 euros
- Maîtrise d'œuvre et imprévus 22868 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2004	182939	0	0	AD	AD	15%	27441	CD	CD	0	0	85%	155498
TOTAL		182939	0%	0	AD	AD	15%	27441	CD	CD	0%	0	85%	155498

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A19
Etude diagnostic de réseau et modelisation
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes du Grand Lyon

B. SITUATION ACTUELLE

Connaissance partielle du fonctionnement du réseau, en terme de quantité et de qualité

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Quantifier les débits transitant par le réseau vers la station de Pierre Bénite, et les débits rejetés au milieu naturel
 Définition des objectifs de qualité suivant l'arrêté de réduction de flux de polluants de la station de Pierre Bénite

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Modélisation de l'ensemble du réseau d'assainissement pour mieux connaître son fonctionnement. La modélisation s'effectuera avec le logiciel CANOE. Le calage s'effectuera dans un second temps à l'aide de campagnes de mesures en réseau (quantitatives et qualitatives)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

F. COUT ESTIMATIF

Total pour mémoire

Connaissance du réseau et de son fonctionnement 2000-2001

Evaluation des impacts sur le milieu 2001-2002

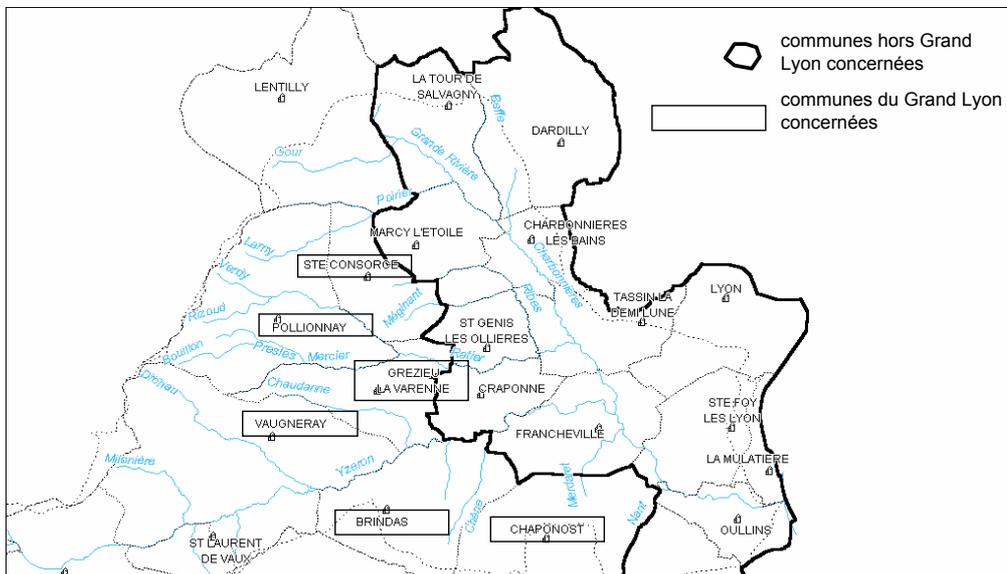
Définition d'un programme d'actions (non chiffré) à partir de 2002

Mise en œuvre des actions (non chiffré) à partir de 2002

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
	2002	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL		0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A20
Travaux de restructuration et de doublement du collecteur du Grand Lyon
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes du Grand Lyon

B. SITUATION ACTUELLE

Mauvais état général de l'ouvrage

Dysfonctionnements observés:

- ouvrages insuffisants par endroits, causant des débordements à la rivière dès les petites pluies
- introduction des eaux de la rivière dans le réseau en période de pluie
- présences de grandes quantités d'eaux parasites (sources, eaux pluviales)

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Obtenir une qualité intermédiaire entre excellente à bonne (qualité actuelle bonne à médiocre)

Diminuer la fréquence de fonctionnement des déversoirs d'orage

Mise en séparatif partielle des réseaux unitaires et déconnexion des sources lorsqu'elles sont localisées pour contribuer au soutien d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Restructuration et ou doublement du réseau existant

Emprise du projet:

- APS: 5950 m de la confluence Yzeron/ Rhône jusqu'à l'Etoile d'Alai, à Francheville
- APD: 5100 m de la confluence avec le Rhône jusqu'à la confluence avec le Charbonnières

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

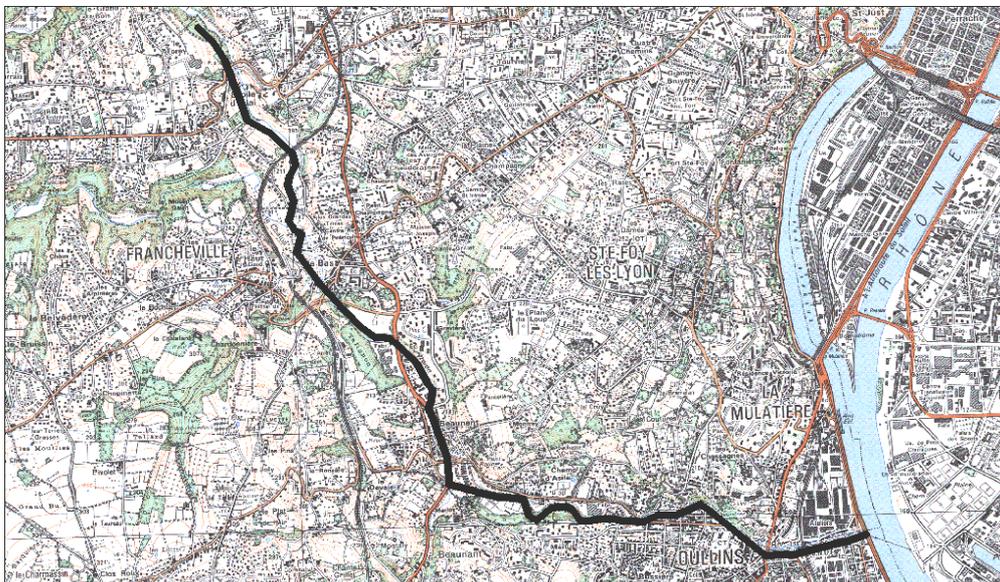
F. COUT ESTIMATIF

Total 18293882 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Réalisation des travaux	2004	9146941	0		13,5%	1234837	0%	0		0		86,5%	7912104
Réalisation des travaux	2005	9146941	0		13,5%	1234837	0%	0		0		86,5%	7912104
TOTAL		18293882	0%	0	14%	2469674	0%	0	0%	0	0	86%	15824208

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A21
Travaux de collecte et de raccordement
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes du Grand Lyon

B. SITUATION ACTUELLE

La restructuration du collecteur de l'Yzeron permet d'envisager l'amélioration de la collecte et le raccordement de certains secteurs du bassin versant, mais aussi d'améliorer les conditions de fonctionnement de l'ouvrage en déconnectant certaines eaux parasites introduites actuellement dans le réseau.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Les gains escomptés portent à la fois sur la qualité (amélioration des conditions d'assainissement) et sur le soutien des débits d'étiage de la rivière (restitution à la rivière des eaux parasites et des sources)

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Travaux de collecte: Oullins (secteur du Merlo et impasse des Célestins)
- 2) Travaux de raccordement: Ste Foy les Lyon (impasse des Platanes), Oullins (aval rue Jean Jaurès), Francheville (Francheville le Haut, ZA Taffignon), Craponne (Quartier Bel Air)
- 3) Deconnexion des sources: Oullins (rue Lionel Terray, Lotissement des Célestins)
- 4) Autres travaux: Francheville (déconnexion réseau gué ruelle Mulet)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

F. COUT ESTIMATIF

Total 1524490 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2002-2005	1524490		0,0	AD	AD	10%	152449,0		0,0		0,0	90%	1372041,0
				0,0	AD	AD		0,0		0,0		0,0	100%	0,0
TOTAL		1524490	0%	0,0	AD	AD	10%	152449,0	0%	0,0	0%	0,0	90%	1372041,0

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



impasse et lotissement des célestins



secteur du merlot



ZA Taffignon

impasse des Platanes



Francheville le Haut



gué ruelle Mulet



rue Lionel Terray

FICHE ACTION N °A22
Travaux de collecte des eaux usées
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Chaponost chemin du Château

B. SITUATION ACTUELLE

3 entreprises et 3 habitations sont actuellement non raccordés et situées dans une zone d'assainissement collectif qui a fait l'objet de tranches de travaux réalisées précédemment.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Augmentation du taux de collecte

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

pose d'une canalisation en fonte de 250 de diamètre sur 120 ml pour 3 entreprises et 3 habitations

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Chaponost

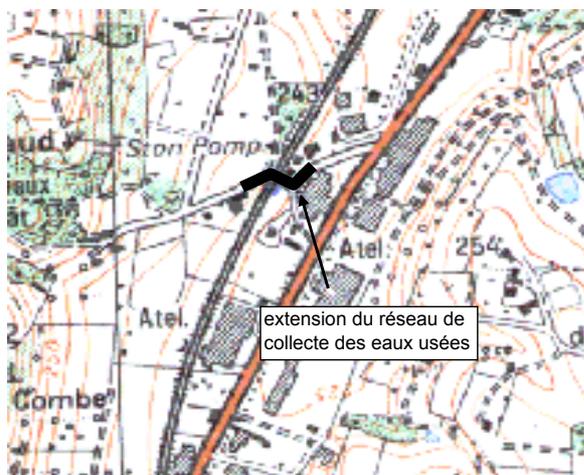
F. COUT ESTIMATIF

Total 82000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2002	82000	0	0	0	0	15%	12300	0	0	0	0	85%	69700
TOTAL		82000	0%	0	0%	0	15%	12300	0%	0	0%	0	85%	69700

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A23

Travaux de restructuration du réseau d'eaux pluviales, réhabilitation de l'assainissement autonome et mise en place d'un traitement des eaux usées résiduelles et des eaux pluviales

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Dardilly secteur Beffe/Montcourant

B. SITUATION ACTUELLE

La commune de Dardilly (7589 habitants) est majoritairement en assainissement collectif mis à part quelques hameaux du quartier Beffe Montcourant(70 habitations) en assainissement autonome dont les rejets s'effectuent dans la Beffe qui confluent à l'aval avec le Charbonnières. On observe sur le Charbonnières une eau de qualité médiocre avec une valeur de DCO déclassante à mettre en relation avec les rejets des assainissements autonomes de Lentilly et de Dardilly . De plus, l'imperméabilisation amont (voirie, habitations), génère un volume de crue causant des désordres hydrauliques à l'aval jusque sur la Beffe au niveau du Casino de Charbonnières les Bains (érosion régressive et ensablement, inondations du parking).

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Diminuer les impacts de l'assainissement autonome et obtenir une classe de qualité bonne sur le Charbonnières
 Limiter les impacts hydrauliques du ruissellement produit à l'amont et des eaux pluviales de réseau

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) réhabilitation de l'assainissement autonome en assainissement autonome adapté par les propriétaires (20)
- 2) Transport des eaux usées des habitations non réhabilitées (150 équivalent-habitants) et des eaux pluviales domestiques par pose d'une canalisation de 300 et 400
- 3) Réalisation d'une lagune: traitement des effluents collectés (150 équivalent-habitants) par lagunage avec mise en place d'une roselière , limitation des débits de ruissellement et de réseau à 40 l/s pour une pluie de fréquence décennale.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

F. COUT ESTIMATIF

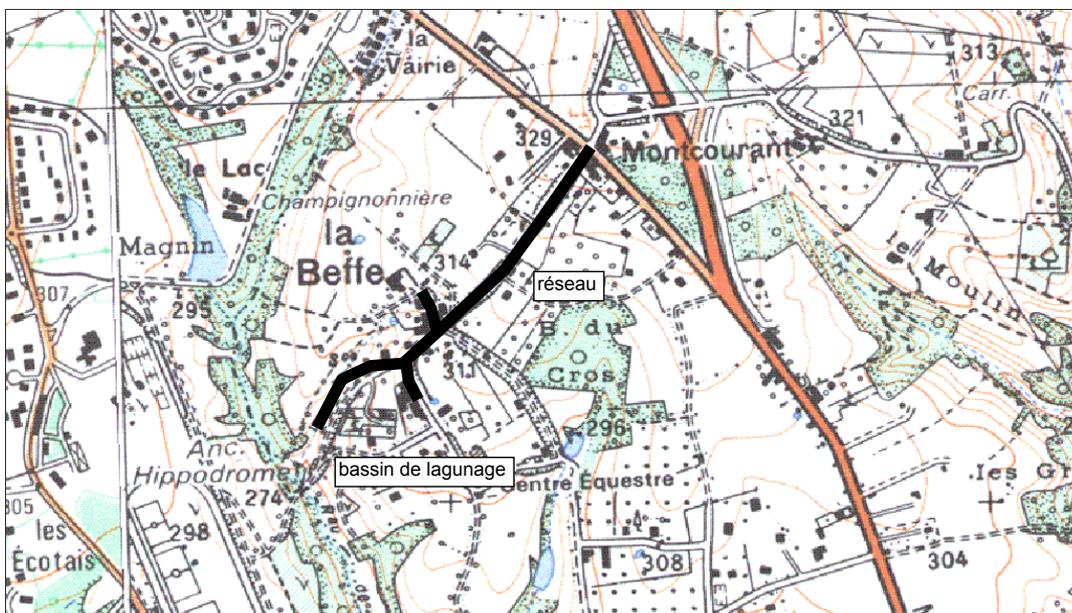
Total 625041 euros HT

- 1) pour mémoire: propriétaires maîtres d'ouvrage
- 2) 472582 euros
- 3) 152459 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2002	625041	0	0	AD	AD	15%	93756	0	0	0	0	85%	531285
TOTAL		625041	0%	0	AD	AD	15%	93756	0%	0	0%	0	85%	531285

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A24

Etude préalable à la mise en place d'une opération de mise aux normes des exploitations agricoles OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

L'étude d'opportunité et de faisabilité de mise aux normes des élevages pour réduire efficacement les pollutions et améliorer la qualité de l'eau a permis d'inventorier 92 exploitations (15 de plus de 70 UGB, 29 de 25 à 39 UGB, 19 de 10 à 24 UGB, et 29 de moins de 10 UGB). On constate:

- en période d'étiage très marqué, une influence des exploitations concernant les apports en matière azotées et une contamination bactériologique
- en fin de période hivernale où les stockages de fumiers et de lisiers sont importants et où débutent les épandages, une forte dégradation de l'Yzeron en raison de la présence de matières organiques
- malgré une qualité biologique bonne à excellente, l'absence de taxons polluosensibles et l'abondance de taxons tolérants liés à la matière organique sur l'Yzeron démontrent une influence non négligeable des effluents issus des établissements d'élevage.

L'impact le plus fort se situe sur le sous bassin versant de l'Yzeron et dans une moindre mesure sur le sous bassin du Ratier: cela coïncide avec la présence d'exploitations importantes et de plus situées près du réseau hydrographique sur des pentes fortes. Le sous bassin versant de l'Yzeron représente 2402 UGB (65 exploitations), celui du Ratier 640 UGB (17 exploitations), et celui du Charbonnières 303 UGB (10 exploitations), soit respectivement 72 %, 19% et 9% du total des UGB du bassin versant.

L'impact des apports agricoles sur la qualité de l'eau a été évalué par une double approche: une approche statistique et d'enquête par exploitation, et une approche "milieu récepteur" par sous bassin versant. Cette méthode a permis de hiérarchiser les problèmes par rapport aux impacts produits, d'identifier les sous bassins versants et de proposer un avant programme d'une opération coordonnée. Cette procédure opération coordonnée, ainsi que le PMPAO, sont en cours de révision et ne considère pas le bassin versant de l'Yzeron comme bassin prioritaire. D'autres procédures existent comme les Contrats Territoriaux d'Exploitation.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

- Affiner l'étude précédente pour définir le programme détaillé des travaux à réaliser par exploitation,
- Motiver les exploitants à faire une démarche groupée pour rechercher une efficacité sur la réduction des apports agricoles
- Etablir le programme de travaux, rechercher une procédure adaptée et mettre en place le dispositif d'aide

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation d'une étude préalable:

- identifier les exploitations ayant un impact sur la qualité de l'eau, définir les travaux à réaliser et leur niveau de réduction des impacts, cibler les exploitations pour une démarche groupée
- évaluer la possibilité et la motivation des exploitants à s'engager dans des travaux de réduction des apports agricoles
- rechercher et mettre en place les procédures et les dispositifs financiers d'aide aux exploitants
- élaboration du programme de réduction des apports agricoles

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

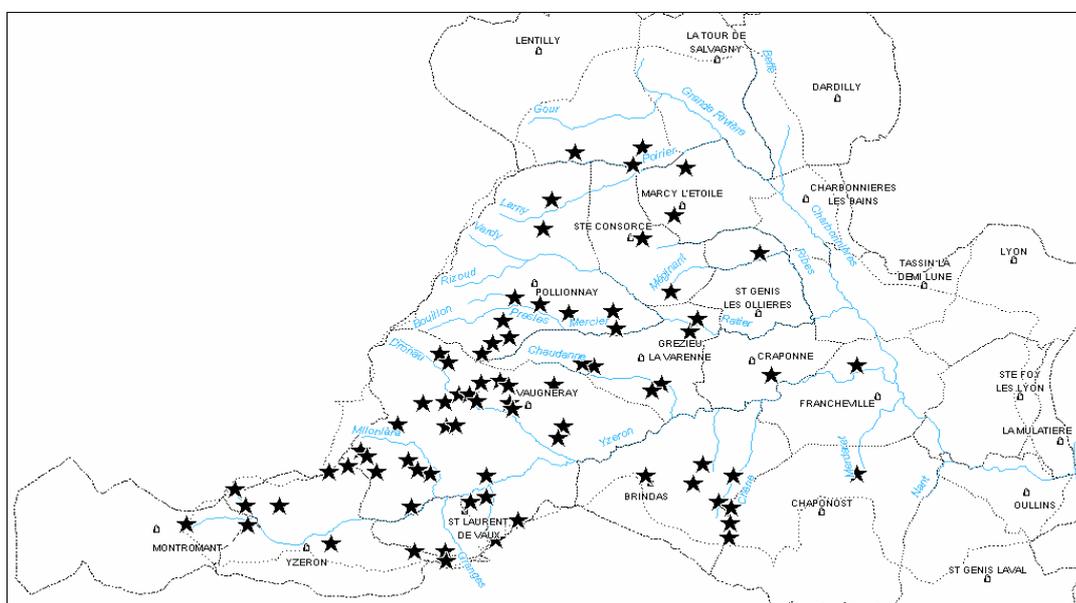
F. COUT ESTIMATIF

27400 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Etude préalable	2002	13680	20%	2736	AD	AD	15%	2052	20%	2736	0	45%	6156	
Etude préalable	2003	13720	20%	2744	AD	AD	15%	2058	20%	2744	0	45%	6174	
TOTAL		27400	20%	5480	AD	AD	15%	4110	20%	5480	0%	0	45%	12330

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A25

Etude d'impact des décharges sur la qualité de l'eau

OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Les décharges, inventoriées en 1993 et 1999, ne posent pas de problèmes majeurs. En effet, depuis 1993, plusieurs sites ont été résorbés, d'autres sont pris en charge actuellement par les collectivités et les sites privés ont généralement évolués vers une fermeture. Sur 25 sites inventoriés, on compte 3 décharges en activité sans autorisation et 5 décharges sans activité non résorbées. Sur la base des recommandations du comité de rivière, des analyses pour apprécier l'impact des décharges sur les cours d'eau sont proposées.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Apprécier l'impact des décharges sur la qualité de l'eau

Réalisation d'une campagne d'analyses (pH, MES, température, conductivité, DCO, DBO, azote NGL, PT, métaux). Par station, prélèvements ponctuels 2 points amont aval, en temps de pluie

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

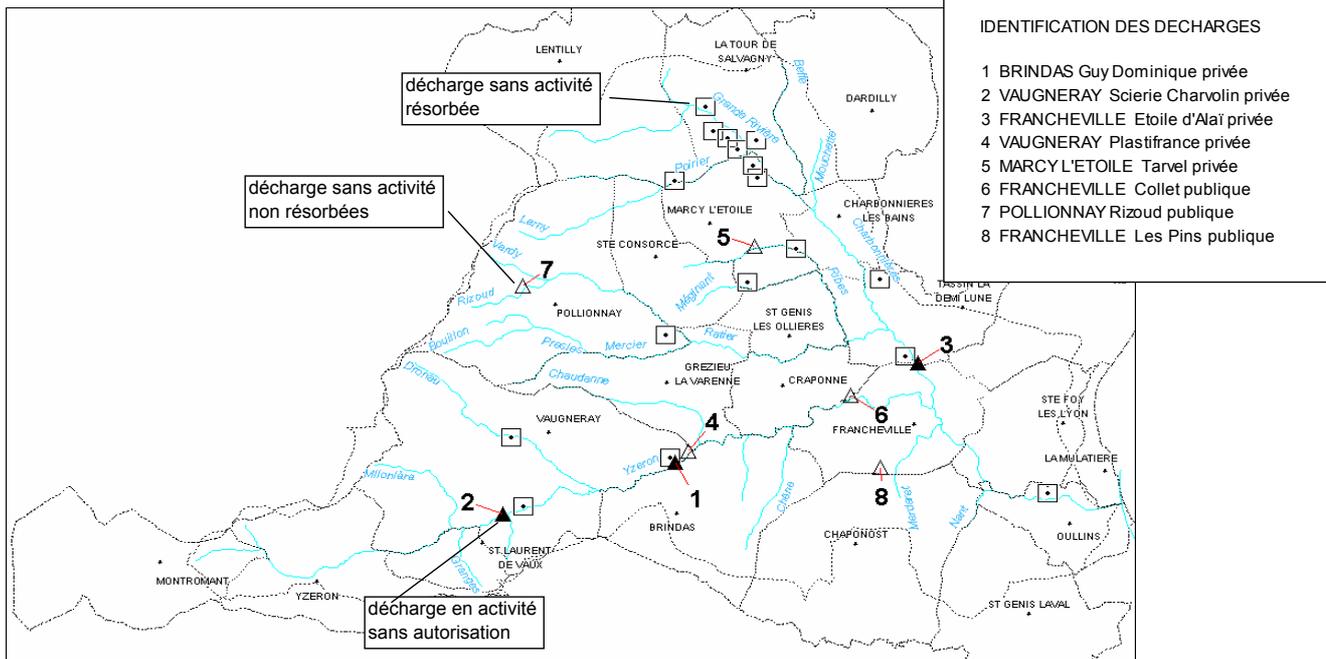
Total 10300 euros TTC

décharge n°1: 1143 euros (physico-chimie métaux)	décharge n°5: 839 euros (physico-chimie)
décharge n°2: 839 euros (physico-chimie)	décharge n°6: 1143 euros (physico-chimie métaux)
décharge n°3: aucune analyse	décharge n°7: 2287 euros (physico-chimie métaux méthode briophytes)
décharge n°4: 2287 euros (physico-chimie, métaux méthode briophytes)	décharge n°8: aucune analyse

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Etude et analyses	2003	10300	15%	1545	AD	AD	15%	1545	20%	2060	0	50%	5150	
TOTAL		10300	15%	1545	AD	AD	15%	1545	20%	2060	0%	0	50%	5150

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A26
Travaux de réhabilitation des décharges
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Les décharges, inventoriées en 1993 et 1999, ne posent pas de problèmes majeurs. En effet, depuis 1993, plusieurs sites ont été résorbés, d'autres sont pris en charge actuellement par les collectivités et les sites privés ont généralement évolués vers une fermeture. Sur 25 sites inventoriés, on compte 3 décharges en activité sans autorisation et 5 décharges sans activité non résorbées. Sur la base des recommandations du comité de rivière, des analyses pour apprécier l'impact des décharges sur les cours d'eau sont proposées. Sur 3 sites de décharges, des travaux de réhabilitation sont préconisés.

Le site n° 6 est une ancienne décharge d'ordures ménagères composée des résidus de l'usine d'incinération de Lyon Gerland et des risques de glissement de terrain sont possibles, notamment en bordure de cours d'eau, ce qui pourrait poser des problèmes d'obstruction et d'inondations en cas de crue. Cette décharge est située par ailleurs en amont de l'implantation des projets de barrages écrêteurs de crue et serait en partie noyée lors du remplissage de la retenue. Le site n° 7 correspond à l'ancienne décharge de la commune de Pollionnay, en bordure du ruisseau Rizoud, et exige un nettoyage (enlèvement des ferrailles). Le site n° 8 correspond à l'ancienne décharge de la commune de Francheville et comporte un risque d'éboulement du talus qui entraînerait une obturation du ruisseau Merderet.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEs

Réhabilitation de décharges publiques

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Propriétaires et gestionnaires des sites

F. COUT ESTIMATIF

PM

Site 6: à réaliser dans le cadre de la création du barrage écrêteur de crue

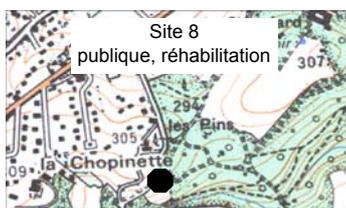
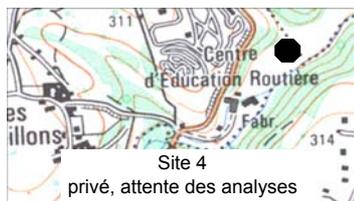
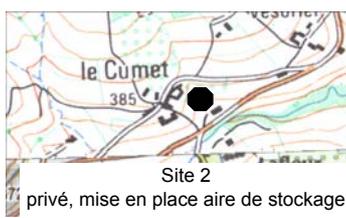
Site 7: PM

Site 8: PM

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE		
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	
Réalisation des travaux	2004	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	
TOTAL		0	Financement hors contrat de rivière assuré par la Région Rhône Alpes et l'ADEME												

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A27
Travaux de traitement des eaux usées
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Yzeron Le Bourg

B. SITUATION ACTUELLE

La commune d'Yzeron possède 507 habitants raccordés sur une STEP de 600 EH à lit bactérien, mise en service en 1977 et gérée par la SDEI. Il est constaté les dysfonctionnements entraînant des rejets non conformes:

- problème d'efficacité de la filière boue: capacité des lits de séchage insuffisante/temps de renouvellement,
- répercution sur la filière eau: décanteur primaire mal adapté.

Le réseau est unitaire à 70 % et en surcharge hydraulique (50 % d'eaux parasites).

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

1) traitement des eaux usées du bourg

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Transport des eaux usées vers le lieu dit Planche Billet soit 4 km
- 2) Construction d'une STEP 2000 EH biologique avec traitement tertiaire

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Yzeron

F. COUT ESTIMATIF

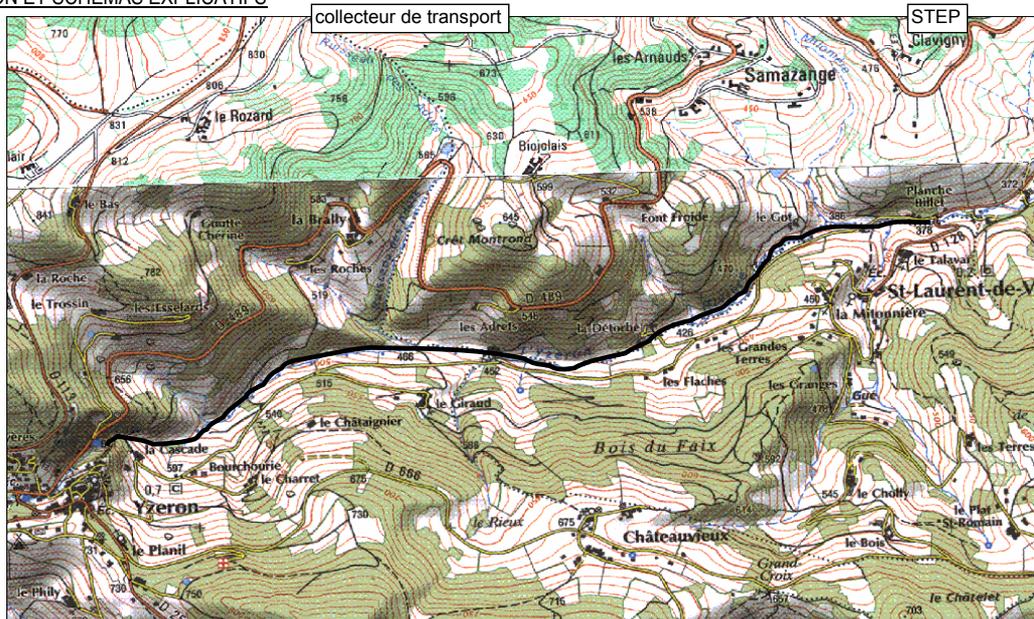
Total 2 000 000 euros HT

- 1) 1000000 euros HT
- 2) 600000 euros HT
- 3° maîtrise d'œuvre 400 000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2005	2000000	0	0	11%	216800	15%	300000	CD	CD	0	0	74%	1483200
TOTAL		2000000	0%	0	11%	216800	15%	300000	CD	CD	0%	0	74%	1483200

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A28
Travaux de collecte des eaux usées
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Yzeron lieu dit Chateauvieux

B. SITUATION ACTUELLE

Les habitations existantes (30) ont un système individuel d'assainissement constitué généralement d'une fosse septique suivi d'un champ d'épandage qui s'avère insuffisant (problème d'entretien et de nature du terrain). Cette zone devrait à terme s'étendre (50) et recevoir de nouvelles habitations. Éloigné du centre bourg (2,5 km), le raccordement au réseau existant ne peut être envisagé étant donné le coût trop onéreux (longueur trop importante et relèvement nécessaire sur une hauteur de 80 mètres). Afin de répondre à ces besoins et à ces contraintes, l'assainissement collectif est retenu avec traitement de proximité.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- 1) traitement des eaux usées du hameau Chateauvieux
- 2) extension de la collecte rue de l'Artisanat

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) pose d'une canalisation diamètre 200 (1300 mètres) et reprise des branchements (31)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Yzeron

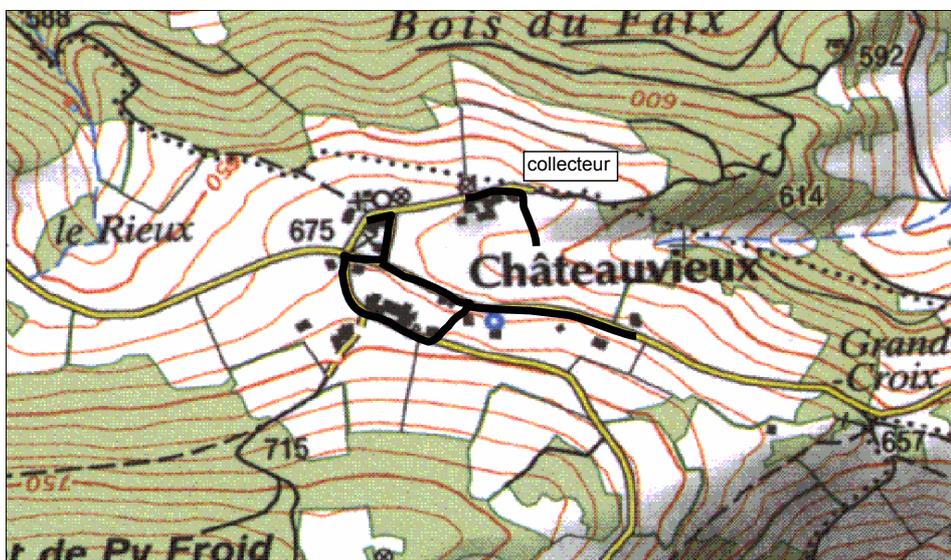
F. COUT ESTIMATIF

Total 183000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2004	183000	0		0		15%	27450	40%	73175	0		45%	82375
TOTAL		183000	0%	0	0%	0	15%	27450	40%	73175	0%	0	45%	82375

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °A29
Travaux de transport et de traitement des eaux usées
OBJECTIF A. Améliorer la qualité des eaux superficielles

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Yzeron lieu dit Chateauvieux

B. SITUATION ACTUELLE

Les habitations existantes (30) ont un système individuel d'assainissement constitué généralement d'une fosse septique suivi d'un champ d'épandage qui s'avère insuffisant (problème d'entretien et de nature du terrain). Cette zone devrait à terme s'étendre (50) et recevoir de nouvelles habitations. Eloigné du centre bourg (2,5 km), le raccordement au réseau existant ne peut être envisagé étant donné le coût trop onéreux (longueur trop importante et relèvement nécessaire sur une hauteur de 80 mètres). Afin de répondre à ces besoins et à ces contraintes, l'assainissement collectif est retenu avec traitement de proximité.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

1) traitement des eaux usées du hameau Chateauvieux

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) création d'un réseau de transport gravitaire diamètre 200 sur 400 ml
- 2) création d'une unité de traitement par infiltration-percolation:
 - pour les filtres 3 lits de 100 m2 chacun soit 1,5 m2/EH,
 - plus décanteur, système, système de répartition emprise globale: 2200 m2

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Yzeron

F. COUT ESTIMATIF

Total 228700 euros HT

1) Secteur Bois Brouillat 60979 euros

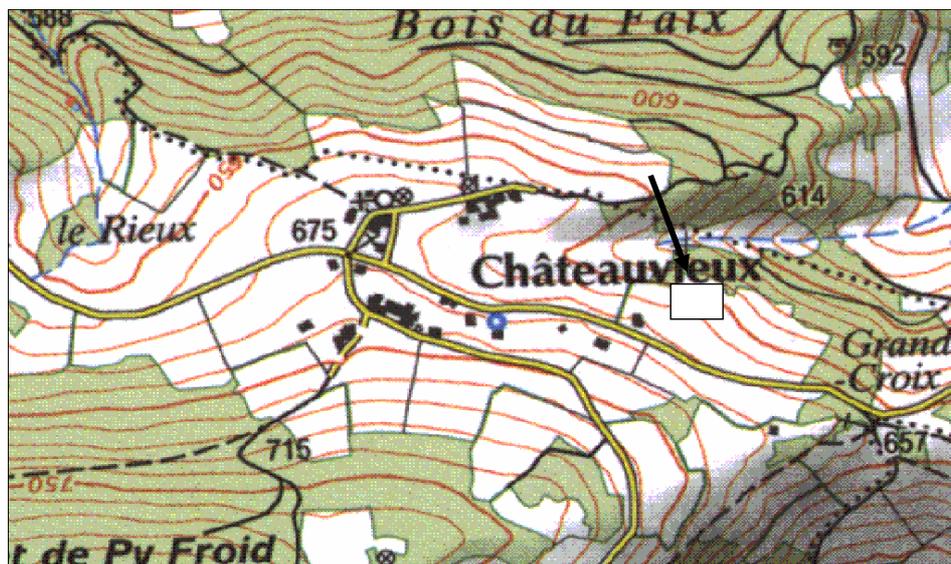
2) Secteur de l'Artisanat 28966 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation des travaux	2004	228700	0	0	17%	38300	15%	34305	40%	91469	0	0	28%	64626
TOTAL		228700	0%	0	17%	38300	15%	34305	40%	91469	0%	0	28%	64626

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

traitement



FICHE ACTION N ° B1

Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif de gestion des prélèvements

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Les solutions avancées pour atteindre ces objectifs passe par la mise en place de débits réservés au niveau de retenues collinaires. L'étude de faisabilité réalisée pour définir les différentes stratégies à l'amélioration des débits d'étiage préconise une étude de définition des solutions techniques de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires. Une centaine de retenues collinaires sont concernées dont cinquante à vocation agricole.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réduire les impacts de retenues collinaires sur les débits d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) Réalisation d'une étude visant à déterminer le choix du niveau de priorité et d'efficacité de réduction des impacts des retenues collinaires et définir le dispositif de mise en place de débits réservés:

- identification des propriétaires des retenues collinaires et localisation cadastrale,
- observation des débits entrants et sortants,
- situation réglementaire,
- choix du niveau de priorité et d'efficacité de réduction des impacts des retenues collinaires
- définition des travaux de mise en place d'un débit réservé et plus particulièrement : du dimensionnement du seuil de contrôle amont pour assurer un débit minimal à l'aval, de la technique et du dimensionnement de la dérivation (fossé à surface libre ou conduite enterrée)

2) Réalisation des travaux de mise en place des débits réservés:

- travaux de réalisation d'un dispositif de dérivation assurant la restitution d'un débit minimal à l'aval de la retenue collinaire.
- technique préconisée: mise en place d'un seuil déversant fixe (dimensionné pour la valeur du débit réservé) à l'amont de la retenue collinaire, et mise en place d'une dérivation vers l'aval de la retenue collinaire: fossé à surface libre ou conduite enterrée

E. MAITRISE D'OUVRAGE

pour l'étude SAGYRC (travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée)

F. COUT ESTIMATIF

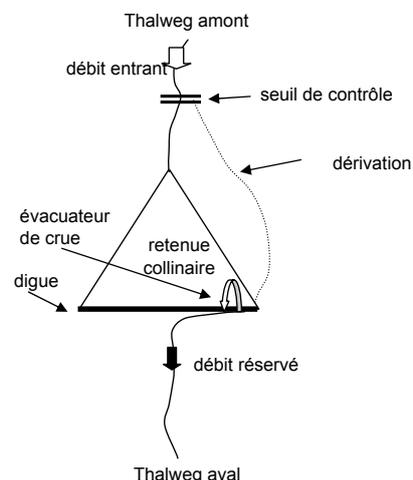
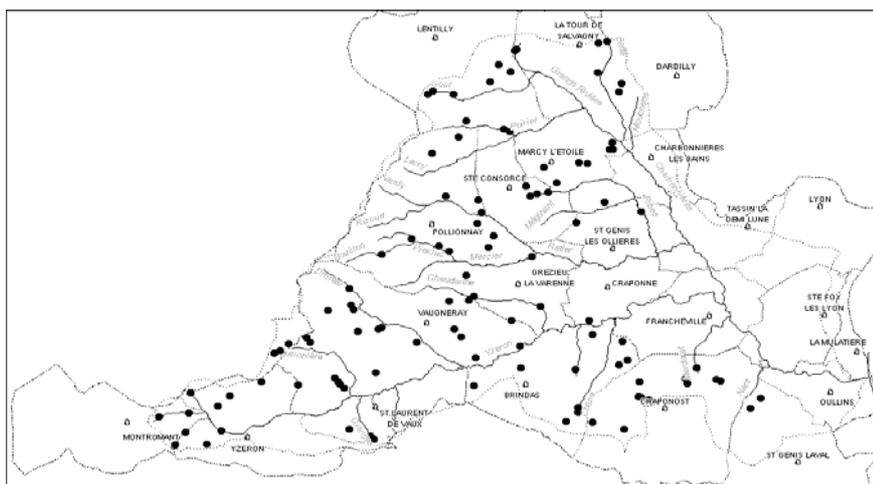
Total 9116 euros TTC

- 1) 9116 euros
- 2) pour mémoire: 3050 euros HT par retenue collinaire, variable d'une retenue à l'autre en fonction de l'accessibilité, de la nature du sol, de la taille de la retenue,...

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude mise en place du dispositif des débits réservés	2003	9116	0%	0	45%	4102	15%	1367	20%	1823		0	20%	1823
TOTAL		9116	0%	0	45%	4102	15%	1367	20%	1823	0%	0	20%	1823

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °B1 suite

Etude de mise en place des débits réservés au niveau des retenues collinaires et d'un dispositif de gestion des prélèvements

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

L'étude des utilisations de l'eau réalisée en 2000 a permis de recenser 107 retenues collinaires, 32 pompages directs, 3 sources captées pour l'eau potable et un nombre important de puits et sources privées. Les pompages directs à usage domestique, les sources privées ainsi que les puits et forages privés ont été recensés incomplètement à partir des cartes IGN et des observations de terrain. De plus, leur situation réglementaire et leurs impacts sur le bilan hydrologique et le fonctionnement des cours d'eau en période d'étiage est inconnue. Les prélèvements directs agricoles sont dans une situation réglementaire périmée et les caractéristiques des pompes et leur utilisation est inconnue.

Lors d'étiage sévères, les pompages peuvent être responsables de l'assèchement partiel ou total du cours d'eau, car leurs effets sont directs et immédiats. Les débits pompés, sur la base d'un inventaire incomplet de 32 prélèvements, ont été estimés à 975 m³/jour soit un débit moyen de 11 l/s sur 24 H. Les débits d'étiage sévères sont systématiquement en dessous du 1/10e du module (33,5 l/s), seuil en dessous duquel aucun prélèvement direct n'est autorisé. En cas de pénurie, le préfet peut prendre des mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau pour faire face à une menace de sécheresse. De plus afin d'assurer la maîtrise des prélèvements dans les cours d'eau dont le débit en période d'étiage est constitué pour plus de la moitié par une réalimentation artificielle, tout prélèvement et tout ouvrage ou installation permettant un prélèvement est soumis à autorisation.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- 1) Réaliser un inventaire complet des utilisations de l'eau et plus particulièrement en ce qui concerne les prélèvements directs, les puits, les forages et les sources.
- 2) En parallèle à la définition d'objectifs de débits minimum à respecter, évaluer les besoins d'eau des différents usages pour appliquer une gestion partagée de la ressource. Définir et mettre en place des dispositifs de gestion des prélèvements directs en période de tarissement puis d'étiage sévères: sous forme d'une règle du jeu à respecter, sous forme d'un règlement d'eau ou sous forme de mesures réglementaires d'urgences restrictives ou d'interdiction.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Inventaire complet permettant de recueillir les données suivantes: commune, ruisseau, lieu dit et référence cadastrale, usage, caractéristique technique du prélèvement et débit prélevé, situation réglementaire. Réactualisation de l'impact des utilisations de l'eau sur le bilan et le fonctionnement hydrologique
- 2) Elaboration concertée d'une règle du jeu entre les usagers pour le maintien de ces objectifs de débits minimum en partie ou entièrement soutenus par des ressources artificielles et naturelles. Application progressive en fonction des objectifs de débits à respecter et la situation constatée des différents dispositifs réglementaires de gestion des usages. des actions de communications seront à définir dans le cadre du plan de communication (fiche F1).

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 9117 euros TTC

1) 9117 euros

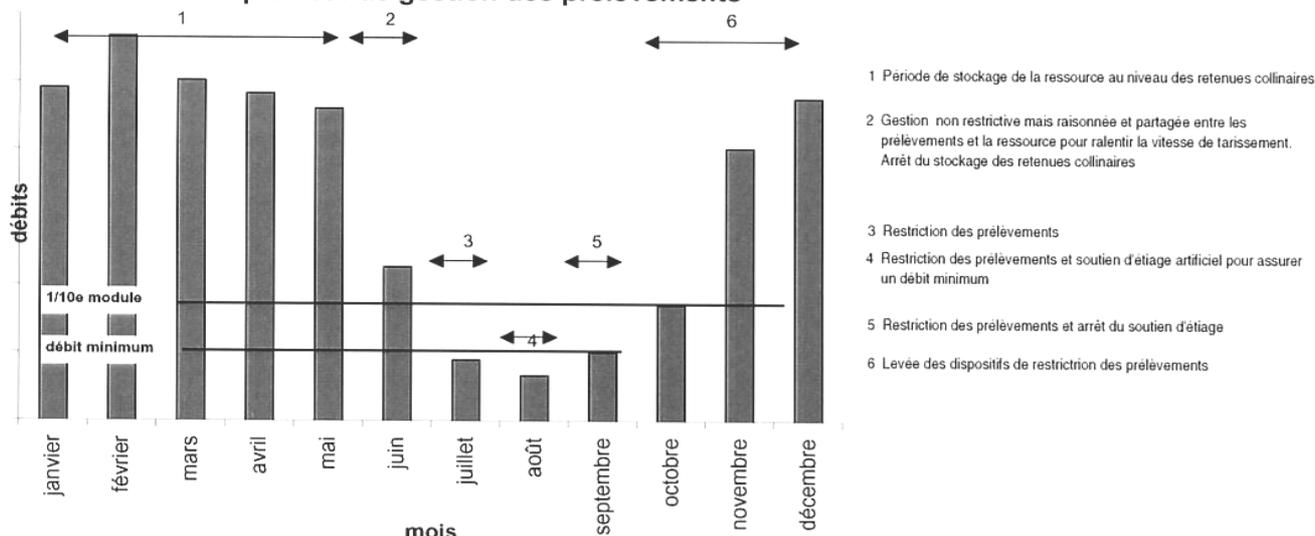
2) pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Inventaire et impacts hydrologiques des prélèvements	2003	9117		0	45%	4103	15%	1368	20%	1823		0	20%	1823
Mise en place du dispositif de gestion des prélèvements	2004	PM												
TOTAL		9117	0%	0	45%	4103	15%	1368	20%	1823	0%	0	20%	1823

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

Exemple fictif de gestion des prélèvements



FICHE ACTION N °B2

Etude de faisabilité et d'impacts d'un soutien d'étiage à partir des réseaux d'irrigation OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Le soutien d'étiage à partir du réseau d'irrigation de différentes Associations Syndicales Autorisées des plateaux de Millery Mornant a été proposé. La période d'utilisation du réseau (pendant la période d'étiage), les débits possibles de réalimentation (entre 10 et 30 l/s) et le coût approximatif de consommation (entre 20 et 60 KFHT par mois) ont été donnés à titre indicatif.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- Définir des seuils d'objectifs de débits minimaux à fixer en différents points nodaux du bassin versant, objectifs prenant en compte la préservation du fonctionnement du milieu physique et biologique, de la capacité auto-épuratoire et de la satisfaction des usages à l'aval
- Analyser les impacts d'un soutien d'étiage sur la qualité de l'eau
- Définir les projets d'équipements complémentaires au réseau pour assurer le soutien d'étiage par le biais des affluents de l'Yzeron
- Elaborer un plan de gestion de l'eau d'irrigation à utiliser en fonction de différents scénarios d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Définition des seuils d'objectifs
- Mesures de la qualité de l'eau du réseau d'irrigation et simulation de la qualité de l'eau à l'aval
- Réalisation d'un projet d'équipement pour assurer le soutien d'étiage
- élaboration d'un plan de gestion

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

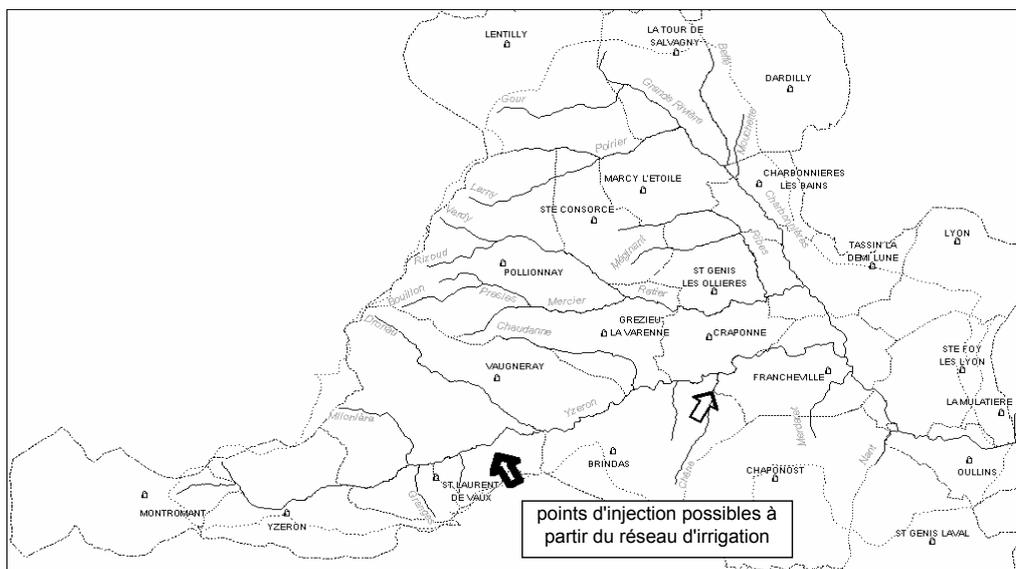
Total 7622 euros HT

Dépenses de consommation d'eau du réseau d'irrigation pour un soutien d'étiage: pour mémoire dans l'attente des résultats de l'étude

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2002	7622	20%	1524	AD	AD	20%	1524	20%	1524		0	40%	3049
TOTAL		7622	20%	1524	0%	0,0	20%	1524	20%	1524	0%	0	40%	3049

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °B3

Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Trois sites de captage de sources pour l'eau potable ont été localisés: sources du Tiollet (commune Yzeron), sources basses et hautes de l'Yzeron (commune de Montromant), sources du Vernay (commune Vaugneray). Ces trois sites fournissent un débit de 3,2l/s à 12l/s selon la saison. Leur débit étant très variable dans le temps, un complément d'eau peut être apporté de la nappe du Rhône, à partir du méandre de Chasse. L'utilisation des sources pour l'alimentation en eau potable n'est pas responsable du déficit hydrique mais les débits exploités ne favorise pas le soutien d'étiage naturel des cours d'eau à l'aval d'autant plus que ces sources sont situés à l'amont du bassin versant où la ressource en eau est faible.

Par ailleurs, de nombreuses sources privées ou publiques ne sont plus exploitées. Enfin, à l'Est du bassin versant, la présence de couvertures d'alluvions glacières et fluvio-lacustres détermine l'existence de nappes de faibles capacités sur le ruisseau de Charbonnières et le secteur aval de l'Yzeron.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Etudier la possibilité de stockage ou de restitution des eaux de sources en période favorable à des fins de soutien d'étiage.

Rechercher les ressources naturelles présentes sur l'est du bassin versant et étudier la possibilité de leur exploitation à des fins de soutien d'étiage

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Estimation des volumes à stocker pendant la période favorable pour maintenir un débit minimum en période d'étiage
- Inventaire des sources captées publiques et privées
- Définition des aménagements ou équipements pour le stockage et le soutien d'étiage
- Recherche des ressources naturelles et étude de leur exploitation

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

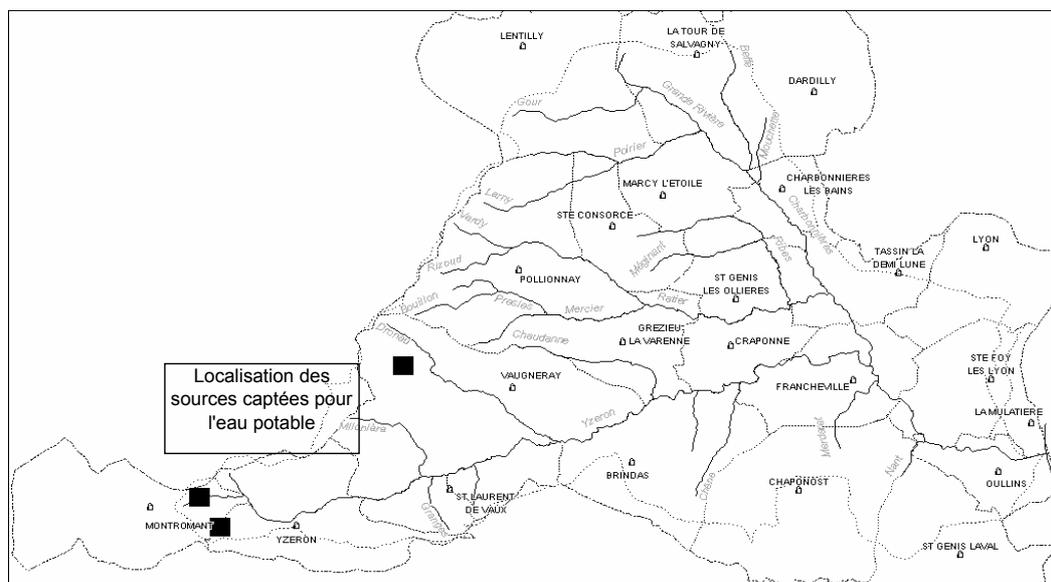
F. COUT ESTIMATIF

Total 10000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2002	10000	0	0	45%	4500	15%	1500	20%	2000	0	0	20%	2000
TOTAL		10000	0%	0	45%	4500	15%	1500	20%	2000	0%	0	20%	2000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °B3 suite

Etude de faisabilité d'utilisation des ressources naturelles pour un soutien d'étiage

OBJECTIF B. Assurer une meilleure gestion des débits d'étiage

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources). La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Le projet de création de retenues collinaires pour le soutien d'étiage, compte tenu des impacts sur la qualité de l'eau à l'aval et de la gestion des retenues, a été rejeté. Deux retenues (le Poirier, le lac) suffisamment importantes en volume et non irrigantes permettraient, pendant une phase critique d'étiage et en minimisant l'impact sur les loisirs associés, de délivrer un débit de 7,1 l/s pendant 15 jours. L'impact de ce projet reste à déterminer.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Déterminer la faisabilité technique du projet et évaluer les impacts sur le milieu récepteur aval et sur l'usage et la vocation des lacs

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Mesures de la qualité de l'eau des lacs et simulation de la qualité de l'eau à l'aval
- détermination du débit mobilisable sans compromettre la vocation des lacs
- Définition des équipements et aménagements nécessaires pour un soutien d'étiage
- Elaboration d'un plan de gestion de mise en oeuvre du dispositif

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

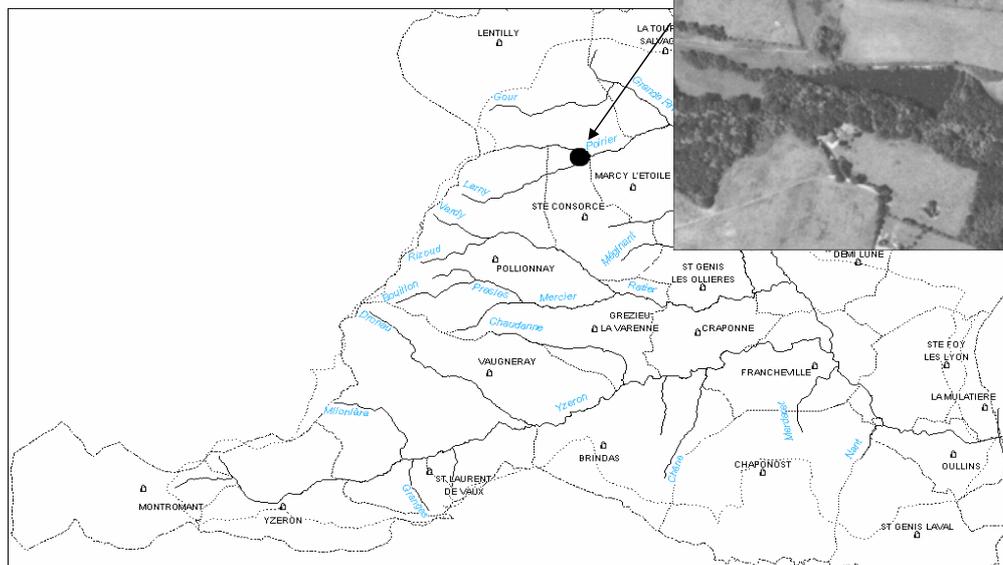
F. COUT ESTIMATIF

15916 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation de l'étude	2003	15916	0	0	45%	7162	15%	2387	20%	3183		0	20%	3183
TOTAL		15916	0%	0	45%	7162	15%	2387	20%	3183	0%	0	20%	3183

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C1

Dossier d'autorisation loi sur l'eau, étude d'impact et étude de danger du projet de réalisation des barrages écreteurs de crue

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Tassin la Demi Lune, Francheville, Oullins, Ste Foy les Lyon. Cous d'eau: Yzeron, Charbonnières

B. SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennal, réalisation de deux barrages écreteurs de crue assurant une protection de niveau centennal. L'étude de faisabilité des barrages écreteurs de crue a permis de retenir deux sites d'implantation: site d'Alai sur le Charbonnière, site La Roussille sur l'Yzeron. Dans le cadre de cette étude, ont été réalisées une étude hydrologique (évaluation des débits et hydrogramme de crue, simulation d'écrêtement), une étude géologique, une étude technique (dimensionnement, description et conception, sécurité et exploitation, coût) et une étude du contexte environnemental (état initial, contraintes, mesures d'accompagnement).

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réalisation d'une étude d'impact et d'une étude de danger
Elaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Situation actuelle
- Description du projet
- Incidence du projet
- Compatibilité des aménagements
- Mesures d'accompagnement
- Plan de secours en cas de rupture du barrage
- Dossier loi sur l'eau

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

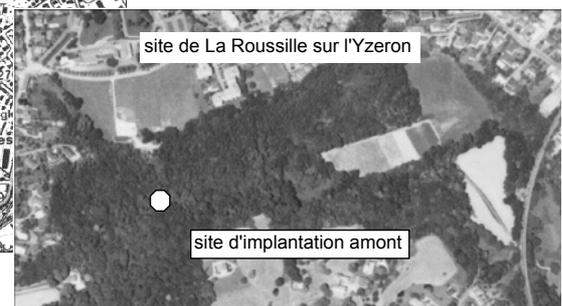
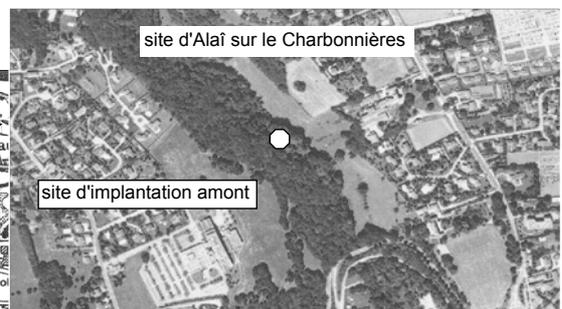
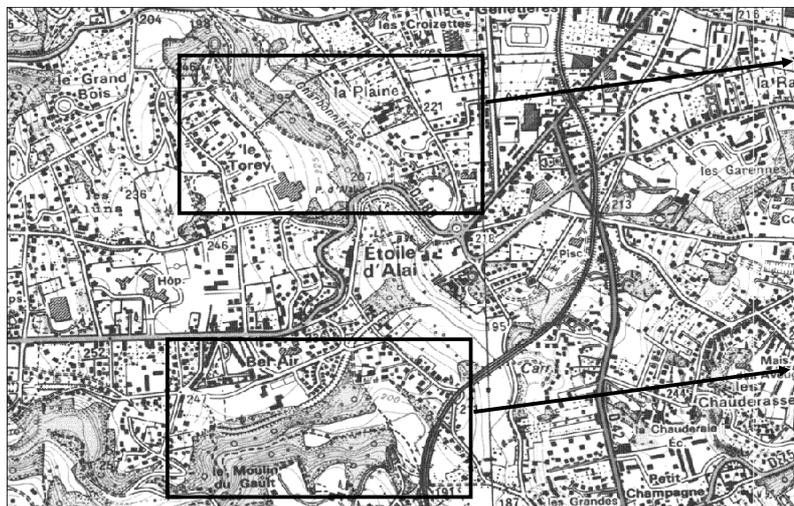
F. COUT ESTIMATIF

Total 60980 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation du dossier d'autorisation loi sur l'eau	2002	60980	15%	9147		0		0	20%	12196	45%	27441	20%	12196
TOTAL		60980	15%	9147	0%	0	0%	0	20%	12196	45%	27441	20%	12196

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C2

Travaux de réalisation d'un barrage écrêteur de crue sur le Charbonnières OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Tassin la Demi Lune, Francheville, Oullins, Ste Foy les Lyon. Cous d'eau: Yzeron, Charbonnières

B. SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennal, réalisation de deux barrages écrêteurs de crue assurant une protection de niveau centennal. L'étude de faisabilité des barrages écrêteurs de crue a permis de retenir deux sites d'implantation: site d'Alai sur le Charbonnière, site La Roussille sur l'Yzeron. Dans le cadre de cette étude, ont été réalisées une étude hydrologique (évaluation des débits et hydrogramme de crue, simulation d'écrêtement), une étude géologique, une étude technique (dimensionnement, description et conception, sécurité et exploitation, coût) et une étude du contexte environnemental (état initial, contraintes, mesures d'accompagnement).

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Réduire le débit de pointe des crues centennales (de l'ordre de 60 m³/s) à un débit de pointe de niveau trentennal (de l'ordre de 51,6 m³/s) à l'amont de la confluence des ruisseaux Yzeron et Charbonnières

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de réalisation d'un barrage: digue en terre, hauteur 11,5m, longueur en crête 135 m, largeur à la base 58 m, volume 322000 m³. Le remplissage a lieu à partir des crues trentennales

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

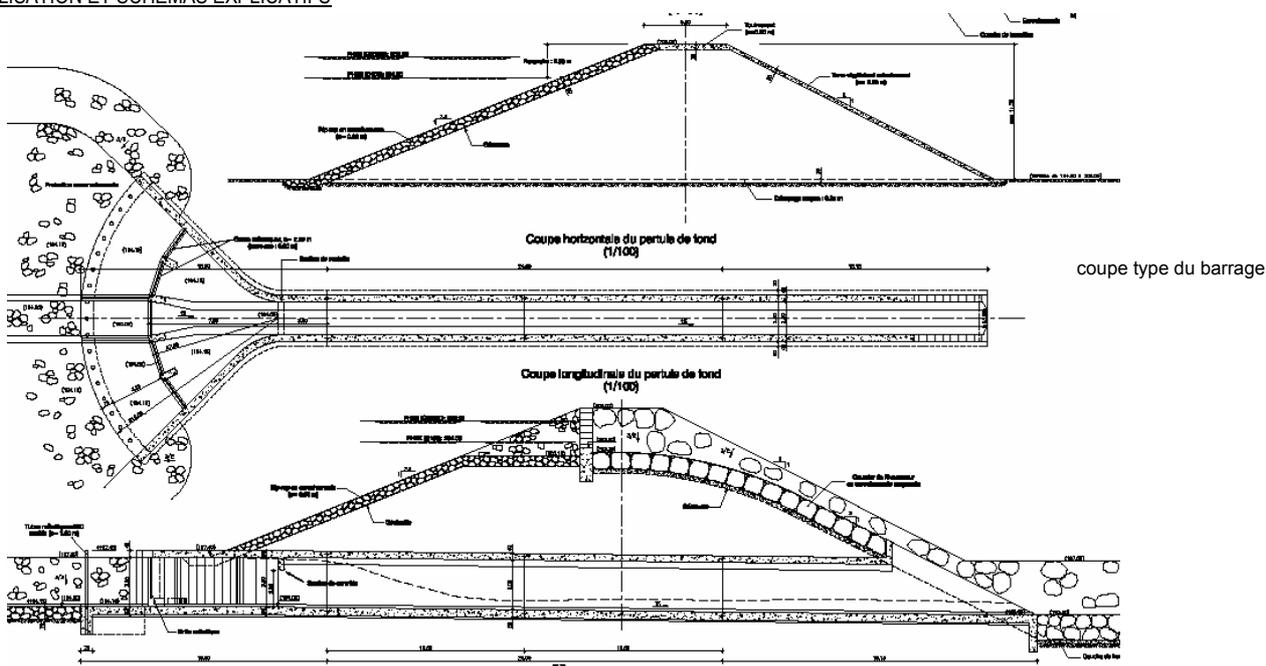
Total 1 480 000 euros HT

Travaux du barrage: 915 000 euros
Maîtrise d'œuvre, conduite d'opération, SPS,... 183 000 euros
Achat de terrain et d'une habitation: 382 000 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet	2004	76000	15%	11400	0	0	0	0	20%	15200	45%	34200	20%	15200
Travaux	2005	702000	15%	105300	0	0	0	0	20%	140400	45%	315900	20%	140400
Travaux	2006	702000	15%	105300	0	0	0	0	20%	140400	45%	315900	20%	140400
TOTAL		1480000	15%	222000	0%	0	0%	0	20%	296000	45%	666000	20%	296000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C2 suite
Travaux de réalisation d'un barrage écreteur de crue sur le ruisseau Yzeron
OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Francheville, Oullins, Ste Foy les Lyon

B. SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennal, réalisation de deux barrages écreteurs de crue assurant une protection de niveau centennal. L'étude de faisabilité des barrages écreteurs de crue a permis de retenir deux sites d'implantation: site d'Alaï sur le Charbonnière, site La Roussille sur l'Yzeron. Dans le cadre de cette étude, ont été réalisées une étude hydrologique (évaluation des débits et hydrogramme de crue, simulation d'écrêtement), une étude géologique, une étude technique (dimensionnement, description et conception, sécurité et exploitation, coût) et une étude du contexte environnemental (état initial, contraintes, mesures compensatoires).

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réduire le débit de pointe des crues centennales (de l'ordre de 58 m3/s) à un débit de pointe de niveau trentennal (de l'ordre de 34,2 m3/s) à l'amont de la confluence des ruisseaux Yzeron et Charbonnières

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de réalisation d'un barrage: digue en béton, hauteur 22,5m, longueur en crête 75 m, largeur à la base 18 m, volume 570000 m3. Le remplissage a lieu à partir des crues trentennale

F. COUT ESTIMATIF

Total 3 886 000 euros HT

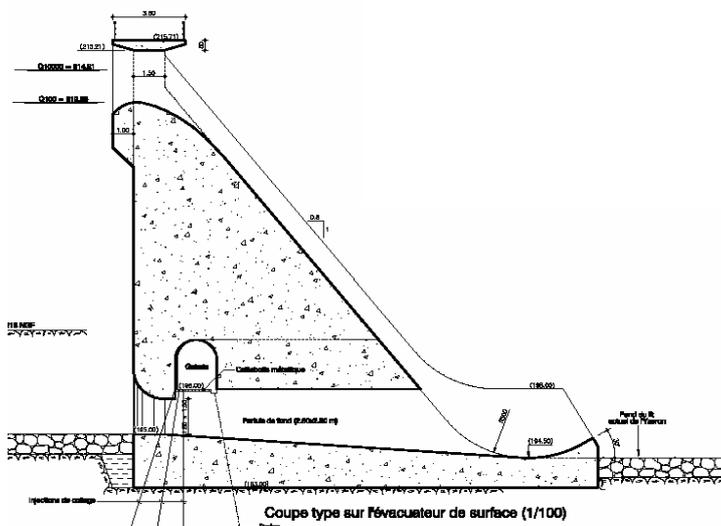
Travaux du barrage: 2 843 000 euros
 Maîtrise d'œuvre, conduite d'opération, SPS, ... 510 700 euros
 Achat de terrain et de deux habitations: 381 000 euros
 Traitement de la décharge amont: 151 300 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet	2004	250000	15%	37500		0		0	20%	50000	45%	112500	20%	50000
Travaux	2005	1818000	15%	272700		0		0	20%	363600	45%	818100	20%	363600
Travaux	2006	1818000	15%	272700		0		0	20%	363600	45%	818100	20%	363600
TOTAL		3886000	15%	582900	0%	0	0%	0	20%	777200	45%	1748700	20%	777200

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

coupe type du barrage



FICHE ACTION N °C3

Dossier d'autorisation loi sur l'eau, étude d'impact pour la réalisation des travaux de recalibrage OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Tassin la Demi Lune, Francheville, Ste Foy les Lyon, Oullins

B. SITUATION ACTUELLE

Les observations faites à l'issue de la crue d'octobre 1993 (estimé à une crue trentennale) ont mis en évidence des secteurs vulnérables aux inondations sur Tassin la Demi Lune (ruisseau le Ponterle), Francheville (Yzeron), Ste Foy les Lyon (Yzeron), Oullins (Yzeron), Charbonnières les Bains (Charbonnière). Les hauteurs d'eau au dessus du Tn varient entre 20 et 100 cm et plus, les vitesses sont supérieures à 1 m/s. Les désordres relevés pour une crue trentennale sont des érosions de berge et des des affouillements au niveau du lit et des berges, des affouillements d'ouvrages (murs de protection existants, réseaux d'assainissements) et des inondations d'habitations. Les objectifs des travaux à réaliser sont: assurer la protection contre les habitations riveraines pour une débit de crue trentennale, après écrêtement dans les retenues de la crue centennale, faciliter l'accès au lit pour les opérations d'entretien, restaurer le lit actuellement dégradé et le rendre plus attractif. Les travaux consistent à rescinder les rives, recalibrer, retaluter les berges avec des protections adaptées et aménager le chenal d'étiage

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réalisation d'une étude d'impact
Elaboration du dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Situation actuelle
- Description du projet
- Incidence du projet
- Compatibilité des aménagements
- Mesures d'accompagnement

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

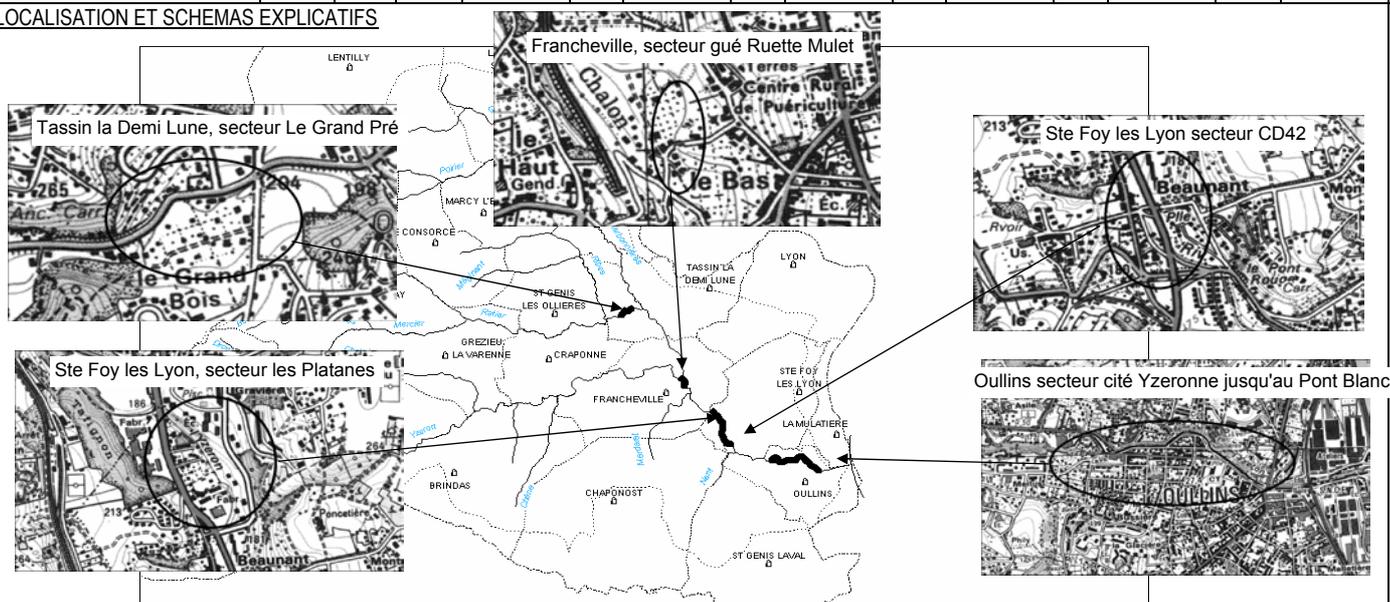
F. COUT ESTIMATIF

Total 61000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Dossier d'autorisation loi sur l'eau et étude d'impact	2002	38112	15%	5717	0	0	0	0	20%	7622	45%	17150	20%	7622
Dossier d'autorisation loi sur l'eau et étude d'impact	2003	22888	15%	3433	0	0	0	0	20%	4578	45%	10300	20%	4578
TOTAL		61000	15%	9150	0%	0	0%	0	20%	12200	45%	27450	20%	12200

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C4

Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Francheville, secteur ruelle Mulet, ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les secteurs les plus vulnérables aux inondations sur la commune de Francheville sont: les habitations du chemin de Cachenoix, du chemin de Chalons, de l'impasse des Petits Brotteaux, de la rue des Herminiers, de la ruelle Mulet et du Quartier des Brotteaux. Les hauteurs d'eau en crue trentennale varient entre 0,5 m et plus de 1m, les vitesses moyennes entre 1,5 et 2,5 m/s. Les désordres constatés pour une crue trentennale sont: inondations au niveau des habitations, érosions et affouillement de berges et d'ouvrages de protection. Les causes d'inondations sont multiples: constructions dans le lit majeur inondable, points singuliers (gué de la Ruelle Mulet, pont de Cachenoix) réhaussant la ligne d'eau en crue. Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennale, réalisation de deux barrages écrêteurs de crue assurant une protection de niveau centennial.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Préservation au maximum de cette zone d'expansion de crue

Suppression des points singuliers contribuant au réhaussement de la ligne d'eau en crue

Protection localisée des habitations

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Rescindement léger de la rive gauche en amont du gué Ruelle Mulet avec réaménagement de la berge en technique végétale et suppression de 2 épis ruinés, et confortement du mur de la rive droite à l'amont du gué
- 2) Suppression de la ruine située en rive droite à l'amont du pont du chemin de Cachenoix pour améliorer la débitance de l'arche rive droite
- 3) Confortement de la passerelle piétonne
- 4) Suppression de la voie de circulation et du gué voir action D 4
- 5) Réalisation d'une digue de protection en rive droite à l'aval du gué ruelle Mulet, de 140 m environ et d'une hauteur de 1,5 m au dessus du TN

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 100 616 euros HT

1) 38 200 euros

2) 1500 euros

3) 16800 euros

4) voir action D 4

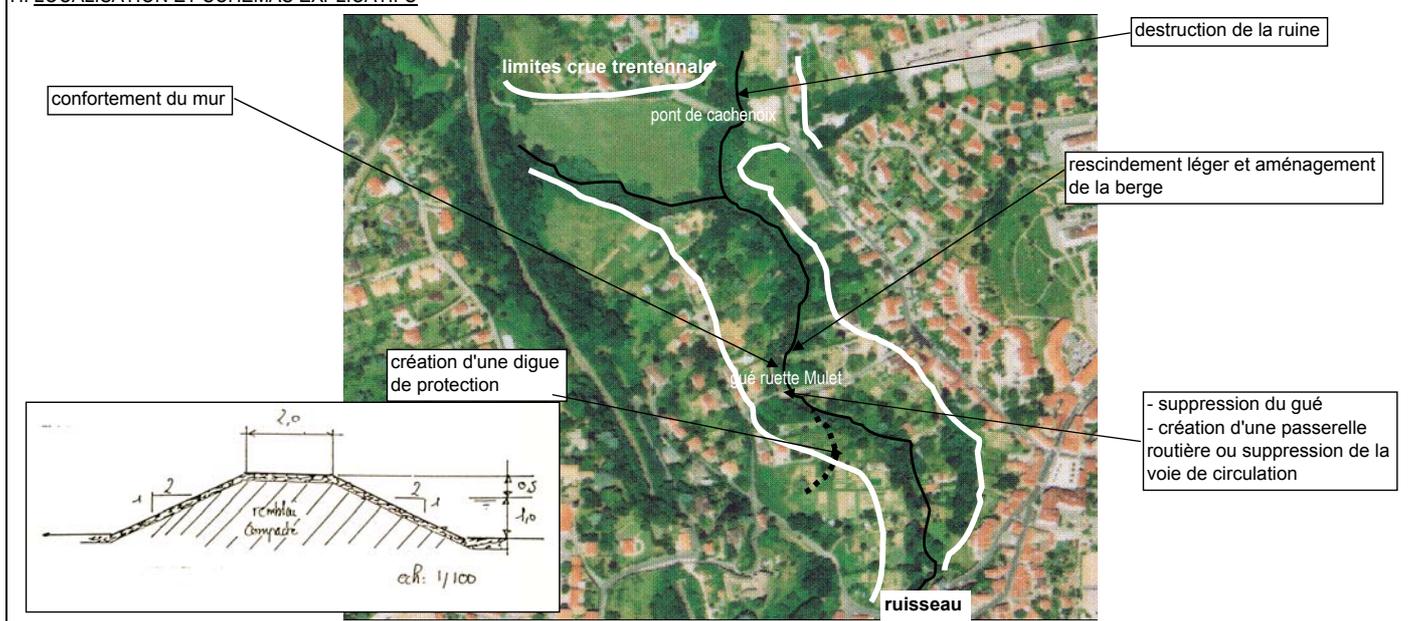
5) 27 500 euros

Conduite d'opération et maîtrise d'œuvre 16616 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet et travaux	2005	15000	15%	2250	0	0	20%	3000	45%	6750	20%	3000		
Travaux	2006	85616	15%	12842	0	0	20%	17123	45%	38527	20%	17123		
TOTAL		100616	15%	15092	0%	0	0%	0	20%	20123	45%	45277	20%	20123

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C5

Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Ste Foy les Lyon, secteur Les Platanes, ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les secteurs les plus vulnérables aux inondations sur la commune de Ste Foy les Lyon sont: les habitations de la rue des Platanes entre le pont Cuzien et le pont Limburg, le CD 42 entre le pont Limburg et le pont Rouge, les habitations entre le pont Rouge et la passerelle des Bottières. Les hauteurs d'eau en crue trentennale varient entre 0,5 m et plus de 1m, les vitesses moyennes entre 1,5 et 2,5 m/s.

Sur le secteur des Platanes les désordres constatés pour une crue trentennale sont: inondations au niveau des habitations et des entrepôts, érosions et affouillement de berges et d'ouvrages de protection, submersion du mur de protection existant. En rive gauche, le coteau très proche et très pentu limite l'expansion limite l'étendue des inondations. Les causes d'inondations sont multiples: constructions dans le lit majeur inondable, ponts avec risque de mise en charge (la ligne d'eau de crue trentennale est à 10 cm au dessous du tablier du pont de Limburg) réhaussant la ligne d'eau en crue, mur de protection existant submergé pour une crue trentennale. Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du

Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennal, réalisation de deux barrages écrêteurs de crue assurant une protection de niveau centennal.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Retrouver une capacité d'écoulement pour une crue trentennale et protéger les habitations

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de recalibrage sur une longueur de 600 m environ consistant en:

- 1) Rescindement (largeur 8m), destruction du mur existant, et retalutage de la berge en rive gauche à protéger par un enrochement libre végétalisé
- 2) Réalisation d'un merlon de protection en terre pour la crue trentennale

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 411 612 euros

1) 305 000 euros

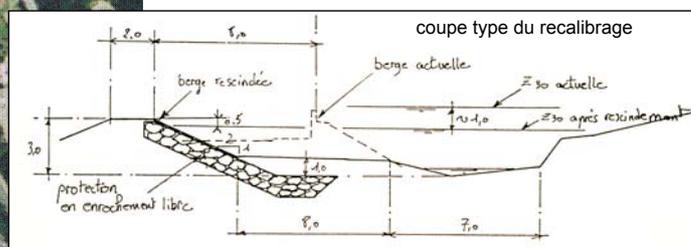
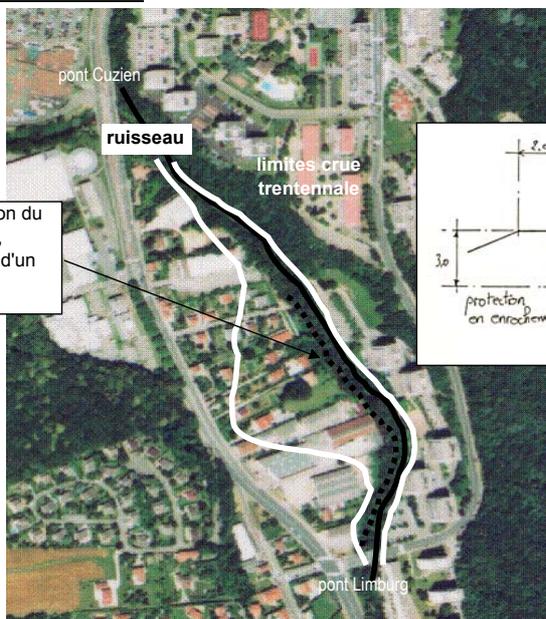
2) 38 000 euros

Conduite d'opération et maîtrise d'œuvre 68 612 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet et travaux	2005	23000	15%	3450		0			20%	4600	45%	10350	20%	4600
Travaux	2006	388612	15%	58292		0		0	20%	77722	45%	174875	20%	77722
TOTAL		411612	15%	61742	0%	0	0%	0	20%	82322	45%	185225	20%	82322

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C6

Etude d'une solution alternative au recalibrage de l'Yzeron le long du CD42

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Ste Foy les Lyon, secteur CD42, ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les secteurs les plus vulnérables aux inondations sur la commune de Ste Foy les Lyon sont: les habitations de la rue des Platanes entre le pont Cuzien et le pont Limburg, le CD 42 entre le pont Limburg et le pont Rouge, les habitations entre le pont Rouge et la passerelle des Bottières. Les hauteurs d'eau observées en crue trentennale varient entre 30 et 50 cm sur le CD42.

Sur ce secteur, les désordres constatés pour une crue trentennale sont: inondation sur la chaussée, érosions d'ouvrages (l'enrobé du trottoir a été emporté sur plusieurs mètres). Les causes d'inondations sont multiples: constructions dans le lit majeur inondable, recalibrage artificiel insuffisant ponts avec risque de mise en charge (passerelle de Montray). Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennal, réalisation de deux barrages écrêteurs de crue assurant une protection de niveau centennal.

Une solution de recalibrage a été proposée sur le secteur de la RD 42 et nécessite la suppression d'une voie de la départementale.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Etudier une solution alternative au recalibrage empiétant la RD42

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Etude de faisabilité. Travaux à réaliser dans le cadre d'un avenant

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

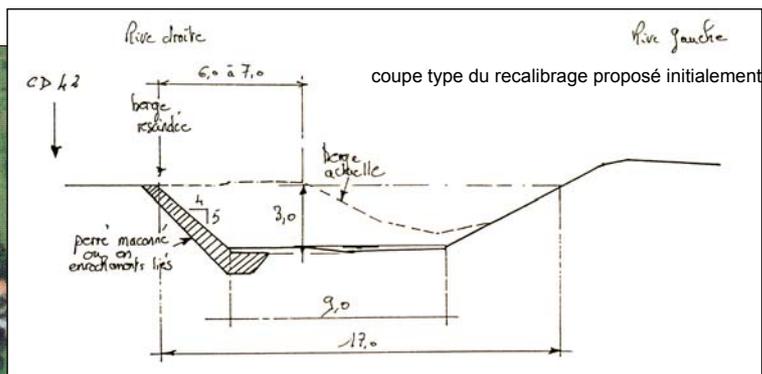
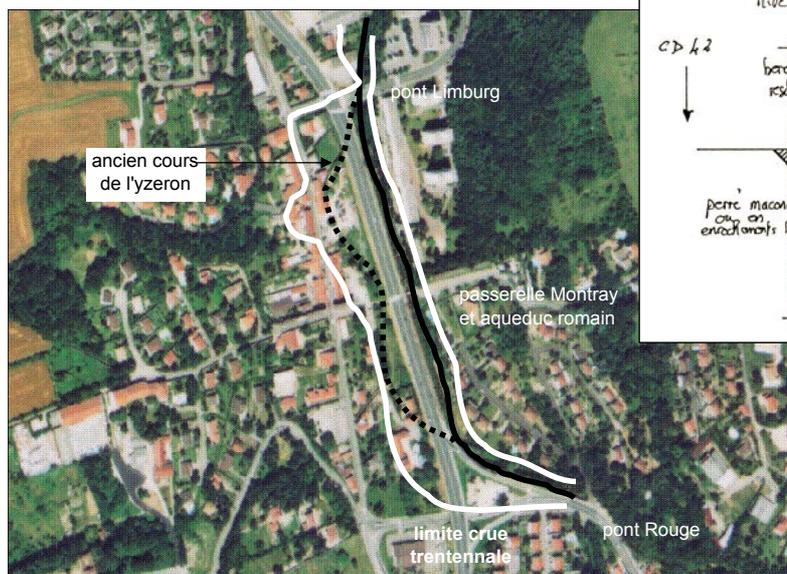
F. COUT ESTIMATIF

Total 30490 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2003	30490	15%	4574	0,0	0,0	0%	0	20%	6098	45%	13721	20%	6098
				0	0,0	0,0	0	0	0	0	0	100%	0	
TOTAL		30490	15%	4574	0%	0,0	0%	0	20%	6098	45%	13721	20%	6098

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C7

Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune Oullins, secteur des Célestins, ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les secteurs les plus vulnérables aux inondations sur la commune d'Oullins sont: les habitations de l'impasse des Célestins situées en rive droite, les habitations du secteur de la cité Yzeronne et du Boulevard d'Oullins entre le pont Blanc et le parc de Chabrière.

Sur le secteur des Célestins, l'écoulement se fait de plein bord avec un léger débordement en rive droite pour une crue trentennale. Sur ce secteur, les désordres constatés pour une crue trentennale sont: inondations d'habitations et de jardins, fragilisation d'ouvrages existants (mur du garage Renault rive droite, culée du mur rive droite en amont du pont Blanc, érosion au droit du pylone EDF, déchaussement de la cunette béton). sur la chaussée, érosions d'ouvrages (l'enrobé du trottoir a été emporté sur plusieurs mètres). Les causes d'inondations sont multiples: constructions dans le lit majeur inondable, recalibrage artificiel insuffisant ponts avec risque de mise en charge (passerelle de Montray). Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de reca

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Améliorer les conditions d'écoulement de crue, confortement du pied des rives droite et gauche par des banquettes de pied et semelles parafoilles

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) Confortement des murs et pied de berge par des banquettes et semelles parafoille

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Travaux 38000 euros

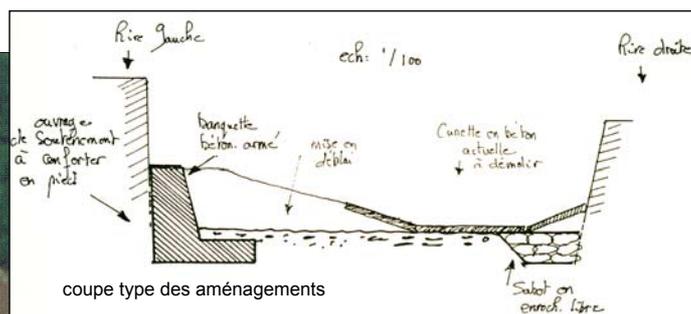
Conduite d'opération et maîtrise d'œuvre 7000 euros

Total 45000 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet et travaux	2004	45000	15%	6750	0	0	0	0	20%	9000	45%	20250	20%	9000
				0		0		0		0		0	100%	0
TOTAL		45000	15%	6750	0%	0	0%	0	20%	9000	45%	20250	20%	9000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C8

Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue trentennale OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Oullins, secteur cité Yzeronne et boulevard d'Oullins, rivière Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les secteurs les plus vulnérables aux inondations sur la commune d'Oullins sont: les habitations de l'impasse des Célestins situées en rive droite, les habitations du secteur de la cité Yzeronne et du Boulevard d'Oullins entre le pont Blanc et le parc de Chabrière.

Sur le secteur de la cité Yzeronne, pour une crue trentennale, les débordements se font en rive gauche et droite avec des hauteurs d'eau de 80 cm. Sur ce secteur, les désordres constatés pour une crue trentennale sont: inondations d'habitations, déchaussement de la cunette béton, débordement sur la chaussée, érosions d'ouvrages. Les causes d'inondations sont multiples: constructions dans le lit majeur inondable. Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines situées en aval de la confluence du Charbonnières et de l'Yzeron, des objectifs de réduction des débits de pointe des crues jusqu'à la fréquence centennale ont été proposés. Pour cela deux types d'intervention sont nécessaires: travaux de recalibrage du tronçon aval pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau trentennal, réalisation de deux barrages écrêteurs de crue assurant une protection de niveau centennal.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Retrouver une capacité d'écoulement pour une crue trentennale et protéger les habitations et le boulevard urbain

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Rescindement de la berge rive droite sur une largeur de 9 à 10 m et création d'une banquette hors d'eau pour les débits courants et située 1 m au dessus du fond du lit. La banquette sera revégétalisée et constituera un espace de promenade
- 2) Protections en enrochement libre en rive droite
- 3) Confortement de la rive gauche par un perré maçonné ou en enrobé, facilitant l'accès au lit et protégeant le collecteur d'assainissement de l'Yzeron
- 4) Réalisation d'un merlon en terre compactée en haut de la berge rive droite de 1 m maximum de hauteur au dessus du terrain naturel

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 823 225 euros

1) 15200 euros

2) 412000 euros

3) 259200 euros

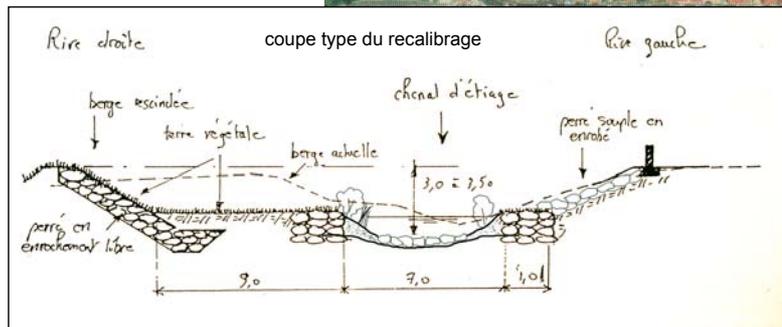
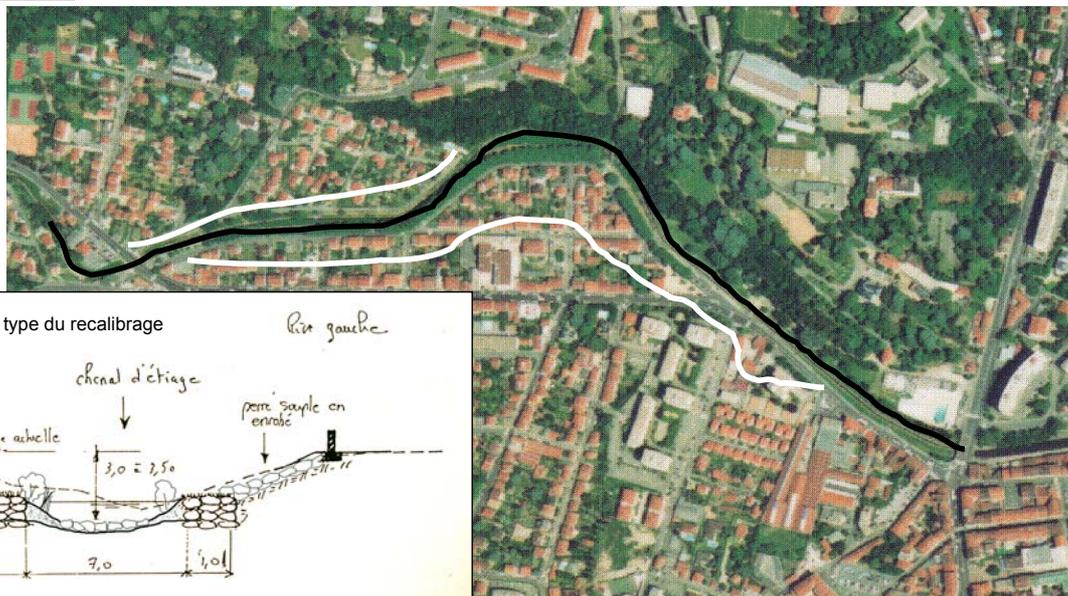
4) 15200 euros

Conduite d'opération et maîtrise d'œuvre 121625 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet et travaux	2004	70000	15%	10500	0	0	0	0	20%	14000	45%	31500	20%	14000
Travaux	2005	753225	15%	112984	0	0	0	0	20%	150645	45%	338951	20%	150645
TOTAL		823225	15%	123484	0%	0	0%	0	20%	164645	45%	370451	20%	164645

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C9

Travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue centennale OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Tassin la Demi Lune, secteur lotissement du Grand pré, ruisseau Ponterle

B. SITUATION ACTUELLE

Les observations faites à l'issue de la crue d'octobre 1993 (estimé à une crue trentennale) ont mis en évidence des secteurs vulnérables aux inondations sur Tassin la Demi Lune (ruisseau le Ponterle). La crue a submergé cette zone habitée du lotissement du Grand Pré en rive droite du Ponterle avec une hauteur d'eau de 0,8 à 1 m. Les désordres constatés pour une crue trentennale sont: berges et murs de propriétés emportés, inondations d'habitations. Les causes d'inondations sont multiples: constructions dans le lit majeur inondable, point singulier entravant l'écoulement (aménagements locaux et empiètements par les riverains, tablier du pont Antoine Pardon calé trop bas). Dans le cadre de la protection contre les inondations des zones urbaines, il est proposé des travaux de recalibrage de ce secteur pour obtenir une section d'écoulement assurant le passage de la crue de niveau centennale.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Retrouver une capacité d'écoulement pour une crue centennale (24 m3/s) et protéger les habitations

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Amélioration des points singuliers: surélévation du tablier du pont Antoine pardon, reprise et arasement de la tête du collecteur en aval du pont
- 2) Recalibrage du lit mineur; protection de berges en enrochement; création d'une digue en terre en rive droite; protection du CD99

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 274408 euros

1) pour mémoire

2) 228700 euros

Conduite d'opération et maîtrise d'œuvre 45708 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet et travaux	2004	25000	15%	3750		0		0	20%	5000	45%	11250	20%	5000
Travaux	2005	249408	15%	37411		0		0	20%	49882	45%	112234	20%	49882
TOTAL		274408	15%	41161	0%	0	0%	0	20%	54882	45%	123484	20%	54882

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C10

Etude d'expertise de la conformité des travaux de rétablissement d'une capacité d'écoulement pour une crue centennale

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Charbonnières les Bains, ruisseau Charbonnières

B. SITUATION ACTUELLE

Les travaux de réaménagement et de recalibrage du lit du Charbonnières entre la sortie du souterrain et le pont de la Bressonnière ont été réalisés après la crue de 1993. Les objectifs étaient les suivants: assurer une protection contre les inondations des habitations riveraines pour un débit centennal estimé à 28,6 m³/s, favoriser l'amélioration de l'habitat piscicole, restaurer le lit actuellement dégradé afin de le rendre plus attractif.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEs

Vérifier la conformité des travaux réalisés

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Topographie, simulation des pertes de charges au niveau des ponts, simulation des impacts sur la ligne d'eau en crue centennale

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 7622 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de conformité	2003	7622	15%	1143	0	0	20%	1524	CD	CD	0	0	65%	4954
TOTAL		7622	15%	1143	0%	0	20%	1524	CD	CD	0%	0	65%	4954

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C11

Travaux de dévoiement des réseaux du pont de La Bressonnière

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Charbonnières les Bains, ruisseau Charbonnières

B. SITUATION ACTUELLE

L'analyse des désordres et dysfonctionnement observés après la crue d'octobre 1993 sur la commune de Charbonnières les Bains, a conduit à proposer des travaux urgents à réaliser pour la restauration du lit et des berges, et la protection des habitations de l'avenue Lamartine contre les crues. Trois ponts ont été identifiés comme étant des points singuliers au niveau de l'écoulement dont le pont de la Bressonnière. La voûte de ce dernier est traversée par des conduites d'assainissement formant une grille horizontale occasionnant des embâcles et relevant la ligne d'eau de crue à l'amont.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Supprimer l'impact des réseaux du pont de la Bressonnière sur les conditions d'écoulement en crue

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Dévoiement des réseaux d'assainissement et mise en place d'un poste de relevage. Voir fiche A22 qui sera supprimée

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

F. COUT ESTIMATIF

PM

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2003	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL														

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C12

Travaux de réhaussement du tablier du pont Antoine Pardon

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Communes de Tassin la Demi Lune, ruisseau Ponterle

B. SITUATION ACTUELLE

Le nouveau pont améliore la situation (section de 16 m² au lieu de 14 m²) mais son obstruction lors de la crue d'octobre 1993 témoigne d'un calage trop bas du tablier. Les calculs d'un étude hydraulique réalisée en 1992 mettent en évidence un début de mise en charge dès la crue décennale (en pratique avant avec la présence de corps flottants). Les conséquences sont la surélévation du niveau des eaux (surélévation qui s'atténuerait 200 à 250 m pour une crue centennale) et l'aggravation des inondations à l'amont au niveau du lotissement du Grand Pré.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Supprimer l'impact du pont Antoine Pardon sur l'aggravation des inondations à l'amont

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Surélévation du tablier. Sous poutre à caler à la côte de la crue centennale majorée d'une revanche de 0,5m à 1 m, soit à la côte 203,8 ou 204,3 m dans le cas d'un réaménagement du lit.

E. MAÎTRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

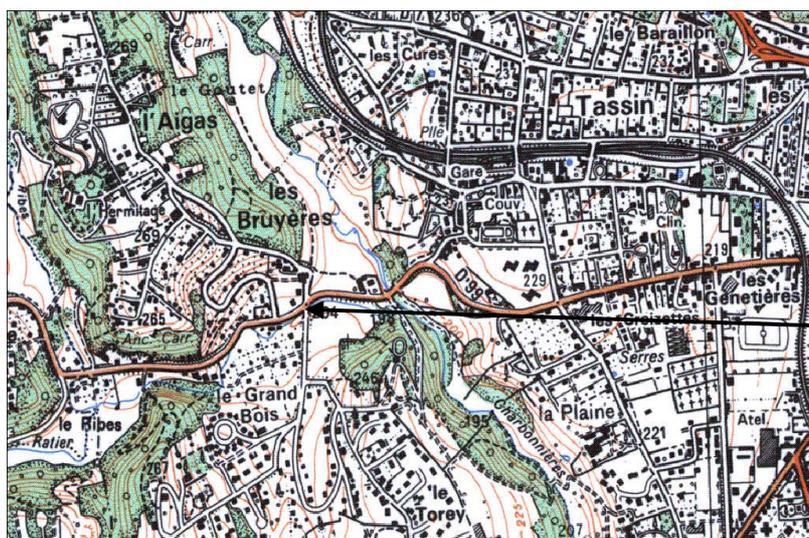
F. COUT ESTIMATIF

1300000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2004	200000	15%	30000	0	0	0	0	0	0	85%	170000
Travaux	2005	1100000	15%	165000	0	0	0	0	0	0	85%	935000
TOTAL		1300000	15%	195000	0%	0	0%	0	0%	0	85%	1105000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C13

Travaux de purge et confortement des balmes de La Cadière

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Oullins, secteur La Cadière, ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Sur ce secteur, la vallée de l'Yzeron entaille des formations graveleuses à matrice sableuse ou limoneuse, recouverte par des niveaux limoneux loessiques d'épaisseur et d'extension variables, reposant sur le socle granitique. Ce site, situé en rive gauche de l'Yzeron, présente un versant abrupt sur environ 200 m et comporte des petites falaises dont le talus descend jusqu'aux berges de l'Yzeron. L'ensemble du versant est couvert par une végétation dense et de nombreux arbres présentent une inclinaison marquée témoignant d'une instabilité superficielle. L'étude " Stabilisation et traitement paysager des balmes de l'Yzeron à l'aval de la cité de La Cadière" réalisée par ANTEA et SOBERCO en 1999, montre que des glissements de 500 à 1000 m³, provenant d'arrachements en tête des petites falaises de 3 à 10 m de hauteur, sont possibles. Les matériaux glissés et mêlés aux arbres arrachés peuvent atteindre le lit de l'Yzeron et créer un risque d'obstruction. Il apparaît qu'une amélioration des conditions d'équilibre du versant peut être obtenue par des travaux de reprofilage et de stabilisation, associés à une meilleure gestion des eaux de ruissellement et du couvert végétal.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Eviter les risques de formation d'embâcles et de bouchon hydraulique sur l'Yzeron

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- recépage des boisements avec maintien des souches
- reprofilage du talus avec soutènement, maintien du profil naturel du talus sous la cote 177 m jusqu'aux berges de l'Yzeron
- collecte et drainage des eaux de ruissellement
- stabilisation des sols de surface par végétalisation et fermeture du site

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Oullins

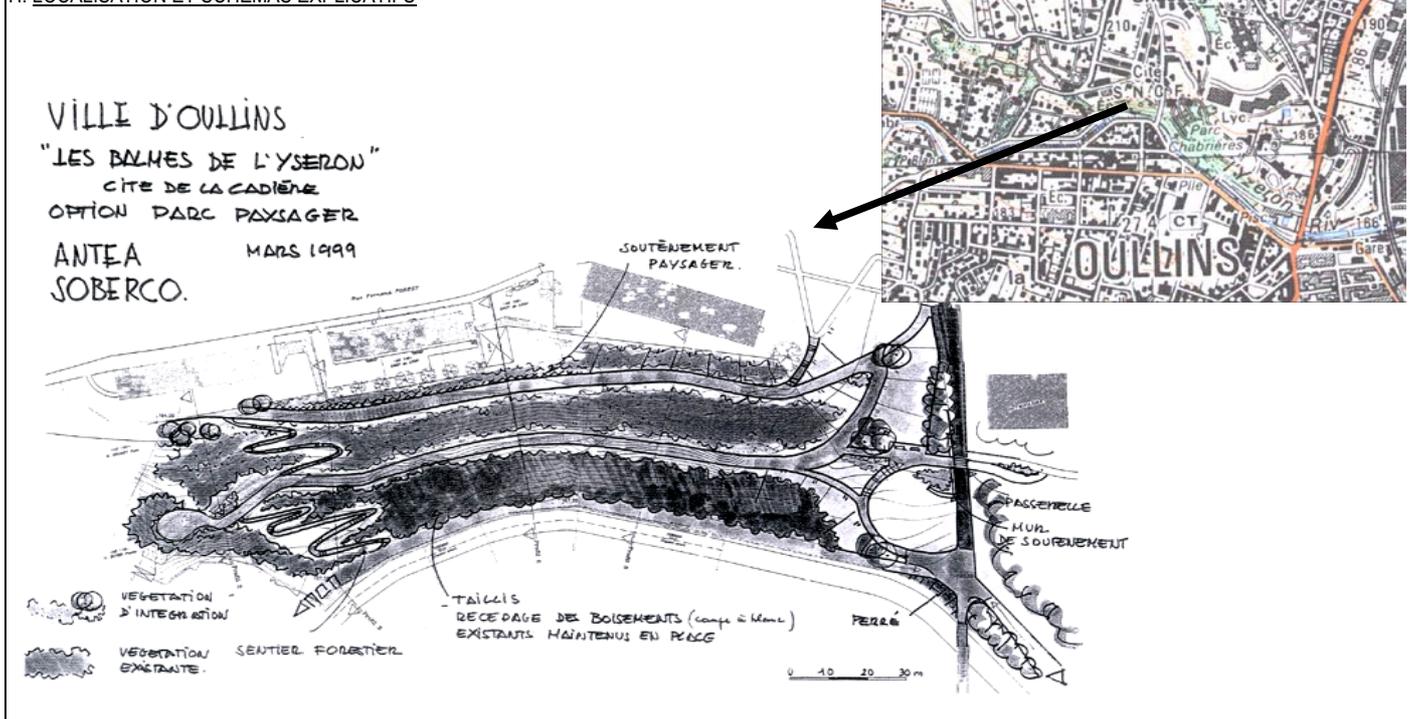
F. COUT ESTIMATIF

Total 434 480 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude de projet	2004	60000	0	0	0	0	20%	12000	CD	CD	25%	15000	55%	33000
Réalisation des travaux	2005	374480	0	0	0	0	20%	74896	CD	CD	25%	93620	55%	205964
TOTAL		434480	0%	0	0%	0	20%	86896	0%	0,0	25%	108620	55%	238964

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C14

Etude d'élaboration d'un plan de ruissellement

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant ouest de l'Yzeron, communes de Lentilly, Ste Consorce, Pollionnay, Grézieu la Varenne, Chaponost, Brindas, Vaugneray, St Laurent de Vaux, Yzeron, Montromant

B. SITUATION ACTUELLE

L'article 53 de la loi sur l'eau de 1992 confirme la nécessité de définir un zonage pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement. En effet, le ruissellement occasionne des inondations dues à la modification de l'usage des sols et à la saturation des systèmes classiques d'évacuation des eaux pluviales. Le bassin versant n'est pas épargné par ces problèmes: inondations et coulées de boues sur le secteur aval en octobre 1993, érosions et incisions de fossés et de sous affluent sur le secteur périurbain et rural. Ce zonage a été effectué en 1999 sur le territoire du Grand Lyon du bassin versant de l'Yzeron, en raison du danger actuel en cas d'orage violent. Le secteur Ouest du bassin versant, rural et périurbain, n'a pas été l'objet de ce zonage alors qu'il serait nécessaire dans le cadre d'une prévention pour éviter d'atteindre un niveau de danger équivalent.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

- Définir des mesures de limitation des imperméabilisations ou des mesures compensatoires pour ne pas aggraver les conditions d'écoulement aval et ne pas modifier le fonctionnement global du bassin versant
- Afficher les zones où devra être gérée l'incidence de l'évolution de l'usage des sols et de l'écoulement aval
- Afficher les zones qui sont les exutoires de zones agricoles, naturelles ou urbanisées

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- analyse topographique et détermination des classes de pente
 - historique des ruissellements et de leurs dégâts constatés par les communes, les techniciens, les riverains
 - synthèse de rapports existants
 - localisation des zones de production, des zones de passage, des zones basses d'accumulation
 - définition, par zone, des prescriptions permettant de mettre en application des mesures et des techniques de gestion des débits
- Ce plan de ruissellement doit être complété par la réalisation d'un Plan d'Exposition au Risques

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

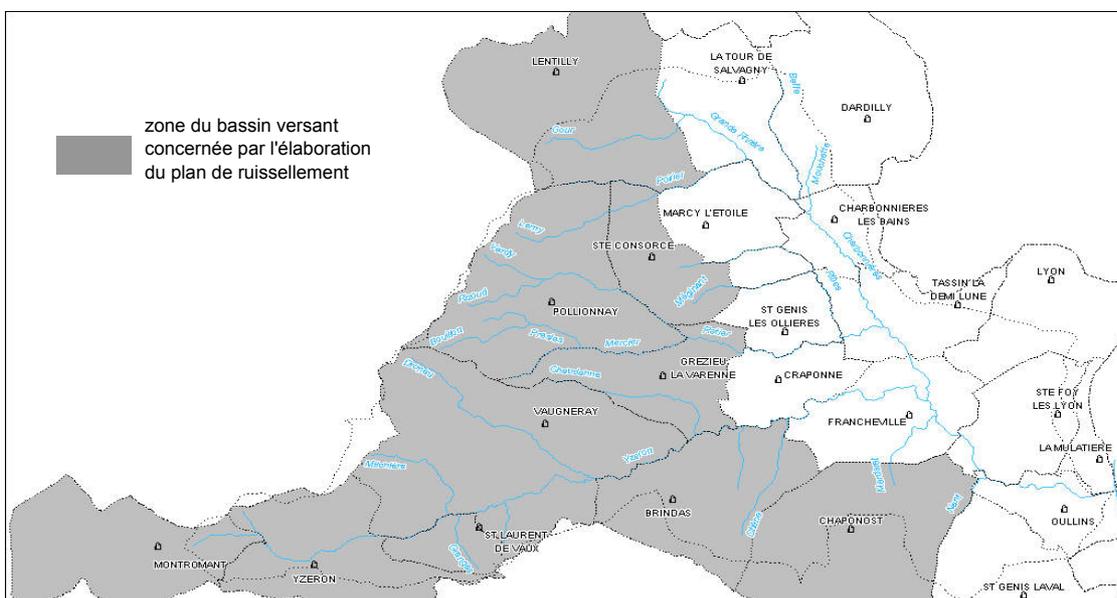
F. COUT ESTIMATIF

Total 38200 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Réalisation de l'étude	2002	15000	15%	2250	AD	AD	20%	3000	20%	3000	0	0	45%	6750
Réalisation de l'étude	2003	23200	15%	3480	AD	AD	20%	4640	20%	4640	0	0	45%	10440
TOTAL		38200	15%	5730	AD	AD	20%	7640	20%	7640	0%	0	45%	17190

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C15
Réalisation de l'acquisition d'une habitation en zone inondable
OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de St Genis les Ollières, secteur amont site de la Cascade, ruisseau Ratier

B. SITUATION ACTUELLE

Maison située en zone inondable, dont la situation réglementaire n'a pas été régularisée.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEs

Soustraire deux habitations aux risques d'inondations

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

réalisation de l'acquisition foncière et des bâtiments et restauration de la zone inondable avec modification du POS

E. MAITRISE D'OUVRAGE

St Genis les Ollières

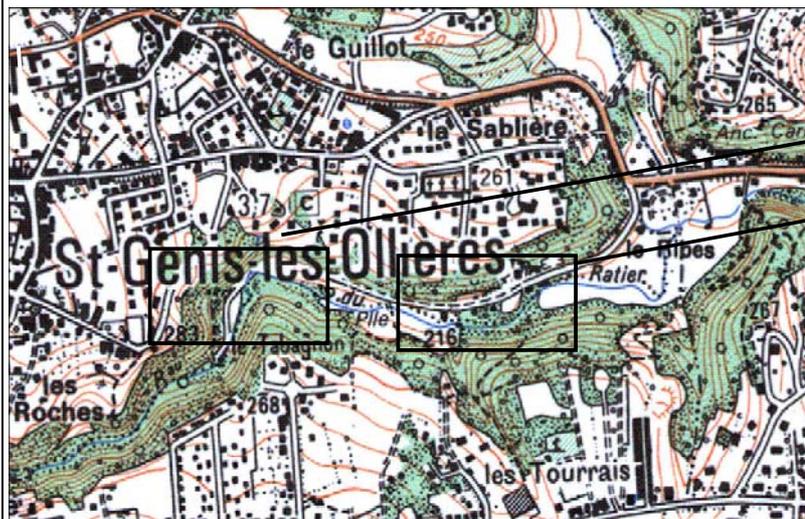
F. COUT ESTIMATIF

Total 182 939 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Acquisition	2004	182939	0	0	0	0	0	0	25%	45735	75%	137204		
TOTAL		182939	0%	0	0%	0	0%	0	25%	45735	75%	137204		

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C16 Elaboration d'un Plan de Prévention des Risques

OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

l'ensemble des communes du bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Un Plan de Prévention des Risques a été approuvé par arrêté préfectoral le 2 novembre 1998 pour les communes de l'aval du bassin versant de l'Yzeron. Il couvre les zones directement soumises aux risques d'inondations (limite de la crue centennale) des communes suivantes: Oullins, Ste Foy les Lyon, francheville, Craponne, Tassin la Demi Lune, St Genis les Ollières, Charbonnières les Bains.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Maîtriser les ruissellements pour limiter l'aggravation des phénomènes de crues, notamment à l'aval du bassin versant.
Définir les zones directement soumises aux risques d'inondation pour la partie amont du bassin versant.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Extension du PPR de l'Yzeron à l'amont du bassin versant (zones directement soumises aux risques d'inondation et zones de ruissellement (communes de Dardilly, La Tour de Salvagny, Lentilly, Marcy l'Etoile, Ste Consorce, Pollionnay, Grézieu la Varenne, Vaugneray, Chaponost, Brindas, St Laurent de Vaux, Yzeron, Montromant, St Genis Laval) et aux zones de ruissellement de l'aval du bassin versant (communes d'Oullins, Ste Foy les Lyon, Francheville, Craponne, Tassin la Demi Lune, St Genis les Ollières, Charbonnières les Bains)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

État

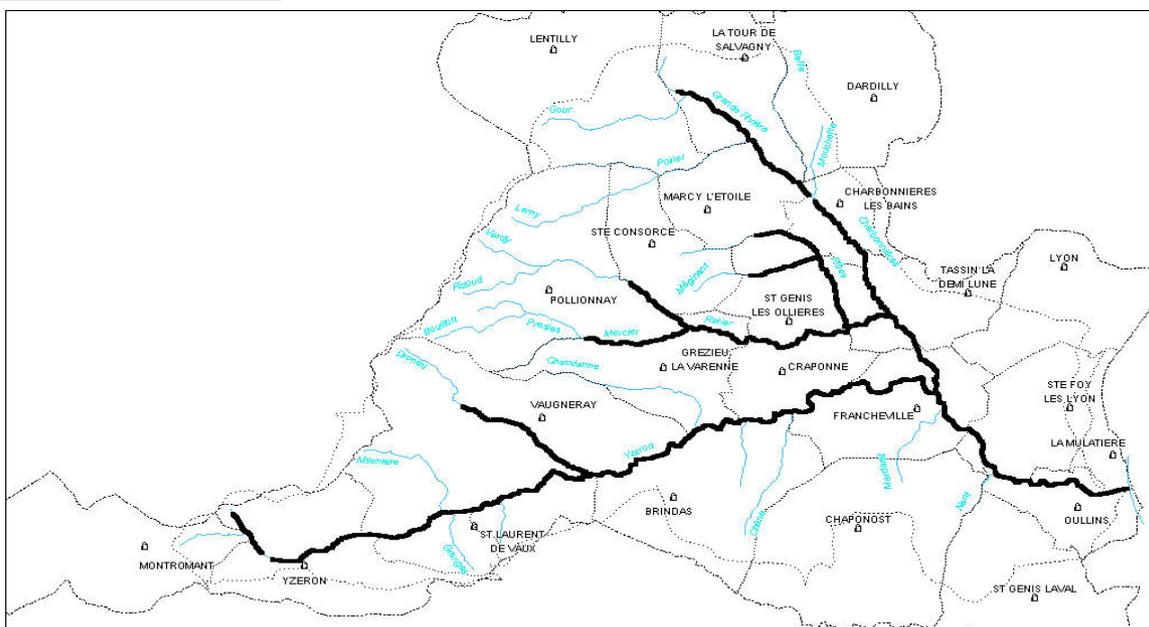
F. COUT ESTIMATIF

pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
réalisation du PPR	2002-2004			0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	100%	0,0
TOTAL		0												

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °C17

Travaux de réalisation d'un bassin d'orage d'eaux pluviales avec traitement roselière OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Chaponost secteur Combalat

B. SITUATION ACTUELLE

Ce secteur, qui draine un bassin versant de 62 ha, a été fortement urbanisé. Un pertuis, sous une digue SNCF, sert d'exutoire unique à ce bassin versant. Du fait de l'urbanisation, les capacités de ce pertuis ne permettent plus l'évacuation d'un événement centennal rural initial. Afin de rendre possible la réalisation d'un lotissement (lieu dit Le Robert) sans aggraver la situation, il est proposé la réalisation d'un bassin de retenue des eaux pluviales de réseau et de ruissellement. Dans un souci de protection de l'environnement, les services de la police de l'eau ont demandé que le bassin devra être capable de ramener l'événement d'occurrence 5ans au débit naturel (avant urbanisation) de même occurrence. Le bassin sera donc dimensionné pour gérer les événements d'occurrence 5 ans et 100 ans.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- Ramener l'événement pluviométrique d'occurrence 5ans au débit naturel (avant urbanisation) de même occurrence (62 l/s)
- Diminuer l'impact d'un événement d'occurrence centennal au débit capable du pertuis sous le remblai SNCF (2,8 m³/s) afin de ne générer aucun désordre hydraulique pour cette occurrence.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation d'une retenue en parallèle et adossée à la voie SNCF avec chemin d'accès. Chemisage du pertuis actuel. Volume de stockage 6400 m³. Côte des plus hautes eaux 92,10 m

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Chaponost

F. COUT ESTIMATIF

Total 347577 euros

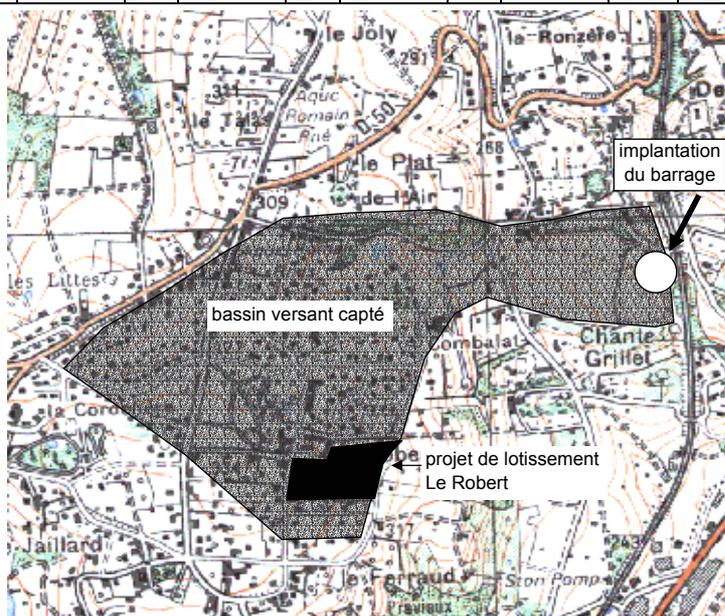
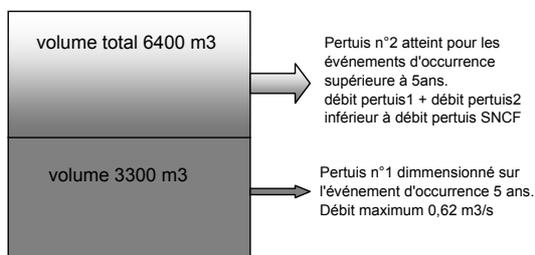
Travaux 289700 euros
Maîtrise d'œuvre 57877 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation du barrage	2004	347577	0	0	0	0	20%	69515	CD	CD	0	0	80%	278062
TOTAL		347577	0%	0	0%	0	20%	69515	CD	CD	0%	0	80%	278062

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

SCHEMA DU PRINCIPE DE FONCTIONNEMENT DU BASSIN DE RETENTION



FICHE ACTION N °C18

Travaux de réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales avec traitement roselière OBJECTIF C. Maîtriser les risques liés aux inondations et se protéger contre les crues

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Brindas secteur Le Pontay

B. SITUATION ACTUELLE

Le schéma général d'assainissement a mis en évidence des problèmes d'inondations en certains points dont la sortie du fossé de la zone industrielle des Andrés sur la voie communale n°5. La zone concernée par ces problèmes d'inondations est en grande partie urbanisée et correspond à une surface de 39 ha. Pour une période retour de 10 ans, le débit sortant des bassins des Andrés est de 2 680 l/s et de 3000 l/s pour la zone au droit de la canalisation diamètre 1000.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Maîtriser les ruissellements pour limiter l'aggravation des phénomènes de crues.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Redimensionnement des réseaux d'eaux pluviales amont

Réalisation d'un bassin de rétention avec un débit de fuite de 400 l/s, d'un volume de 6 300 m³ avec un simple orifice pour le débit de fuite. Le bassin sera de type paysager en respectant le modelé existant. un traitement des eaux sera complété par la mise en place d'un bassin de type roselière.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Brindas

F. COUT ESTIMATIF

Total 670 763 euros HT

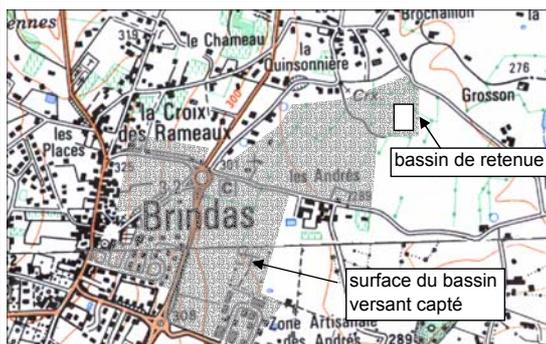
Réseaux et bassin de rétention 609800 euros

Maîtrise d'œuvre 60963 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
réalisation du bassin d'orage	2002	670763		0	AD	AD	20%	134153	CD	CD		0	80%	536610
TOTAL		670763	0%	0	AD	AD	20%	134153	CD	CD	0%	0	80%	536610

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D1
Etude de projet des aménagements de seuils et dossier d'autorisation loi sur l'eau
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

La notion de libre circulation est importante pour le développement des populations piscicoles. C'est dans ce cadre que le recensement des ouvrages hydrauliques a été conduit. Le degré de franchissabilité a été estimé en situation d'eau moyenne, à dire d'expert. Les critères pris en compte ont été : la hauteur de chute, la présence d'une fosse d'appel en pied d'ouvrage, le profil de l'ouvrage (vertical ou incliné), la présence d'un obstacle supplémentaire lié au seuil (gué, passage busé...). Sur 56 ouvrages recensés, 34 ont été considérés comme infranchissables ou difficilement franchissables (dont 2 seuils sont des obstacles naturels). Ces ouvrages entraînent une forte segmentation des cours d'eau. Ils conduisent à isoler certains secteurs de cours d'eau et à limiter l'accessibilité de zones de frai pour la Truite fario. En final, ce sont 17 seuils qui ont été retenus pour des aménagements destinés à favoriser la circulation piscicole.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Définir la conception des aménagements de seuils pour favoriser l'accès aux zones potentielles de frai et pour réduire la segmentation des cours d'eau

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation d'une étude de projet des aménagements de 17 seuils. Cette étude sera accompagnée d'une analyse des impacts des aménagements sur le fonctionnement des cours d'eau et des mesures à prendre pour s'assurer de la stabilité géomorphologique.

Réalisation du dossier d'autorisation loi sur l'eau

Les codes Ch et Y de la carte ci dessous correspondent aux propositions de l'étude piscicole réalisée en 2000.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

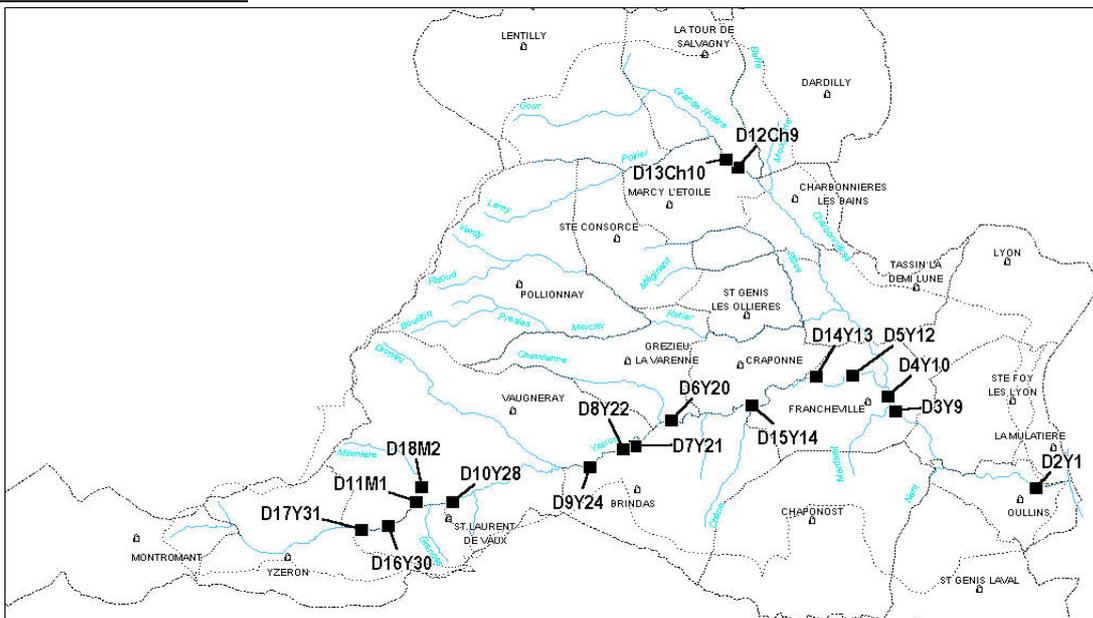
F. COUT ESTIMATIF

Total 45800 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Etude de projet et dossier loi sur l'eau	2002	30490	9%	2744	31%	9452	20%	6098	20%	6098	0	20%	6098	
Etude de projet et dossier loi sur l'eau	2003	15310	9%	1378	31%	4746	20%	3062	20%	3062	0	20%	3062	
TOTAL		45800	9%	4122	31%	14198	20%	9160	20%	9160	0%	0	20%	9160

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D2

Travaux de suppression du radier et aménagement d'une succession de seuils franchissables OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Radier en béton infranchissable : étalement de la lame d'eau et mise en vitesse

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEs

Assurer la connexion de l'Yzeron avec le Rhône

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Suppression du radier, fractionnement de la chute par des seuils franchissables
Travaux à réaliser avec l'action de suppression de la cunette béton (voir action D19)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

CNR

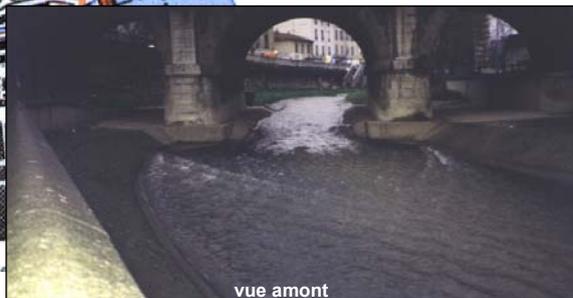
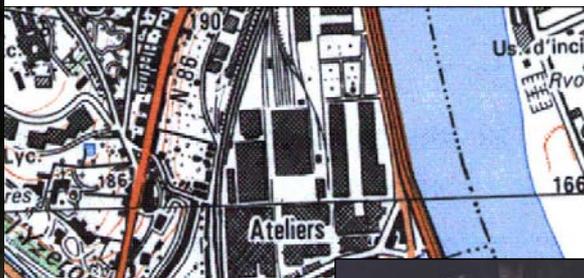
F. COUT ESTIMATIF

pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2004	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D3 D4 D5
Travaux d'aménagement de seuils infranchissables

**OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
 et restaurer les secteurs dégradés**

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Seuil Y9: barrage maçonné de 6 m de haut

Seuil Y10: gué associé à une chute

Seuil Y12: seuil incliné calé sur un affleurement rocheux

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Assurer la connexion de la confluence Yzeron/Charbonnières, permettre l'accès aux premières zones potentielles de frai

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Seuil Y9: mise en place d'une passe à poisson à bassins successifs

Seuil Y10: suppression du gué et fractionnement

Seuil Y12: abaissement du seuil jusqu'au substrat rocheux avec seuil de stabilisation amont si nécessaire

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 198459 euros HT

Y9: 106714 euros

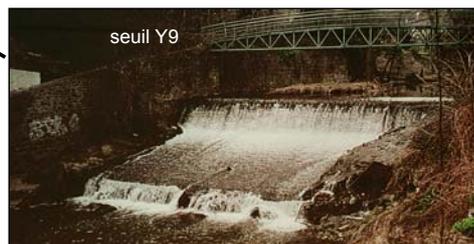
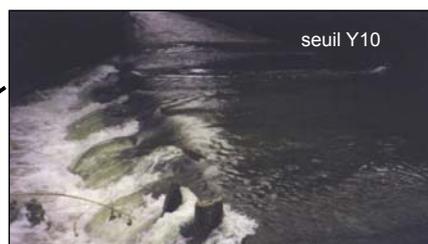
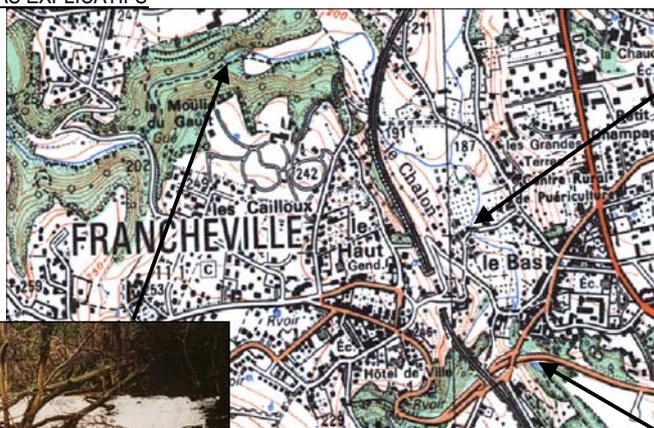
Y10: 76500 euros

Y12: 15245 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux Y9	2004	106714	9%	9604	31%	33081	20%	21343	20%	21343		0	20%	21343
Travaux Y10	2005	76500	9%	6885	31%	23715	20%	15300	20%	15300		0	20%	15300
Travaux Y12	2006	15245	9%	1372	31%	4726	20%	3049	20%	3049		0	20%	3049
TOTAL		198459	9%	17861	31%	61522	20%	39692	20%	39692	0%	0	20%	39692

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D6 D7 D8 D9
Travaux d'aménagement de seuils infranchissables
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

seuil Y20: seuil incliné calé sur un affleurement rocheux, hauteur 3,7m
 seuil Y21: seuil incliné associé à un radier, hauteur 4 m, longueur 15 m
 seuil Y22: seuil incliné associé à une prise d'eau, hauteur 2 m
 seuil Y24: seuil vertical, hauteur 2,6 m

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

Favoriser l'accès aux principales zones de frai situées entre Brindas et St Laurent de Vaux et sur le Dronau.
 Limiter l'ensablement et favoriser localement la reproduction de la truite fario

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Selon les études préalables réalisées, une stabilisation du profil en long sera réalisée.
 seuil Y20: abaissement du seuil jusqu'au substrat rocheux
 seuil Y21: abaissement du seuil et fractionnement par la mise en place de pré-barrages
 seuil Y22: suppression du seuil
 seuil Y24: abaissement du seuil et fractionnement par la mise en place de pré-barrages

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 91469 euros HT

seuil Y20: 7622 euros
 seuil Y21: 30490 euros
 seuil Y22: 22867 euros
 seuil Y24: 30490 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2003	91469	9%	8232	31%	28355	20%	18294	20%	18294		0	20%	18294
				0		0		0		0		0	100%	0
TOTAL		91469	9%	8232	31%	28355	20%	18294	20%	18294	0%	0	20%	18294

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D10 D11
Travaux d'aménagement de seuils infranchissables
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

seuil Y28: seuil incliné associé à un radier, hauteur 2 m, longueur 9,5 m

seuil M1: seuil incliné associé à un passage à gué hauteur 1,6 m

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEs

Accès aux zones potentielles de frai situées en amont de St Laurent de Vaux et sur le cours aval du ruisseau La Milonière

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

seuil Y28: aménagement du seuil avec une passe à poisson, mise en place de pré-barrages ou de ralentisseurs sur le radier

seuil M1: mise en place de pré-barrages

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 22867 euros HT

seuil Y28: 15245 euros

seuil M1: 7622 euros

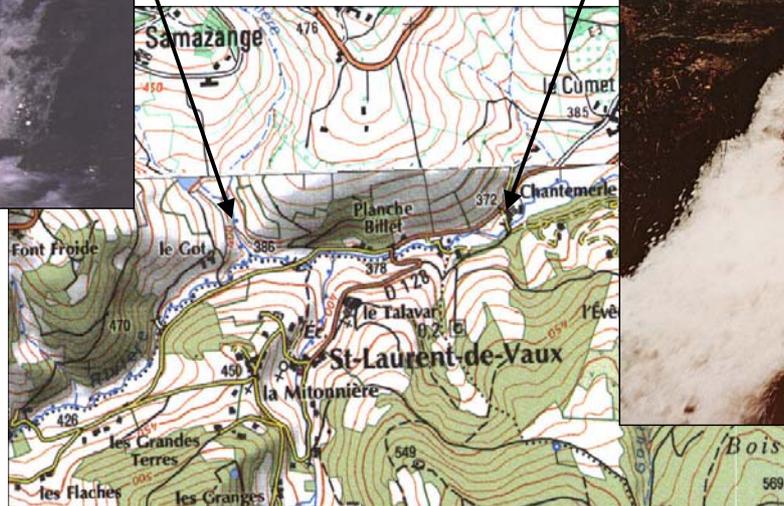
H. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2003	22867	9%	2058	31%	7089	20%	4573	20%	4573		0	20%	4573
				0		0		0		0		0	100%	0
TOTAL		22867	9%	2058	31%	7089	20%	4573	20%	4573	0%	0	20%	4573

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



seuil M1



seuil Y28

FICHE ACTION N °D12 D13
Travaux de réaménagement de seuils infranchissables
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Grande Rivière

B. SITUATION ACTUELLE

seuil Ch9: seuil vertical en béton (échanture et batardeaux) associé à un radier béton, hauteur 1,4 m

seuil Ch10: seuil vertical en béton (échanture et batardeaux) associé à un radier béton, hauteur 1,4 m, longueur 3 m

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEs

Favoriser l'accès aux zones potentielles de frai sur a Grande Rivière et Le Poirier

Réduire l'ensablement

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

seuil Ch9: suppression du seuil

seuil Ch10: suppression du seuil

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Département du Rhône

F. COUT ESTIMATIF

pour mémoire

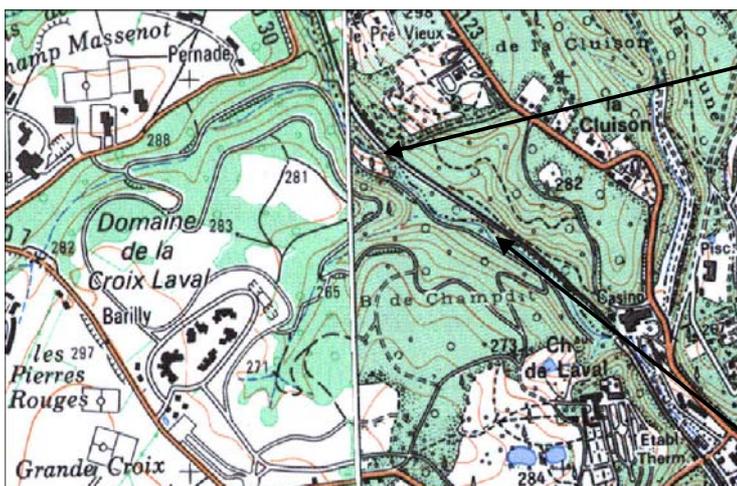
seuil Ch9: pour mémoire

seuil Ch10: pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2003	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL														

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D14 D15
Travaux de réaménagement de seuils infranchissables
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

seuil Y13: seuil incliné, hauteur 1m, longueur 4,5 m

seuil Y14: seuil associé à un radier difficilement franchissable (forte vitesse), longueur 3,5m

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Favoriser la circulation piscicole

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

seuil Y13: suppression du seuil

seuil Y14: mise en place de pré-barrages

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 11433 euros HT

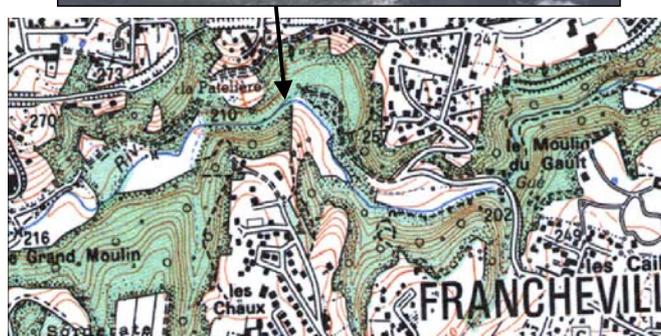
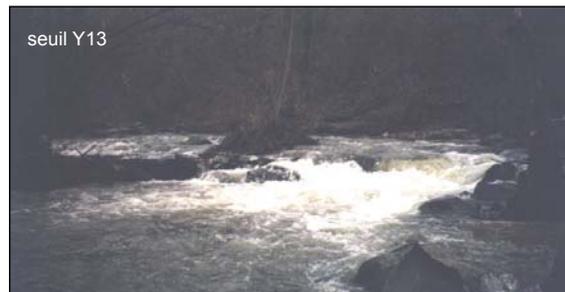
seuil Y13: 3811 euros

seuil Y14: 7622 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2005	11433	9%	1029	31%	3544	20%	2287	20%	2287	0%	0	20%	2287
				0		0		0		0		0	100%	0
TOTAL		11433	9%	1029	31%	3544	20%	2287	20%	2287	0%	0	20%	2287

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D16 D17 D18
Travaux de réaménagement de seuils infranchissables
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

seuil Y30: pont busé associé à une chute, hauteur 1,1m, largeur 5,5m
 seuil Y31: seuil vertical, hauteur 2 m
 seuil M2: seuil vertical, hauteur 1,9 m

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Favoriser l'accès aux zones potentielles de frai situées en amont sur l'Yzeron, sur le ruisseau des Aduts, et sur le ruisseau du Milonière

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Selon les études préalables réalisées, une stabilisation du profil en long sera mise en place.
 seuil Y30: suppression des buses et reconstruction du tablier du pont
 seuil Y31: abaissement du seuil, mise en place de seuils de stabilisation du profil en amont de l'ouvrage
 seuil M2: abaissement du seuil et mise en place de pré-barrages

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

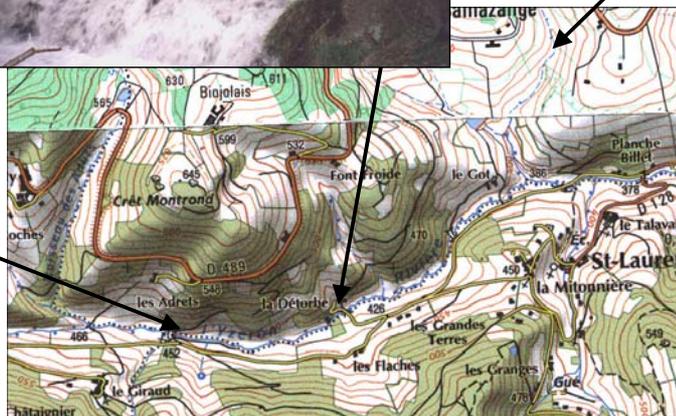
Total 60980 euros HT

seuil Y30: 30490 euros
 seuil Y31: 15245 euros
 seuil M2: 15245 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux Y30	2003	30490	20%	6098		0	20%	6098	20%	6098		0	40%	12196
Travaux Y31 et M2	2003	30490	9%	2744	31%	9452	20%	6098	20%	6098		0	20%	6098
TOTAL		60980	15%	8842	16%	9452	20%	12196	20%	12196	0%	0	30%	18294

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D19
Travaux de reconstitution et de renaturation du lit mineur
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

ruisseau Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

La cunette béton qui tapisse le fond du lit de ce secteur sur la commune d'Oullins concentre le débit ordinaire de l'Yzeron. Elle avait pour fonction la collecte et l'évacuation des eaux usées d'Oullins. D'une largeur d'environ 5,6m et d'une profondeur de 0,85m en moyenne, est implanté sur les alluvions. Lorsque la capacité de la cunette est dépassée, des affouillements se développent préférentiellement sur les bordures de l'ouvrage où les écoulements rencontrent un matériau lisse et dur contre lequel leur pouvoir érosif est amplifié. On constate ainsi un déchaussement latéral de la cunette en de nombreux points. Enfin cet ouvrage représente un habitat stérile pour la faune et la flore aquatique.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réaménager paysagèrement l'Yzeron dans le cadre d'une requalification plus large du centre urbain d'Oullins, et restaurer un habitat fonctionnel pour la vie aquatique

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Renaturation du lit mineur: suppression de la cunette béton et reconstitution d'un lit mineur et d'un chenal d'étiage

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

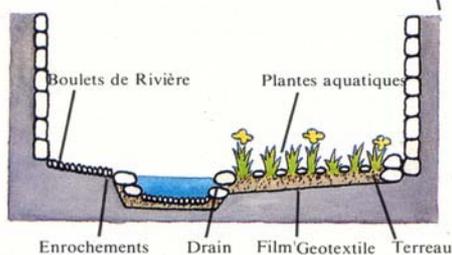
Total 320143 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

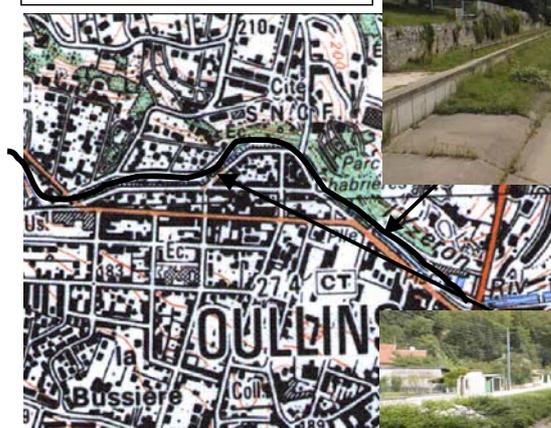
NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude projet et travaux	2004	320143	9%	28813	31%	99244	20%	64029	20%	64029		0	20%	64029
				0		0		0		0		0	100%	0
TOTAL		320143	9%	28813	31%	99244	20%	64029	20%	64029	0%	0	20%	64029

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

Exemple schématique et photographique



Localisation



FICHE ACTION N °D20
Elaboration du dossier de déclaration d'intérêt général pour la restauration du lit, des berges et de la végétation rivulaire

OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

L'état du lit, des berges et des boisements de cours d'eau met en évidence une absence d'entretien régulier notamment dans les zones sensibles aux crues à l'aval de la confluence de l'Yzeron et du Charbonnières, et localement à proximité de petits hameaux. On constate que:

- plus du 1/3 des boisements de berge sont dans état moyen ou médiocre;
- les cours d'eau principaux présentent une bonne stabilité, mais il reste cependant quelques secteurs ponctuels où l'érosion n'a pas été traitée et deviendra à terme dommageable compte tenu des enjeux. Par ailleurs, certains secteurs ont été dégradés par des remblais de toute nature ou par des aménagements des berges inadaptés;
- de nombreuses petites décharges anciennes ou actuelles alimentent en effet régulièrement les cours d'eau notamment sur le Charbonnières et l'Yzeron aval;
- l'ensablement constaté provient d'une production de sable lié à la nature géologique des terrains mais plusieurs facteurs humains sont responsables d'une forte aggravation de cet ensablement: anciens seuils à l'abandon, imperméabilisation des sols et augmentation des débits de crue sur certains affluents, drainage de zones de terrassement, busages de talwegs;

Un plan de gestion a été réalisé en 2000 et concerne près de 53 km de cours d'eau.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

La mise en application du plan de gestion nécessitera au préalable une enquête publique au titre de la Déclaration d'Intérêt Général nécessaire pour réaliser des travaux avec des fonds publics sur des propriétés privées.

La procédure réglementaire est définie par le décret d'application 93-1182 du 21 octobre 1993 de l'article 31 de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992, qui habilite les collectivités territoriales à réaliser des travaux reconnus d'Intérêt Général du point de vue de l'aménagement des eaux et dans les conditions prévues par les articles L151.36 à L151.40 du nouveau Code Rural. Elle permet d'une part d'engager des fonds publics sur des terrains privés et d'autre part de pénétrer sur ces mêmes propriétés pour l'exécution des travaux (article 119 du Code Rural).

Très récemment, le décret d'application de l'article L235.5 du Code Rural (décret n° 33-1033) réclamé depuis longue date par les associations de pêche, est paru au journal officiel du 10/12/1999. Cet article prévoit que le droit de pêche des riverains peut être exercé gratuitement par une association agréée de pêche et de pisciculture, lorsque des fonds publics sont utilisés pour la remise en état ou l'aménagement des rives et des fonds.

Les travaux d'entretien pris en charge par une collectivité publique s'inscrivent dans l'esprit de cette loi et la procédure de DIG devra sans doute être conforme à ce décret d'application. La procédure réglementaire sera donc nettement plus contraignante que précédemment, puisque le décret prévoit en particulier un état des propriétés incluses dans le programme de travaux et le montant des travaux sur chacune de ces propriétés (ce descriptif permet d'informer le riverain du montant qu'il devra rembourser à la collectivité s'il refuse de partager son droit de pêche).

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Elaboration du dossier de déclaration d'intérêt général

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

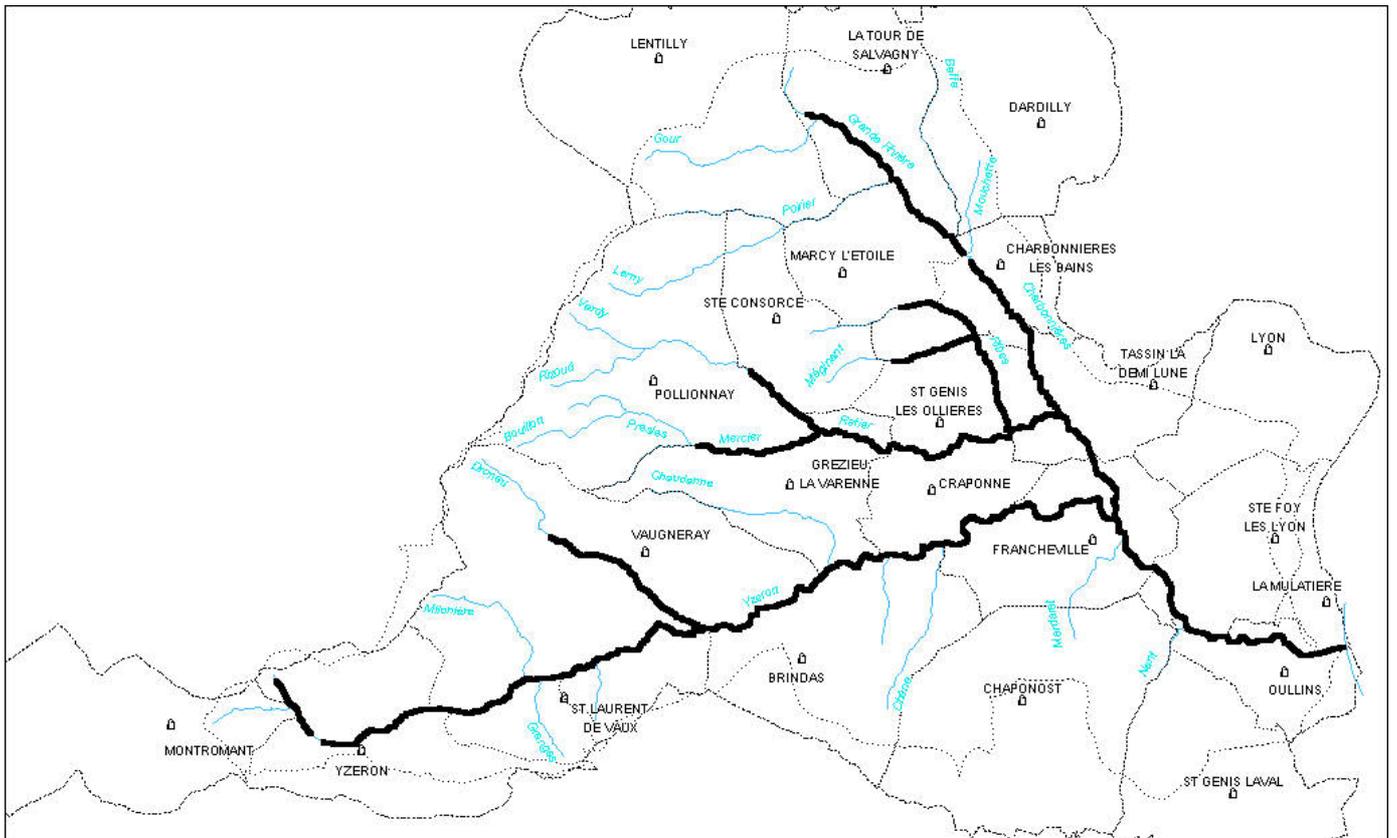
F. COUT ESTIMATIF

Total 7622 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Dossier de déclaration d'intérêt général	2002	7622	29%	2210	40%	3049		0	20%	1524		0	11%	838
TOTAL		7622	29%	2210	40%	3049	0%	0	20%	1524	0%	0	11%	838

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS ACTION D20



FICHE ACTION N° D21

Travaux de restauration de la végétation rivulaire et du bois mort

OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Description voir fiche D20

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Restaurer la végétation rivulaire et du bois mort. Les objectifs par secteur sont:

- favoriser l'écoulement
- éviter les érosions de berges
- freiner les écoulements
- améliorer les paysages
- mettre en valeur les cours d'eau pour les loisirs
- préserver les accès pour la pratique de la pêche
- recréer et préserver la diversité des boisements
- améliorer l'habitat piscicole
- maintenir des biotopes favorable à la vie piscicole
- préserver les caractéristiques remarquables faunistiques et floristiques

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Les niveaux et fréquence de restauration dépendent du programme de gestion sectorisé des cours d'eau.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 210000 euros HT

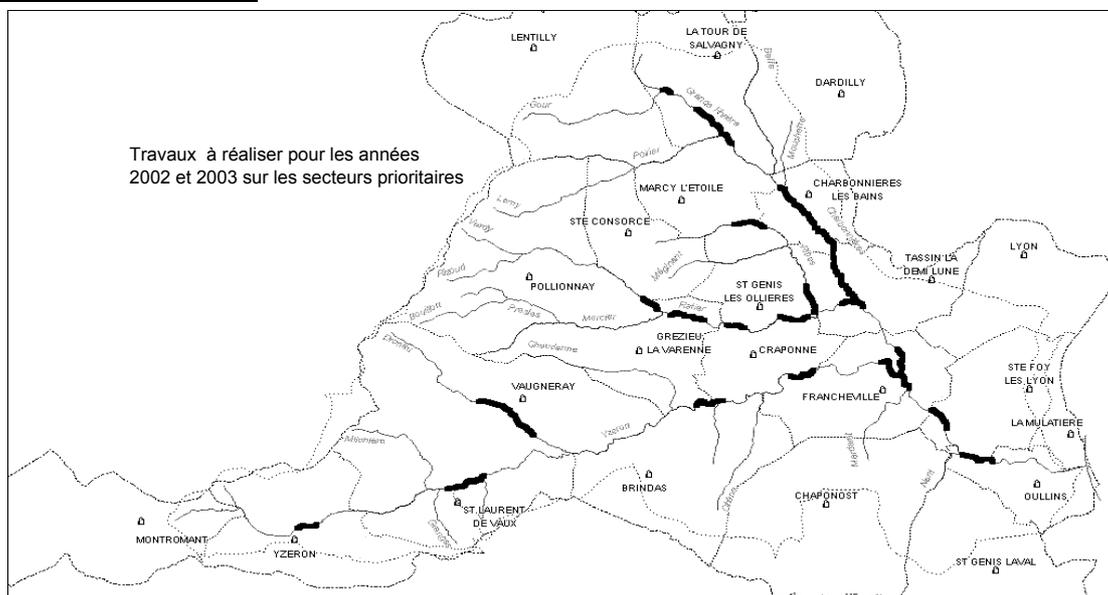
Dépenses de location de matériel ou de passation de marché de travaux auprès d'entreprises pour effectuer les travaux non réalisables par une équipe d'insertion: 201995 euros HT sur 6 ans

Mise à disposition d'un brigade rivière par le département du Rhône, soit 40704 euros sur 6 ans

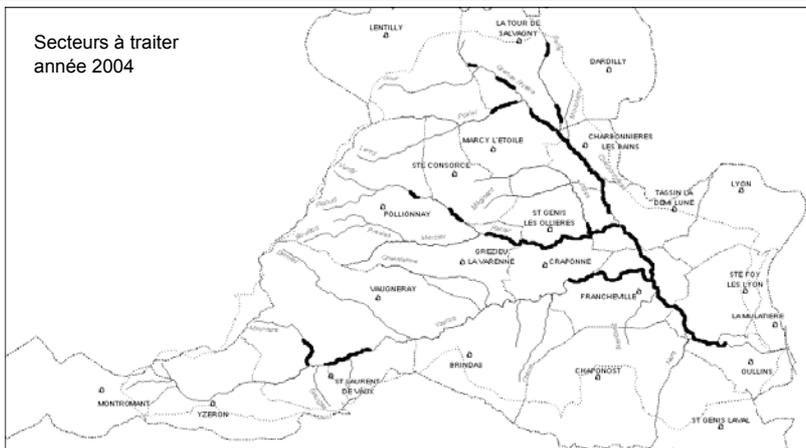
G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2002	30000	29%	8700	31%	9300	20%	6000	0	0	0	0	20%	6000
Travaux	2003	45000	29%	13050	31%	13950	20%	9000	0	0	0	0	20%	9000
Travaux	2004	45000	29%	13050	31%	13950	20%	9000	0	0	0	0	20%	9000
Travaux	2005	45000	29%	13050	31%	13950	20%	9000	0	0	0	0	20%	9000
Travaux	2006	45000	29%	13050	31%	13950	20%	9000	0	0	0	0	20%	9000
Travaux	2007													
TOTAL		210000	29%	60900	31%	65100	20%	42000	0%	0	0%	0	20%	42000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



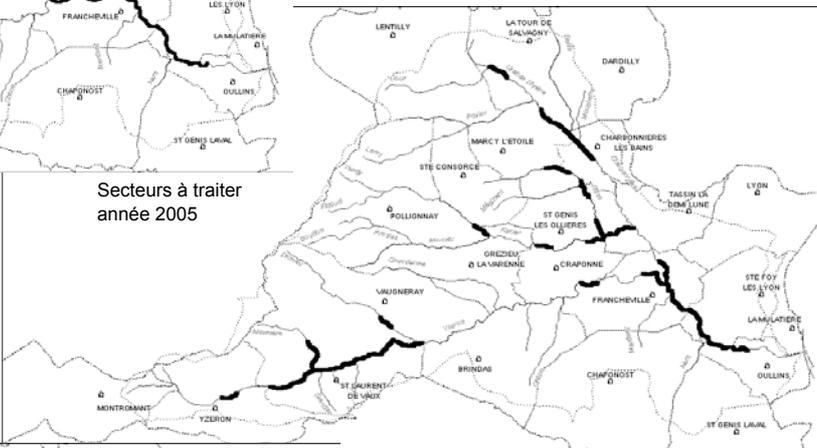
Secteurs à traiter
année 2004



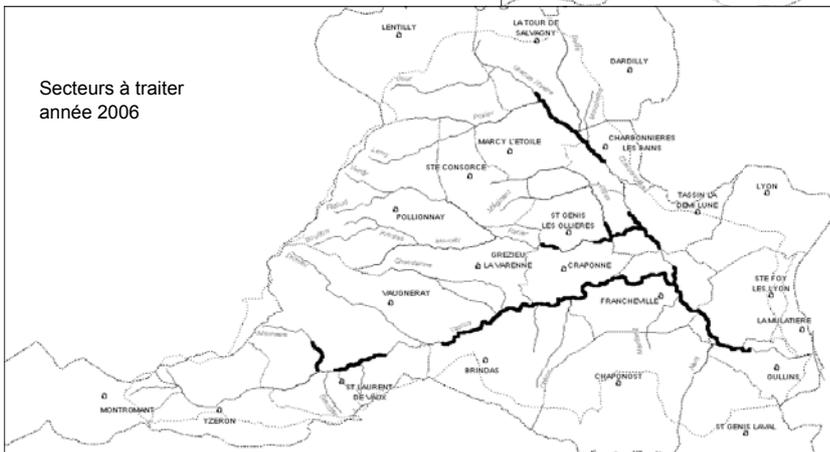
ACTION D 21

LOCALISATION DES SECTEURS A TRAITER

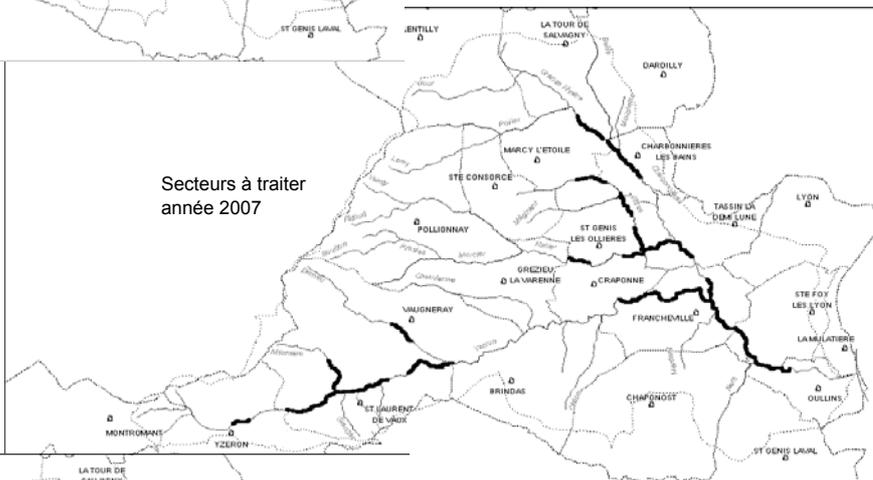
Secteurs à traiter
année 2005



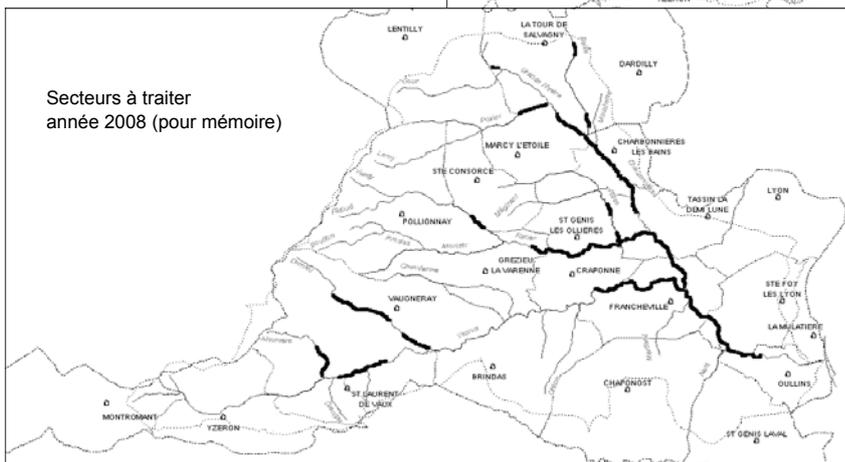
Secteurs à traiter
année 2006



Secteurs à traiter
année 2007



Secteurs à traiter
année 2008 (pour mémoire)



FICHE ACTION N °D22
Etat des lieux des affluents et sous affluents non compris dans le plan de restauration
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Affluents et sous affluents du bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

L'état du lit, des berges et des boisements de cours d'eau met en évidence une absence d'entretien régulier notamment dans les zones sensibles aux crues à l'aval de la confluence de l'Yzeron et du Charbonnières, et localement à proximité de petits hameaux. Si on constate que les cours d'eau principaux présentent une bonne stabilité géomorphologique, on observe fréquemment des incisions sur les sous affluents dûes probablement à des rejets d'eaux pluviales.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Etablir un diagnostic de l'état des affluents et sous affluents notamment sur le géomorphologique. Le technicien de rivière qui sera embauché effectuera les observations de terrain permettant de dresser un premier état des lieux et un ciblage des secteurs sur lesquels une étude complémentaire hydraulique et géomorphologique est nécessaire.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- marché d'étude

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

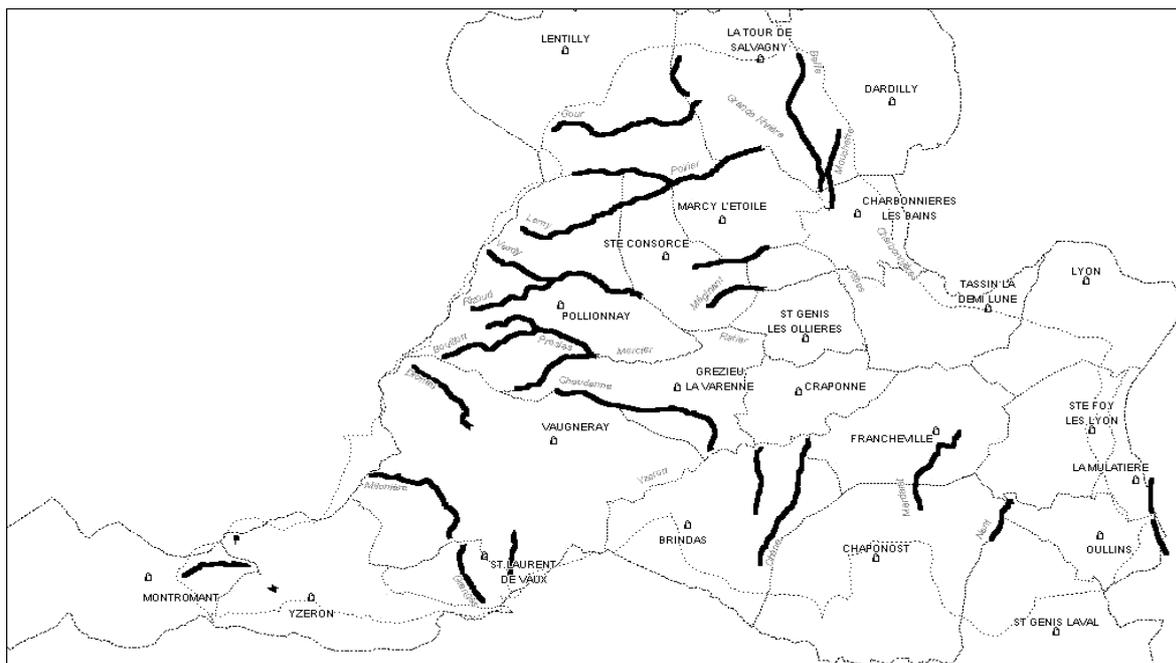
F. COUT ESTIMATIF

Total 60000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2002	30000	20%	6000	AD	AD	20%	6000	20%	6000		0	40%	12000
Etude	2003	30000	20%	6000	AD	AD	20%	6000	20%	6000		0	40%	12000
TOTAL		60000	20%	12000	AD	AD	20%	12000	20%	12000	0%	0	40%	24000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D23

Etude de projet des aménagements de berges et constitution du dossier de Déclaration d'Intérêt Général

OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les berges apparaissent comme relativement stables. La plupart des secteurs érodés après les crues de 1993 ont en effet été consolidés dans les secteurs vulnérables urbains. Il existe cependant encore quelques secteurs ponctuels où l'érosion des berges n'a pas été traitée et deviendra à terme dommageable (bord de route, de bâtiments ou jardins). Les berges érodées ont été identifiées et localisées: 16 sites ont été retenus, de part les enjeux qu'ils représentent, pour être traités soit par génie végétal, soit par techniques mixte, selon l'efficacité à attendre et le niveau de sécurité attendu qui doit être défini dans une étude. La plupart de ces érosions de berge se situe dans des zones à enjeux écologiques notamment dans les espaces naturels sensibles du Département, dans les zones urbaines et péri-urbaines où la continuité des vallons apparaît primordiale.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Etude de projet et de définition des travaux de renaturation de berges et de la végétation rivulaire
Réalisation du dossier de déclaration d'intérêt général

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- marché d'étude

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

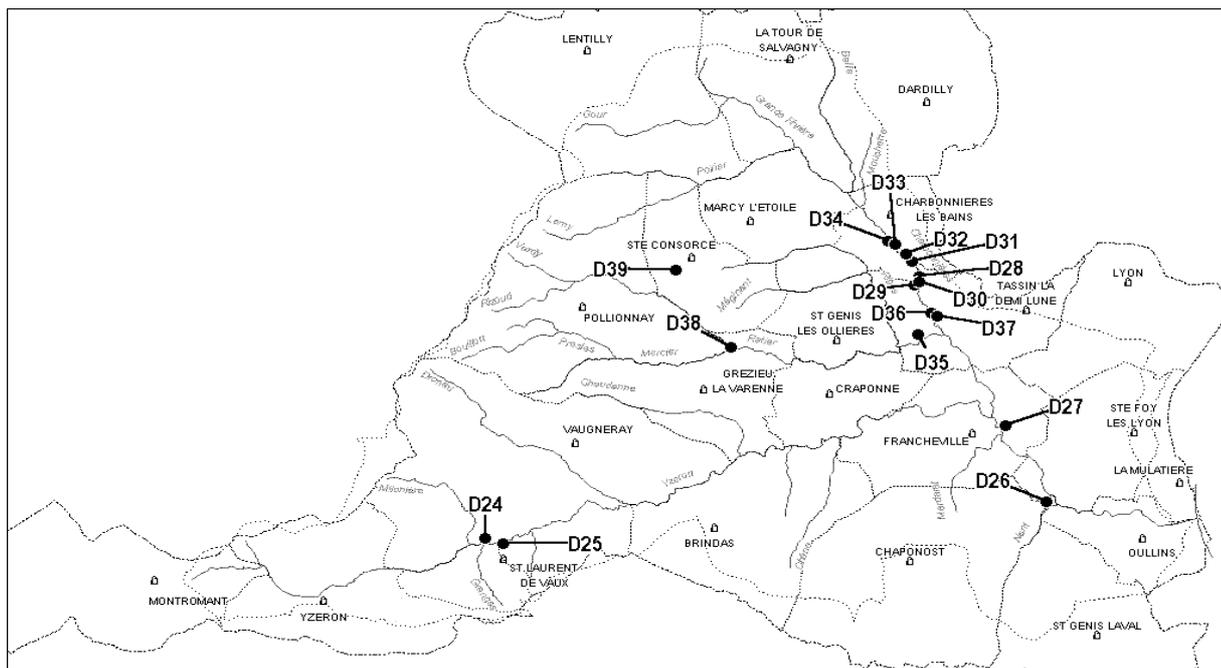
F. COUT ESTIMATIF

Total 22867 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2002	22867	20%	4573	0	0	20%	4573	20%	4573	0	0	40%	9147
TOTAL		22867	20%	4573	0%	0	20%	4573	20%	4573	0%	0	40%	9147

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °D24 à D39
Travaux d'aménagement et de protection de berge
OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques
et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant de l'Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Les berges apparaissent comme relativement stables. La plupart des secteurs érodés après les crues de 1993 ont en effet été consolidés dans les secteurs vulnérables. Il existe cependant encore quelques secteurs ponctuels où l'érosion des berges n'a pas été traitée et deviendra à terme dommageable (bord de route, de bâtiments ou jardins). Ces berges érodées ont été identifiées et localisées. 16 sites ont été retenus, de part les enjeux qu'ils représentent, pour être traités soit par génie végétal, soit par génie civil, selon l'efficacité à attendre et le niveau de sécurité attendu.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTES

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Techniques minérales ou végétales

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

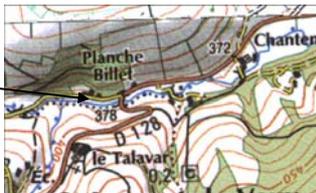
Total 735 000 FHT	D28: 80 000 FHT	D34: 100 000 FHT
D24: 80 000 FHT	D29: 25 000 FHT	D35: pour mémoire
D25: 40 000 FHT	D30: 65 000 FHT	D36: 80 000 FHT
D26: pour mémoire	D31: 25 000 FHT	D37: 40 000 FHT
D27: pour mémoire	D33: 40 000 FHT	D38: 80 000 FHT
		D39: 80 000 FHT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en KF HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Travaux	2003	735		0,0		0,0		0,0		0,0		0,0	100%	735,0
TOTAL		735	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	0%	0,0	100%	735,0

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

D24



- Enjeu:hydraulique et écologique
 protection du ruisseau
 contre l'extension du parking
 - technique mixte

D25



- Enjeu: reprise d'un aménagement de berge inadapté
 - technique végétale

D28

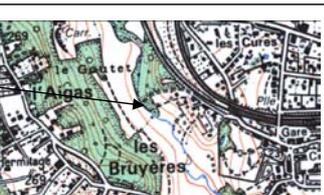
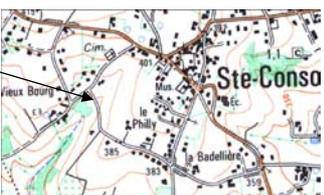


- Enjeu: paysager et écologique, reprise d'un aménagement minéral indapté
 - technique végétale

D29



- Enjeu: écologique (continuité de la ripisylve dans une zone d'espace naturel sensible) et loisirs (piste piétonne cyclable)
 - technique végétale

SUITE FICHE ACTIONS D24 à D39		
D30		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: écologique (continuité de la ripisylve dans une zone d'espace naturel sensible) - technique végétale
D31		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: hydraulique (affluent rive gauche bétonné) et écologique (continuité de la ripisylve dans une zone d'espace naturel sensible) - technique végétale
D33		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: écologique (continuité de la ripisylve dans une zone d'espace naturel sensible) et hydraulique (ravinement en rive gauche par les eaux pluviales de ruissellement de la voirie) - technique végétale
D34		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: écologique (continuité de la ripisylve dans une zone d'espace naturel sensible) et hydraulique (suppression des anciens ouvrages de la STEP de Charbonnières et des déchets accumulés) - technique végétale, renaturation du site
D36		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: écologique (suppression des boisements résineux et des clôtures de protection) - technique végétale
D37		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: écologique (continuité de la ripisylve dans une zone d'espace naturel sensible, suppression des dépôts) et hydraulique - technique végétale
D38		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: écologique (traitement minéral inadapté) - technique végétale, renaturation et reconstitution de la ripisylve, suppression des enrochements
D39		 <ul style="list-style-type: none"> - Enjeu: hydraulique (érosion régressive) et écologique (disparition de la végétation) - technique mixte ou végétale: reconstitution du talus et de la ripisylve

FICHE ACTION N °D40

Etude de restauration du plan d'eau du Ronzey et de reconstitution d'une zone humide OBJECTIF D. Favoriser le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et restaurer les secteurs dégradés

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Yzeron- propriété de la Communauté de Communes des Vallons du Lyonnais

B. SITUATION ACTUELLE

Le plan d'eau du Ronzey (3ha; 70000 m3) a été aménagé en 1981/1982 dans un but touristique. Les campagnes d'analyses (bactériologie, physico-chimie, phytoplancton) ont permis de constater une qualité bactériologique conforme aux normes de baignade et une faible transparence ayant comme conséquence directe l'interdiction de la baignade depuis 1985. Cette faible transparence s'explique par une eutrophisation favorisée par l'apport amont de nutriments d'origine agricole et par le temps de renouvellement trop important (100 jours dû au trop grand volume du plan d'eau et à une alimentation en eau très faible aggravée par les prélèvements amont).Le bassin versant de l'Yzeron présente des étiages estivaux naturels aggravés par les prélèvements (retenues collinaires, prélèvements directs ou dans la nappe, captage de sources).

La stratégie concernant la gestion des débits d'étiage consiste à diminuer l'impact des prélèvements et à réalimenter les cours d'eau en période d'étiage. Bien que le plan d'eau du Ronzey ne soit pas utilisé pour l'irrigation, sa position haute sur l'Yzeron pose des problèmes de qualité physico-chimique de l'eau provoquant l'eutrophisation. De plus, l'été, l'évaporation de l'eau n'est pas négligeable (perte de débit). Il est donc, en parallèle à des mesures d'accompagnement (réduction des pollutions agricoles, restitution des sources à l'amont) souhaitable d'aménager une restitution de débit en aval du plan d'eau par la mise en place dans le plan d'eau d'un ouvrage de vidange et de restitution du débit réservé. La possibilité de vidanger un tel plan d'eau est une condition impérative pour une bonne gestion, ainsi que pour assurer sa pérennité. Cet aménagement doit également permettre une prise d'eau profonde de façon à restituer non pas des eaux surchauffées, mais des eaux compatibles avec la vie salmonicole. Ceci est un point particulièrement important, en période estivale.

Par ailleurs la vocation baignade de ce plan d'eau a été abandonnée. Il n'offre plus aux personnes qui viennent s'y détendre un service suffisant. En effet, les équipements de jeux, la végétation, la qualité de l'eau et les aires de pique-nique ne sont pas adaptées à la forte fréquentation du site en période estivale. Il convient d'améliorer les conditions d'accueil, d'optimiser les usages touristiques et de loisirs du site, de mettre en place de nouveaux types d'activités sur place, de redonner au plan d'eau une fonction piscicole et biologique.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- Diminuer les apports en azote, phosphore et matières organiques (voir action A 24),
- Diminuer le temps de séjour du plan d'eau, restituer à l'aval du plan d'eau un débit réservé calculé correspondant au 1/40ème du module (sa valeur est de 1.3 l/s),
- Restaurer les fonctions paysagères, hydrauliques, hydrologiques, biologiques et piscicoles,
- Redynamiser les activités ludiques, de loisirs et de tourisme,
- donner une nouvelle attractivité au site,
- optimiser les conditions de pratique de la pêche,
- réorganiser l'accueil du public,
- identifier et développer les potentialités de développement économique liées à l'activité du site (incidence sur l'économie locale).

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- diagnostic, élaboration de scénarios d'aménagement, et d'un programme opérationnel d'aménagement permettant d'aboutir à la renaturation des caractéristiques écologiques et paysagères, au réaménagement et à la création de structures d'accueil et de loisirs, et au repositionnement du site dans un environnement plus large (liaison avec le centre bourg),
- définition des travaux d'aménagements paysagers, hydrauliques, hydrologiques, biologiques et piscicoles concourant à la renaturation du site

E. MAITRISE D'OUVRAGE

CCVL

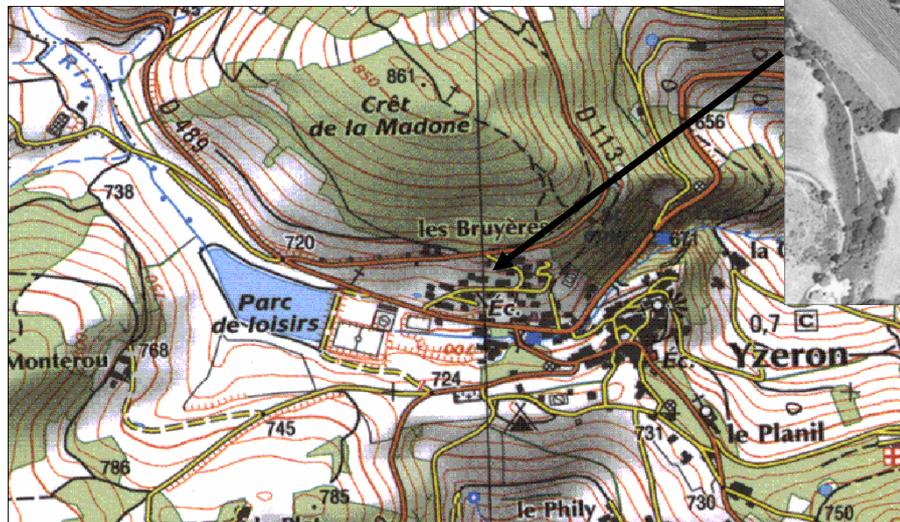
F. COUT ESTIMATIF

Total 50000 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
Etude	2003	50000	15%	7500	AD	AD	20%	10000	35%	2625	0	0	30%	15000
TOTAL		50000	15%	7500	AD	AD	20%	10000	35%	2625	0%	0	30%	15000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E1
Travaux d'aménagement d'une piste cyclable

OBJECTIF E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Oullins. Cours d'eau: Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

Le Plan des Déplacements Urbains de l'Agglomération Lyonnaise, approuvé en octobre 1997, définit les orientations et la stratégie des déplacements sur ce territoire. Ce plan a mis en évidence, entre autre, une insuffisance de l'offre alternative à la voiture individuelle. La réduction de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport est affichée clairement et notamment en privilégiant l'utilisation du deux roues et de la marche à pied. La commune d'Oullins, située sur le site stratégique "Confluent/Porte Sud" du schéma directeur du Grand Lyon, porte des enjeux consistant en la régénération des centres et quartiers urbains, et en la préservation de toute construction des espaces naturels identifiés. La proposition de création et de développement de liaisons (sous forme de ponts et de pistes de promenade ou cyclable) au niveau de l'Yzeron qui partage le Nord et le Sud de la commune, s'appuie sur une étude paysagère et urbaine réalisée par le Grand Lyon en 1999, et sur l'étude du patrimoine lié à l'eau réalisée par le SEAGYRC en 1999.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Participer à la requalification du centre urbain d'Oullins à partir des berges de l'Yzeron

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Création d'une piste de promenade

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

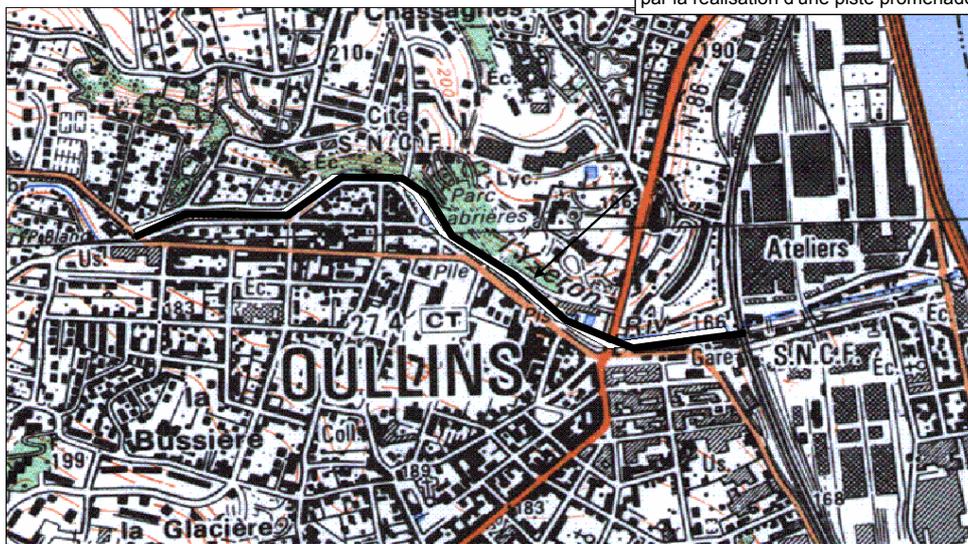
pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2004	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL		PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

secteur de l'Yzeron concerné
par la réalisation d'une piste promenade



FICHE ACTION N °E2

Travaux de création d'une passerelle piétonne

OBJECTIF E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Oullins. Cours d'eau: Yzeron Lieu dit: cité Yzeronne

B. SITUATION ACTUELLE

Le Plan des Déplacements Urbains de l'Agglomération Lyonnaise, approuvé en octobre 1997, définit les orientations et la stratégie des déplacements sur ce territoire. Ce plan a mis en évidence, entre autre, une insuffisance de l'offre alternative à la voiture individuelle. La réduction de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport est affichée clairement et notamment en privilégiant l'utilisation du deux roues et de la marche à pied. La commune d'Oullins, située sur le site stratégique "Confluent/Porte Sud" du schéma directeur du Grand Lyon, porte des enjeux consistant en la régénération des centres et quartiers urbains, et en la préservation de toute construction des espaces naturels identifiés. La proposition de création et de développement de liaisons (sous forme de ponts et de pistes de promenade ou cyclable) au niveau de l'Yzeron qui partage le Nord et le Sud de la commune, s'appuie sur une étude paysagère et urbaine réalisée par le Grand Lyon en 1999, et sur l'étude du patrimoine lié à l'eau réalisée par le SEAGYRC en 1999.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Organiser et favoriser les accès entre les deux rives de l'Yzeron

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de réalisation d'une passerelle

E. MAITRISE D'OUVRAGE

OULLINS

F. COUT ESTIMATIF

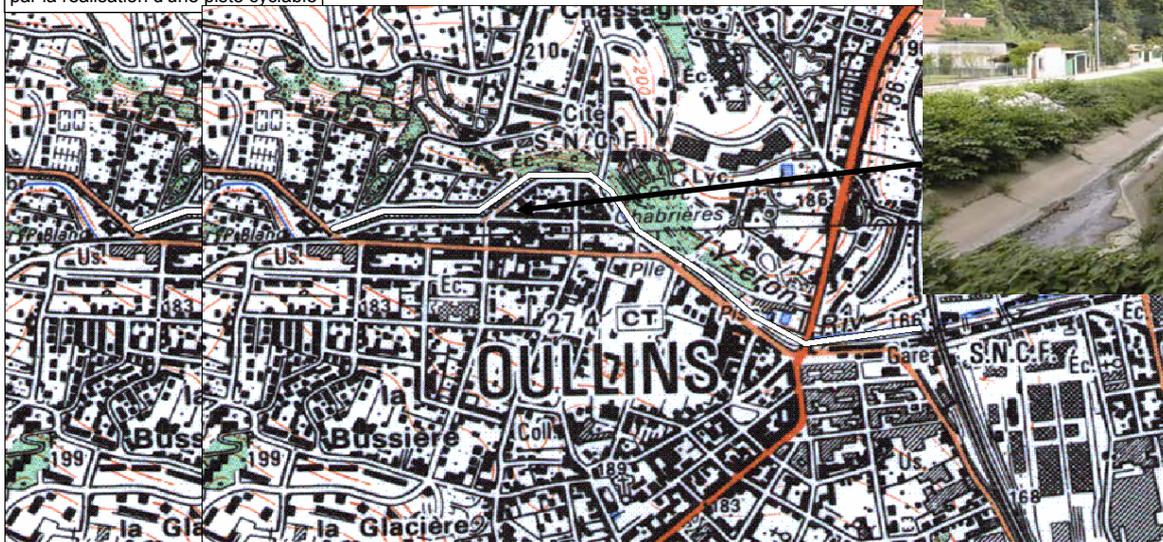
Total 53357 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTRE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation d'une passerelle	2004	53357	10%	5336	0	0	20%	10671	CD	CD	0	0	70%	37350
TOTAL		53357	10%	5336	0%	0	20%	10671	CD	CD	0%	0	70%	37350

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS

secteur de l'Yzeron concerné
par la réalisation d'une piste cyclable



FICHE ACTION N °E3
Travaux de réalisation d'une passerelle piétonne
OBJECTIF E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Oullins. Cous d'eau: Yzeron Lieu dit: passerelle Lionel Terray

B. SITUATION ACTUELLE

Le Plan des Déplacements Urbains de l'Agglomération Lyonnaise, approuvé en octobre 1997, définit les orientations et la stratégie des déplacements sur ce territoire. Ce plan a mis en évidence, entre autre, une insuffisance de l'offre alternative à la voiture individuelle. La réduction de la voiture individuelle au profit d'autres modes de transport est affichée clairement et notamment en privilégiant l'utilisation du deux roues et de la marche à pied. La commune d'Oullins, située sur le site stratégique "Confluent/Porte Sud" du schéma directeur du Grand Lyon, porte des enjeux consistant en la régénération des centres et quartiers urbains, et en la préservation de toute construction des espaces naturels identifiés. La proposition de création et de développement de liaisons (sous forme de ponts et de pistes de promenade ou cyclable) au niveau de l'Yzeron qui partage le Nord et le Sud de la commune, s'appuie sur une étude paysagère et urbaine réalisée par le Grand Lyon en 1999, et sur l'étude du patrimoine lié à l'eau réalisée par le SEAGYRC en 1999.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Organiser et favoriser les accès entre les deux rives de l'Yzeron

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Travaux de remplacement de la passerelle existante

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Oullins

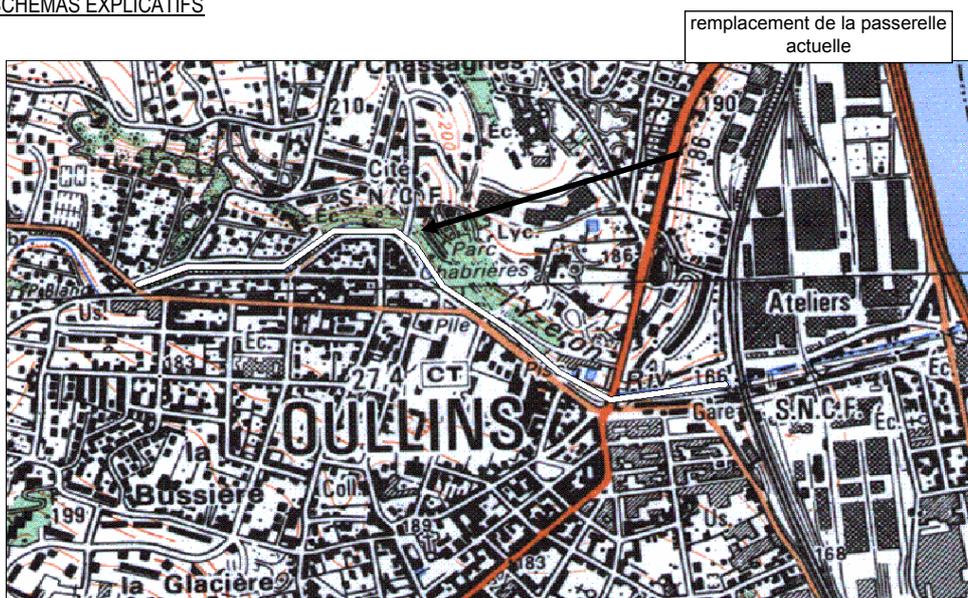
F. COUT ESTIMATIF

Total 45735 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation d'une passerelle	2004	45735	10%	4574	0	0	20%	9147	CD	CD	0	0	70%	32015
TOTAL		45735	10%	4574	0%	0	20%	9147	CD	CD	0%	0	70%	32015

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E4
Redéfinition de la vocation et de la gestion du Grand Moulin
pour la création d'une maison de la rivière

OBJECTIF E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Le Grand Moulin, restauré en 1997, est un lieu d'éducation, de pédagogie et d'observation du milieu naturel. Son activité s'inscrit dans le cadre du projet nature de la vallée de l'Yzeron, de la politique des espaces naturels sensibles et de la révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Il se situe sur un axe de cheminement de 4,5 km de long, le sentier de découverte de l'Yzeron et à proximité de la prairie du pont de Chabrol, milieu naturel varié comprenant notamment des zones humides d'une grande richesse. Le projet de développement du Grand Moulin s'articule autour de plusieurs actions: la maîtrise du développement urbain, la préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et agricole, l'organisation et l'accueil du public, la sensibilisation et l'information. La Maison Rhodanienne de l'Environnement est actuellement chargée par le Grand Lyon de la gestion du Grand Moulin. Les associations intervenant dans les activités pédagogiques sont: le Centre Ornithologique Rhône-Alpes, la Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône, l'Association Ferme éducative, la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature, le Groupe de Recherche et d'Etude de l'Histoire de Craponne, Oïkos la maison et son environnement.

Le bilan des activités du Centre d'Initiation à la Nature met en évidence l'intérêt des animations nature (plus de 12000 enfants pour les années 1998 et 1999), des expositions et manifestations réalisées. Le 1er axe stratégique " Education, pédagogie, observation", défini en 1993, est donc bien en place et reste à développer sur l'ensemble du bassin versant. Aujourd'hui, il reste à lancer les axes stratégiques suivants: "Point d'ancrage du Syndicat d'Aménagement de l'Yzeron", "Lieu de rencontre et d'animation", "Lieu productif".

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Développer l'ensemble des axes stratégiques initiaux et les activités correspondantes
 Redéfinir un nouveau schéma organisationnel de gestion du Grand Moulin autour du Grand Moulin

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- mise en place d'un groupe de travail rassemblant les nouveaux partenaires institutionnels et le comité de pilotage actuel pour la gestion du Grand Moulin
- bilan du projet du Grand Moulin par rapport aux principes fédérateurs et axes stratégiques initiaux
- rédaction d'un nouveau projet, définition des activités correspondantes et des conditions de partenariat
- élaboration d'un plan de communication voir action F1

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

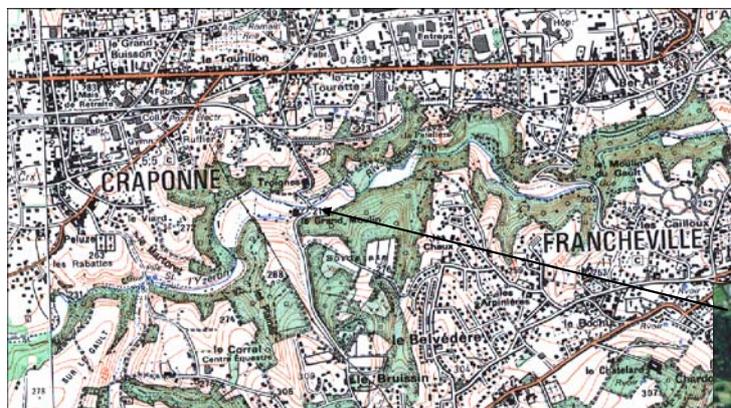
F. COUT ESTIMATIF

pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Mise en place d'un groupe de travail	2002	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL														

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E5
Réalisation des travaux de restauration du Grand Moulin
Création d'une maison de la rivière

OBJECTIF E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

L'étude de faisabilité socio-économique et architecturale réalisée en 1993 par le SEAGYRC, a proposé, en parallèle à l'étude du projet du Grand Moulin (principes fédérateurs, axes stratégiques, actions et principe d'organisation), le projet architectural de réhabilitation des bâtiments. Cette réhabilitation, prévue en plusieurs phases successives au fur et à mesure de la montée en puissance et de la mise en oeuvre des activités, a abouti à la réalisation, en 1997, d'une 1ère tranche de travaux (réhabilitation des bâtiments, salle polyvalent, préau, sanitaires, parking, entretien et équipement des espaces extérieurs)

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Réalisation de la 2ème tranche de travaux du projet architectural initial (roue, béalière)

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) restauration des bâtiments et aménagements des locaux
- 2) réaménagement du bief
- 3) restauration de la roue

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Grand Lyon

F. COUT ESTIMATIF

Total 1140000 euros HT

1) 701200 euros HT

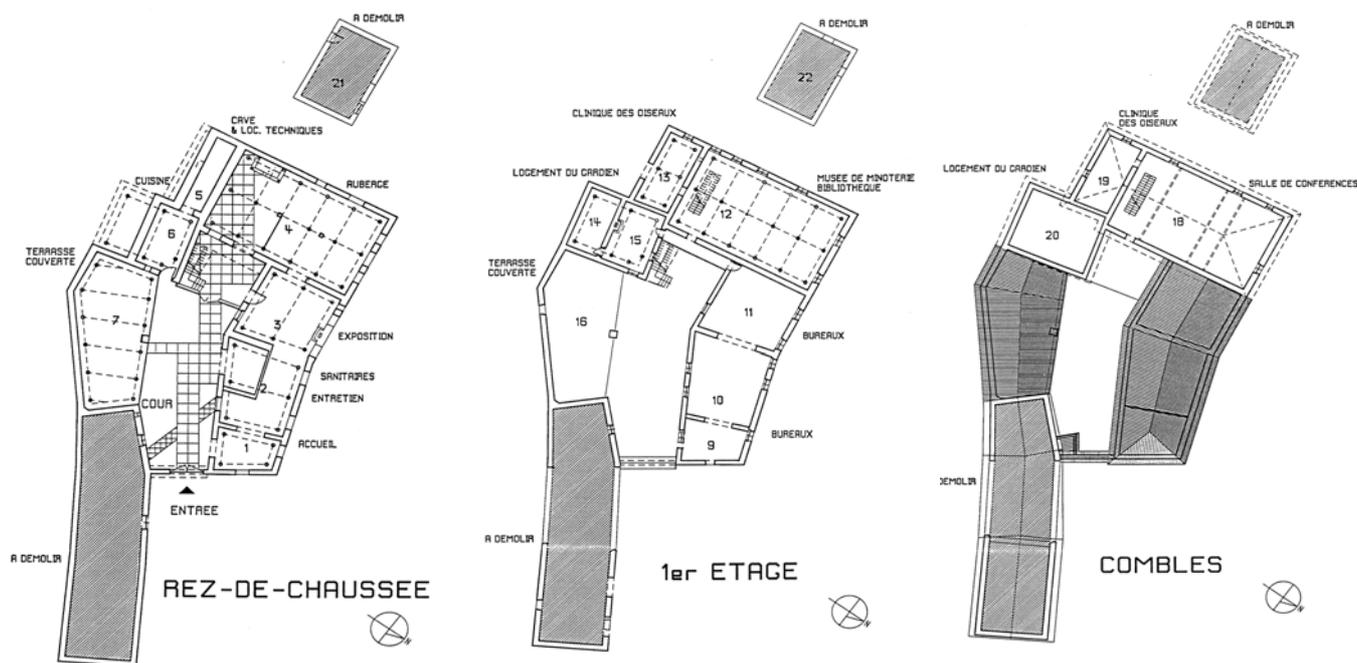
2) 252000 euros HT

3) 186800 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2003	1140000	10%	114000	0,0	0,0	20%	228000	AD	AD	0,0	0,0	70%	798000
TOTAL		1140000	10%	114000	0%	0,0	20%	228000	AD	AD	0%	0,0	70%	798000

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E6

Travaux de création de sentiers de randonnée et de découverte des cours d'eau

OBJECTIF E. valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Dans le cadre de la politique des espaces naturels sensibles et des objectifs de découverte des sites remarquables par la création de sentiers de randonnée, le département a lancé, en 1999, une "étude de définition d'itinéraires pédestres pour une mise en valeur de l'Ouest Lyonnais". Il est constaté: une méconnaissance des vallons de l'Ouest, une saturation du Parc de Lacroix Laval, un maillage insuffisant du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. De plus, les initiatives locales des "projets nature", permettant la découverte et l'organisation de la promenade, méritent d'être connectés à un maillage général de randonnée afin d'offrir aux promeneurs de plus grandes possibilités d'usages. Pour ces raisons, il importe de dresser un schéma d'ensemble qui puisse créer une cohérence entre les projets existants et futurs et appeler une coordination entre les différents acteurs.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Accompagner la réalisation d'un schéma cohérent des itinéraires de promenade et de randonnées

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation des sentiers de randonnée et de promenade

E. MAITRISE D'OUVRAGE

communes et groupements intercommunaux

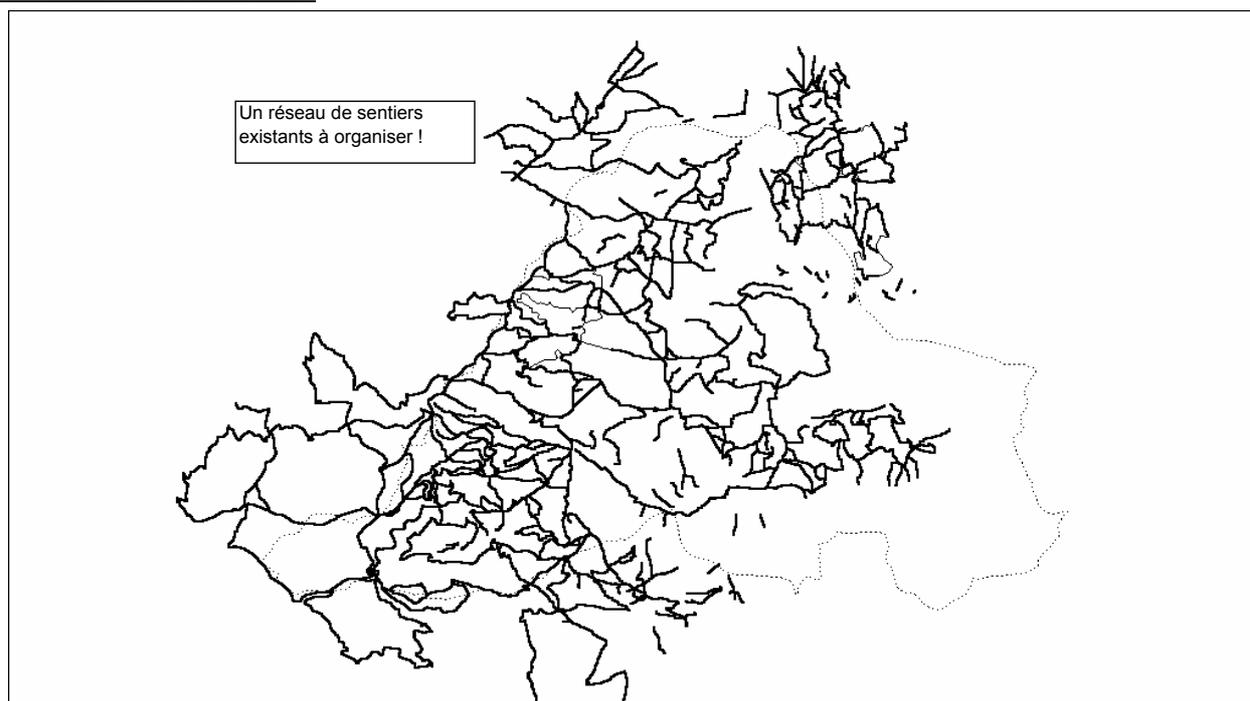
F. COUT ESTIMATIF

pour mémoire

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
pour mémoire	2002 à 2007	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM	PM
TOTAL														

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E7

Travaux de création d'un parc de découverte de la rivière en milieu urbain

OBJECTIF E. Valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune d'Oullins Cours d'eau: Yzeron

B. SITUATION ACTUELLE

En parallèle à la réalisation de sentiers de promenade et d'aménagement ponctuels de valorisation des cours d'eau, le SAGYRC et les collectivités souhaitent:

- développer les sites d'accueil massif du public à l'instar du parc de Lacroix Laval et du Plan d'eau du Ronzey, en apportant une complémentarité dans la vocation de ces sites: création d'une maison de la rivière sur Francheville et Craponne (E5), création d'un parc de découverte de la rivière en milieu urbain,
- rééquilibrer la position de ces sites sur le territoire du bassin versant: le plan d'eau du Ronzey à l'Ouest aux sources de l'Yzeron, le parc de Lacroix Laval au nord sur le Charbonnières, la maison de la rivière sur l'Yzeron au centre du bassin versant, et le parc de découverte en milieu urbain à Oullins à l'Est.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Favoriser la découverte de la ripisylve en milieu urbain

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Cette propriété, rachetée par la commune d'Oullins pour maintenir cette espace en zone inondable et détruire l'habitation qui était construite, va s'insérer dans un réseau de liaison des espaces publics verts. Il est prévu:

- de restaurer cet espace (débroussaillage),
- de mettre en place des plantations de découverte des essences végétales présentes sur les bords de l'Yzeron,
- de réserver un espace pour mettre en place une pépinière d'essences pour les aménagements de berges,
- aménager les accès à cette espace (un pont traversant l'Yzeron est déjà en place mais il débouche directement sur une voie de circulation à fort trafic: la destruction du pont et l'aménagement d'un accès sera à inscrire dans l'avenant).

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Oullins

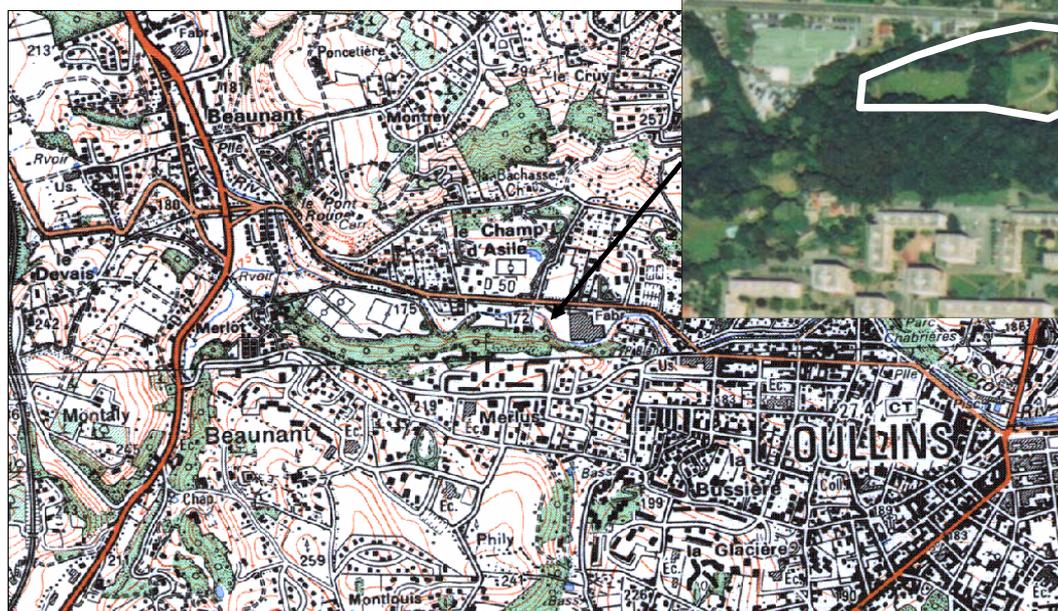
F. COUT ESTIMATIF

Total 80798 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2004	80798	15%	12120	0	0	20%	16160	CD	CD	0	0	65%	52519
TOTAL		80798	15%	12120	0%	0	20%	16160	CD	CD	0%	0	65%	52519

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E8

Travaux d'aménagement du "vallon des sources" et de restauration des boisements des balmes de Ste Foy les Lyon

OBJECTIF E. valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Ste Foy les Lyon

B. SITUATION ACTUELLE

L'étude du ruisseau et du chemin des sources, réalisée en 1997, par l'Association Générale d'Urbanisme et de Protection de l'Environnement de Ste les Lyon, et l'étude paysagère conduite par le SEAGYRC en 1999, ont mis en évidence ce vallon situé en zone ND et couvert par la ZNIEFF n°25. Ce ruisseau est le seul cours d'eau permanent et sauvage de la commune. Il offre une zone de pleine nature en prolongement direct des promenades et de l'arboretum très fréquentés du chemin des prés, et se présente comme la seule liaison en pente douce entre les quartiers de Gravière, Beaunant et le reste de la commune. L'intérêt écologique et patrimonial a été démontré, ainsi que les problèmes suivants:

- baisse du débit du ruisseau causée probablement par le drainage des sources par le collecteur d'eau pluvial du ruisseau des Razes,
- petites zones humides en voie de comblement,
- envahissement par la végétation (ronces, renouée du japon),
- canalisation de la partie basse du ruisseau,
- dégradation du patrimoine.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- Amélioration du fonctionnement naturel du ruisseau
- Mise en valeur du patrimoine naturel et humain
- Ouverture au public avec création de cheminement piétons
- Sensibilisation du public

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Amélioration du fonctionnement naturel du ruisseau: élimination des eaux parasites dans le collecteur, restauration de la végétation rivulaire, restitution des eaux de ruissellement au ruisseau
- Remise en état des petites zones humides,
- Réaménagement de la partie canalisée du ruisseau,
- Réouverture du chemin en rive droite,
- Mise en valeur du lavoir, des bassins, d'une arche en pierre, de la source et des vieux murs en pierre,
- Maintien de la prairie naturelle en rive gauche et limitation des taillis, plantations prolongeant sur ce vallon l'arboretum existant,
- actions de sensibilisation et pose d'équipement de signalétique et mobilier de sécurité et de limitation aux voitures

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Ste Foy les Lyon

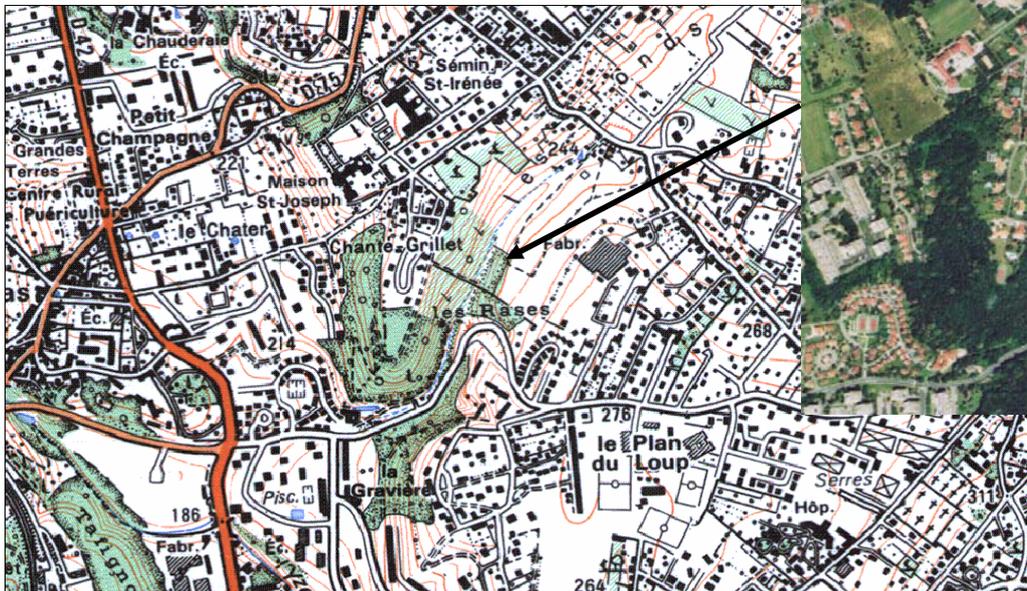
F. COUT ESTIMATIF

Total 22867 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Réalisation des travaux	2004	22867	20%	4573	AD	AD	20%	4573	CD	CD		0	60%	13720
TOTAL		22867	20%	4573	AD	AD	20%	4573	CD	CD	0%	0	60%	13720

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E9

Travaux de création d'un sentier nature le long du charbonnières

OBJECTIF E. valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Commune de Charbonnières les Bains

B. SITUATION ACTUELLE

Le ruisseau du Charbonnières cirule dans une ripisylve peu large mais composée de boisements ouverts. Il est proposé, dans le prolongement du Parc de la Bressonnière et jusqu'au lycée, de créer un sentier de promenade et de découverte de la végétation des cours d'eau.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- créer une liaison piétonnière entre le Parc de la Bressonnière et le lycée
- faire découvrir les richesses naturelles du ruisseau Charbonnières

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) travaux de création et d'aménagement du sentier
- 2) installation de 1 passerelle piétonne
- 3) réalisation et installation de panneaux d'information

E. MAITRISE D'OUVRAGE

Charbonnières les Bains

F. COUT ESTIMATIF

Total 61000 euros HT

1) pour mémoire

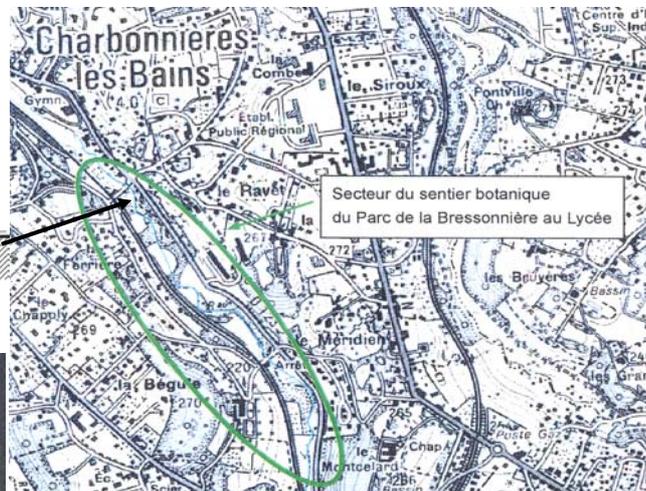
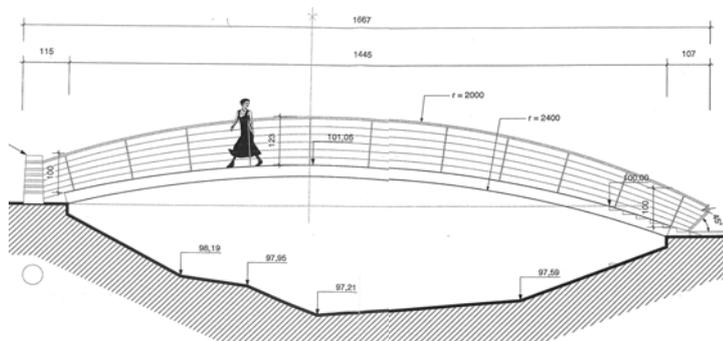
2) 45700 euros

3) 15300 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Passerelle	2002	45700	15%	6855	0	0	20%	9140	CD	CD	0	0	65%	29705
Réalisation des travaux	2003	15300	15%	2295	0	0	20%	3060	CD	CD	0	0	65%	9945
TOTAL		61000	15%	9150	0%	0	20%	12200	CD	CD	0%	0	65%	39650

H. LOCALISATION ET SCHEMAS EXPLICATIFS



FICHE ACTION N °E10
Travaux de pose d'une signalétique le long des cours d'eau

OBJECTIF E. valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Traversés par de nombreux axes routiers, piétons, cyclables, les cours d'eau du bassin versant passent souvent inaperçus car aucun panneaux n'indiquent leur nom. Par ailleurs, de nombreuses confusions portent sur le nom des ruisseaux. En effet, des discordances apparaissent entre les cartes IGN et le cadastre et s'explique en partie par la particularité du bassin versant (un nom différent pour chaque secteur de cours d'eau délimité par une confluence).

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- participer à la découverte et au maintien du patrimoine toponymique des cours d'eau,
- faciliter l'orientation des promeneurs,
- promouvoir les cours d'eau.

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) pose d'une signalétique normalisée indiquant le nom des ruisseaux, soit 230 panneaux à 100 euros

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 23000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
pose des panneaux	2005	23000	10%	2300	0	0	0%	0	20%	4600	0	0	70%	16100
TOTAL		23000	10%	2300	0%	0	0%	0	20%	4600	0%	0	70%	16100

FICHE ACTION N °E11
Travaux d'équipement du Grand moulin

OBJECTIF E. valoriser et préserver le patrimoine lié à l'eau, structurer la fréquentation

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE
 SAGYRC

B. SITUATION ACTUELLE

Le SAGYRC est actuellement accueilli par la municipalité de Grézieu la Varenne. Il est souhaité l'installation du Comité de Rivière et du SAGYRC au Grand Moulin au sein d'une maison de la rivière.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- installation des bureaux du SAGYRC dans la maison de la rivière
- accueil du comité de rivière au sein de la maison de la rivière
- équipement de la maison de la rivière

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- achat de mobilier pour les réunions du comité de rivière,
- achat de mobilier de présentation des outils et supports de communication (exposition,...),
- mise en place d'un aquarium

E. MAITRISE D'OUVRAGE
 SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF
 Total 61000 euros HT

- 1) pour mémoire
- 2) 45700 euros
- 3) 15300 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Achat d'équipement	2004	30000	10%	3000		0	0%	0	20%	6000		0	70%	21000
TOTAL		30000	10%	3000	0%	0	0%	0	20%	6000	0%	0	70%	21000

FICHE ACTION N ° F1
Elaboration d'un plan de communication
OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Prévu en 1999 et 2000, le plan de communication du contrat de rivière a été repoussé pour l'année 2002, afin d'être élaboré conjointement avec le projet de création d'une maison de la rivière sur le site du Grand Moulin, et de prendre en compte les nouveaux besoins en actions de communication suite aux changements d'élus dans les différentes collectivités territoriales. Les actions de communication réalisées jusqu'à présent sont les suivantes:

- diffusion d'une lettre d'information à 60 000 exemplaires destiné aux habitants du bassin versant
- porte à porte et entretiens avec les propriétaires d'habitations riveraines
- réunions du comité de rivière et du comité syndical du SEAGYRC
- divers contacts et réunions de terrain avec les propriétaires, les services des collectivités territoriales, les associations locales,
- conférence et présentation d'un diaporama du contrat de rivière auprès du public et des élus.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Elaborer un plan de communication: information (état d'avancement du contrat de rivière) , promotion (actions du contrat de rivière et interventions sur le bassin versant) , vulgarisation (informations techniques et réglementaires), sensibilisation (pratique respectueuse des cours d'eau, prise en compte des cours d'eau dans les projets extérieurs), éducation (actions pédagogiques scolaires et grand public), formation (techniciens), coordination et partenariat extérieurs (autres collectivités territoriales, universités, écoles, organismes scientifiques)

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- inventories et cibler les acteurs et publics concernés par les actions de communication
- valider, actualiser et réorienter les objectifs fondamentaux du projet d'une maison de la rivière et du contrat de rivière
- élaborer le plan des actions de communication à mettre en oeuvre dans le cadre du contrat de rivière

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

18233 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Plan de commucation	2002	10000	15%	1500	AD	AD	20%	2000	20%	2000			45%	4500
Plan de commucation	2003	8233	15%	1235	AD	AD	20%	1647	20%	1647			45%	3705
TOTAL		18233	0	2735	AD	AD	0	3647	0	3647	0	0	1	8205

FICHE ACTION N ° F 3

Diffusion d'un bulletin de liaison, du rapport annuel du contrat de rivière et d'un bulletin d'information du public

OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant et acteurs concernés par le contrat de rivière

B. SITUATION ACTUELLE

Le nombre important d'intervenants sur le bassin versant, leur non représentation au sein du comité de rivière ou du comité syndical, amène au constat d'une mauvaise circulation de l'information lors du pilotage ou de la mise en oeuvre des projets touchant indirectement ou directement les cours d'eau et le bassin versant. D'autre part, jusqu'à présent, l'activité quotidienne et le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration du contrat de rivière ne font pas l'objet d'un compte rendu d'activité.

Le rôle du comité de rivière consiste à valider le bilan d'activité de l'année écoulée et donner son avis sur le programme de l'année suivante. D'autre part, le SAGYRC a obligation, selon l'article L.5211-39 du code général des collectivités territoriales, d'adresser aux communes membres du syndicat d'aménagement, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Enfin la réglementation prévoit la liberté d'accès pour le public à certains documents administratifs.

Diffusé en 1999 et 2000, en 60 000 exemplaires auprès de la population du bassin versant, le bulletin d'information du SEAGYRC et du comité de rivière, est l'occasion de toucher l'ensemble des habitants et de leur proposer un bilan des réalisations de l'année écoulée.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- améliorer la circulation de l'information sur les projets du contrat de rivière et sur les projets d'aménagement du bassin versant
- redonner au comité de rivière un rôle consultatif sur le bilan et la programmation annuelle du contrat de rivière,
- répondre aux obligations réglementaires de diffusion des documents administratifs
- poursuivre les efforts d'information auprès de l'ensemble de la population du bassin versant

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) diffusion d'un bulletin de liaison sous forme d'un compte rendu d'activité à l'ensemble du comité de rivière ainsi qu'aux services techniques des collectivités, fréquence mensuelle ou bimensuelle, 10 pages Noir et Blanc en 100 exemplaires

2) élaboration d'un rapport annuel sur l'activité du contrat de rivière, 40 pages en 100 exemplaires dont 8 pages couleur

3) diffusion d'une lettre d'information auprès des 110 000 habitants du bassin versant, A3 plié, 1 couleur, en 60 000 exemplaires

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

44000 euros TTC

1) Bulletin de liaison du comité de rivière 4500 euros

2) rapport annuel contrat de rivière 2500 euros

3) Bulletin d'information 37000 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU (bulletin d'information)		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Bulletin de liaison	2002	8800	15%	1320	38%	3344	7%	616	20%	1760		0,0	20%	1760
Bulletin de liaison	2003	8800	15%	1320	38%	3344	7%	616	20%	1760		0,0	20%	1760
Bulletin de liaison	2004	8800	15%	1320	38%	3344	7%	616	20%	1760		0,0	20%	1760
Bulletin de liaison	2005	8800	15%	1320	38%	3344	7%	616	20%	1760		0,0	20%	1760
Bulletin de liaison	2006	8800	15%	1320	38%	3344	7%	616	20%	1760		0,0	20%	1760
Bulletin de liaison	2007		15%	0	38%	0	7%	0	20%	0		0,0	20%	0
TOTAL		44000	15%	6600	38%	16720	7%	3080	20%	8800	0%	0,0	20%	8800

FICHE ACTION N ° F 4
Mettre en place des actions éducatives à l'environnement
OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Le centre d'initiation à l'environnement, situé au Grand Moulin sur la commune de Francheville, propose, sur place, des activités pédagogiques sur l'environnement. Il draine un nombre important de scolaires sur les communes limitrophes et sur le territoire du Grand Lyon. Il est proposé, dans l'attente des résultats du plan de communication et du développement du Grand Moulin, des actions éducatives et de sensibilisation des scolaires afin qu'ils découvrent la rivière de leur commune. Ces deux années, permettront d'évaluer les besoins et la pertinence d'un plan d'éducation à l'environnement à mettre en place au niveau de chaque établissement scolaire.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- développer, sur l'ensemble du bassin versant, des actions de sensibilisation à l'environnement,
- évaluer les besoins et parallèlement au plan de communication, poursuivre les actions de sensibilisation après 2003 et élaborer des plans d'éducation à l'environnement

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- actions de sensibilisation scolaire sur l'ensemble des communes, au moins 100 classes par niveau du CP à la 6ème sur les 20 communes concernées
- élaboration d'un plan d'éducation à l'environnement

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

total 44000 euros TTC

1 journée d'intervention évaluée à 400 euros soit
 environ 22 journées par an

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Actions de sensibilisation	2002	8800	15%	1320	AD	AD	20%	1760	20%	1760		0	45%	3960
Actions de sensibilisation	2003	8800	15%	1320	AD	AD	20%	1760	20%	1760		0	45%	3960
Actions de sensibilisation	2004	8800	15%	1320	AD	AD	20%	1760	20%	1760		0	45%	3960
Actions de sensibilisation	2005	8800	15%	1320	AD	AD	20%	1760	20%	1760		0	45%	3960
Actions de sensibilisation	2006	8800	15%	1320	AD	AD	20%	1760	20%	1760		0	45%	3960
Actions de sensibilisation	2007		15%	0	AD	AD	20%	0	20%	0		0	45%	0
TOTAL		44000	15%	6600	0%	0,0	20%	8800	20%	8800	0%	0	45%	19800

FICHE ACTION N ° F 6

Achat et mise à disposition de matériel pédagogique et de communication OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Dans le prolongement des actions F6 et F7, il est proposé de mettre à disposition:

- du matériel d'analyse des cours d'eau
- du matériel d'observation,
- du matériel de projection et d'exposition
- des supports éducatifs et pédagogiques

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

- donner aux demandeurs et porteurs de projets d'éducation à l'environnement des moyens matériels

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- du matériel d'analyse des cours d'eau: trousse simple d'analyse de l'eau, de matériel de prélèvement
- du matériel d'observation: jumelles et loupes simples
- des supports éducatifs et pédagogiques: jeux tels que "la rivière m'a dit"

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

5000 euros HT

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
achat de matériel	2002	3649	15%	547	0	0	0%	0	20%	730	0	0	65%	2372
achat de matériel	2003	1351	15%	203	0	0	0%	0	20%	270	0	0	65%	878
TOTAL		5000	15%	750	0%	0	0%	0	20%	1000	0%	0	65%	3250

FICHE ACTION N ° F7

Diffusion de notes de vulgarisation et d'interprétation de textes techniques et réglementaires OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Le SEAGYRC a été, à plusieurs reprises, sollicité pour répondre à des demandes de références techniques et réglementaires. Les réponses sont insatisfaisantes:

- difficulté de ne pas disposer des sources documentaires correspondantes,
- difficulté de transposition des spécificités du bassin versant et de prise en compte des objectifs de gestion du bassin versant dans les documents d'urbanisme et projets de développement,
- difficulté pour les partenaires de prise en compte des orientations du SDAGE et des documents d'orientation et d'aménagements du territoire,
- absence de documents de vulgarisation techniques et de recommandations à destination des usagers (assainissement autonome, charte communale pour l'environnement, utilisation de l'eau, etc...)

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- aider à la connaissance et la vulgarisation des textes réglementaires et techniques pour les usagers et les habitants
- traduire et rappeler aux instructeurs et décideurs les règles techniques et réglementaires à prendre en compte dans les projets d'aménagements,

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) abonnement à des revues spécialisées et achat de supports documentaires ou informatiques,
- 2) étude de conception et édition d'un guide pratique à l'intention des instructeurs et décideurs sur les spécificités réglementaires et techniques du bassin
- 3) étude de conception et édition d'un guide pratique à l'intention des usagers et les habitants

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

total 16384 euros TTC

1) 1846 euros par an

2) 4500 euros

3) 4500 euros

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
1) 2) et 3)	2002	9000	15%	1350	0	0	20%	1800	20%	1800	0	0	45%	4050
1)	2003	1846	15%	277	0	0	20%	369	20%	369	0	0	45%	831
1)	2004	1846	15%	277	0	0	20%	369	20%	369	0	0	45%	831
1)	2005	1846	15%	277	0	0	20%	369	20%	369	0	0	45%	831
1)	2006	1846	15%	277	0	0	20%	369	20%	369	0	0	45%	831
1)	2007	1846	15%	277	0	0	20%	369	20%	369	0	0	45%	831
TOTAL		16384	15%	2458	0%	0	20%	3277	20%	3277	0%	0	45%	7373

FICHE ACTION N ° F8
Réalisation d'une exposition itinérante sur le contrat de rivière
OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Les actions de communication réalisées jusqu'à présent sont les suivantes:

- diffusion d'une lettre d'information à 60 000 exemplaires destiné aux habitants du bassin versant
- porte à porte et entretiens avec les propriétaires d'habitations riveraines
- réunions du comité de rivière et du comité syndical du SEAGYRC
- divers contacts et réunions de terrain avec les propriétaires, les services des collectivités territoriales, les associations locales,
- conférence et présentation d'un diaporama du contrat de rivière auprès du public et des élus..).

Les communes adhérentes au SAGYRC possèdent toutes des bibliothèques et centres multimédias pour lesquelles aucune animation n'a été réalisée.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- diversifier les outils et supports de communication,
- développer l'animation de proximité,

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) réalisation d'une exposition thématique itinérante sur le contrat de rivière et le bassin versant: conception, réalisation des panneaux, achat des supports

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

total 23000 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
réalisation d'une exposition	2003	23000	10%	2300	35%	8050	15%	3450	20%	4600	0	0	20%	4600
TOTAL		23000	10%	2300	35%	8050	15%	3450	20%	4600	0%	0	20%	4600

FICHE ACTION N ° F9
Réalisation d'un film sur le contrat de rivière
OBJECTIF F. Encourager la concertation, animer, informer et sensibiliser

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Les actions de communication réalisées jusqu'à présent sont les suivantes:

- diffusion d'une lettre d'information à 60 000 exemplaires destiné aux habitants du bassin versant
- porte à porte et entretiens avec les propriétaires d'habitations riveraines
- réunions du comité de rivière et du comité syndical du SEAGYRC
- divers contacts et réunions de terrain avec les propriétaires, les services des collectivités territoriales, les associations locales,
- conférence et présentation d'un diaporama du contrat de rivière auprès du public et des élus.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- diversifier l'utilisation des outils et supports de communication,
- mettre à disposition auprès du public et des acteurs, un outils de présentation du contrat de rivière et du bassin versant sans nécessiter une intervention extérieure

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) réalisation d'une vidéo sur le contrat de rivière et la présentation du bassin versant. Durée 20 minutes environ.

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

total 18230 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
réalisation de la vidéo	2003	18230	10%	1823	35%	6381	15%	2735	15%	2735		0	25%	4558
TOTAL		18230	10%	1823	35%	6381	15%	2735	15%	2735	0%	0	25%	4558

FICHE ACTION N ° G 1
Embauche d'un chargé de mission

OBJECTIF G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Le SEAGYRC emploie actuellement un chargé de mission à temps plein pour l'élaboration du contrat de rivière et une secrétaire à mi-temps. Le SAGYRC souhaite assurer la conduite d'opération, la maîtrise d'œuvre de certaines opérations dont il est maître d'ouvrage et affecter de nouvelles missions au chargé de mission en place.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Doter le SAGYRC de moyens humains propres

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Assurer des missions sur l'ensemble des actions du contrat de rivière dont le SAGYRC est maître d'ouvrage (d'assistance et de conseil, d'animation, de coordination, de suivi et de recherche d'information, d'observation et de recueil de données de terrain, de participation et de représentation),
- Animer le comité de rivière,
- Suivre et évaluer l'avancement des opérations du contrat de rivière,
- Assurer le suivi administratif (monter les dossiers bilans et la programmation annuelle),
- définir les indicateurs de suivi,
- tenir à jour un tableau de bord des actions engagées,
- conduire le plan de communication,
- maintenir la dynamique du contrat de rivière,
- maintenir la concertation entre les partenaires,
- conduire ou exécuter les actions A24, C14, E4, E5, E 10, E11, F1 à F10, les actions G3 à G6

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 274410 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Chargé de mission	2002	54882			36%	19758	PM	PM					64%	35124
Chargé de mission	2003	54882			36%	19758	PM	PM					64%	35124
Chargé de mission	2004	54882			36%	19758	PM	PM					64%	35124
Chargé de mission	2005	54882			36%	19758	PM	PM					64%	35124
Chargé de mission	2006	54882			25%	13720	PM	PM					75%	41162
Chargé de mission	2007					0	PM	PM						
TOTAL		274410	0%	0,0	34%	92750	PM	PM	0%	0,0	0%	0,0	66%	181660

FICHE ACTION N ° G 2
Embauche d'un technicien de rivière

OBJECTIF G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Le SEAGYRC emploie actuellement un chargé de mission à temps plein pour l'élaboration du contrat de rivière et une secrétaire à mi-temps. Le SAGYRC souhaite assurer la conduite d'opération, la maîtrise d'œuvre de certaines opérations dont il est maître d'ouvrage et embaucher un technicien de rivière.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Doter le SAGYRC de moyens humains propres

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- Assurer des missions sur l'ensemble des actions du contrat de rivière dont le SAGYRC est maître d'ouvrage (de conduite d'opération, de maîtrise d'œuvre ou de suivi de chantier),
- Maintenir le contact avec les riverains,
- Observer, suivre et de recueillir des données de terrain,
- réaliser le montage technique des dossiers,
- du suivi des opérations sur le terrain,
- de maintenance des ouvrages,
- du suivi de la rivière,
- conduire ou exécuter les actions A25, B1 à B3, D1 à D40

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 216480 euros

Dépenses comprenant le salaire net et les charges patronales (35000 euros), les frais de déplacement (4600 euros), frais de la structure syndicale liés au poste (3696 euros)

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros HT	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Technicien de rivière	2002	43296			31%	13422	49%	21215					20%	8659
Technicien de rivière	2003	43296			31%	13422	49%	21215					20%	8659
Technicien de rivière	2004	43296			31%	13422	49%	21215					20%	8659
Technicien de rivière	2005	43296			31%	13422	49%	21215					20%	8659
Technicien de rivière	2006	43296			31%	13422	40%	17318					29%	12556
Technicien de rivière	2007													
TOTAL		216480			31%	67109	47%	102179					22%	47193

FICHE ACTION N ° G 4
Bilan et audit du contrat de rivière
OBJECTIF G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Une rénovation de la procédure contrat de rivière a été engagée en 2001 sur la région Rhône Alpes; Elle consiste

- à réaliser une étude d'opportunité de l'utilisation des différents outils de gestion de l'eau (contrat de rivière, SGAE, ...)

- à améliorer l'évaluabilité de la procédure par rapport aux objectifs définis et aux actions projetés,

- à apporter de la cohérence et de la souplesse dans la définition et la mise en oeuvre des actions.

Le contrat de rivière Yzeron Vif, s'est engagé dans la démarche classique de contrat de rivière en y apportant, afin de tendre vers l'application de la nouvelle procédure,:

- la logique progressive état des lieux, objectifs, actions,

- l'utilisation de cartes de synthèse pour visualiser les éléments du contrat

- la définition, dans l'étape objectifs, de sous objectifs territorialisés,

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

- évaluer l'état d'avancement du contrat à mi-parcours

- s'engager vers l'application de la nouvelle démarche

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

1) bilan intermédiaire, étude de faisabilité d'un engagement vers la norme iso 14000 et de la faisabilité d'un SAGE

2) bilan définitif de fin de contrat et application de la nouvelle procédure SAGE. Etude bilan de la qualité des cours d'eau

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Le bilan intermédiaire est à réaliser par le chargé de mission (coût PM)

Tota 70000 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE				FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Bilan intermédiaire et étude iso 14000 et SAGE	2004	25000	15%	3750	35%	8750	10%	2500	20%	5000		0,0	20%	5000
Bilan définitif	2007	45000	15%	6750	35%	15750	10%	4500	20%	9000			20%	9000
TOTAL		70000	15%	10500	35%	24500	10%	7000	20%	14000			20%	14000

FICHE ACTION N ° G 5
Définition et mise en place d'un observatoire du bassin versant
OBJECTIF G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

Le bassin versant de l'Yzeron est l'un des plus étudiés de France et fait l'objet de nombreuses études scientifiques. Il fait l'objet par ailleurs de nombreuses mesures de suivi dans le cadre du réseau national de bassin et dans le cadre de l'OTHU. La nouvelle loi sur l'eau, prévoit un renforcement du suivi des bassins versants sous la maîtrise d'ouvrage des structures de gestion des bassins versants. Enfin, la publication et la diffusion de ces données se restreint au monde scientifique et une mise en valeur pour une application dans

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTEES

Mise en place d'un observatoire du bassin versant pour assurer un suivi, une évaluation et une valorisation des indicateurs sur l'ensemble des thèmes abordés dans le cadre du contrat de rivière,

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

- 1) Publication et centralisation des données existantes, rapports d'étude sur l'Yzeron, bibliographie. Mise à disposition
- 2) Préparation de la collecte des informations de base
- 3) Étude préalable permettant de définir:
 - les objectifs principaux et les fonctions de l'observatoire,
 - les partenaires du projet et des conditions de gestion,
 - les indicateurs de suivi et d'évaluation, leur harmonisation et leur structuration,
 - les dispositifs spécifiques à la collecte, l'utilisation et la valorisation des informations nécessaires pour renseigner les indicateurs quantitatifs et qualitatifs (équipements de mesures, équipements d'analyses, équipements de traitement de l'information, moyens humains).
- 4) collecte des données de terrain

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 80000 euros TTC

- 1) 4500 euros
- 2) pour mémoire
- 3) 32000 euros
- 4) 11000 euros par an

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE			
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant		
1)2)et 3)	2003	36000	15%	5400	AD	AD	20%	7200	20%	7200			45%	16200
4)	2004	11000	15%	1650	AD	AD	20%	2200	20%	2200			45%	4950
4)	2005	11000	15%	1650	AD	AD	20%	2200	20%	2200			45%	4950
4)	2006	11000	15%	1650	AD	AD	20%	2200	20%	2200			45%	4950
4)	2007	11000	15%	1650	AD	AD	20%	2200	20%	2200			45%	4950
TOTAL		80000	15%	12000	AD	AD	20%	16000	20%	16000	0%	0,0	45%	36000

FICHE ACTION N ° G 6
Définition du mode et de la responsabilité des gestion des espaces riverains
OBJECTIF G. Pérenniser la restauration, suivre et mettre en place la gestion du bassin versant et de la ressource en eau

A. COMMUNE OU MILIEU CONCERNE

Bassin versant

B. SITUATION ACTUELLE

La pérennité des aménagements et des interventions sur les cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron nécessite une définition précise du mode et de la responsabilité de gestion des propriétés concernées. La procédure contrat de rivière ne permet pas d'assurer cette pérennité.

C. OBJECTIFS VISES - GAINS ESCOMPTE

Assurer la pérennité des aménagements et des interventions réalisés dans le cadre du contrat de rivière

D. DEFINITION ET NATURE DE L'OPERATION

Réalisation d'une étude:

- liste des aménagements et des interventions concernées
- situation foncière et réglementaire des propriétés concernées par les projets,
- proposition des différents mode de gestion (conventionnement, servitude, mesures spécifiques de protection, règles d'urbanisme...)

E. MAITRISE D'OUVRAGE

SAGYRC

F. COUT ESTIMATIF

Total 36466 euros TTC

G. PLAN DE FINANCEMENT ET PHASAGE PREVISIONNEL

NATURE DE L'OPERATION	ANNEE	COUT en euros TTC	SUBVENTION MINISTERE ENVIRONNEMENT		SUBVENTION AGENCE DE L'EAU		SUBVENTION REGION RHONE ALPES		SUBVENTION DEPARTEMENT RHONE		SUBVENTION GRAND LYON		FINANCEMENT MAITRE D'OUVRAGE	
			Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant
Etude	2002	36466	15%	5470	AD	AD	20%	7293	20%	7293			45%	16410
TOTAL		36466	15%	5470	0	0	20%	7293	20%	7293	0	0	45%	16410